



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ÉTUDE POUR LA CREATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Rapport de diagnostic



Juillet 2022

BRL
Ingénierie



Soutenu
par





BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

Date du document	09/05/2022
Contact	Damien Barral Damien.barral@brl.fr

Titre du document	Étude pour la création d'un projet alimentaire territorial
Référence du document :	Rapport de diagnostic
Indice :	d

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
03/2022	a	Version provisoire	KJA, EFO	DBA
05/2022	b	Version corrigée suite aux retours du CD06	KJA, EMA	DBA
06/2022	c	Version corrigée suite aux retours du CD06	KJA, EMA	DBA
05/07	d	Version corrigée suite aux retours du CD06	KJA, EMA	DBA

ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Rapport de diagnostic

PRÉAMBULE	1
1 CADRAGE DE LA DÉMARCHE D'UN PAT	5
1.1 BASES REGLEMENTAIRES	5
1.2 CONTEXTE NATIONAL	5
1.2.1 Une Marque nationale.....	5
1.2.2 PNAN (Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition).....	6
1.2.3 PNA (Programme National pour l'Alimentation).....	6
1.2.4 PNNS (Programme National Nutrition-Santé).....	6
1.2.5 PNSE (Plan National Santé Environnement)	7
PREMIER VOLET : LE TERRITOIRE	9
2 CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	10
3 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE : UN TERRITOIRE DÉCOUPÉ EN 2 GRANDS ENSEMBLES NATURELS	11
3.1 LA BANDE COTIERE	11
3.2 LE MOYEN ET HAUT-PAYS	13
3.3 UN RELIEF QUI ENGENDRE DES RISQUES GEOCLIMATIQUES IMPORTANTS	13
4 CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE : UN TERRITOIRE CONTRASTÉ	14
4.1 UN DEPARTEMENT INEGALEMENT PEUPLE ET EQUIPE	15
4.1 UNE POPULATION EN ACTIVITE AVEC DES REVENUS INEGAUX	16
4.2 UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION QUI DEVRAIT SE POURSUIVRE ET GENERER DES BESOINS SPECIFIQUES	16
5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE	18
5.1 UNE ECONOMIE TOURNEE VERS LE TOURISME ET L'ACCUEIL DES RETRAITES	18
5.2 UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE.....	19
SECOND VOLET : L'AGRICULTURE ET L'AQUACULTURE	21
6 UNE AGRICULTURE QUI PEINE À SE MAINTENIR SUR LE TERRITOIRE	22
6.1 DECLIN DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DES ANNEES 70S A 2010	22

6.2	EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DU DEPARTEMENT DEPUIS 2010	23
6.2.1	Un déclin de l'agriculture qui se poursuit, mais avec un maintien des surfaces agricoles et un recul de l'âge moyen des exploitants	23
6.2.2	Répartition géographique des agricultures du territoire	29
6.2.3	Dynamiques des productions agricoles du département entre 2010 et 2020	32
6.2.3.1	Des filières qui se développent	32
6.2.3.2	Des filières qui se maintiennent	38
6.2.3.3	Les grandes cultures en perte de vitesse	40
6.2.3.4	Les productions non-alimentaires en fort développement	41
6.3	AGRICULTURE MENACEE PAR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	44
6.3.1	Les aléas climatiques	44
6.3.2	La pression sur la ressource en eau	44
7	UN DÉCLIN DE L'AGRICULTURE FAVORISÉ PAR UNE IMPORTANTE PRESSION D'URBANISATION	48
7.1	AUGMENTATION DE LA PRESSION D'URBANISATION	48
7.2	UN FONCIER AGRICOLE SOUMIS A LA FORTE PRESSION D'URBANISATION	50
7.3	PHENOMENE QUI FREINE L'INSTALLATION ET L'AGRANDISSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	52
7.4	DES GISEMENTS DE FONCIER MIEUX CONNUS	55
8	UN DÉCLIN QUI QUESTIONNE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	59
8.1	RÉSILIENCE ALIMENTAIRE : NOURRIR LOCALEMENT LA POPULATION DU TERRITOIRE	59
8.1.1	Des surfaces agricoles supplémentaires pour nourrir la population actuelle	60
8.1.2	Des emplois agricoles supplémentaires pour nourrir la population actuelle	62
8.1.3	Un très faible taux de couverture des besoins alimentaires	62
8.1.4	Une résilience alimentaire mise à mal par le déclin de l'agriculture	64
8.2	RÉSILIENCE DU TERRITOIRE : PRESERVER LE PAYSAGE ET LA BIODIVERSITE DU DEPARTEMENT	64
9	UNE AGRICULTURE EN MUTATION POUR SE MAINTENIR ET SE DÉVELOPPER SUR LE TERRITOIRE	66
9.1	REDUCTION DES EMISSIONS ET DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE L'AGRICULTURE	66
9.2	DEVELOPPEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES PLUS DURABLES	68
9.2.1	Un engouement pour l'agriculture biologique	68
9.2.2	Un label HVE qui a du mal à faire sa place	71
9.2.3	Des pratiques et filières innovantes qui se développent à la marge	73
9.3	CONCILIER ELEVAGE ET LOUP	74
9.4	LES AIDES APPORTEES PAR LE DEPARTEMENT	76
9.4.1	En lien avec son intervention dans le domaine économique	76
9.4.2	En lien avec son intervention dans le domaine de l'environnement, eau, déchets : favoriser une agriculture durable	78
9.4.3	Un positionnement du département questionné	78
10	DES ACTEURS MOBILISÉS POUR ACCOMPAGNER CETTE MUTATION	79
10.1	FONCIER AGRICOLE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS : PREOCCUPATION PRINCIPALES DES ACTEURS DU TERRITOIRE	79
10.1.1	Achat et mise à disposition de foncier	79
10.1.1.1	SAFER PACA	79

10.1.1.2	Terre de Liens (réseau associatif).....	80
10.1.1.3	Collectivités	80
10.1.1.4	Autres acteurs	81
10.1.2	Accompagnement des cédants et des nouveaux installés	82
10.1.2.1	Point installation de la Chambre d'Agriculture	82
10.1.2.2	Les collectivités	83
10.1.2.3	Les associations.....	83
10.1.2.4	De nouveaux acteurs	84
10.1.2.5	Le cas des espaces tests.....	84
10.1.3	Amélioration de la connaissance et sensibilisation aux enjeux du foncier agricole du territoire	86
10.1.4	Enjeux identifiés par les acteurs sur la thématique	87
10.2	FORMATION AGRICOLE : UN BESOIN DE RETROUVER DE L'ATTRACTIVITE.....	88
10.2.1	Une formation initiale en perte de vitesse	88
10.2.2	Une formation continue complétée par de nouveaux acteurs en développement.....	89
10.2.2.1	Acteurs « classiques » de la formation agricole continue	89
10.2.2.2	De nouveaux acteurs en développement.....	90
10.3	ALIMENTATION : DES PAT QUI SE STRUCTURENT POUR FAIRE DIALOGUER CES ACTEURS ET AUGMENTER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE	92
10.3.1	Une organisation inédite à l'échelle départementale et régionale pour partager entre PAT.....	96
10.3.2	La nouvelle politique agricole et rurale départementale 2021-2028	97
10.4	EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES : UNE DYNAMIQUE GENERALE AUX AMBITIONS PARFOIS DIVERGENTES.....	99
10.4.1	Des acteurs de la formation tournés vers des pratiques environnementales.....	99
10.4.2	Des acteurs de l'innovation technique en agriculture	100
10.4.3	Des acteurs mobilisés pour améliorer la gestion des vulnérabilités climatiques de l'agriculture	100
10.4.3.1	Gestion des inondations.....	100
10.4.3.2	Gestion des risques sanitaires.....	101
10.4.3.3	Gestion de l'Eau	101
10.4.3.4	Gestion des incendies	101
10.4.4	Des acteurs aux objectifs différents.....	101

TROISIÈME VOLET : LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION 103

11 UN BASSIN DE CONSOMMATION IMPORTANT ET DES PRODUCTEURS ÉPARPILLÉS SUR LE TERRITOIRE : UNE DÉCONNECTION ENTRE LES FLUX RÉGIONAUX, NATIONAUX, INTERNATIONAUX ET LOCAUX 104

11.1 UNE LOGISTIQUE DE MASSE QUI S'APPUIE SUR LES PRODUCTIONS IMPORTÉES ET STRUCTURE LA LOCALISATION DES POINTS DE DISTRIBUTION 104

11.1.1 Le littoral, un territoire de transit qui facilite l'approvisionnement depuis l'extérieur 104

11.1.2 Une production agricole et agroalimentaire tournée vers une demande extérieure ... 106

11.1.2.1 Tendances observées en PACA

11.1.2.2 Tendances observées dans les Alpes-Maritimes.....

11.1.1	Une concentration des points de distribution sur le littoral et de nombreuses zones blanches dans le Haut-Pays	108
11.2	UNE LOGISTIQUE DE PROXIMITE A LA MARGE POUR VALORISER LA PRODUCTION LOCALE EN CIRCUIT COURT	112
11.2.1	Des points de ventes en circuit court peu développés mais un fort engouement des agriculteurs du territoire pour ce mode de commercialisation, surtout dans le Haut-Pays	112
11.2.2	Les marchés et AMAP, principaux modes de commercialisation en circuit courts sur le département	113
11.2.2.1	Les marchés, une valorisation importante pour l'économie et l'attractivité du territoire	114
11.2.2.2	La vente en magasins de producteurs et les coopératives : un besoin de structuration	115
11.2.3	Le MIN de Nice : plateforme logistique incontournable pour diriger une part de la production locale vers la restauration collective	116
12	DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION À ADAPTER POUR RETERRITORIALISER L'ALIMENTATION DU TERRITOIRE	118
12.1	DIFFICULTES RENCONTREES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS	118
12.2	DIFFICULTES RENCONTREES POUR REpondre AUX BESOINS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE	118
12.3	CONCILIER CIRCUITS DE DISTRIBUTION ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	119
12.4	DES INITIATIVES POUR PALIER A CES PROBLEMATIQUES	119
13	DEUX GRANDS MODÈLES DE TRANSFORMATION : UN MODÈLE INDUSTRIEL PEU AXÉ SUR LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE LOCALE ET UN MODÈLE DE TRANSFORMATION INDIVIDUELLE À LA FERME	121
13.1	DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES QUI VALORISENT PEU LES PRODUCTIONS LOCALES	121
13.2	UNE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES DU TERRITOIRE PLUTOT INDIVIDUELLE	124
13.2.1	La transformation végétale : des légumeries pour la restauration collective, des conserveries pour la valorisation des surplus et des moulins et pressoirs coopératifs	125
13.2.1.1	Les légumeries des cuisines collectives	125
13.2.1.2	Les conserveries et productions de surgelés	126
13.2.1.3	Des moulins et pressoirs coopératifs pour amortir les coûts d'investissement et valoriser le patrimoine local	126
13.2.2	La transformation animale : un abattoir collectif mais des ateliers de découpe individuels	127
13.2.2.1	La valorisation de la viande	127
13.2.2.2	La valorisation du lait	128
13.2.2.3	La valorisation du poisson	128
QUATRIEME VOLET : LA CONSOMMATION		129
14	LES PRINCIPAUX ENJEUX ALIMENTAIRES ACTUELS	130
14.1	DES PRATIQUES DE CONSOMMATION QUI EVOLUENT : ELEMENTS DE CONNAISSANCE NATIONAUX	130
14.1.1	Une évolution historique qui montre de profonds changements	130
14.1.2	De nouvelles tendances annonciatrices d'une transition alimentaire	130

14.1.3	Synthèse des évolutions alimentaires depuis les années 1960 en France	131
14.2	UNE PRECARITE ALIMENTAIRE EXACERBEE PAR LA CRISE SANITAIRE	131
14.3	OBESITE ET AUTRES FORMES DE MALNUTRITION : DES CONSEQUENCES D'UNE MAUVAISE ALIMENTATION	133
14.3.1.1	L'alimentation, un facteur de risque évitable de mauvaise santé	133
14.3.1.2	Un lien fort entre niveau social et habitudes alimentaires	134
14.4	RISQUES SANITAIRES : UN NOUVEL ENJEU ASSOCIE AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.....	135
14.5	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE ALIMENTATION	135
14.6	BILAN	137
15	ETAT DES LIEUX DES ENJEUX DÉPARTEMENTAUX	139
15.1	LES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE	139
15.2	LES ENJEUX DE JUSTICE SOCIALE	140
15.2.1	État des lieux de la précarité alimentaire.....	140
15.2.2	L'aide alimentaire, une solution pour lutter contre la précarité alimentaire	142
15.2.2.1	Des besoins en hausse depuis la crise sanitaire.....	142
15.2.2.2	Une aide alimentaire inégalement répartie sur le territoire	143
15.2.2.3	Une aide majoritairement distribuée sous forme de colis alimentaire	145
15.2.2.4	Un approvisionnement issu principalement de la Banque Alimentaire et qui manque de produits de qualité	147
15.2.2.5	Une compétence partagée entre les associations, les collectivités et l'État	149
15.2.3	De nouvelles formes de lutte contre la précarité alimentaire.....	152
15.2.4	L'alimentation, vecteur d'intégration par l'emploi.....	153
15.2.4.1	L'alimentation, bassin d'emplois à exploiter	153
15.2.4.2	L'insertion des plus précaires.....	154
15.3	LES ENJEUX DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DE VALORISATION DES DECHETS.....	156
15.3.1	Valorisation et réduction des bio déchets	156
15.3.2	Lutte contre le gaspillage alimentaire	157
15.4	L'EDUCATION ALIMENTAIRE : UNE REPOSE AUX ENJEUX SOCIAUX, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	157
15.4.1	Sensibiliser à une alimentation saine pour la santé	158
15.4.1.1	Education à l'alimentation et partage culturel	158
15.4.1.2	Formation des professionnels.....	159
15.4.2	Renouer les liens entre production durable et alimentation saine.....	159
15.4.2.1	Au sein des établissements scolaires	159
15.4.2.2	En ville.....	159
15.4.2.3	A la ferme.....	160
15.5	HORS DOMICILE, LA RESTAURATION COLLECTIVE, PREMIER LIEU D'ACCES A UNE ALIMENTATION DURABLE	161
15.5.1	La loi Egalim, un véritable levier pour l'évolution des pratiques de la restauration collective.....	161
15.5.2	Mais encore une grande diversité dans l'atteinte des objectifs et la transparence	162
15.5.3	La restauration commerciale	170
15.6	AU BILAN, DES ACTIONS NOMBREUSES MAIS QUI MANQUENT DE COORDINATION	172
BILAN ET PERSPECTIVES		173

ANNEXES.....	175
Annexe 1. Découpage du territoire en 4 Géopays	176
Annexe 2. Études sur les secteurs à enjeux fonciers sur le département des Alpes-Maritimes	178
Annexe 3. Actions des acteurs du territoire sur la gestion du foncier et de la formation agricole	181
Annexe 4. Détail des aides financières du département pour l'agriculture	188
Annexe 5. Détail de la politique agricole rurale départementale 2021-2028	189
Annexe 6. Détail des données statistiques départementales du commerce extérieur – DGDDI Erreur ! Signet non défini.	
Annexe 7. Schéma des flux des productions agricoles et agroalimentaires du département	191
Annexe 8. Définition des catégories de répartition des établissements agroalimentaires	195
Annexe 9. Recensement des points de vente en circuit court sur le département (marchés de producteurs AMAP, paniers de producteur)	197
Annexe 10. Recensement des moulins à huile du territoire	200
Annexe 11. Recensement des chantiers d'insertion, ESAT et jardins solidaires du département	201
Annexe 12. SIQO, marques et labels présents sur le département	203
Annexe 13. Tableau récapitulatif des actions engagées par les différentes structures pour la sensibilisation au bien-manger	204
Annexe 14. Tableau récapitulatif des axes de travail des PAT infradépartementaux	206
Annexe 15. Liste des acteurs interrogés	208
Annexe 16. Indicateurs ADEME	212
Annexe 17. Boite à outil ADEME	213
BIBLIOGRAPHIE.....	215

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Domaines d'intervention d'un PAT, ADEME	2
Figure 2 : Évolution de la population par classes d'âge entre 2008 et 2018 en %	16
Figure 3 : Évolution de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2020 et 2050	17
Figure 4 : Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité en 2018 (en %).....	18
Figure 5 : Évolution du nombre d'entreprises créées sur le département.....	19
Figure 6 : Création d'établissement par secteur d'activité en 2021	19
Figure 7 : Évolution du nombre de chefs d'exploitations et coexploitants entre 1970 et 2010	23
Figure 8 : SAU moyenne (hors pâturage collectif) par exploitation au sein de la région PACA	24
Figure 9 : Évolution de l'âge et du sexe des chefs d'exploitations entre 2010 et 2020	26
Figure 10 : Taux de renouvellement de la population et nombre d'installations dans le département	27
Figure 11 : Orientations des exploitations nouvellement installées dans les Alpes-Maritimes	28
Figure 12 : répartition des formes juridiques d'exploitation installées sur le territoire des Alpes-Maritimes.....	28
Figure 13 : Orientations principales des exploitations du département des Alpes Maritimes en 2020	29
Figure 14 : Évolution de la superficie fruitière entre 2010 et 2020	32
Figure 15 : Superficies et productions oléicoles	33
Figure 16 : Superficies et productions de légumes.....	34

Figure 17 : Production des 15 espèces principales en valeur	35
Figure 18 : Répartition des sites existants d'aquaculture marine du département (carte)	36
Figure 19 : Répartition des sites existants d'aquaculture marine du département (tableau)	37
Figure 20 : Tailles des cheptels en tête par espèce animale.....	38
Figure 21 : Évolution du nombre de têtes du cheptel bovin.....	39
Figure 22 : Superficies viticoles (en ha).....	39
Figure 23 : Superficies et productions de grandes cultures.....	40
Figure 24 : Répartition des surfaces de céréales et oléoprotéagineux entre 2010 et 2020 (en ha).....	41
Figure 25 : Superficies et productions de PPAM	42
Figure 26 : Pollution par les nutriments agricoles.....	45
Figure 27 : Pollution par les pesticides agricoles.....	45
Figure 28 : cours d'eau avec des prélèvements excessifs vis-à-vis des besoins des milieux, tous usages confondus	45
Figure 29 : Prélèvements d'eau du département selon les usages en 2019	46
Figure 30 : Part des surfaces irriguées du département par type de production en 2020	46
Figure 31 : Évolution de l'enveloppe urbaine par le logement entre 1950 et 2020	49
Figure 32 : Surfaces artificialisées entre 2000 et 2020.....	49
Figure 33 : Typologie du foncier	55
Figure 34 : Gisement potentiel de friches en ha dans le Département des Alpes-Maritimes.....	56
Figure 35 : Terres agricolables en ha sur le département des Alpes-Maritimes.....	57
Figure 36 : Gisement foncier à potentiel agricole total.....	57
Figure 37 : Gisement foncier potentiel et espaces à enjeux sur le département des Alpes-Maritimes.....	58
Figure 38 : Surfaces agricoles nécessaires pour nourrir la population actuelle du département (Estimation de l'outil PARCEL)	60
Figure 39 : Emplois agricoles nécessaires pour nourrir la population actuelle du département Estimation de l'outil PARCEL)	62
Figure 40 : Taux de couverture des besoins alimentaires du département (estimation de l'outil CRATER).....	63
Figure 41 : Émissions de GES en T/ha (eq CO2).....	67
Figure 42 : Consommation d'énergie directe par l'agriculture du département	67
Figure 43 : Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces engagées (certifiées et en conversion) en Agriculture Biologique dans les Alpes-Maritimes entre 2015 et 2020	69
Figure 44 : Proportion de fermes biologiques du département pour les principales activités	70
Figure 45 : Évolution du nombre d'exploitations d'élevage certifiées en bio entre 2010 et 2019.....	70
Figure 46 : nombre d'exploitations certifiées HVE par département en France.....	72
Figure 47 : Évolution du nombre de victimes d'attaques	74
Figure 48 : Évolution du nombre de victimes du loup entre 2010 et 2020 sur le département	75
Figure 49 : Nombre de dossiers et montants accordés aux exploitations dans le cadre des aides AIME	76
Figure 50 : Relation des acteurs impliqués dans la gestion du foncier agricole	79
Figure 51 : Relations des acteurs impliqués dans l'accompagnement des cédants et des nouveaux installés en agriculture	82
Figure 52 : Répartition du nombre d'agriculteurs membres de Mosagri en région PACA.....	85
Figure 53 : Relations des acteurs impliqués dans l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation aux enjeux du foncier agricole.....	86
Figure 54 : Relations des acteurs impliqués dans la formation agricole	88
Figure 55 : Répartition des stagiaires de la production agricole (sans paysage et équins) en 2020	90
Figure 56 : Répartition des acteurs du territoire selon leurs principaux objectifs liés aux changements de pratiques agricoles.....	102
Figure 61 : Localisation des types de logistiques du département	105
Figure 57: Évaluation de l'autonomie alimentaire de la région PACA.....	106
Figure 62 : Répartition des points de ventre en circuit court du département.....	113
Figure 60: Établissements agroalimentaires présents sur le territoire par type de production.....	123
Figure 1 : Évolution de la composition du panier alimentaire en 1960, 1990 et 2014.....	130
Figure 6 : FIES - Food Insecurity Experience Scale, Source FAO	132
Figure 5 : Extrait du baromètre Ipsos/sfp de la pauvreté sur la thématique de la précarité alimentaire, 2021.....	132
Figure 2: Part des adultes obèses en fonction du revenu des ménages, soutiré de Darmon N., dans l'alimentation à découvert	134
Figure 3 : Émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation, par type de produit.....	136
Figure 4 : Principaux mécanismes de pertes et de gaspillages	137
Figure 69 : Schéma des acteurs de l'aide alimentaire dans le département.....	149
Figure 70 : Poids de déchets collectés par habitant et par an dans les Alpes-Maritimes en comparaison avec la France.....	156

Figure 71 : Résultats de l'enquête sur l'atteinte de la loi Egalim en Région Sud, source : DRAAF PACA, juillet 2021	163
Figure 72 : les 3 niveaux de la labellisation Ecocert en cuisine	164
Figure 73 : Géopays et géoterroirs dans les Alpes-Maritimes, DRAAF PACA	177
Figure 74 : Soutien du Département à l'installation des jeunes agriculteurs, CD06, 2021	189
Figure 75 : Emissions directes annuelles de polluants atmosphériques du secteur agricole en T/ha	212

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Chiffres clés du territoire	10
Tableau 2 : Récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques du territoire par EPCI	14
Tableau 3 : Évolution du secteur agricole entre 2010 et 2020	23
Tableau 4 : Taux de couverture des besoins alimentaires dans les Alpes-Maritimes	63
Tableau 5 : Nombre de points de vente pour 100 000 habitants par type de circuit court	113
Tableau 6 : Activité et tonnages issus de l'abattoir	127
Tableau 7 : Principaux secteurs à enjeux fonciers identifiés par le groupe multi-acteurs sur le département des Alpes-Maritimes, (SAFER PACA, 2020)	179
Tableau 8 : Les marchés de producteurs fermiers et artisanaux des Alpes-Maritimes	197
Tableau 9 : Les AMAP des Alpes-Maritimes	198
Tableau 10 : Les paniers de producteurs des Alpes-Maritimes	198
Tableau 11 : Les moulins à huile des Alpes-Maritimes	200
Tableau 12 : Chantiers d'insertion sur le territoire des Alpes-Maritimes	201
Tableau 13 : Aperçu des actions engagées par les différentes structures pour la sensibilisation au bien-manger	204

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Territoires du département couverts par un PAT ayant réalisé un diagnostic alimentaire, BRLi	4
Carte 2 : Territoires géographiques des Alpes-Maritimes	12
Carte 3 : Type de production agricole par commune en 2020	31
Carte 4 : Imperméabilisation des terres agricoles entre 1990 et 2018	51
Carte 5 : Identification des écarts entre les surfaces des zones agricoles des PLU et la SAU des communes du département, source : RGA 2020 et zonage des PLU.	54
Carte 6 : Répartition de la surface agricole utile par habitants en 2020	61
Carte 7 : Évolution des landes et broussailles du département entre 1990 et 2018	65
Carte 8 : Localisation et typologie des différents Projets Alimentaires du Département des Alpes-Maritimes	93
Carte 9 : Enjeux des Projets Alimentaires Territoriaux du département des Alpes-Maritimes	95
Carte 10 : Périmètre de protection de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et les zones agricoles protégées	98
Carte 11 : Localisation des points de distribution alimentaire – tous circuits confondus sur le territoire des Alpes-Maritimes, BRLi sur base de données INSEE et recensements internet	109
Carte 12 : Estimation de la distance au point de distribution le plus proche sur le département	111
Carte 13 : Répartition des établissements agroalimentaires	122
Carte 14 : Part des enfants en surcharge pondérale selon les circonscriptions de l'éducation nationale	139
Carte 15 : Indices de vulnérabilité sociale et d'accès à l'offre alimentaire dans les communes du département ..	141
Carte 16 : Cartographie des associations d'aide alimentaire sur le territoire des Alpes-Maritimes en 2021	144
Carte 17 : Cartographie des épiceries solidaires du réseau ANDES sur le territoire des Alpes Maritimes	146
Carte 18 : Diagnostic de l'alimentation au sein de la restauration collective enfance et petite enfance	166
Carte 19 : Diagnostic de l'alimentation au sein des Collèges du département	168

GLOSSAIRE

AB	Agriculture Biologique
ADEAR	Association pour le Développement de l'Emploi Agricole
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AIME	Aide à l'Investissement et à la Modernisation des Exploitations
AMAP	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ANDES	Association Nationale de Epiceries Solidaires
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARIA	Association Régionale des Industries Agroalimentaires
ARS	Agence Régionale de Santé
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BPREA	Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole
BTP	Bâtiments Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CACPL	Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
CADAM	Centre Administratif Départemental des Alpes Maritimes
CAF	Caisse des Allocations Familiales
CAPAMA	Comité Aide Personnes Agées Malades Agglomération Moulins
CAPE	Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
CAPG	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
CAPMA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Métiers de l'Agriculture
CARF	Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
CASA	Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis
CCAA	Communauté de Communes des Alpes d'Azur
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCPP	Communauté de Communes du Pays de Paillons
CDPEM	Comité de Pêche et des Elevages Marins
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CERPAM	Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales des Alpes-Maritimes
CESA	Contrat Entrepreneur Salarié Associé
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIF	Convention d'Intervention Foncière
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CODES	Comité Départemental d'Education pour la Santé
COFIL	Comité de Pilotage
CRALIM	Comité Régional de l'Alimentation

CRIIAM	Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agrométéorologie, en région Sud
CREAM	Centre de Recherche et d'Expérimentations Agricoles
CROUS	Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires
CUMA	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DAH	Direction de l'Autonomie et du Handicap
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DSECE	Département des Statistiques et des Etudes du Commerce Extérieur
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
DTAS	Direction des Territoires et de l'Action Sociale
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
EPCI	Etablissement public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESEA	Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles
FDGDA	Fédération Départementale des Groupements de Développement Agricole
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FNAPPE	Fédération Nationale des Associations pour la Petite Enfance
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GEDAR	Groupement d'Etude et de Développement Agricole et Rural
GERES	Groupement pour l'exploitation rationnelle de l'énergie solaire
GES	Gaz à effet de Serre
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
GRAB	Groupement de recherche de l'agriculture biologique
GT	Groupe de Travail
HT	Hors-Taxe
HVE	Haute Valeur Environnementale
IASA	Initiatives Agglomération Sophia Antipolis
IGP	Indication Géographique Protégée
ISN	Inter Secours Nice
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MEAD	Maison d'Education à l'Alimentation Durable
MIN	Marché Intérieur National
MNCA	Métropole Nice Côte d'Azur
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSD	Maison des Solidarités Départementales
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAI	Point d'Accueil Installation
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNA	Plan National pour l'Alimentation

PNN	Parc Naturel National
PNR	Parc Naturel Régional
PPAM/PAPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PPEANP	Plan de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
RGA	Recensement Général Agricole
RHD	Restauration Hors Domicile
RNPAT	Réseau National des PAT
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RSA	Revenu de Solidarité Active
RRR	Réseau Rural Régional
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SIA	Salon International de l'Agriculture
SIQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SMED	Syndicat Mixte d'Energie et d'Elimination des Déchets
SMIAGE	Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau
SRISE	Service Régional de l'Information Statistique et Economique
SSP	Service de la Statistique et de la Prospective
STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
TDL	Terre de Lien
VAE	Validation des Acquis d'Expérience
ZAE	Zone d'Activité Economique
ZAP	Zone Agricole Protégée

PREAMBULE

ORGANISATION DU DIAGNOSTIC

Ce second livrable vient clôturer la première phase de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial des Alpes Maritimes (PAT 06).

Il présente l'ensemble des éléments recueillis lors de la phase de diagnostic qui s'est étalée de novembre 2021 à mars 2022. Ces éléments sont organisés en 3 grands volets :

- la production ;
- la transformation et la distribution ;
- la consommation.

Ces trois grandes catégories permettent de traiter de l'ensemble des domaines d'intervention associés à un PAT (cf. ci-dessous).

Ce découpage ne présage en rien la structuration de la future stratégie du PAT. L'objectif du PAT étant en effet de rassembler et confronter des thématiques qui sont habituellement traitées de manière séparée, des choix stratégiques différents pourront être opérés lors de l'élaboration du plan d'actions.

En complément de ces trois volets, un volet préliminaire est présenté afin de définir les principaux éléments de contexte géographique, économique et social du département.



Figure 1 : Domaines d'intervention d'un PAT, ADEME



2

OBJECTIFS

Le diagnostic vise à poser un état à date du territoire sur les volets agricoles et alimentaires. Il se veut le plus exhaustif possible afin de permettre au Département d'identifier les principaux enjeux sur lequel se positionnera l'action départementale.

Il tient compte des exigences de l'ADEME en termes de méthodologie d'élaboration et de suivi du PAT. Il intègre donc, lorsque disponibles et pertinents un état zéro de certains indicateurs. Cela ne présage pas du suivi exhaustif de ces indicateurs dans le cadre du PAT. Les indicateurs de suivi seront définis ultérieurement en fonction des priorités définies. Les indicateurs du territoire correspondant aux exigences de l'ADEME sont présentés en annexe.

Le diagnostic se concentre sur les données disponibles à ce jour et n'a pas pour objectif de générer de nouvelles données. Des besoins en termes d'approfondissement des connaissances pourront toutefois être identifiés dans le diagnostic. En fonction de la stratégie et des orientations choisies par le PAT, ces besoins pourront faire l'objet d'une action à mettre dans œuvre dans le cadre du PAT.

METHODOLOGIE

Le diagnostic a consisté en des allers-retours entre analyse bibliographique et entretiens à distance avec les acteurs de la chaîne alimentaire. Dans un souci de remise à plat des travaux et données existants, une attention particulière a en effet été portée, lors des entretiens, à l'identification et à la récupération de données et outils déjà disponibles aux différents échelons, d'où les nombreux allers-retours entre entretiens et analyses bibliographiques.

De nombreuses études ont déjà été réalisées à l'échelle régionale, sous l'impulsion des acteurs de la Co'Alim (rapport sur la résilience alimentaire (ADEME, 2021), scénario Afterres2050 régional (Solagro, 2017), diagnostic Climagri (GERES, 2015),...). De même, de nombreux diagnostics sont en cours ou ont été réalisés dans le cadre des démarches de PAT infradépartementales. Les zones couvertes par ces diagnostics et donc pour lesquelles nous disposons de données sont mise en évidence sur la carte suivante. Sur les 6 EPCI qui mènent un PAT, les données sont disponibles pour 5 d'entre eux : la CACPL, la MNCA, la CAPG, la CCAA et la CASA. Cela représente 83 % des communes et 91 % de la population du département.

Dans le cadre de sa démarche, le département a mis en place des Groupes de travail thématiques, ainsi qu'un espace de travail collaboratif (Microsoft® Teams) pour permettre la communication et la coopération entre les différents acteurs impliqués. En effet, la synergie des acteurs et le partage de données à l'échelle locale est particulièrement important pour l'élaboration efficace d'un PAT cohérent avec les spécificités et attentes du territoire. Cette thématique pourra être renforcée dans le cadre du futur plan d'action, par exemple les diagnostics réalisés par certains EPCI des Alpes-Maritimes ou encore le volet Clim'Agri réalisé par la Chambre d'Agriculture pourraient être mis à disposition sur la plateforme Cit'Ergie (suggestion de l'ADEME).

La phase de cadrage, les discussions avec la DRAAF, les préconisations de l'ADEME ainsi que les contre-rendus de réunions du groupe de travail régional « Systèmes alimentaires territoriaux » (RRR, 2016) nous avaient déjà permis de dresser une première liste d'acteurs à rencontrer et de données à récupérer. Des réunions de suivi régulières avec le Département ont permis d'affiner au fil de l'eau la liste des données à récupérer et des acteurs interrogés / à interroger en fonction des entretiens déjà conduits, des données déjà recueillies et des difficultés à accéder à certaines données ou acteurs.

Au total, ce sont plus de 50 entretiens qui ont été conduits entre décembre 2021 et mars 2022 (détail fourni en Annexes).

Suite à ces entretiens, une phase d'analyse et de synthèse a été réalisée. Des cartes et schémas ont été réalisés afin d'offrir une lecture plus visuelle des données récoltées.

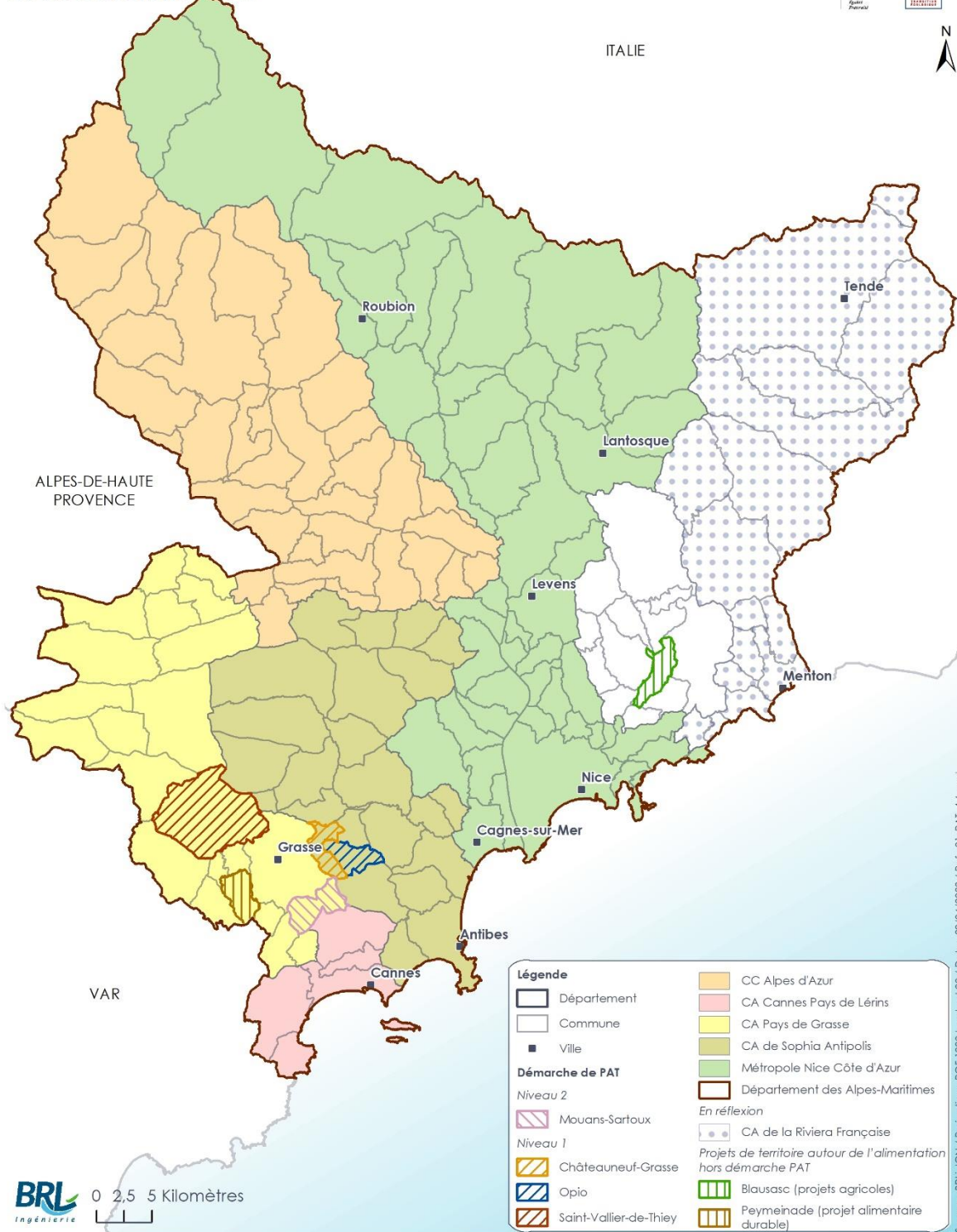
Les données sur l'aquaculture en eau douce n'ont pas pu être obtenues auprès de la Chambre d'Agriculture, cette filière n'est pas traitée dans le diagnostic mais serait à prendre en compte dans la démarche du PAT.



Carte 1 : Territoires du département couverts par un PAT ayant réalisé un diagnostic alimentaire, BRLi

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Localisation des projets alimentaires en réflexion, en cours d'élaboration et en fonctionnement sur le territoire départemental au 31 décembre 2021



1 CADRAGE DE LA DEMARCHE D'UN PAT

1.1 BASES REGLEMENTAIRES

Depuis la **loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170**, les projets alimentaires territoriaux (PAT) constituent un dispositif volontaire visant à organiser une véritable gouvernance alimentaire locale.

Les PAT « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs », à l'initiative de l'un d'entre eux et sur la base d'un diagnostic partagé (Art. L. 111-2-2 code rural.).

Le contenu des PAT n'est pas prédéterminé, mais des cadres sont toutefois fixés :

- *Les priorités des PAT recourent celles du PNA : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire (Art. L. 1 code rural).*
- *Les priorités du PAT recourent également les objectifs de santé tels qu'ils résultent du programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) qui a vocation à articuler les objectifs des politiques nationales de santé (programme national nutrition santé / PNNS, Art. L. 3231-1 CSP) et de l'alimentation (PNA).*
- *Les PAT doivent également participer à la consolidation de filières territorialisées, au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique » (Art. L. 111-2-2 code rural.).*

Ce n'est qu'en 2017 que sera mise en place leur reconnaissance officielle par la **loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable** votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale et promulguée le 1er novembre 2018. Cette loi, issue des États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017, est plus communément appelée « **loi Egalim** ». Selon les articles de cette loi, le PAT est :

- un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile,
- un projet qui met en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

1.2 CONTEXTE NATIONAL

1.2.1 Une marque nationale

Les PAT peuvent faire l'objet d'une procédure de reconnaissance (par l'Etat via les DRAAF), dont découle un soutien financier. La nouvelle procédure de reconnaissance révisée en 2021 propose deux niveaux de reconnaissance :

- **niveau 1 : projets émergents.** Attribution pour une période de 3 ans ;
- **niveau 2 : projets opérationnels** permettant la mise en œuvre d'un plan d'actions piloté par une gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans renouvelable.

Le département des Alpes Maritimes a obtenu la reconnaissance de niveau 1. Il devra donc, au terme des 3 années d'émergence, avoir décliné un plan d'actions et défini le mode de gouvernance de son PAT.



1.2.2 PNAN (Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition)

Le PNAN fixe un cap pour 5 ans avec les objectifs et les orientations de la politique publique de l'alimentation pour la période 2019-2023. On y retrouve 3 axes qui seront utilisés pour dresser l'état des lieux départemental sur :

- la justice sociale ;
- l'éducation alimentaire de la jeunesse ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il s'agit d'un document de présentation commun au PNNS et au PNA, les deux principaux outils de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition portée par le gouvernement pour 2019-2023. L'actuel PNAN a été dévoilé lors du Comité Interministériel de la Santé du 25 mars 2019

1.2.3 PNA (Programme National pour l'Alimentation)

Le PNA est une politique d'alimentation pilotée par le ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF), créée en 2010 par la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Elle est co-portée avec d'autres ministères (dont santé, éducation et transition écologique). Elle vise à répondre de manière transversale aux enjeux associés à l'alimentation : son objectif est de jouer à la fois sur l'offre et la demande, en intégrant les thématiques de la production agricole, de l'accessibilité sociale, de l'environnement, de l'éducation, de la santé et du patrimoine.

Au niveau régional, cette politique est pilotée par les DRAAF/ DAAF sous l'autorité des Préfets de régions. Les DRAAF/DAAF sont chargées depuis 2009 de mettre en œuvre des Plans régionaux de l'alimentation (PRALIM), qui sont la déclinaison régionale du PNA. Au niveau régional, la gouvernance comprend notamment un Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM) regroupant un grand nombre de partenaires publics et privés, qui valide les orientations stratégiques de la politique régionale de l'alimentation et la proposition du plan d'actions issue des groupes de travail et du comité de pilotage

1.2.4 PNNS (Programme National Nutrition-Santé)

Le PNNS est piloté au niveau national par le ministère de la Santé en collaboration avec d'autres ministères. Lancé en 2001 en France, il « vise l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition ». Depuis 2001, quatre PNNS ont été successivement lancés. Le 4^{ème} PNNS (2019-2023) est en cours. Il repose sur 5 axes déclinés en 29 objectifs.

Au niveau régional, les orientations du PNNS sont reprises par les ARS qui ont retenu la nutrition comme l'une de leurs priorités dans leur projet régional de santé (PRS). Elles sont mises en œuvre à travers le volet prévention / promotion de la santé du PRS, en impliquant les acteurs infra- régionaux concernés et volontaires (grand public, monde scolaire et périscolaire, partenaires institutionnels et associatifs, professionnels de santé, secteur économique). La mise en œuvre du PNNS se traduit essentiellement par des actions de communication, de sensibilisation, de formation et d'éducation à destination de professionnels ou de publics cibles.

1.2.5 PNSE (Plan National Santé Environnement)

Le PNSE est l'un des cinq plans pluriannuels d'action concertée issus de la loi de 2004 relative à la politique de santé publique. Il n'est pas autonome, mais se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. Il interfère avec plusieurs politiques publiques existantes ayant pour objet la réduction des facteurs de risques environnementaux. Le pilotage du PNSE est assuré par la DGS du ministère de la Santé et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Environnement. Les ministères chargés du Travail et de la Recherche font également partie du pilotage dans une moindre mesure. Quatre plans pluriannuels santé environnement ont été lancés depuis 2004. Leur objectif est de prévenir les principaux risques sanitaires environnementaux, en prenant en compte l'ensemble des polluants et des milieux de vie. Le 4^{ème} PNSE a été lancé en mai 2021. Il est copiloté par les ministères des Solidarités et de la Santé et de la Transition écologique. Le PNSE 4 propose des actions visant à mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques et aux agents infectieux.

Le PNSE est décliné dans les régions au sein des Plans régionaux santé environnement (PRSE). Le PRSE est porté le plus souvent par l'État, l'ARS et le conseil régional. Le pilotage régional du PRSE est assuré principalement par l'ARS et la DREAL.

En PACA, Le Plan régional santé environnement 2017-2021 identifie deux enjeux transversaux, **la mobilisation des collectivités territoriales** d'une part et d'autre part, l'information et l'implication des citoyens. Ces enjeux sont à considérer dans l'ensemble de la démarche du PAT. Ce Plan propose aussi une dynamique nouvelle autour d'un plan d'orientations, et de deux défis thématiques, l'un sur la qualité de l'air et l'autre sur **l'alimentation**, afin de développer des réponses en adéquation avec la situation en santé environnement des territoires régionaux.



PREMIER VOLET : LE TERRITOIRE



2 CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

Le tableau suivant présente les grandes caractéristiques du département en comparaison avec les chiffres nationaux et régionaux.

Tableau 1 : Chiffres clés du territoire

	Alpes-Maritimes	France	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Écart France	Écart PACA
Population en 2018					
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2018	253	106	161	147	92
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0,1%	0,4%	0,4%	- 0,3 pts de %	- 0,3 pts de %
Logement					
Part des résidences principales en 2018, en %	66%	82%	75%	-16%	-9%
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2018, en %	25%	10%	18%	15%	7%
Revenus					
Part des ménages fiscaux imposés en 2019, en %	60%	58%	57%	2.8%	3%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros	22300	21930	21590	370	710
Taux de pauvreté en 2019, en % ¹	16%	15%	17%	1.2%	-1%
Emplois-Chômage					
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018	75%	74%	72%	1%	3%
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018	13%	13%	14%	0%	-1%
Établissements					
Part de l'agriculture, en %	1%	5%	3%	-4%	-2%
Part de l'industrie, en %	5%	7%	6%	-2%	-1%
Part du commerce, transports et services divers, en %	73%	65%	69%	8%	4%
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	10%	13%	11%	-3%	-1%

Source : Insee RP2013 et RP2018, DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) - 2018

¹ Taux de pauvreté = pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie) (Insee)



3 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE : UN TERRITOIRE DECOUPE EN 2 GRANDS ENSEMBLES NATURELS

Le département des Alpes-Maritimes représente en superficie 0,78% du territoire national. C'est l'un des plus petits départements de France (en 7ème position des départements métropolitains les plus petits d'après l'INSEE). Il se situe à l'extrême Sud-Est de la France, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est délimité au nord par les Alpes, au sud par la mer Méditerranée, à l'Ouest par les départements du Var et des Hautes Alpes de Provence, et à l'Est par l'Italie.

Ce département possède un paysage très hétérogène, découpé en grands ensembles : le littoral et le Moyen-Pays qui ensemble constituent la bande côtière, et le Haut-Pays (cf. figure ci-dessous).

3.1 LA BANDE COTIERE

La bande côtière constitue le plus petit ensemble du territoire. Elle recouvre environ 880 km² soit 20 % du département, mais la majorité de la population y réside (97 % de la population) : on y retrouve les principaux pôles urbains : Nice, Grasse, Cannes, Antibes et Menton.

Elle est soumise à un climat méditerranéen : les hivers sont doux grâce à la mer, et l'ensoleillement est important, bien que la pluviosité reste importante, mais restreinte sur un petit nombre de jours, principalement en automne et au printemps.

La Bande côtière est constituée de plaines littorales et de vallées, elle se divise entre :

- **Le littoral** qui regroupe au total 16 communes soumises à la loi littoral. Le paysage de cette partie du territoire contribue à l'image de marque de la Côte d'Azur, la côte est ponctuée de caps et de larges baies. Les communes côtières sont touristiques, elles possèdent un patrimoine urbain souvent remarquable : vieilles villes et villages anciens, résidences et parcs datant de la " belle époque ". L'attractivité de ce territoire s'est accompagnée d'une croissance urbaine rapide et désordonnée souvent au détriment des espaces agricoles et forestiers.
- **Le Moyen-Pays** composé de 60 communes, dont 32 dans la frange sud de la zone de montagnes, soumises à la loi montagne. Cet espace possède également un paysage unique fait de villages remarquables, d'une végétation abondante de restanques et oliveraies, de cours d'eau et espaces boisés.



Carte 2 : Territoires géographiques des Alpes-Maritimes

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Territoires géographiques des Alpes-Maritimes





3.2 LE HAUT-PAYS

Le Haut Pays, occupe le nord et le centre du département. Il constitue la majeure partie du territoire (3320 km² soit 80% du territoire). Il ne compte toutefois pas quatre fois plus de communes, les 87 communes qui le composent étant plus étendues que sur la bande côtière. Il se décline en trois zones :

- les grands massifs du nord où se situe le point culminant (mont Gelas avec 3143 mètres d'altitude) ;
- les Préalpes de Grasse, de l'Estéron et de la chaîne des Baous. Les Préalpes niçoises s'étendent par ailleurs jusqu'à la mer et ne laissent pas la place aux plaines littorales que l'on retrouve à l'Ouest du département ;
- la zone alpine niçoise.

Le Haut Pays est soumis à un climat alpestre dès 800m d'altitude (l'altitude moyenne étant de 700m et 10% du territoire dépassant les 2000m). Les vallées sont fraîches et la montagne enneigée en hiver.

Ce paysage de montagne constitue l'arrière-plan paysager des communes du littoral. Il est marqué par les espaces boisés dont les espèces les plus représentées sont le pin sylvestre, le mélèze et le chêne pubescent. Ces forêts servent de support à des activités telles que la chasse, le pâturage, le ramassage des champignons et à des activités sportives.

Le Haut-Pays des Alpes-Maritimes accueille également près des deux tiers de la surface du parc national du Mercantour soit environ 453 km² sur une superficie totale de 679 km²

3.3 UN RELIEF QUI ENGENDRE DES RISQUES GEOCLIMATIQUES IMPORTANTS

Du fait de son climat méditerranéen et de sa géomorphologie, le département des Alpes Maritimes est soumis à de nombreux aléas (CD06, 2014) :

- Les fortes pluies et les crues peuvent conduire à des **inondations** auxquelles toutes les communes du département sont confrontées. Le 3 octobre 2015 (Carrega, 2015), des pluies intenses ont affecté le littoral ouest, causant près de 650M€ de dommages et la mort de 20 personnes. Plus récemment, les pluies diluviennes (cumuls jusqu'à 500 millimètres) de la tempête Alex en 2020 ont causé d'importantes crues sur le département, provoquant un lourd bilan humain et matériel.
- **L'aléa sismique** est faible mais bien présent du fait de la poussée de la plaque adriatique qui plisse l'arc Alpin. Les secousses qui ont eu lieu le 25 février 2001 et le 26 février 2012 avec des intensités moyennes, respectivement de 4,6 et 4,9 sur l'échelle de Richter, mais n'ont provoqué aucun dégât matériel ou humain. En 2014, le 7 avril, un séisme de magnitude 5,2 a causé de très légers dégâts matériels. (CD06, 2019)
- Le très fort relief qui caractérise le département, et la constitution géologique des Alpes-Maritimes expose le département à des **mouvements de terrains** de divers types : écroulements rocheux, glissements de terrains, coulées boueuses et effondrements de calcaires ou des gypses.
- Les **avalanches** sont des phénomènes courants en haute montagne.
- Les épisodes de sécheresse estivale, la nature de la végétation et l'extension des friches due à la déprise agricole qui caractérisent le territoire augmentent **l'aléa d'incendie**. La totalité des communes du territoire est concernée.
- Le département n'est par ailleurs pas à l'abri de risques climatiques tels que les vents violents, les tempêtes, les vagues sur le littoral, la neige, la canicule ou le grand froid.



4 CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE : UN TERRITOIRE CONTRASTE

Les données présentées ci-après sont basées sur les chiffres de l'INSEE.

Tableau 2 : Récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques du territoire par EPCI

EPCI	Nb de communes	Habitants	Densité (hab/km ²)	Part de + de 60 ans	Taux d'accroissement annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	Taux de chômage	Taux de pauvreté ²
CC Alpes d'Azur	34	9 677	11	35	-0,20	11,80	17,80
Métropole Nice Côte d'Azur	49	540 281	369	30	0,10	13,40	17,50
CA Riviera Française	15	73 935	112	31	0,80	11,70	15,20
CC du Pays de Paillon	13	26 950	124	29	0,60	10,50	11,30
CA Sophia Antipolis	24	177 077	367	30	0,00	12,50	12,60
CA Pays de Grasse	23	100 188	205	28	-0,30	12,50	12,10
CA Cannes Pays de Lérins	5	158 111	1 667	35	-0,10	15,30	16,50

Source : Insee (2018)

² Définition page 10



4.1 UN DEPARTEMENT INEGALEMENT PEUPLE ET EQUIPE

Les Alpes-Maritimes sont le deuxième département le plus peuplé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur après les Bouches-du-Rhône. La densité de population du département est 2.4 fois supérieure à la densité de population moyenne en France (cf. *Tableau 1 : Chiffres clés du territoire*). Toutefois, la population se répartit de manière inégale sur le département, avec d'importantes variations de densité de population comme entre la CC Alpes d'Azur (11 hab/km²) et la CA Cannes Pays de Lérins (1 667 hab/km²) (cf. *Tableau 2 : Récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques du territoire par EPCI*).

UNE POPULATION QUI STAGNE MALGRE UN SOLDE NATUREL POSITIF

Après avoir constamment augmentée depuis 1962 sous le seul effet des migrations résidentielles, la population stagne désormais depuis 2007, malgré un solde naturel (naissances - décès) devenu positif. Dans certains EPCI comme la CC Alpes d'Azur ou la CA Pays de Grasse, la population diminue légèrement (cf. *Tableau 2*). Cette dynamique démographique résulte d'un solde migratoire négatif.

Une des raisons est la très forte pression foncière dans les Alpes-Maritimes qui favorise le départ d'habitants vers des départements limitrophes. Ainsi par exemple les villes de Montauroux et Callian dans le Var, gagnent de nombreux habitants venant des Alpes-Maritimes.

Un autre facteur d'explication est le départ des étudiants pour Bordeaux, Toulouse et Montpellier, métropoles plus attractives qui proposent une offre de formation supérieure et des emplois plus attrayants (Métropole NCA, 2021).

En novembre 2017, l'Insee a publié des chiffres détaillés sur la population dans les territoires de PACA à l'horizon 2030 et 2050. D'après le scénario central retenu par l'INSEE, la population des Alpes-Maritimes devrait augmenter d'ici 2050 avec une faible évolution annuelle de l'ordre de 0.2 % par an et une population de 1 118 300 habitants à l'horizon 2050. En particulier, le nombre d'habitants se stabiliserait sur le littoral notamment dans les zones englobant les grandes agglomérations régionales (Insee, 2017).

ACCES INEGAL AUX EQUIPEMENTS

En effet, la quasi-totalité de la population réside dans la zone littorale très urbanisée et très bien équipée. A l'inverse, certaines communes du Haut-Pays restent éloignées des services les plus fréquemment utilisés par la population. C'est le cas par exemple du bassin de vie de Puget-Théniers, où les habitants sont éloignés des équipements intermédiaires et supérieurs : dans certaines communes de cette zone, la durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme de proximité (écoles, épiceries, médecins...) est supérieure à 18 minutes (INSEE, 2015).



4.1 UNE POPULATION EN ACTIVITE AVEC DES REVENUS INEGAUX

La proportion de la population active augmente depuis 2008 sur le département et en 2018 les trois quarts des 15-64 ans sont actifs. Le taux de chômage est en baisse depuis 2013 et atteint 8 % au 4^{ème} trimestre de 2021, ce qui est légèrement en dessous du taux régional (8.3 %) et au-dessus du taux national (7.2 %) (INSEE, 2022). Relativement isolées des autres zones d'emploi de la région, les Alpes-Maritimes bénéficient de la proximité de Monaco, véritable gisement d'emplois. Ainsi en 2015, les trois quarts des salariés travaillant à Monaco résidaient dans les Alpes-Maritimes.

Les habitants du département disposent de revenus relativement élevés, masquant toutefois des inégalités fortes, plus marquées qu'au niveau national : les 10 % de ménages les plus aisés disposent d'un revenu 3,9 fois supérieur aux 10 % les plus modestes (contre 3,5 pour la France métropolitaine). Les inégalités sont plus prégnantes dans les zones urbaines. À contrario, les communautés de communes plus rurales des Alpes-Maritimes sont moins inégalitaires (F. Michaillesco, 2017).

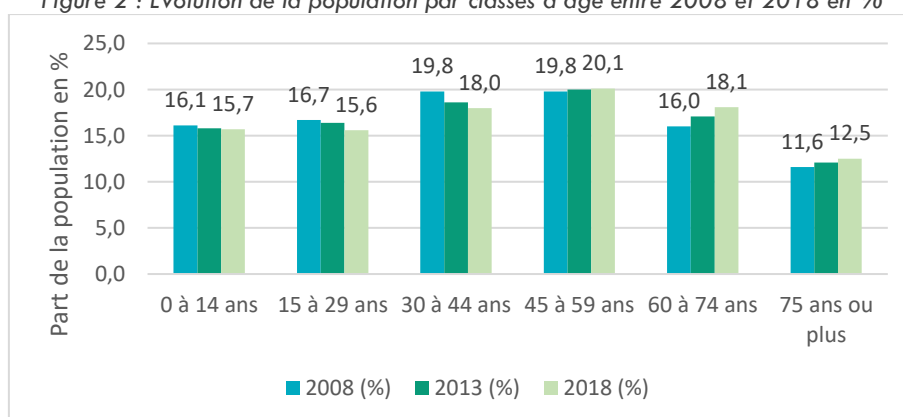
Le territoire présente 16 quartiers prioritaires abritant 6% de la population, situés principalement sur la zone littorale et le Moyen Pays (CAF, 2018). Selon l'INSEE, en 2017, 15,5% des habitants des Alpes-Maritimes vivent sous le seuil de pauvreté et à Nice le taux de pauvreté atteint 21% (F. Michaillesco, 2017). En 2021, on compte 26 000 personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soit 3% de la population totale du département (P. Viffray, communication personnelle, 2021).

Les fortes disparités sociales et le coût élevé du foncier conduisent les jeunes actifs du littoral à migrer vers le Moyen-Pays pour bénéficier d'un potentiel niveau de vie plus élevé. Au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, près de 400 personnes notamment des familles, se déplacent chaque année vers le Moyen-Pays. Elles sont 140 à s'installer dans le Haut-Pays. 40 % des personnes continuent cependant à travailler au sein de la métropole (N. Chauvot, 2014).

4.2 UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION QUI DEVRAIT SE POURSUIVRE ET GENERER DES BESOINS SPECIFIQUES

D'après le recensement de la population de 2018, les plus de 65 ans représentent un quart de la population du département des Alpes-Maritimes et cette proportion est en augmentation. A l'inverse, la part des classes d'âge les plus jeunes (de 0 à 44 ans) diminue depuis 2008 (cf. figure suivante). Au 1^{er} janvier 2020, les moins de 25 ans sont moins nombreux dans les Alpes-Maritimes qu'en France métropolitaine, ils représentent 26% de la population (contre 29% e France métropolitaine) (J. Ventura, 2020).

Figure 2 : Évolution de la population par classes d'âge entre 2008 et 2018 en %



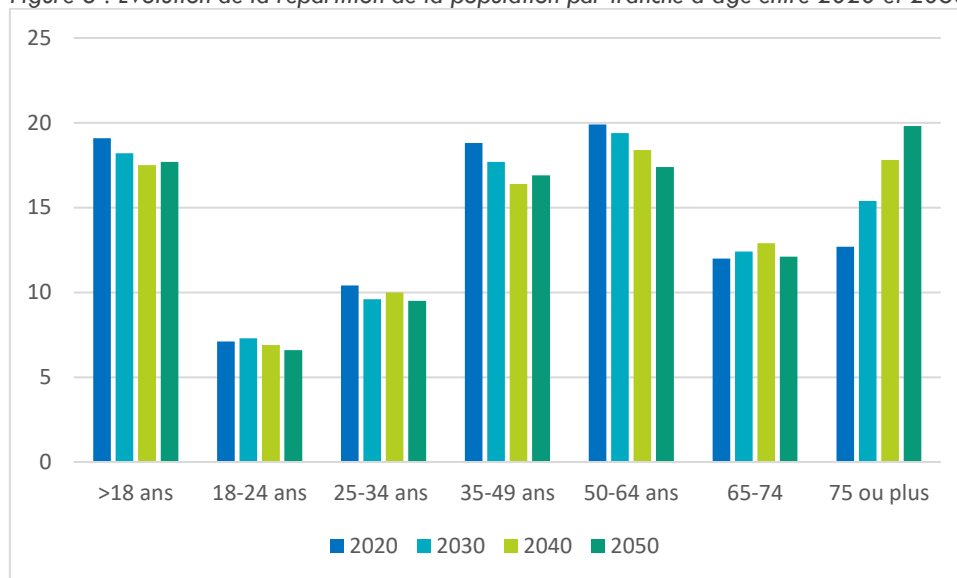
Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018



Cela signifie donc une augmentation du nombre de personnes âgées et des besoins spécifiques à cette tranche d'âge sur le volet alimentation (besoins en termes de nutrition et en termes d'accessibilité), que le territoire aura à prendre en compte.

Les projections démographiques de l'Insee (Insee, 2017) prévoient que la tendance de vieillissement de la population se poursuive et s'accroisse au cours des prochaines années (cf. *figure suivante*). Avec notamment un solde naturel qui deviendrait négatif au cours des années 2020 et une forte augmentation de la part des plus de 75 ans qui pourrait atteindre 20 % en 2050, alors qu'elle était de 12.5 % en 2018.

Figure 3 : Évolution de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2020 et 2050



Source : Insee, 2017



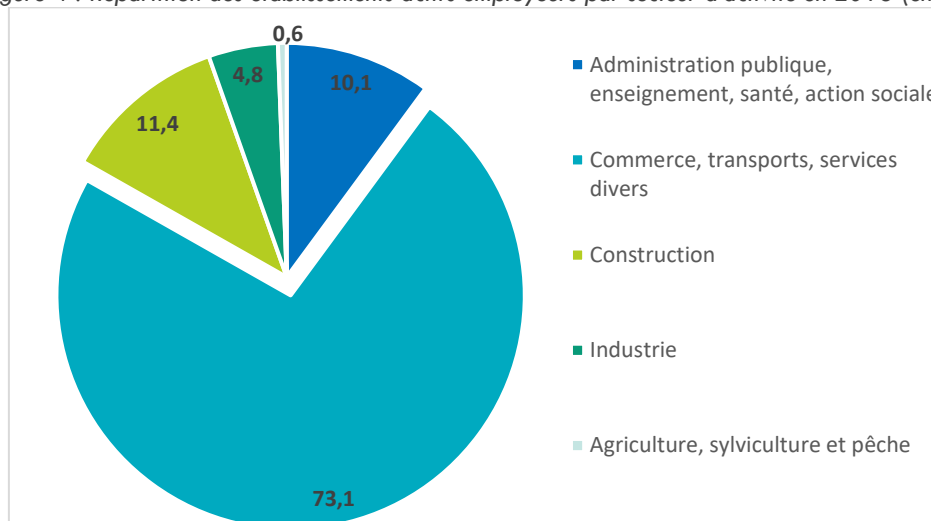
5 ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

5.1 UNE ECONOMIE TOURNEE VERS LE TOURISME ET L'ACCUEIL DES RETRAITES

L'économie départementale est orientée sur la production de biens et de services auprès des personnes présentes sur le territoire, résidentes ou touristes (*cf. figure suivante*). Hors Ile-de-France, les Alpes-Maritimes sont la première destination touristique nationale (J. Ventura, 2020).

La façade littorale est particulièrement orientée vers le tourisme haut de gamme et accueille de nombreux retraités au sein de villes de renommée internationale : Cannes, Nice, Antibes, ou Menton.

Figure 4 : Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité en 2018 (en %)



Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021

En effet, les atouts naturels des Alpes-Maritimes (façade maritime, surfaces boisées importantes et paysages de montagne), ainsi que son climat méditerranéen, doux et ensoleillé en ont fait un territoire attractif pour les touristes et retraités majoritairement.

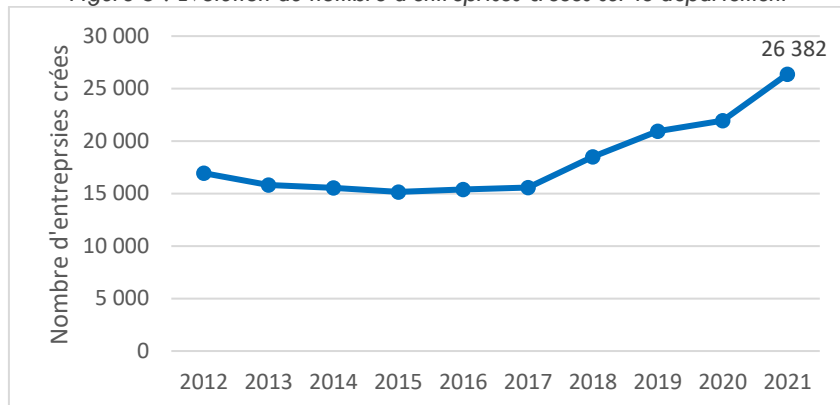
Le tourisme a donc un impact important sur l'économie du territoire. En 2019, ce secteur a généré 5,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et fournit 45 000 emplois salariés. (CCI, 2020). Le département concentre 34,6 % des emplois touristiques de PACA et 36,5 % de la richesse dégagées. À titre d'exemple, les Bouches-du-Rhône et le Var représentent 24 % et 22 % de l'emploi touristique. Au sein du département, le tourisme a un poids particulièrement fort dans l'économie des communes littorales comme Cannes, Antibes et Menton, et dans la Vallée de la Roya, où la part de l'emploi touristique peut s'élever à 16 %. (Insee, 2018).

De son côté, la Silver Economie, le marché des produits et services destinés aux seniors, emploie 10 600 salariés dans 560 établissements répartis sur le littoral où se concentrent les seniors : on y retrouve les 2/3 d'entre eux et 70% des établissements qui leurs sont consacrés (CCI, 2020). On distingue 3 grands segments de la Silver Economie : le maintien à domicile (services, aménagement, mobilité, sécurité), qui occupe la place la plus importante, celui de la Santé (maisons de retraites, sport et loisir, tourisme), et celui du Bien-Vieillir (EHPAD, matériel médical, E-santé). Les bassins de Cannes et Antibes se distinguent dans le secteur du Maintien à domicile et de la Santé, puisqu'y sont concentrés plus de la moitié des établissements et de l'emploi, tandis que Nice est le principal foyer du Bien Vieillir avec 45 % des établissements concernés et la moitié de l'emploi du secteur (CCI, 2020).

5.2 UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Depuis 2017, le nombre d'entreprises créées sur le territoire n'a cessé d'augmenter, générant de nouvelles opportunités d'emplois et constituant un probable facteur d'attractivité du territoire.

Figure 5 : Évolution du nombre d'entreprises créées sur le département

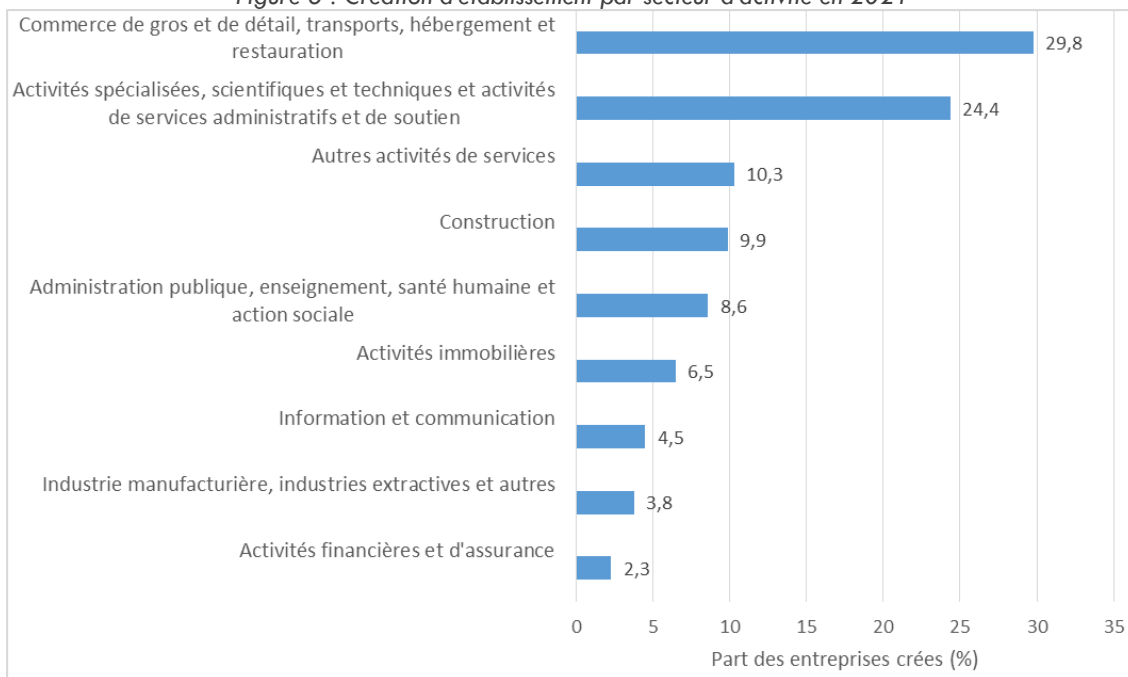


Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

La création d'activité concerne principalement les services avec le commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration. Mais un quart des créations d'entreprise concernent les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien. L'économie du département est marquée par le caractère innovant de ses entreprises qui se développent dans les secteurs de l'économie verte, les domaines de l'informatique, des biotechnologies et des sciences de la santé et de la chimie notamment. Le territoire accueille en particulier le parc de Sophia Antipolis, première technopole européenne qui mêle chercheurs, enseignants et industriels.

Ce caractère innovant pourrait alors contribuer à la recherche et au développement des thématiques liées aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation telle que l'agriculture urbaine ou les risques climatiques.

Figure 6 : Création d'établissement par secteur d'activité en 2021



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021



SECOND VOLET : L'AGRICULTURE ET L'AQUACULTURE

Ce second volet du diagnostic s'appuie principalement sur les données du RGA (recensement général agricole), de la DRAAF, de la SAFER, de la Chambre d'agriculture et des EPCI ayant réalisé un diagnostic. Elles ont été croisées entre elles et avec les outils PARCEL et CRATER, les données des PLU mais aussi les données CORINE Land Cover, inventaire européen d'occupation des sols.



6 UNE AGRICULTURE QUI PEINE A SE MAINTENIR SUR LE TERRITOIRE

6.1 DECLIN DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DES ANNEES 70S A 2010

L'AGRICULTURE DES ALPES MARITIMES IL Y A 50 ANS

Dans les années 60s-70s l'agriculture des Alpes-Maritimes se distinguait classiquement en deux grands types :

- "les grandes cultures", regroupant céréales, plantes sarclées, fourrages et élevage du gros bétail ;
- « les productions spécialisées », avec l'arboriculture fruitière, le maraîchage, les cultures florales et les petits élevages.

Jusque dans les années 1960, 3 habitants sur 4 travaillaient dans l'agriculture. Ce secteur avait un poids économique fort qui bénéficiait à l'ensemble des activités économiques du territoire. Par ailleurs, les restanques permettaient à la plupart des villages d'avoir leur autonomie alimentaire.

Cependant l'abandon progressif de l'agriculture avait déjà commencé et des interrogations sur l'autonomie alimentaire du territoire commençaient à être formulées. En effet en 1964, les productions départementales en denrées alimentaires étaient dans tous les domaines, très inférieures aux besoins : la production de lait, couvrait environ 38% de la consommation, tandis que la proportion était de 25% pour les fruits et légumes et 8% pour la viande (volailles comprises). Le constat était alors le même sur la Côte et dans la montagne mais avec des causes inverses, insuffisance de population dans un cas, excès dans l'autre, qui laisser craindre à l'auteur de l'étude la disparition de ce qui restait de l'agriculture des Alpes-Maritimes (Fenard, 1964).

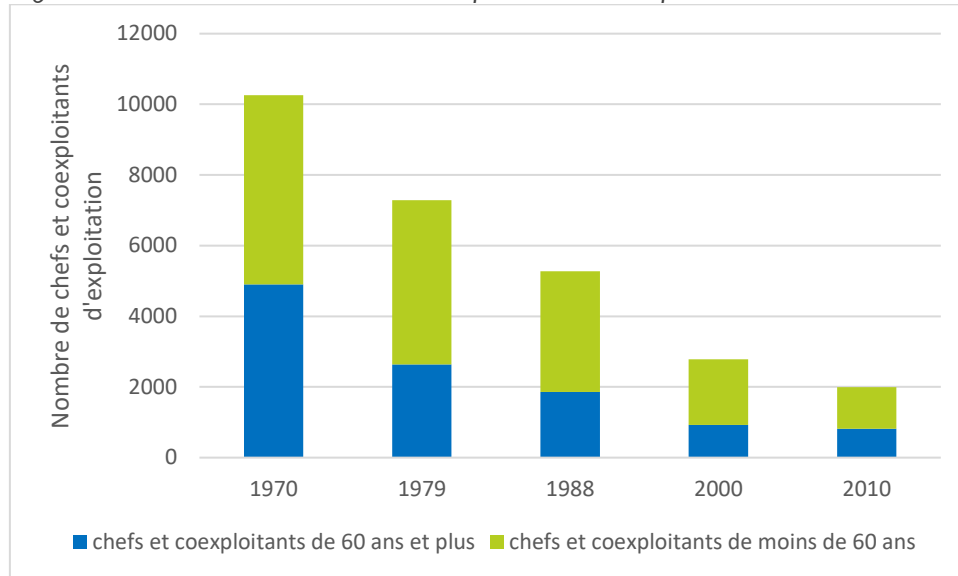
À cette époque, seule la filière horticole était en développement, les Alpes-Maritimes occupaient alors sur le plan national le 7e rang pour les pépinières d'ornement et les cultures de plantes en pots vertes ou fleuries (Fenard, 1964).

ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE JUSQU'EN 2010

Entre 1970 et 2010 le nombre d'exploitations ainsi que le nombre d'actifs de secteur agricole a fortement diminué.



Figure 7 : Évolution du nombre de chefs d'exploitations et coexploitants entre 1970 et 2010



Source : Agreste 2010

La diminution du nombre d'actifs agricoles s'est accompagnée de la réduction des surfaces cultivées en maraichage et en horticulture de 80% en 50 ans. Les parcelles cultivées en restanque ont quant à elles quasiment disparu.

6.2 EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DU DEPARTEMENT DEPUIS 2010

6.2.1 Un déclin de l'agriculture qui se poursuit, mais avec un maintien des surfaces agricoles et un léger rajeunissement de l'âge moyen des exploitants

Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire des Alpes-Maritimes a fortement diminué (- 37 %), plus rapidement qu'au sein de la région entre 2010 et 2020 (Agreste, RGA 2020).

La baisse de ces exploitations est toutefois différente selon leur taille :

- Baisse de 49% sur les micro-exploitations
- Baisse de 9% sur les petites
- Baisse de 23% sur les moyennes
- Baisse de 3% sur les grandes

De manière cohérente, les actifs agricoles ainsi que le produit économique ont eux aussi baissé de manière importante en 10 ans.

Tableau 3 : Évolution du secteur agricole entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution
Nombre total d'exploitations	1 894	1 189	-37%
SAU totale (ha)	41 993	40 916	-3%
PBS totale (k€)	95 062	66 903	-30%
Travail total (ETP)	2 405	1 734	-28%
Nombre de chefs d'exploitation	1 996	1 316	-34%
Age moyen des chefs d'exploitation	56,1	53,6	-2,5



Source : Agreste 2020

Ainsi les actifs agricoles totaux ont diminué de près de 30 % dans le département entre 2010 et 2020. Cette baisse est, avec celle du Var (-33%), bien plus importante que dans le reste de la région.

Selon le dernier recensement, la baisse encore plus forte pour la main d'œuvre permanente (- 42%), la main d'œuvre familiale s'effondre (-66%), la baisse des salariés permanents est elle aussi importante : (-22%), toutefois, il apparait une légère augmentation des coexploitants familiaux (+18%).

En parallèle, une augmentation de 45% de saisonnier et salariés occasionnels est constatée.

En 2019, l'agriculture occupe seulement 0.4 % des actifs totaux du département, loin derrière les 57 % d'actifs employés par le secteur tertiaire marchand.

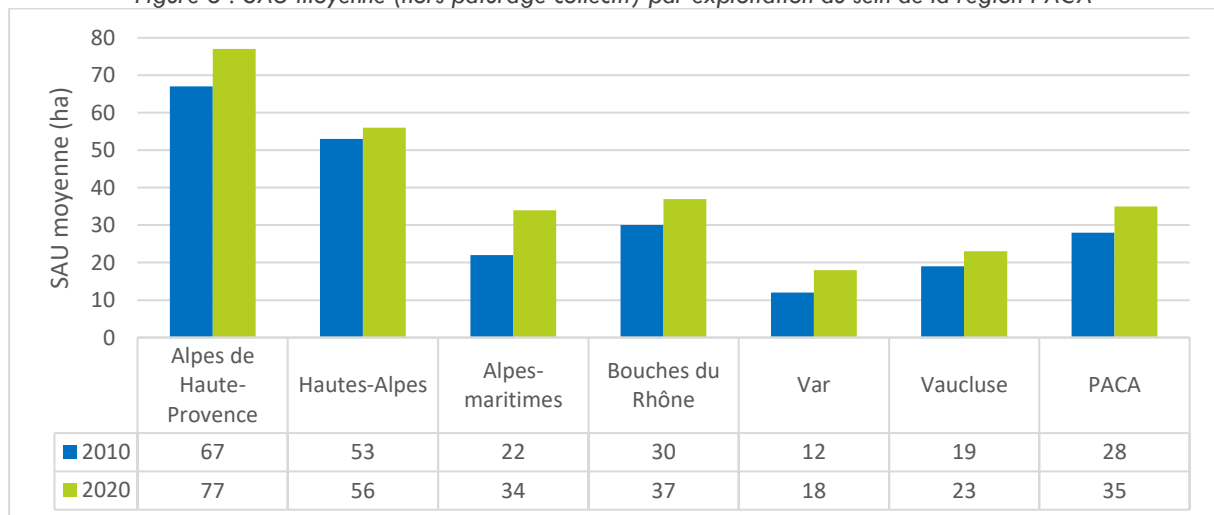
En ce qui concerne les retombées économiques de la filière, le chiffre d'affaires du secteur représente 82 millions d'euros en 2020 dont 37 % pour la filière horticole. L'agriculture ne représente alors que 0.14% du chiffre d'affaires global du département (CCI, 2021).

MAINTIEN DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DU DEPARTEMENT

Malgré la diminution du nombre d'exploitations, la SAU totale est restée stable en 10 ans, ce qui illustre un certain maintien de l'activité sur le territoire. En 2020, elle recouvre 10 % de la superficie totale du département (sans les pâturages).

Le maintien de la surface agricole totale témoigne d'une dynamique d'agrandissement des exploitations agricoles, comme c'est le cas dans les autres départements de la région PACA (cf. figure suivante).

Figure 8 : SAU moyenne (hors pâturage collectif) par exploitation au sein de la région PACA



Source : Agreste 2020

Mais de fortes disparités existent entre les exploitations puisque la grande majorité des exploitations du département comptent moins de 2,5 ha. La SAU moyenne d'une exploitation est alors de :

- 3 ha en arboriculture
- 2 ha en maraichage-horticulture, grandes cultures (dont PPAM), et en polyculture-élevage
- 12 ha en viticulture
- 136 ha en élevage bovins (viande et allaitant)
- 125 ha en élevage ovins et caprins.



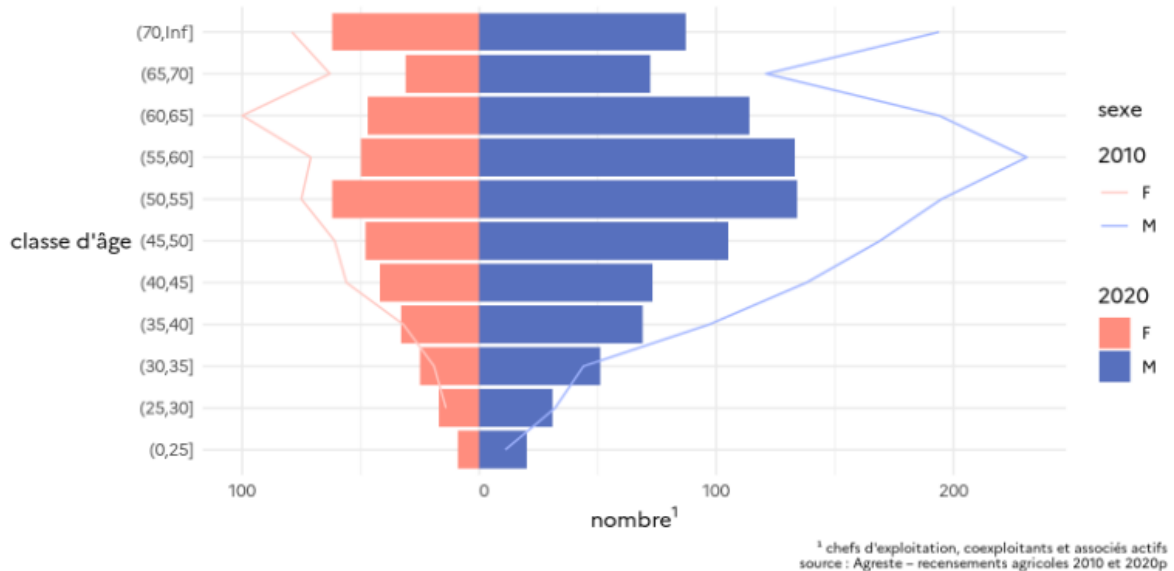
Les exploitations maraichères et viticoles sont celles dont la SAU moyenne a le plus augmenté entre 2010 et 2020 (SAU moyenne environ multipliée par 3), tandis que la surface moyenne en élevage ovins/caprins a diminué (-20 %) (Agreste, 2020).



UNE POPULATION AGRICOLE QUI RESTE AGÉE MALGRÉ LA RÉDUCTION DE L'ÂGE MOYEN DES CHEFS D'EXPLOITATION

Les dirigeants d'exploitation sont principalement des hommes entre 40 et 60 ans, ils représentent 34 % des chefs d'exploitations. Si l'âge moyen des chefs d'exploitation (53.6 ans) a diminué d'environ 2.5 ans en 10 ans (cohérent avec une moyenne régionale de 54 ans en 2019), la majorité reste âgée de plus de 50 ans (Agreste 2020). La diminution de l'âge peut s'expliquer principalement par les départs à la retraite des exploitants les plus âgés.

Figure 9 : Évolution de l'âge et du sexe des chefs d'exploitations entre 2010 et 2020



Le vieillissement de la population agricole s'explique principalement par :

- Des départs tardifs (importante proportion d'exploitants de plus de 75 ans), eux-mêmes liés à un montant de retraite trop faible et à un faible nombre de candidats repreneurs ;
- Un faible nombre de jeunes installés, les départs à la retraite ne sont pas compensés.

Cette constatation du vieillissement de la population agricole est soulignée par les différentes informations recueillies au sein des EPCI concernés par un PAT et ayant réalisé un diagnostic :

- Au sein de la CASA, la moyenne d'âge se situe entre 51 et 60 ans (CASA, 2019) ;
- Au sein de la métropole, l'âge de la population agricole est de plus de 51 ans pour 55 % des chefs d'exploitations, notamment sur le Littoral et celui des nouveaux installés est de 42 ans. (Métropole NCA, 2021)



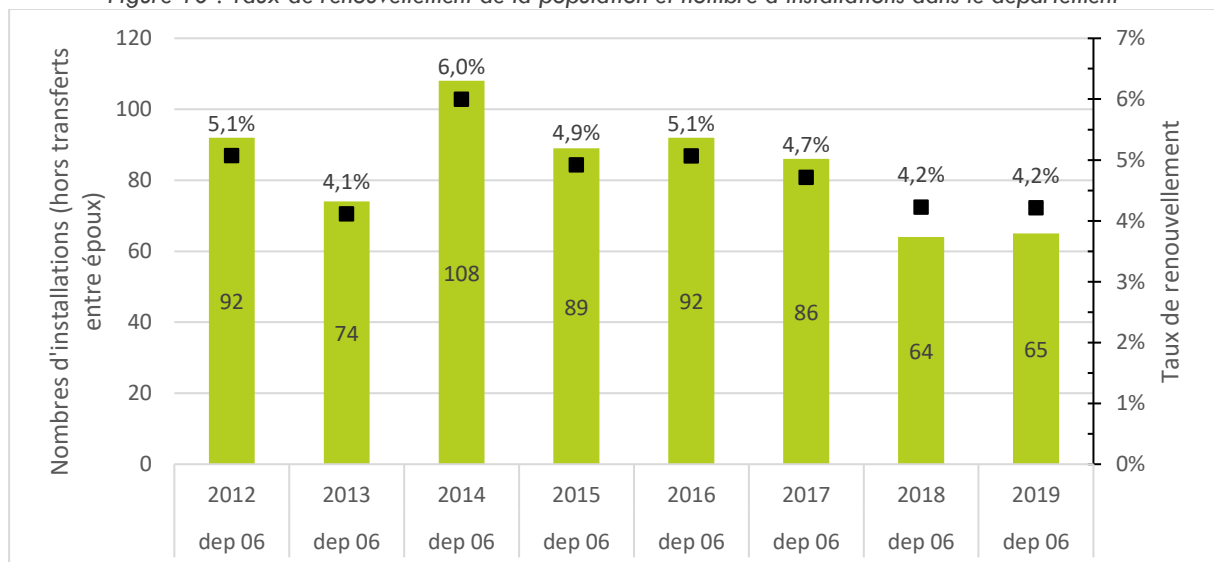
Des départs à la retraite qui ne sont pas compensés par les installations et transmissions

La population agricole peine à se renouveler. Si le taux de renouvellement, ratio du nombre de nouveaux installés (hors transferts entre époux) sur le nombre d'exploitants déjà en exercice du département est supérieur à celui de la région (3.7 % en 2019), il reste très faible (< 6%). En particulier dans le secteur de l'élevage où peu de nouveaux agriculteurs s'installent et les futurs retraités ne trouvent pas de repreneur.

D'après les données issues du RGA 2020, les chiffres du Département sont éloquentes : 411 exploitations ont un chef d'exploitation de plus de 60 ans (soit 24 % des fermes du département). Une prospective sur l'avenir de ces fermes laisse prévoir que dans :

- 44% des cas : pas de départ prévu du chef d'exploitation
- 18% des cas : reprise par un coexploitant, par la famille,
- 35% ne savent pas
- 3% des terres disparaîtront pour un usage non agricole

Figure 10 : Taux de renouvellement de la population et nombre d'installations dans le département



Source : MSA – fichier des cotisants, traitement DRAAF-SRISE

Nous avons réalisé une estimation du taux de renouvellement nécessaire pour compenser les départs en retraite entre l'année 2019 (1410 exploitants) et 2020 (1189 exploitants) à partir de la formule suivante :

$$\text{taux} = \frac{(\text{nombre d'exploitants à l'année } n - 1) - (\text{nombre d'exploitants à l'année } n)}{(\text{nombre d'exploitants à l'année } n)} * 100$$

Sur l'année 2020 on obtient un taux de 18 %. Ce taux est donc loin d'être atteint. Il faudrait alors près de 3 fois plus d'installations pour permettre le renouvellement des exploitations.

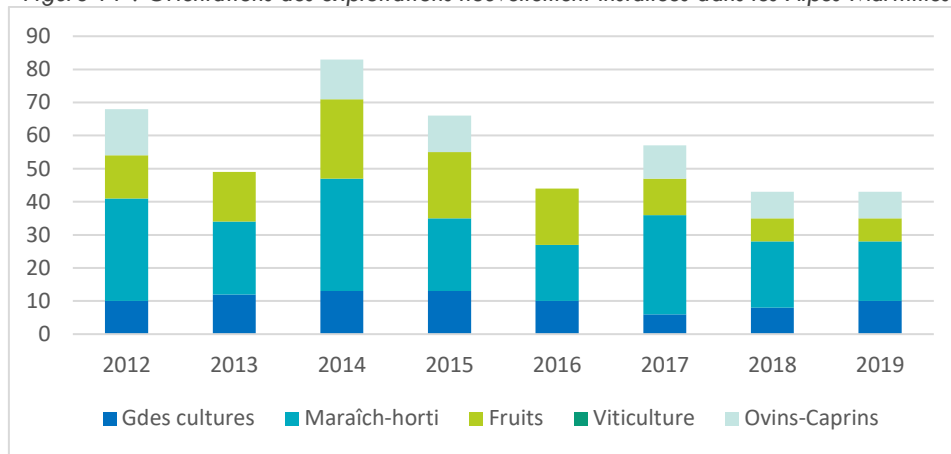


DES INSTALLATIONS PORTEES PAR DES NEORURAUX QUI MODIFIENT LE PAYSAGE AGRICOLE

Les nouveaux agriculteurs sont plutôt jeunes, 46 % ont moins de 40 ans (Agreste, 2020). D'après les entretiens menés, il semble que la part des néo-ruraux chez les nouveaux installés soit de plus en plus importante. Ils ne sont souvent pas issus du monde agricole, et ont exercé une autre profession auparavant. Ces nouveaux agriculteurs s'installent souvent hors cadre formation agricole et donc de ce fait hors cadre JA, puisqu'il faut justifier d'un diplôme agricole pour avoir accès à la DJA.

Les installations sur le territoire montrent alors une modification de la répartition des orientations des exploitations (figure suivante) : les nouveaux installés privilégient le maraichage, au détriment de l'élevage et l'arboriculture. Ils s'installent généralement sur de petites surfaces, d'en moyenne 5 ha (entre 2015 et 2019, Agreste 2020). Ils ont aussi bien souvent une volonté d'exercer en agriculture biologique et de diversifier leurs productions. Ils privilégient les circuits courts et sont attachés au lien avec le client.

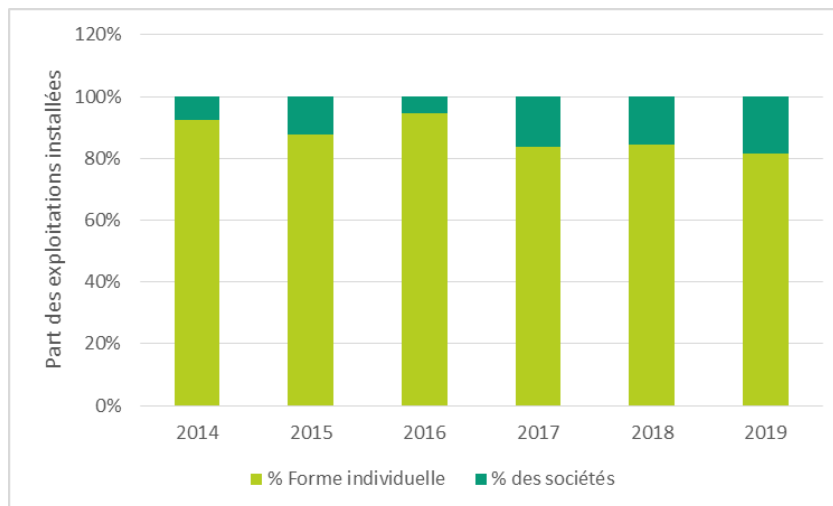
Figure 11 : Orientations des exploitations nouvellement installées dans les Alpes-Maritimes



Source : MSA – fichier des cotisants, traitement DRAAF-SRISE

Les nouveaux installés ont par ailleurs une volonté plus importante de travailler en commun. Bien qu'elles soient toujours majoritaires, le recensement agricole de 2020 montre une diminution des exploitations individuelles au profit des sociétés. En effet, d'après les entretiens réalisés, les nouveaux installés favorisent des formes de structures collectives pour partager les contraintes administratives et d'emploi du temps et limiter le potentiel isolement.

Figure 12 : répartition des formes juridiques d'exploitation installées sur le territoire des Alpes-Maritimes



Source : Agreste 2020

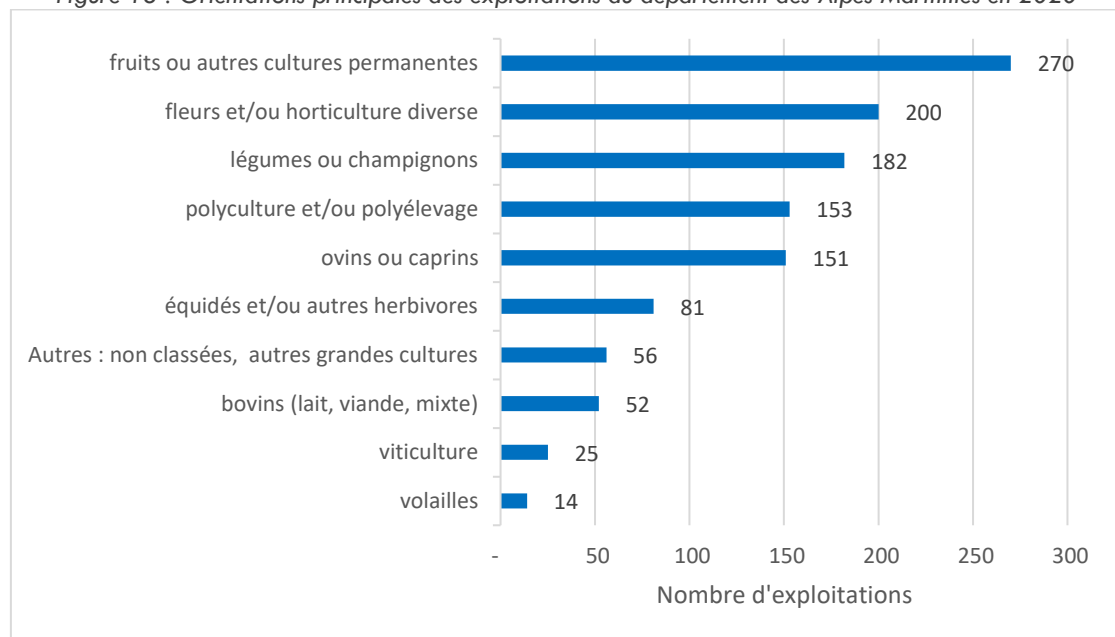


6.2.2 Répartition géographique des agricultures du territoire

Le département des Alpes-Maritimes est principalement tourné vers les filières horticoles et maraichères, qui concernent à elles deux 33 % des exploitations, et vers l'arboriculture, qui représente 30 % des exploitations (cf. figure suivante). Ce sont ces filières qui dégagent également des produits à l'hectare supérieurs aux autres spécialisations. Par ailleurs, le territoire a su conserver une part importante d'élevage ovin et caprin majoritairement dans le haut et moyen pays. Les grandes cultures et la viticulture sont aussi présentes mais en plus faible proportion.

La diversité des productions produite est à la fois un atout qui fait la richesse de l'agriculture départementale, et une difficulté pour la structuration des filières. En effet, le petit nombre d'exploitations par filière, éparées sur le territoire, rend plus difficile la coopération et la mutualisation entre agriculteurs.

Figure 13 : Orientations principales des exploitations du département des Alpes Maritimes en 2020



Source : Agreste 2020

* Catégories « céréales et/ou oléoprotéagineux » et « élevage porcins » soumis au secret statistique : moins de 3 exploitations

La géographie du département distingue différents bassins de productions agricoles au sein du département. D'après la classification du RGA 2020 (cf. figure suivante), on retrouve les spécificités agricoles des quatre géopays du département (cf. annexe), définis selon les conditions pédo-géoclimatiques :

- **Basse Provence Orientale** : majoritairement des cultures horticoles au sein du Pays de Grasse et de la plaine de la Siagne, mais également de l'oléiculture et de l'arboriculture fruitière, ainsi que des cultures d'agrumes aux alentours d'Antibes.
- **Littoral Niçois et Mentonnais** : principalement de la viticulture dans les collines niçoises, de l'oléiculture dans la Haute Plaine, et de l'horticulture autour de l'agglomération niçoise, tandis que le littoral mentonnais est réputé pour ses cultures d'agrumes.

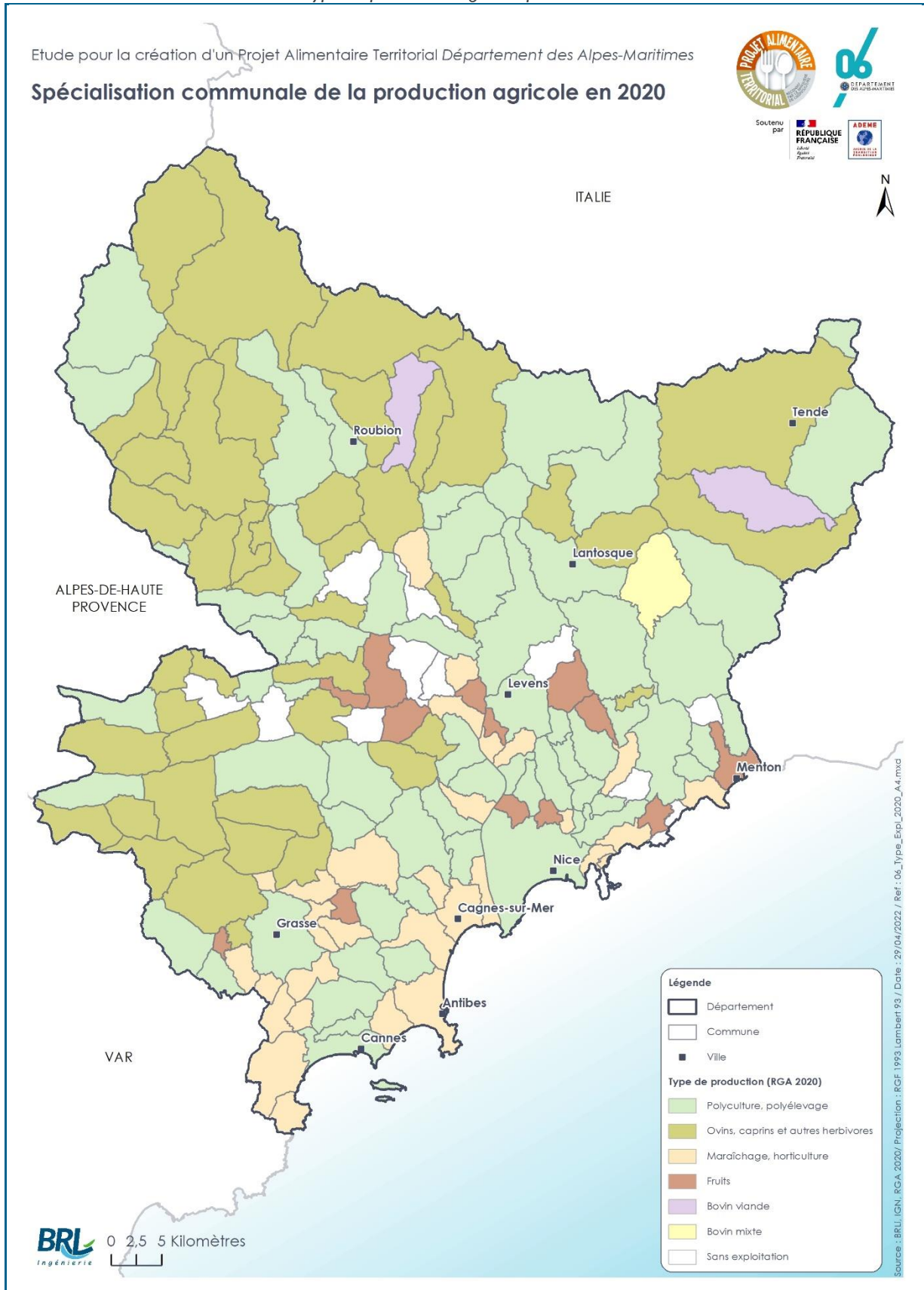


- **Moyen Pays des Alpes méridionales** : est le GéoPays³ qui englobe les GéoTerroirs⁴ des Préalpes de Grasse, et de l'Esteron à l'Ouest, et du Carrefour Tinée-Var-Vésubie, de Paillons et de la Bévera-Moyenne Roya à l'Est. L'élevage y est le plus présent, tandis que la culture de plantes à parfums se concentre dans la Siagne autour de Grasse, à l'Ouest, et l'oléiculture dans la Roya à l'Est.
- **Haut Pays des Alpes méridionales** se découpe entre le Haut et le Moyen Var, la Tinée, la Vésubie et la Haute-Roya et est principalement exploité grâce à l'élevage.

³ GéoPays : correspond à une maille territoriale d'unités physiques où s'exerce une utilisation agricole dominante. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est partitionnée en 52 géopays.

⁴ Géoterroirs : Permettant de cerner des différenciations spatiales internes aux Géopays, il correspond à une organisation relativement homogène des structures agraires et à une certaine analogie de types d'exploitations agricoles. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est partitionnée en 194 géoterroirs

Carte 3 : Type de production agricole par commune en 2020





6.2.3 Dynamiques des productions agricoles du département entre 2010 et 2020

Les filières agricoles du département sont présentées selon le nombre d'exploitations sur le territoire, de la filière qui concentre le plus grand nombre d'exploitations à celle qui en concentre le moins. Les chiffres sont principalement issus du recensement agricole 2020.

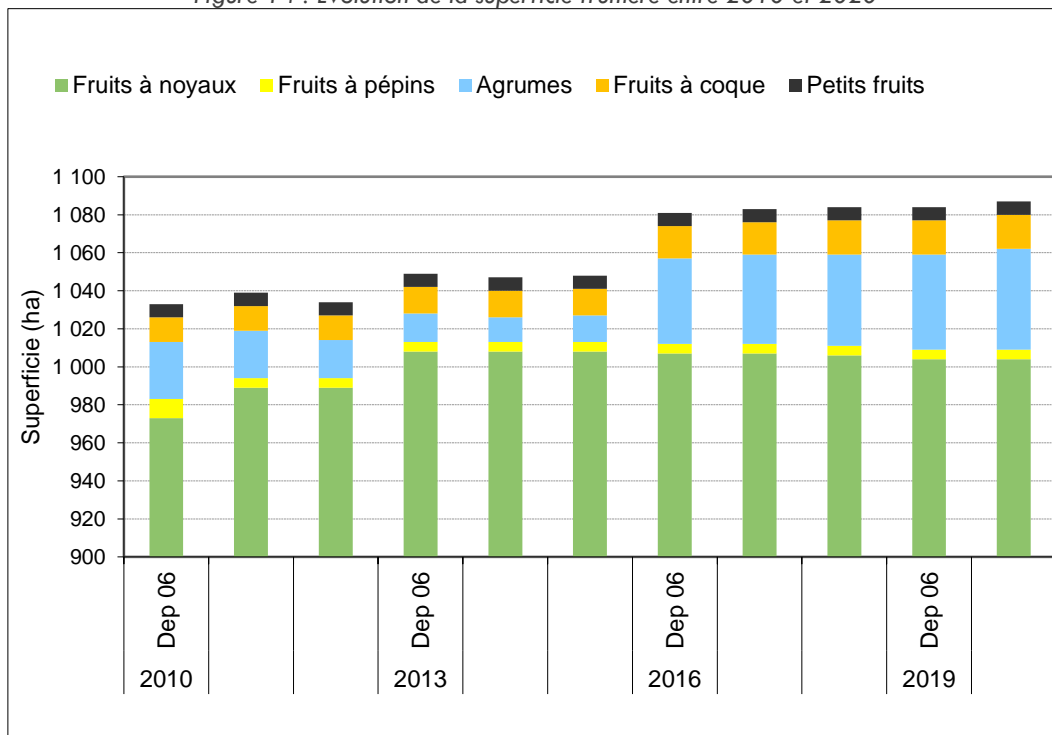
6.2.3.1 Des filières qui se développent

6.2.3.1.1 L'arboriculture : légère augmentation des surfaces et de la production

Une grande diversité de fruits est produite sur le territoire, il s'agit principalement d'oliviers (fruit à noyaux sur la figure suivante) et d'agrumes (citron, clémentine, mandarine). La superficie des vergers du département a légèrement augmenté en 10 ans (+ 50 ha), principalement du fait du développement des surfaces d'agrumes à partir de 2016. La labellisation du Citron de Menton en IGP a permis de développer la filière ainsi qu'un contexte de moindre concurrence européenne et nationale, (Bilan agricole PACA 2016).

Les autres productions que sont les fruits à coque (châtaigne), les petits fruits (Framboise principalement) et les fruits à pépin (pommes de table), les surfaces et les productions sont restées stables depuis 2010.

Figure 14 : Évolution de la superficie fruitière entre 2010 et 2020

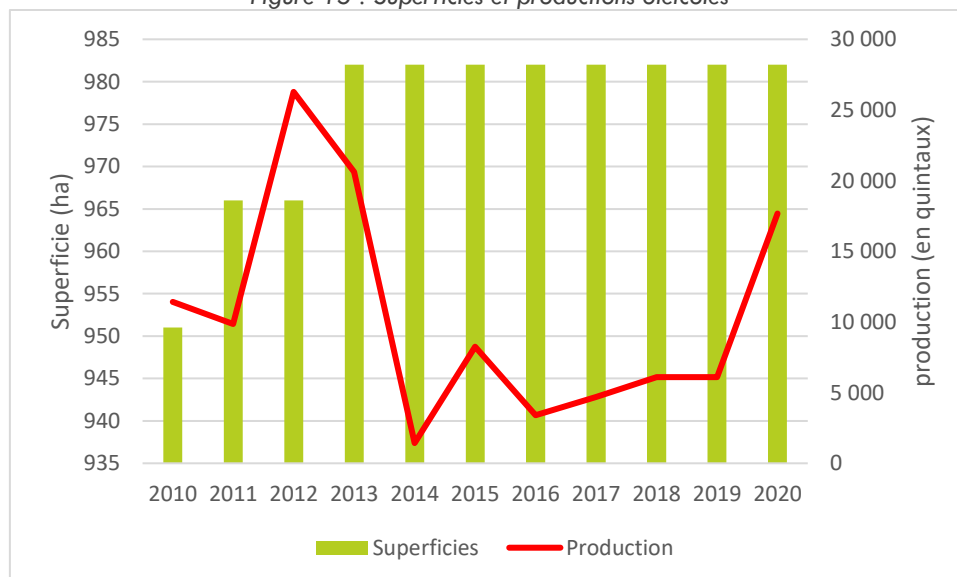


Source : Agreste – Statistiques annuelles 2020

Avec presque 1000 ha d'oliviers, l'oléiculture est la filière arboricole la plus développée sur le département des Alpes-Maritimes. Les surfaces sont stables depuis 2013, mais la production est quant à elle plus fluctuante, avec notamment une forte baisse en 2013-2014 causée par les aléas climatiques et les attaques virulentes de la mouche de l'olive (FranceAgriMer, 2015) et une tendance à la hausse depuis 2016. La production d'olives est certes ancienne mais peu connue, les effets des pratiques agricoles (taille des arbres, travail de la terre, amendement, etc.) sont encore mal maîtrisés et la connaissance des espèces qui lui sont nuisibles est également partielle. Pour améliorer la connaissance sur cette culture, le Conseil départemental a signé une convention avec le CRIIAM pour participer aux expérimentations de la Chambre d'Agriculture 06 sur les maladies du feuillage des oliviers.

De plus, cette culture est soumise aux effets du changement climatique avec un besoin d'irrigation quasi obligatoire pour maintenir un bon rendement. Ainsi, selon les acteurs rencontrés en entretien, il est souvent difficile de vivre uniquement de cette activité, et la majorité des oléiculteurs pratiquent une activité annexe. Un regain d'intérêt pour cette filière se fait par le monde associatif qui réalise des remises en état des oliveraies privées ou publiques abandonnées. Le maintien de la filière est notamment dû à la valorisation via les AOP « Huile d'Olive de Nice » et « Olive de Nice » pour les olives de table et la pâte d'olive. ainsi qu'une AOP « Huile de Provence » sur 6 communes de l'ouest du département (Auvare, La Croix-sur-Roudoule, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Rigaud et Touët-sur-Var)

Figure 15 : Superficies et productions oléicoles



Source : Agreste – Statistiques annuelles 2020

La production d'agrumes se concentre, quant à elle, dans le Sud-Est du département aux alentours de Menton et bénéficie d'une IGP « Citron de Menton », qui contribue au développement de la filière. Cette culture à forte valeur ajoutée bénéficie principalement d'une valorisation à l'export dans le reste de la France.

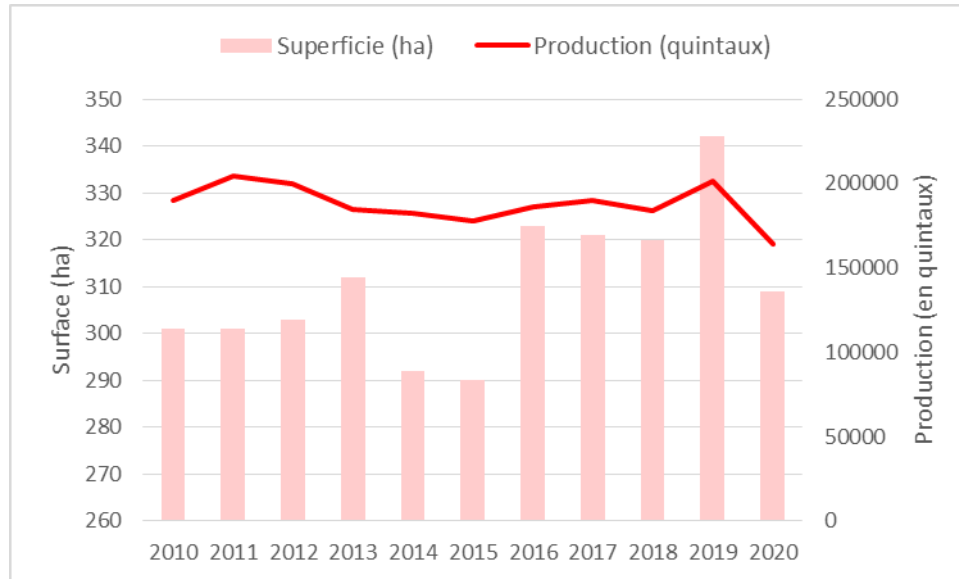
6.2.3.1.2 Le maraichage : volumes de production constants avec une légère augmentation des surfaces

Le maraichage occupe 15 % des exploitations du département et se concentre principalement sur le littoral et le Moyen-Pays, la géomorphologie karstique des plateaux du Haut-Pays rendant difficile les cultures. Par exemple les maraichers représentent 10 % des exploitants agricoles de la CASA, avec des communes maraichères comme Vallauris ou Villeneuve-Loubet qui réalisent près de 60 % de la production du territoire.



La production maraîchère se centre principalement autour de la culture de tomates, courgettes, salades et choux. Les superficies sont en légère diminution depuis 2016, probablement du fait de la pression d'urbanisation et des difficultés liées à l'installation, bien que ce secteur soit le plus plébiscité par les nouveaux installés.

Figure 16 : Superficies et productions de légumes



Source : Agreste – statistiques annuelles

Le maraîchage bénéficie de la forte demande du territoire et les productions se valorisent majoritairement en circuit-court. La demande des touristes, de la restauration hors domicile sont également des atouts pour la filière qui voit arriver de nouveaux maraîchers sur le territoire. La filière reste cependant peu structurée.

6.2.3.1.1 Les produits halieutiques : l'aquaculture en développement

La production halieutique se décline sur le département sous 2 formes : la pêche et l'aquaculture.

LA PECHE

L'entretien avec le Comité départemental de la pêche et des élevages marins ainsi que rapport des Activités des navires de pêche dans le Département des Alpes-Maritimes réalisé en 2020 par l'Ifremer permettent de recenser 94 pêcheurs sur le département, soit 15 % des 624 pêcheurs de la région.

La majorité d'entre eux ont des navires de 4^{ème} catégorie. Ils mesurent moins de 10 m, avec des filets dormants, et des casiers, et naviguent à 5 miles du port d'attache. L'absence de plateau continental permet de pêcher à proximité des côtes. La pêche au filet est majoritaire (56 % des navires sont des fileyeurs exclusifs et 29 % sont des navires polyvalents). (Ifremer, 2020)

La typicité du territoire pour la pêche est liée à celle de la Méditerranée. Les espèces pêchées varient en fonction des saisons.

Figure 17 : Production des 15 espèces principales en valeur

Espèce	Valeur (k€)		Tonnage (T)		Prix moyen calculé (€/kg)
Oursin-pierre	297	(16 %)	23	(10 %)	13,00
Dorade royale	252	(13 %)	24	(10 %)	10,67
Espadon	234	(13 %)	21	(9 %)	10,89
Merlu européen	128	(7 %)	16	(7 %)	8,09
Rouget de roche	117	(6 %)	10	(4 %)	11,35
Bonite à dos rayé	92	(5 %)	12	(5 %)	7,73
Poissons marins nca	88	(5 %)	18	(8 %)	4,82
Rascasses nca	72	(4 %)	10	(4 %)	7,27
Bar européen	47	(3 %)	3	(1 %)	16,48
Saint Pierre	46	(2 %)	2	(1 %)	21,48
Sériole couronnée	45	(2 %)	6	(2 %)	7,97
Langouste rouge	30	(2 %)	1	(0 %)	29,48
Seiche commune	29	(2 %)	3	(2 %)	8,44
Pageot commun	28	(2 %)	4	(2 %)	8,01
Sar commun	26	(1 %)	4	(2 %)	5,82
Autres espèces	333	(18 %)	73	(32 %)	4,57
Total (toutes espèces confondues)	1 864	(100 %)	230	(100 %)	8,10

Source : Ifremer, 2020

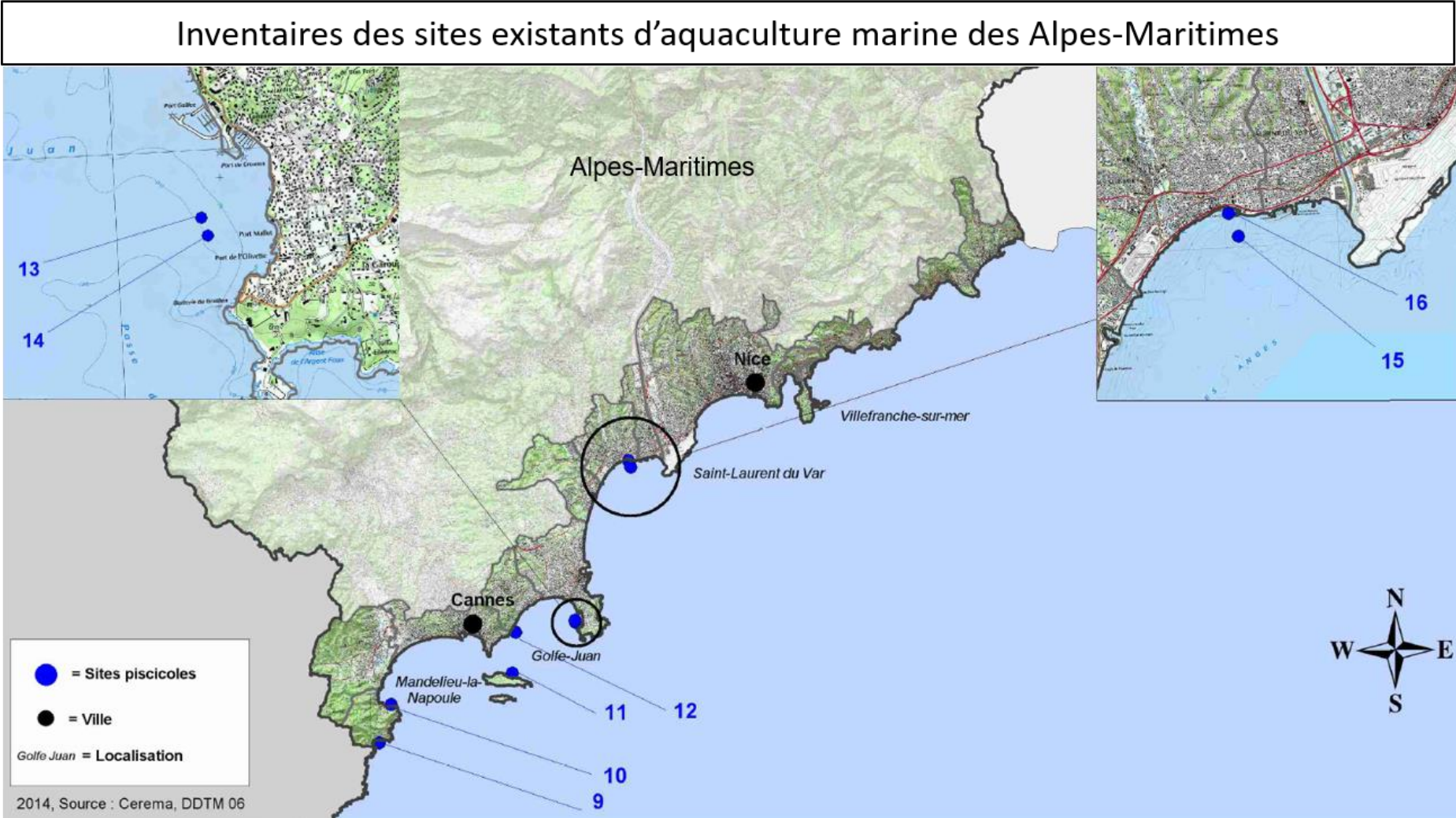
Les entretiens réalisés avec les professionnels font apparaître que le poisson est vendu majoritairement à quai sur les étals des ports gérés par les prud'homies. Une petite partie est également vendue directement à des restaurateurs et encore plus rarement, dans le cas de dorades et de poissons pélagiques pêchés en grande quantité, vendus à des mareyeurs.

L'AQUACULTURE EN EAU SALEE

Pionnière en Europe dans le domaine de l'élevage marin grâce à sa maîtrise de la reproduction et de l'alimentation des poissons, la France produit environ **5 700 tonnes** de poissons marins par an. Elle compte seulement 29 entreprises (Agreste, mai 2021). Une seule est localisée dans les Alpes-Maritimes.



Figure 18 : Répartition des sites existants d'aquaculture marine du département (carte)



Source : (SRDAM, 2015)



Figure 19 : Répartition des sites existants d'aquaculture marine du département (tableau)

Sites	Communes	Production
9	Théoule-sur-Mer	loups, daurades, maigres (concession attribuée mais actuellement non exploitée)
10	Théoule-sur-Mer	loups, daurades, maigres
11	Cannes	loups, daurades, maigres
12	Cannes	loups, daurades, maigres
13	Antibes	loups, daurades, maigres
14	Antibes	loups, daurades, maigres
15	Cagnes-sur-Mer	loups, daurades, maigres
16	Cagnes-sur-Mer	loups, daurades, maigres

Source : (SRDAM, 2015)

Le département possède la moitié des sites aquacoles de la région (16 sites). L'unique pisciculture du département possède plusieurs sites de production de bar et de dorades situés entre Antibes et Théoule-sur-Mer et produit environ 600 tonnes de poissons par an (soit 10% de la production française) avec un positionnement qualitatif associé à la qualité intrinsèque des poissons, au terroir et à la qualité de l'eau et à l'ultra-fraîcheur (pêche et la distribution ne sont séparés que de 36 heures au maximum). La structure emploie 35 personnes en hiver et 50 en été, car l'activité est saisonnière. Aquafrais Cannes bénéficie du label « Aquaculteurs de Nos Régions ».

D'après le Schéma régional de développement de l'aquaculture marine de la région PACA, si elle ne crée pas d'emplois de masse, cette activité utilise une main d'œuvre qualifiée, voire très qualifiée, en raison de la technicité du secteur mais aussi du parti pris qualitatif qui permet de garantir l'avantage compétitif des productions régionales.

Le schéma prévoit le développement de la filière, avec notamment l'identification de 2 nouveaux sites potentiels sur le département.

Les professionnels font état de freins importants au développement de l'aquaculture. Parmi ceux-ci, le manque d'aménagements à terre (pontons, bâtiments, aires de stationnement) au droit de leurs installations en mer complique les modalités d'exploitation des fermes, tant en termes de conditions de travail, d'entretien des cages et des matériels, de stockage des intrants mais aussi de sécurisation des sites. Il limite fortement la création de nouvelles activités porteuses d'emplois et de valeur ajoutée (SRDAM, 2015).

6.2.3.1.2 L'apiculture : un nombre de ruches en hausse

Il existe peu de données sur cette filière disponible à l'échelle du département. Néanmoins, on peut noter que le nombre de ruches recensées a augmenté sur le territoire entre 2010 et 2019 passant de 8 000 à 15 000 ruches (Agreste 2010, 2020). La production apicole des Alpes-Maritimes représente alors une faible part de la filière régionale (8% des ruches de PACA).

Localement cette activité peut présenter un potentiel de développement. Ainsi, l'activité apicole représente 12% de la production alimentaire de la métropole NCA en Tinée et 13% en Vésubie (diagnostic MNCA, 2020). Cependant la filière est confrontée à des freins qui limitent son développement, les principaux identifiés sont :

- L'augmentation des contraintes climatiques, notamment sécheresse et gelée
- La pression des nuisibles, notamment les frelons asiatiques
- L'accès au foncier avec un accès possible aux camions pour transporter les ruches (transhumance des ruches)
- Le manque de structuration de la filière, très peu d'apiculteurs sur le département et éparpillés sur le territoire



Des initiatives sont d'ailleurs menées sur le territoire pour soutenir la filière :

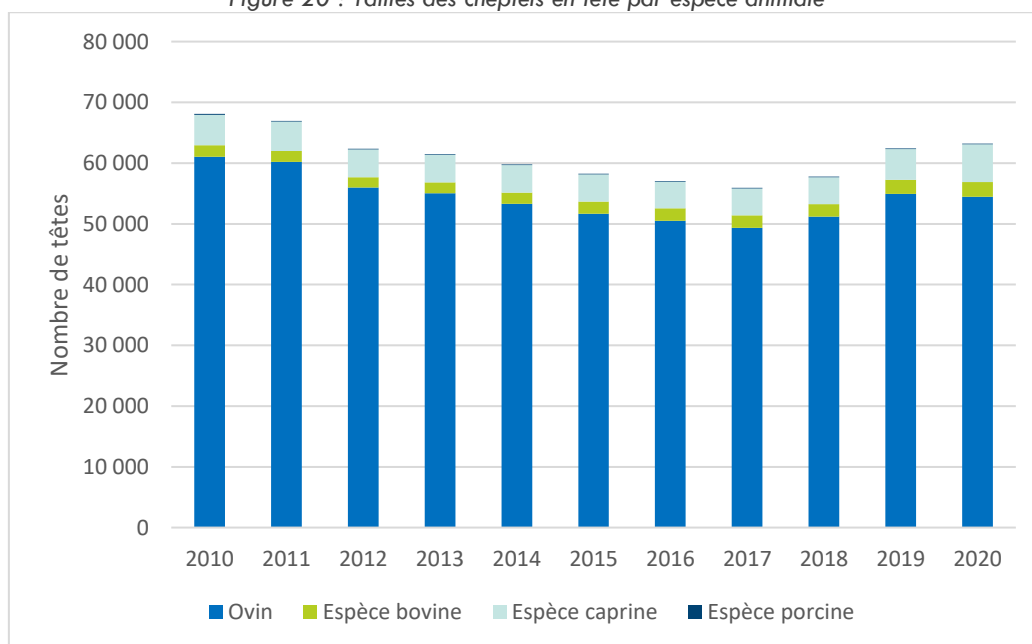
- Il existe un CIVAM apicole dans le département : créé en 1984, il compte aujourd'hui 280 apiculteurs
- Le Plan Apicole départemental Durable (PAD), lancé en 2013, a pour objectif de protéger les abeilles et les pollinisateurs (notamment contre le frelon asiatique), développer les ressources mellifères, soutenir la filière et sensibiliser les différents acteurs et le public. Le département travaille aujourd'hui à la mise à jour et au développement du PAD.
- La Métropole Nice Côte d'Azur a elle aussi lancé en 2018 son plan abeilles et pollinisateurs : plan d'actions avec 2 objectifs (Protéger les abeilles et autres pollinisateurs sauvages et Développer et encourager la filière apicole professionnelle, en veillant à maintenir l'équilibre avec les pollinisateurs sauvages)

6.2.3.2 Des filières qui se maintiennent

6.2.3.2.1 L'élevage : maintien du cheptel global du territoire

Principalement localisé dans le Haut-Pays dont il permet de valoriser les espaces, le cheptel du département reste réduit. Il s'agit en grande majorité d'élevage ovin qui représente 60 % du cheptel (en équivalent UGB), tandis que l'élevage bovin constitue 20 % et l'élevage caprin 10 %. Des ateliers de volaille commencent à émerger sur le territoire, 14 ont été recensés en 2020.

Figure 20 : Tailles des cheptels en tête par espèce animale

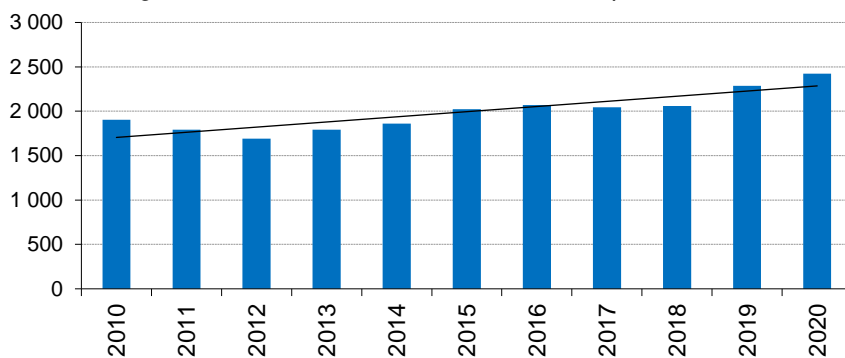


Source : Agreste – Statistiques agricoles annuelles, 2020

En termes de dynamiques, le cheptel ovin décroît légèrement depuis 2010 (- 11%), tandis que l'élevage bovin (+ 27%) et caprin (+23%) progressent. Le développement de la filière bovine s'explique notamment par la tentative de solution contre la prédation qui aujourd'hui est remis en question puisque le loup s'attaque désormais également aux bovins. La hausse concerne principalement les vaches allaitantes.

La filière ovine est majoritairement orientée vers la viande d'agneau et de brebis de réforme. L'élevage est historiquement transhumant et le cheptel se rend l'été dans les estives, ce qui présente une forte valeur culturelle pour le territoire. Cependant le territoire est marqué par une tendance à la diminution de l'ovine viande et à l'inverse une augmentation de l'ovine laitier (+12% entre 2010 et 2020).

Figure 21 : Évolution du nombre de têtes du cheptel bovin



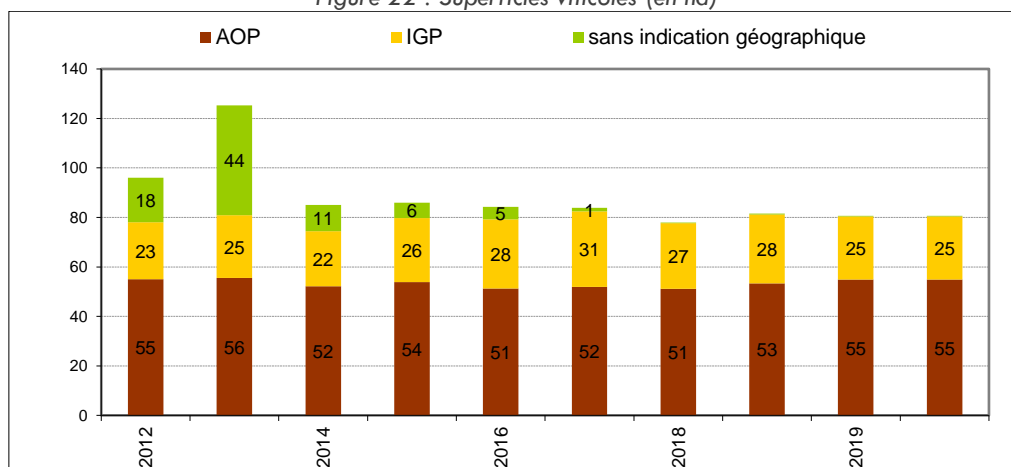
Source : Agreste Statistiques agricoles annuelles

6.2.3.2.2 La viticulture : maintien des surfaces et de la production

La viticulture du département se concentre majoritairement à l'agglomération de Nice et aux collines de Saint-Isidore. Différents autres lieux de production existent sur le département comme à Mougins, Tourrettes sur Loup, St Jeannet, et Villars sur Var. Une initiative de remise en culture des vignes est aussi en cours dans la vallée de la Roya, sur la commune de La Brigue. On compte 27 exploitations viticoles sur le département pour une superficie relativement restreinte, de moins de 80 ha en 2020. La production est diversifiée, elle comprend les trois couleurs du vin (blanc, rouge, rosé) avec des volumes de production bien moins importants (environ 2 300 hl de vin par an) que ceux des départements voisins davantage spécialisé dans la viticulture (Var, Vaucluse, Bouche du Rhône).

La production et les surfaces viticoles du département ont peu évoluées (- 15ha). Elle bénéficie pour la majorité de sa production, d'une appellation d'origine protégée (AOP Vin de Bellet, Vin de Villars en AOP Cote de Provence) ou d'une indication géographique protégée (Vin des Alpes-Maritimes). En effet, les surfaces sans indication géographique ont disparu depuis 2018 sur le territoire. La valorisation de la production via des indications géographique semble donc avoir permis de maintenir la filière sur le département.

Figure 22 : Superficies viticoles (en ha)



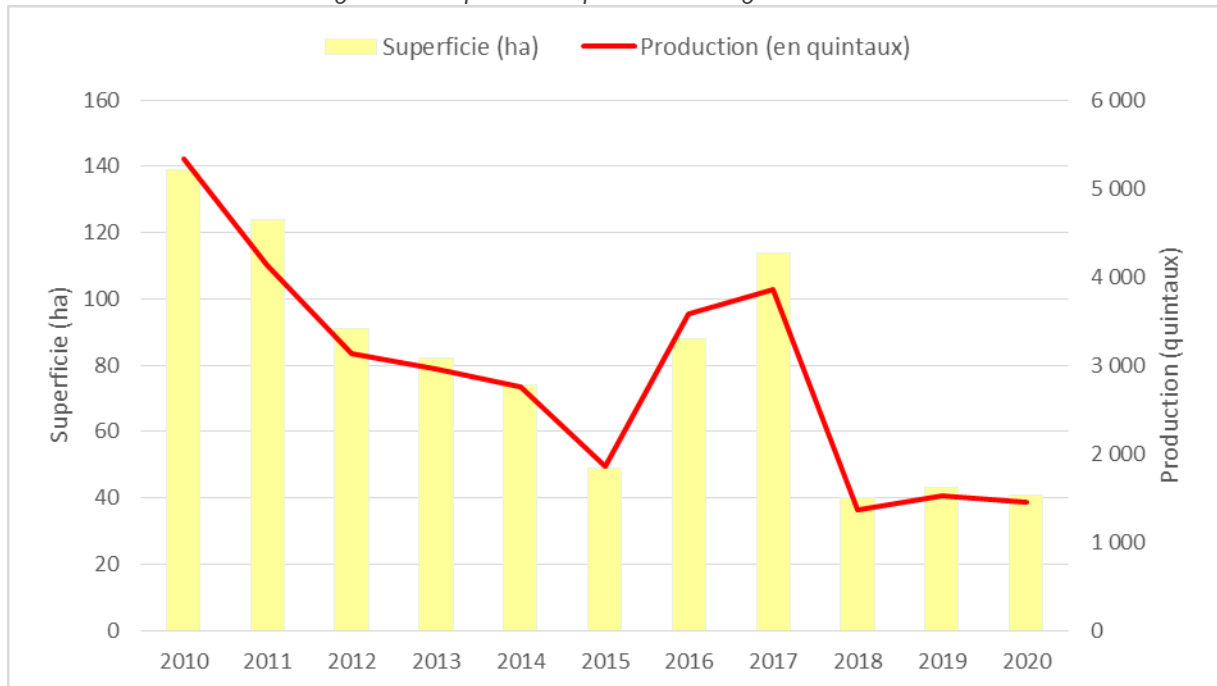
Source : DGDD1 – data douanes



6.2.3.3 Les grandes cultures en perte de vitesse

Les données issues des statistiques agricoles annuelles Agreste nous permettent d'observer une très forte diminution de la superficie et de la production de céréales, oléagineux et protéagineux sur le département (division par plus de trois de la production entre 2010 et 2020). La diminution des surfaces peut être associée à la pression d'urbanisation (cf. partie 6), ces cultures nécessitant des surfaces plus importantes que le maraîchage. La forte baisse de production entre 2017 et 2018 s'explique principalement par les pluviométries anormales et une forte pression de la fusariose ces années-là (Bilan agricole PACA 2018). Depuis 2018, les surfaces et la production semble se maintenir.

Figure 23 : Superficies et productions de grandes cultures



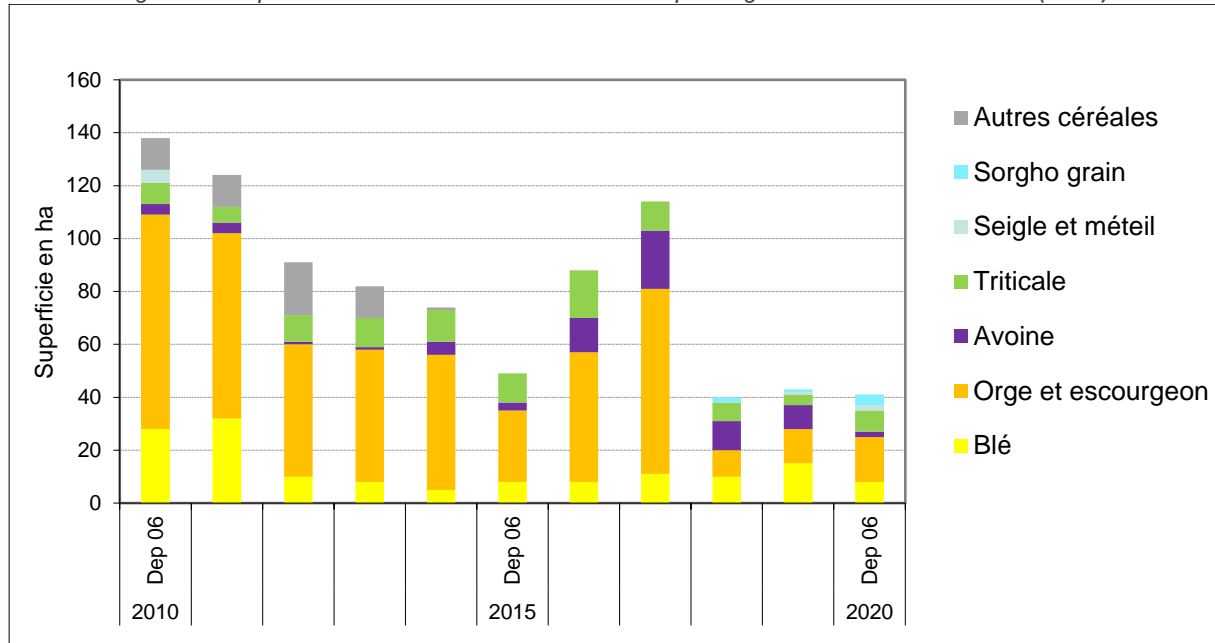
Source : Agreste, statistiques annuelles, 2020

La diminution des surfaces a principalement touché le blé, majoritairement destiné à l'alimentation humaine. Cette baisse peut s'expliquer en partie par la chute de la sole de blé dur (-25 %) (Bilan Grandes Cultures, DRAAF PACA 2020).

L'orge et l'avoine pour l'alimentation animale sont également concernées par la diminution des surfaces agricoles. Ainsi 64% de l'alimentation pour les animaux d'élevage est importée sur le département (cf. troisième volet circuits de distribution et transformation – Un territoire dépendant pour ses approvisionnements).



Figure 24: Répartition des surfaces de céréales et oléoprotéagineux entre 2010 et 2020 (en ha)



Source : Agreste, statistiques annuelles, 2020

6.2.3.4 Les productions non-alimentaires en fort développement

Les productions non-alimentaires du territoire (PPAM et horticulture) se développent sur le département principalement car elles sont adaptées aux conditions pédoclimatiques et qu'elles possèdent une forte valeur ajoutée. La consommation d'espace par ces filières reste encore modeste au regard de la SAU totale (1% de la SAU).

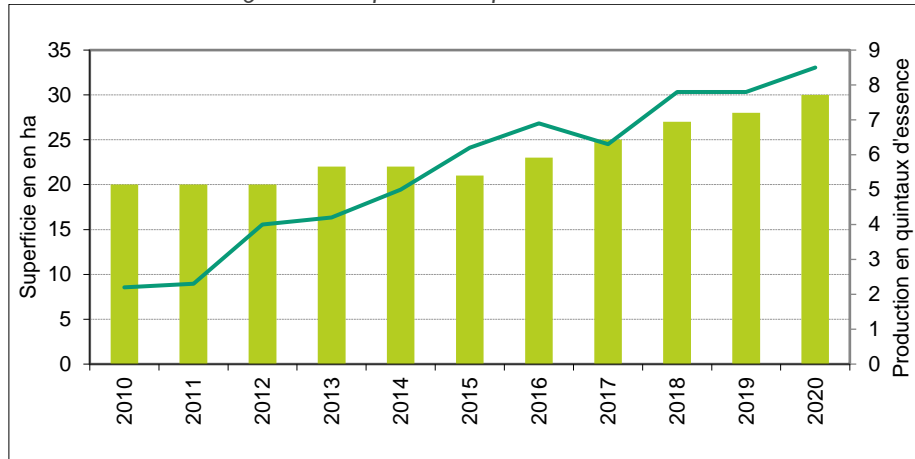
LES PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La région PACA est traditionnellement réputée pour sa production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), il s'agit de la première région française pour cette production. Dans les Alpes-Maritimes, les surfaces sont en hausse, comme dans le reste de la région. En 2020, le département cumule 109 ha avec une surface moyenne de moins d'1 ha par exploitation. Les surfaces cultivées en PPAM ont progressé de 51 % en 10 ans et 40 nouvelles exploitations se sont établies sur cette période, productrices de lavande, lavandin et autres plantes à parfum (RA2020, 2021).

La production étant destinée majoritairement à la distillation, la modernisation des itinéraires de récolte-distillation a été une préoccupation forte pour la filière qui a réalisé des investissements importants. Cette modernisation explique en partie l'importante hausse de production, à laquelle s'est ajoutée une structuration importante de la filière.



Figure 25 : Superficies et productions de PPAM



Source : Agreste, statistiques annuelles

Cette culture non-alimentaire se caractérise par une forte valeur ajoutée qui contribue au coût important du foncier, notamment concernant les plantes comme l'iris, le jasmin et surtout la rose de mai utilisée entre autres par le célèbre groupe Chanel et l'industrie du luxe. Le bassin de production se conforte et s'élargit dans le Pays de Grasse, et dans les vallées du Cians, de la Vésubie, du Var et de la Siagne. (Agreste, 2021).

Le pays de Grasse compte 34 exploitations en PPAM (Agreste, 2021). Elles constituent une culture historique et identitaire du territoire ainsi qu'un modèle économique spécifique grâce à des contrats d'exclusivité entre producteurs et parfumeurs. La filière s'articule notamment autour de l'association « les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse » (CAPG, 2020).

L'un des éléments de la stratégie agricole de la CASA est de valoriser la filière locale de PPAM située dans le Haut-Pays (CapAzur, 2021).

Sur la CCAA, en 2019, la culture de PPAM est l'activité principale de 3 exploitations et la production se fait principalement dans le Var amont et l'Estéron. La production y serait d'environ 150kg de plantes séchées et si 3 producteurs se sont lancés dans la valorisation en huiles essentielles, la transformation se fait majoritairement sous forme de tisanes, mélanges d'épices et sels parfumés, (GEDAR, 2019) pour un peu plus de 20 tonnes (Agreste 2018).

L'HORTICULTURE

Le département des Alpes-Maritimes est aussi réputé pour sa production horticole. Il est le deuxième département en termes de production en France derrière le Var. La superficie exploitée en horticulture est stable depuis une dizaine d'année autour de 275 ha.

L'horticulture, relativement structurée, se concentre sur le littoral, où elle peut parfois être la culture majoritaire. Elle l'est ainsi par exemple au sein de la CASA, où elle représente 36 % des exploitations. Dans le Pays de Grasse, la production de mimosa et d'eucalyptus est une spécificité du territoire, liée au contexte pédoclimatique (sols acides et climat azuréen dans les collines). On compte environ 45 exploitations professionnelles de tradition familiale en périphérie urbaine sur le sud du département et dans les collines.

Elle subit la forte concurrence internationale et a été mise à mal par le prix de l'énergie pour les serres, et du foncier, mais a su tirer son épingle du jeu en misant sur la qualité.



6.2.3.5 UN TERRITOIRE RECONNU POUR SES PRODUCTIONS DE QUALITE

L'agriculture façonne les paysages, favorise la qualité de vie locale et renforce le sentiment d'appartenance. Dans les Alpes-Maritimes, elle constitue un patrimoine culturel à préserver qui participe à l'attractivité du territoire : la transhumance vers les alpages, les restanques et oliveraies participent à l'identité pittoresque du territoire. La gastronomie liée aux produits locaux du territoire (farcis niçois, ratatouille, tourte de blettes, etc.) contribue également au patrimoine culturel et à l'attrait touristique du département. La candidature de la cuisine niçoise au patrimoine de l'humanité en est le reflet.

Pour garantir l'origine et la qualité des produits locaux à l'ensemble des consommateurs (habitants, visiteurs, acheteurs nationaux et internationaux), le territoire dispose de plusieurs productions reconnues par des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Parmi eux on distingue notamment l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), et l'Indication Géographique Protégée :

- L'AOP garantit que le produit a été élaboré dans une zone géographique déterminée. C'est un label européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne. Il a été décliné en AOC pour les vins en France. Les deux témoignent d'un lien fort entre produit et terroir ;
- L'IGP est un signe européen qui désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production, son élaboration ou sa transformation. Il témoigne d'un savoir-faire local.

Outre la labellisation des productions alimentaires, le département bénéficie également à Grasse d'une Indication Géographique Protégée « Absolue Pays de Grasse » qui labellise l'expertise et le savoir-faire du territoire en production de plantes à parfums, aromatiques et médicinales. Les « savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » ont été reconnus au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en 2018.

Au-delà des SIQO, les productions du territoire sont mises en avant au travers de différentes marques ou labels (liste détaillée en annexe). Le Département n'est à ce jour pas impliqué directement dans le développement de ces marques et labels de territoire, mais promeut les produits agricoles locaux au travers du salon international de l'agriculture.

Il participe toutefois à de nombreuses actions de mise en valeur des productions du territoire :

- salon international de l'agriculture
- valorisation des producteurs primés lors des concours nationaux, internationaux et locaux au travers de son label « Fiers de nos agriculteurs »
- réseau des Bistrots de pays : cette marque développée avec le concours des chambres d'agriculture, de métiers et de l'artisanat, et d'industrie et de commerce, vise à mettre en avant les spécificités culinaires et les terroirs associés en valorisant les productions locales, les producteurs bio, les professionnels des métiers de bouche, les restaurateurs créatifs et tous les artistes et artisans qui participent par leur sensibilité à l'originalité, l'authenticité et à la qualité d'accueil du département



6.3 AGRICULTURE MENACEE PAR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

6.3.1 Les aléas climatiques

En juin 2021, le GREC-SUD a réalisé une étude des risques climatiques sur le territoire de MNCA. Comme la géographie de la métropole présente à la fois une portion du littoral, du moyen et du haut-pays, et qu'elle est localisée au centre du département, on peut considérer que les résultats de l'étude sont généralisables à l'ensemble du département.

Compte tenu des estimations relatives à l'évolution du climat méditerranéen, l'agriculture locale risque d'être fragilisée durant les prochaines décennies sur l'ensemble du territoire du fait :

- De la perturbation des cycles végétatifs liée à des printemps et étés plus précoces ;
- De la multiplication et de l'intensification des évènements climatiques extrêmes, pouvant causer des dégâts importants pour l'agriculture du département, comme dans le cas de la tempête Alex (cf. encart ci-dessous) ;
- De rendements plus faibles liés à la douceur des hivers qui empêcheront le repos des arbres et favoriseront le maintien des populations de ravageurs, voire l'émergence de nouvelles populations de ravageurs. Le changement climatique pourrait accroître le risque sanitaire pour les cultures végétales et animales ;
- De la sensibilité des variétés, des cépages, des alpages et des pâturages à la chaleur ;
- De la modification de la répartition des pluies au cours de l'année qui se concentreront sur des épisodes courts et intenses qui accentueront l'érosion des sols. (GrecSud, 2021)

Conséquences de la tempête Alex (2020) sur l'agriculture du département

Avec 650 millions de tonnes d'eau tombées sur l'ensemble des vallées maralpines, la tempête Alex a fortement touché le département des Alpes-Maritimes, faisant 10 morts, 8 disparus, 13 000 sinistrés et environ 1 milliard d'euros de dégâts (CD06, 2021).

Le secteur agricole et en particulier les éleveurs ont été affectés par les inondations causées par la tempête Alex. Au lendemain de la catastrophe, 150 agriculteurs ont signalé des dégâts et des difficultés d'accès aux exploitations. De nombreux terrains emportés ont provoqué la perte de pâturage et d'animaux, une quinzaine d'exploitations ont aussi été détruites ou coupées de tout (Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, 2021).

Pour aider la filière à la reconstruction le département a notamment alloué 131 362 euros à environ 50 agriculteurs, la MSA Provence-Azur et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) ont, quant à elles, débloqué 210 000 euros pour aider les sinistrés (MSA, 2020).

6.3.2 La pression sur la ressource en eau

Du fait de l'importance des pratiques extensives et de l'agriculture biologique sur le département, les cours d'eau du territoire subissent peu de pollution dues aux produits phytosanitaires et aux nitrates. La problématique eau du territoire relève plus de sa gestion quantitative que qualitative.

Figure 26 : Pollution par les nutriments agricoles



Source : Agence de l'eau

Figure 27 : Pollution par les pesticides agricoles



Source : Agence de l'eau

NB : en vert, les zones où les cours d'eau sont affectés par la pollution

Une majorité du département est déficitaire en eau, et de nombreux cours d'eau subissent des captages excessifs vis-à-vis des milieux, tous usages confondus.

Figure 28 : cours d'eau avec des prélèvements excessifs vis-à-vis des besoins des milieux, tous usages confondus



Source : Agence de l'Eau

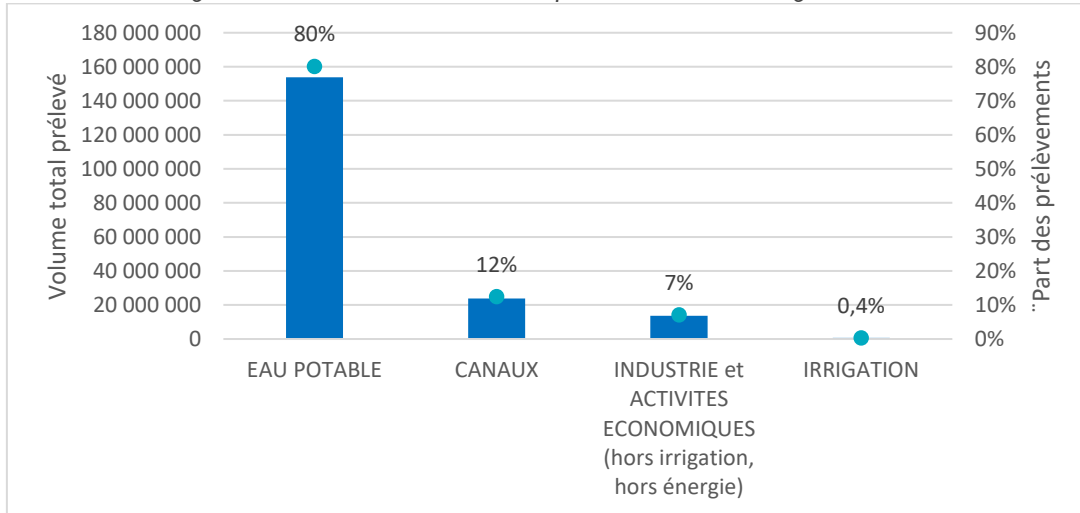
NB : en vert, les zones où les cours d'eau sont affectés par des prélèvements excessifs



LA PRATIQUE D'IRRIGATION SUR LE TERRITOIRE

L'irrigation est loin d'être l'usage le plus consommateur d'eau du département, les prélèvements pour l'agriculture ne représentent que 0.4 % du prélèvement total du territoire, tandis que ceux liés à la consommation d'eau potable représentent 80 % des prélèvements. Par ailleurs, si l'agriculture n'est pas forcément l'activité qui prélève le plus d'eau sur le département, elle ne restitue pas l'eau au milieu, celle-ci étant ensuite évapotranspirée.

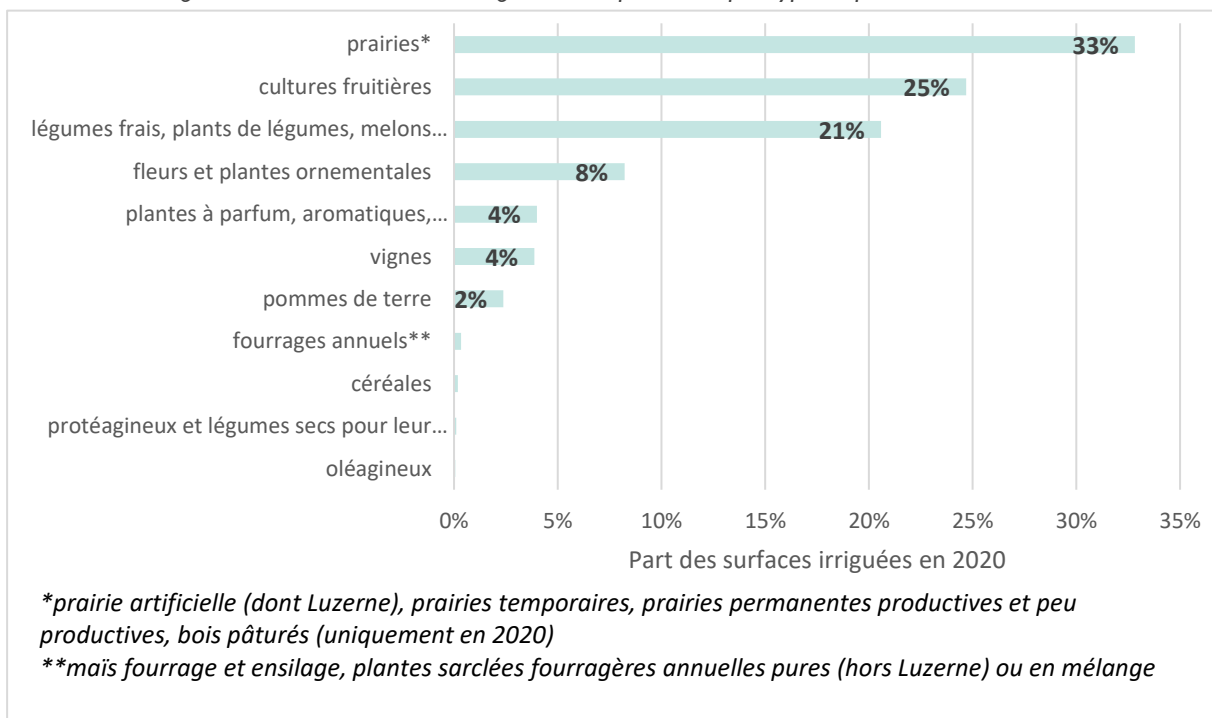
Figure 29 : Prélèvements d'eau du département selon les usages en 2019



Source : bnpe - <https://bnpe.eaufrance.fr>

Sur le territoire des Alpes Maritimes, la SAU irriguée ne représente que 3 % de la SAU totale mais elle a augmenté de 24 % entre 2010 et 2020 (Agreste 2020). Les prairies, l'arboriculture et le maraichage, représentent la grande majorité des surfaces irriguées du département (78 % des surfaces). Par ailleurs, on remarque que des prélèvements importants sont constatés dans le Sud-Ouest du département aux alentours de Grasse où la culture horticole est la plus importante.

Figure 30 : Part des surfaces irriguées du département par type de production en 2020



Source : Agreste 2020



La pression sur la ressource en eau devrait s'accroître dans les prochaines années avec la diminution de la ressource disponible, notamment en été. De plus, comme vu précédemment, les effets du changement climatique devraient impliquer un besoin supplémentaire en eau pour les cultures. La question de la gestion quantitative de l'eau est donc un enjeu fort du territoire dans la perspective de maintien, voire de développement de l'agriculture sur le territoire.

Cette problématique est d'ailleurs une préoccupation importante pour plusieurs acteurs interrogés qui ont fait part d'une inquiétude grandissante liée à l'accès à l'eau, en particulier dans un contexte de changement climatique où la ressource est de plus en plus rare. Les éleveurs, notamment, témoignent de difficultés à se fournir en foin à cause des sécheresses.

LA DISPONIBILITE EN EAU, UN ENJEU PARTICULIEREMENT FORT POUR L'ELEVAGE DU TERRITOIRE

L'élevage connaît d'ores et déjà des tensions sur l'eau. La tempête Alex a conduit au déplacement de certaines sources et à des modifications importantes des cours d'eau, du fait des mouvements de terrain. Selon le CERPAM, les problèmes d'abreuvement existent toutefois depuis plusieurs années (manque de systèmes de stockage d'eau ou manque d'entretien des systèmes existants) et sont accentuées par le changement climatique qui modifie le régime des pluies et leur répartition tout au long de l'année.

Dans le cadre du Programme PITER et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, des travaux d'identification des secteurs à enjeux, où il serait possible d'installer des retenues d'eau ont été menés. 141 agriculteurs ont été enquêtés et l'analyse a montré que les éleveurs sont particulièrement touchés :

- Plus d'1/3 des surfaces de pâturage étudiées sur le territoire de l'étude sont concernées par un manque d'eau
- Les éleveurs font faces à différentes problématiques :
 - L'absence de point d'eau qui oblige l'éleveur à acheminer en camion l'eau aux animaux ou à les rentrer
 - Le manque spatial d'eau dans certaines zones qui oblige les éleveurs à faire des allers-retours, ce qui engendre alors des conséquences négatives pour les sols.
 - Manque périodique d'eau de plus en plus fréquent chaque année.

Une étude commanditée par le SMIAGE et la chambre d'agriculture sur l'usage agricole de l'eau sur le Département des Alpes Maritimes, est en cours de réalisation. Une phase de diagnostic de l'usage a été réalisée de septembre 2021 à octobre 2022, une 2ème phase de synthèse et de proposition d'action sera réalisée d'octobre 2022 à avril 2023.



7 UN DECLIN DE L'AGRICULTURE FAVORISE PAR UNE IMPORTANTE PRESSION D'URBANISATION

7.1 AUGMENTATION DE LA PRESSION D'URBANISATION

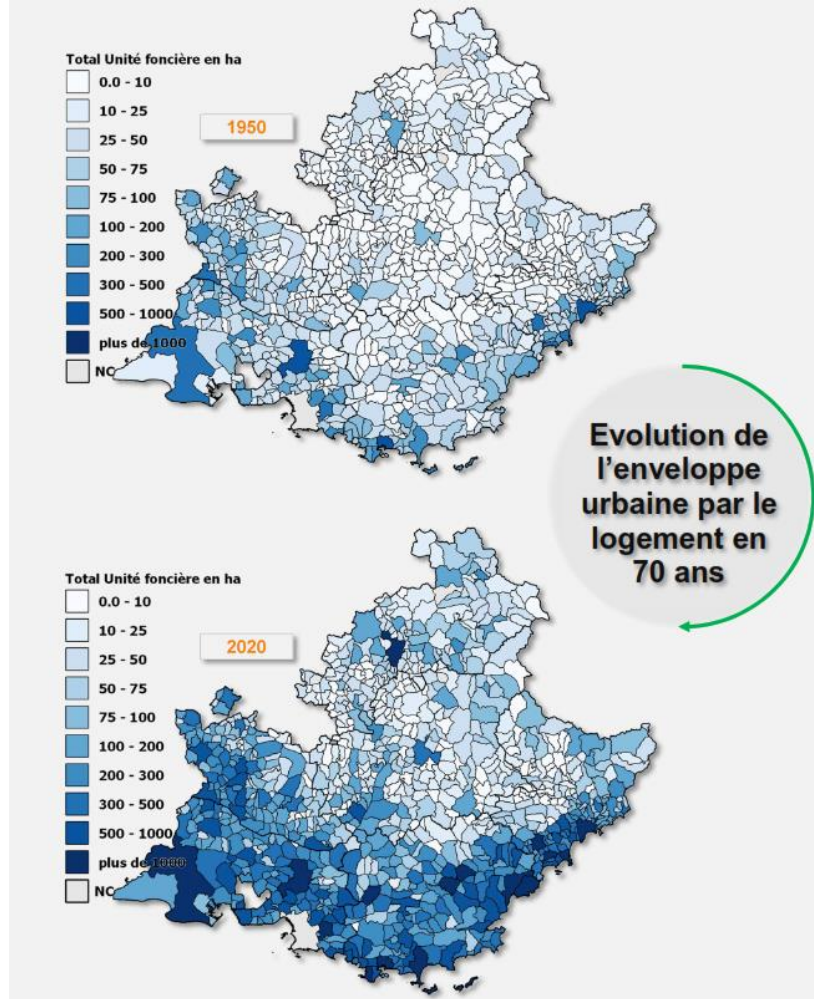
L'artificialisation des terres n'a cessé de croître depuis les 30 Glorieuses dans l'ensemble de la région PACA en lien avec plusieurs phénomènes :

- Une vague d'immigration importante (le territoire a connu une croissance de population plus de 2 fois supérieure à la moyenne de la France (+22% entre 1968 et 1982 sur le territoire contre + 9% en moyenne en France). Au total entre 1968 et 2010, le département a connu une croissance de plus de 50%.
- Un exode rural similaire à ce qu'a pu connaître la France à cette époque
- Une arrivée de nombreuses activités High Tech, à Sophia Antipolis notamment, qui a renforcé l'attractivité économique du territoire

Ainsi la construction de logements et infrastructures pour accueillir ces nouveaux arrivants a profondément changé le territoire et notamment son littoral. Comme l'illustre la figure suivante, qui montre en 70 ans une forte augmentation des unités foncières⁵ sur l'ensemble du département, et plus particulièrement celles de plus de 300 ha, sur la bande côtière.

⁵ Unités foncières : Notion d'unité foncière. Dans un arrêt du 27 juin 2005 relatif au droit de préemption urbain, le Conseil d'État a défini l'unité foncière comme « un îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision » (CE, 27 juin 2005, Cne de Chambéry : JurisData n° 2005-068640 ; Rec. CE 2005, tables, p. 1134 ; Études foncières juill.-août 2005, p. 42, note J.- P. Demouveau. – H. Charles, L'unité foncière dans le droit de l'urbanisme : RFDA 1996, p. 575)

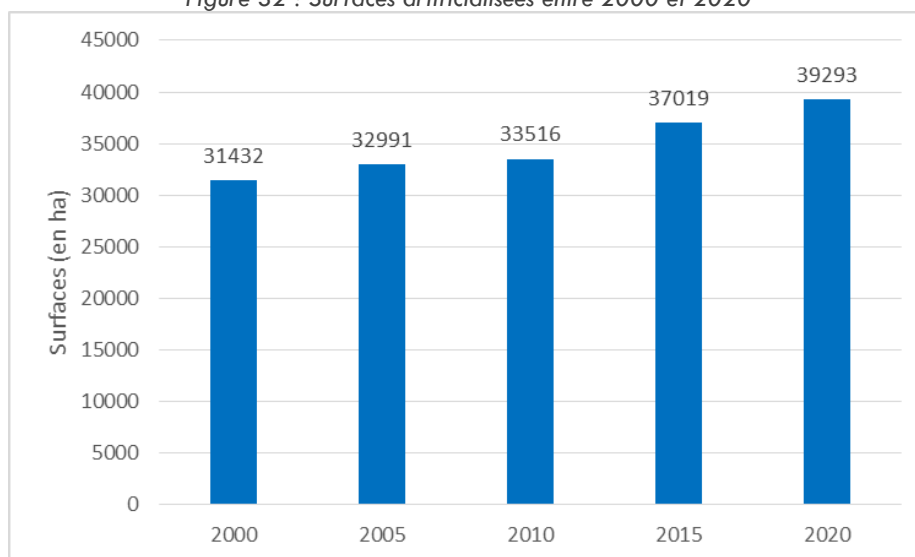
Figure 31 : Évolution de l'enveloppe urbaine par le logement entre 1950 et 2020



Source : SAFER PACA, 2020

Par ailleurs, la hausse des surfaces artificialisées sur le département se poursuit (cf. figure suivante), tandis que la population est stable depuis 2010. Le phénomène d'urbanisation ne correspond plus au besoin de loger la population mais est davantage lié au développement d'infrastructures sur le territoire, en particulier touristiques.

Figure 32 : Surfaces artificialisées entre 2000 et 2020



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)



7.2 UN FONCIER AGRICOLE SOUMIS A LA FORTE PRESSION D'URBANISATION

L'importante artificialisation sur le département a donc profondément modifié l'usage des sols, en particulier agricoles, qui sont encore aujourd'hui toujours soumis à cette pression. La carte ci-dessous montre que ce phénomène touche principalement la bande côtière, là où la pression d'urbanisation est la plus forte du fait de l'étalement des aires urbaines des principales villes (Grasse, Cagnes-sur-Mer, Menton) et du développement des activités économiques, touristiques notamment. On remarque cependant que ce phénomène touche également une grande partie du Moyen pays et le nord-est du Haut pays, au nord de la Tinée et de la Vésubie.

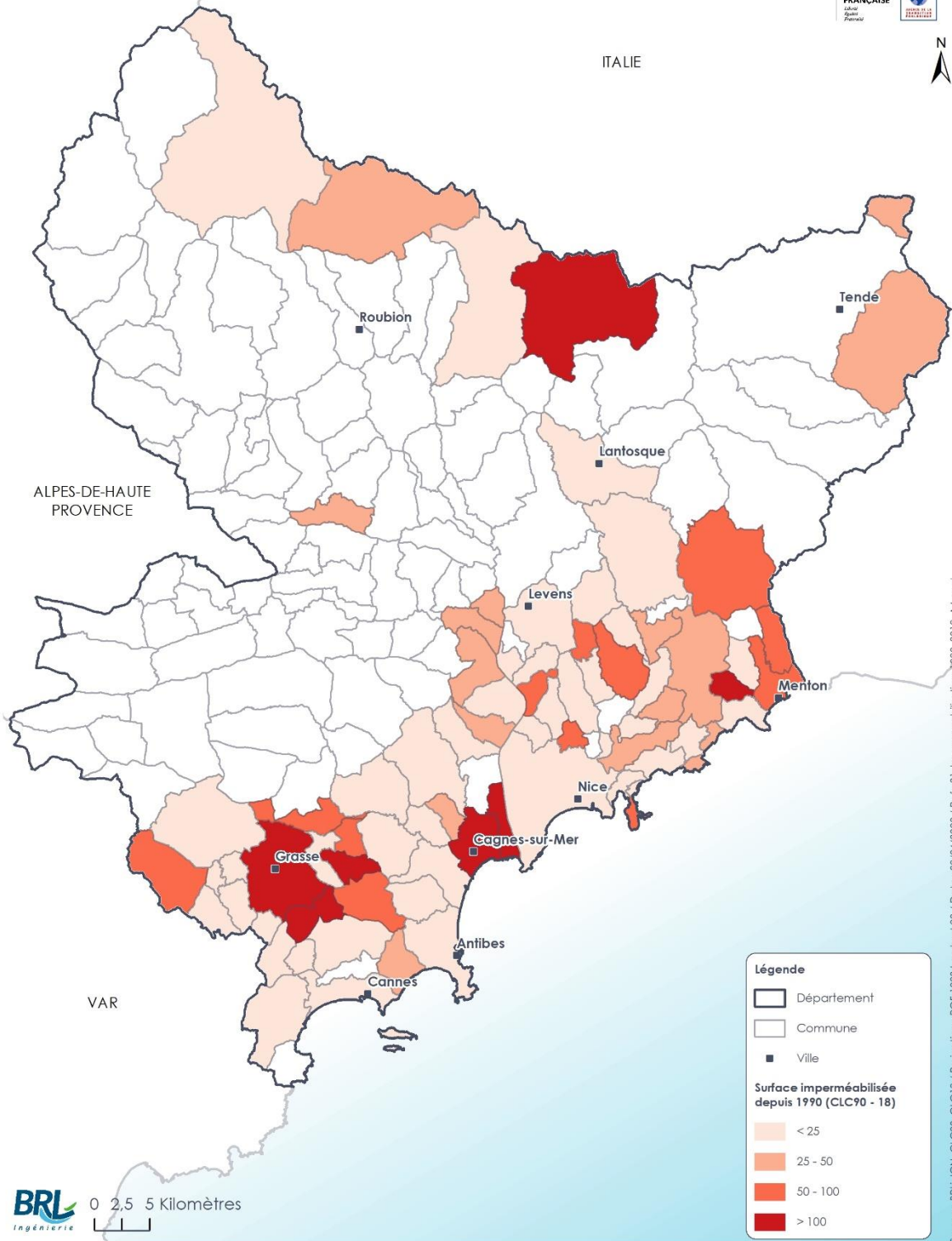
A l'échelle départementale, le taux d'artificialisation des terres agricoles est deux fois plus élevé qu'à l'échelle nationale, ce qui correspond à près de 891 ha de terres agricoles entre 2011 et 2016 (-3%). Le diagnostic de la CASA enregistre, quant à lui, un recul de la SAU de 54 % en 10 ans entre 2002 et 2012 et de 51 % entre 2014 et 2020. Ces données n'ont toutefois pas été croisées avec les données recueillies dans le cadre du travail sur le « zéro artificialisation nette ».

L'artificialisation menace les surfaces agricoles, en morcelant le parcellaire et faisant augmenter le prix du foncier. Ces conséquences nuisent alors à l'installation agricole sur le département et crée un phénomène de spéculation foncière (cf. partie suivante).

Carte 4 : Imperméabilisation des terres agricoles entre 1990 et 2018

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Imperméabilisation des terres agricoles entre 1990 et 2018





7.3 PHENOMENE QUI FREINE L'INSTALLATION ET L'AGRANDISSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

UN BESOIN FONCIER POUR L'INSTALLATION QUI NE COMBLE PAS LES SURFACES LIBEREES PAR LES DEPARTS A LA RETRAITE ET LES ARRETS D'EXPLOITATION

Selon l'étude « redévelopper les espaces agricoles PACA », les Points Accueil Installation de la DRAAF accueillent chaque année :

- 20 candidats en moyenne souhaitant s'installer en arboriculture fruitière, et 21 souhaitant développer un atelier d'arboriculture fruitière en complément de leur orientation principale. Le besoin en foncier à court terme pour la filière arboricole des Alpes Maritimes est estimé en se basant sur des références officielles, à 31 ha par an. (SAFER, 2020)
- 88 candidats par an souhaitant s'installer en maraichage, et 9 souhaitant développer un atelier de maraichage en complément de leur activité principale. On estime les surfaces nécessaires à 83 ha par an
- 11 candidats par an souhaitant s'installer en élevage de volaille, et 7,3 souhaitant développer un atelier. On estime les surfaces nécessaires à 3,6 ha par an
- En 2019, 4 nouveaux éleveurs d'ovins/caprins se sont installés sur le département avec une surface moyenne de 4 ha par installé (Agreste 2020).

Sur la base de ces chiffres, on peut avoir une idée de l'ordre de grandeur foncier agricole nécessaire pour répondre au besoin des installations agricoles du département. On obtient alors un besoin d'environ 120 ha /an. Or ces surfaces nécessaires à l'installation sont en deçà de ce qui est libéré chaque année par les départs à la retraite et les arrêts d'exploitation. En moyenne depuis 2015, 1 100 ha sont libérés par an (SAA 2014-2020).

D'après ces chiffres, on constate également que les candidatures ne comblent pas le nombre d'installations nécessaire pour assurer le renouvellement des générations, ce qui confirme la tendance à la diminution de la population agricole qui se poursuit.

DES PROJETS D'INSTALLATIONS AGRICOLES QUI N'ABOUTISSEMENT PAS FORCEMENT

Les souhaits d'installation n'aboutissent pas tous à une installation effective puisque seulement 65 installations sont réalisées chaque année sur 119 candidatures. Se pose alors la question de comprendre pourquoi les candidats à l'installation n'arrivent-ils pas à aller au bout de leur démarche alors que les surfaces des exploitants partant à la retraite sont supérieures aux besoins. Plusieurs éléments de réponse en lien avec les contraintes du foncier agricoles du département peuvent être apportés à cette question :

- **les exploitants partant à la retraite ne cèdent pas toujours leurs terres** ou ne la mettent pas toujours en fermage. Dans certains cas, ils conservent une surface de subsistance égale à 2/5 de la SMA. Par exemple concernant l'élevage, sur une SMA en parcours de 50 ha, l'éleveur va conserver 20 ha de parcelle de subsistance. Certains éleveurs conservent ainsi le meilleur de chaque ilot, et participent au mitage. ;
- une **forte spéculation foncière** impacte les terres agricoles. Un prix élevé du foncier, couplé à une urbanisation galopante ont généré ce phénomène. Un ha de terre agricole valant dix fois moins qu'un ha de terre constructible, de nombreux exploitants partant à la retraite ont préféré conserver leurs terres agricoles, sans se contraindre par la mise en place d'un fermage, en espérant qu'elles deviennent constructibles, que leur valeur augmente et qu'ils puissent la céder à un tarif intéressant.
- **La géographie contrainte et limitée** par les reliefs montagneux du Nord du département, et par la mer au Sud, couplée aux risques naturels, aux enjeux économiques et aux protections réglementaires, font du foncier agricole une ressource rare et chère sur le département des Alpes-Maritimes.



- **L'habitat n'est pas disponible.** À mesure qu'on s'éloigne des côtes, même si le prix du foncier devient plus abordable, la question du logement des exploitants devient cruciale. Se pose en effet la question du logement des repreneurs, puisque les agriculteurs cédants quittent rarement le logement qui se situe sur les terres qu'ils cèdent, les transmissions dans le cadre familial sont de moins en moins fréquentes et, dans la plupart des cas, les règles d'urbanisme n'autorisent pas de constructions sur le parcellaire (hors éleveurs). Par ailleurs, certaines fermes sont vraiment vétustes et le prix de vente n'est pas cohérent avec l'ampleur des travaux à engager (certaines ventes sont bloquées à cause de ça), et dans certains secteurs, la compétition avec le tourisme et les résidences secondaires est importante, et des habitats agricoles et / ou des bâtiments agricoles changent de destination pour devenir des résidences secondaires

Le coût d'installation est donc très élevé sur le territoire et les banques hésitent parfois à soutenir les futurs installés. Comme le mentionne le rapport de la nouvelle politique agricole et rurale 2021-2028 du département des Alpes-Maritimes : « La spéculation sur la valeur des terres agricoles induit une augmentation des prix insoutenable économiquement, tant pour la création d'une exploitation que pour un agrandissement. Si le prix de référence dans la Plaine du Var se situe autour de 45 à 50 €/m², il peut atteindre 100 €/m². Dans le reste du département, il avoisine 30 €/m². Or au-delà de 25 à 30 €/m², la viabilité d'une exploitation n'est pas garantie ».

La rareté du foncier agricole disponible, tant sur la frange littorale que dans le moyen et haut pays génère des prix du foncier très élevés. Les prix sont très hétérogènes d'un secteur à l'autre, la moyenne est peu représentative. Cependant, la Safer relève que dans le moyen pays-niçois, les terres s'échangent à 50 000 euros/ha en moyenne. Tandis que dans le haut et moyen pays montagnoux, la moyenne des prix se situe entre 8 000 euros et 20 000 euros/ha selon les vallées et la proximité en temps de parcours avec Nice. Ces valeurs sont beaucoup plus importantes que la moyenne nationale qui est de 5 940 euros/ha en 2021 (Safer, 2021).

DIFFICULTE DE L'ADEQUATION ENTRE FONCIER AGRICOLE DISPONIBLE ET BESOINS D'INSTALLATION

- Les terres préemptées doivent être rapidement attribuées, il faut alors des porteurs dont le projet est assez abouti et correspond au type de foncier disponible. Par exemple le maraichage nécessite des terres de bonne qualité, irrigables et sans relief.
- Les terres agricoles subissent les détournements d'usage associés à la pression d'urbanisation. Cette question fait l'objet d'un travail important au sein du groupe de travail sur l'agriculture dans la Plaine du Var constitué pour travailler sur toute la problématique agricole sur le secteur de l'OIN (opération d'intérêt national de la Plaine du Var).
- Les caractéristiques pédologiques des terres agricoles restantes ne sont pas toujours adaptées à la mise en culture

Ces deux derniers points mettent en lumière un décalage entre les zonages agricoles des PLU et leur utilisation effective pour l'agriculture. Afin de caractériser ce décalage nous avons comparé les surfaces des ZA des PLU et la SAU par commune (cf. carte ci-dessous). Cette comparaison ne permet pas d'analyser finement les raisons de ces écarts, mais permet toutefois de mettre en évidence :

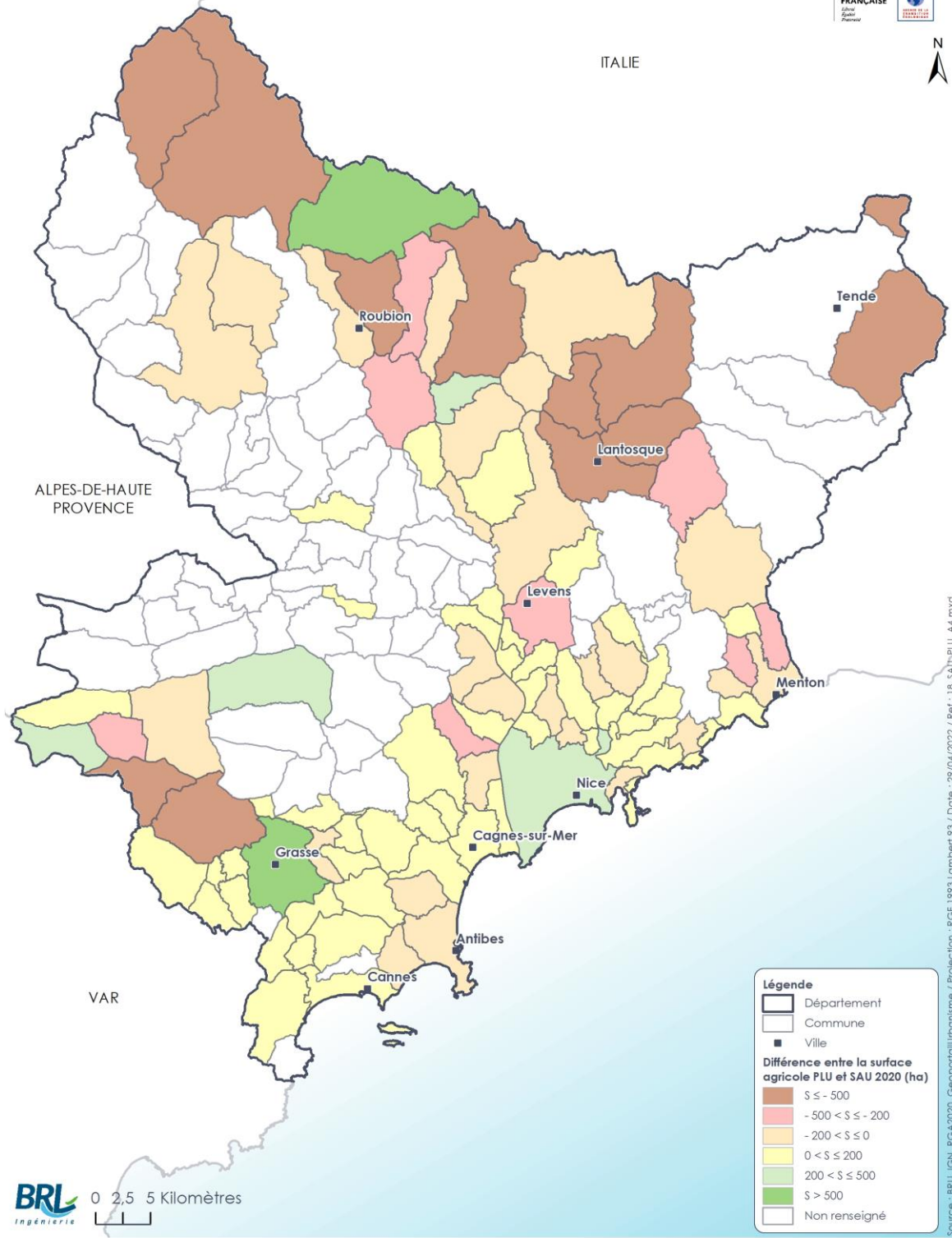
- Une zone littorale principalement concernée par des zonages agricoles non utilisés en agriculture (surface ZA des PLU > surface agricole utile, en vert et jaune sur la carte)
- Une zone montagnouse plutôt concernée par le phénomène inverse, avec toutefois les zones de parcours qui sont souvent classés en zone naturelle.

Ce premier travail nécessiterait d'être caractérisé de manière plus fine pour comprendre les décalages en zonages agricoles et besoins d'installation (zones inondables classées agricoles, zones agricoles transformées en zones d'activité,...).



Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Différence entre la surface agricole PLU et SAU 2020



Carte 5 : Identification des écarts entre les surfaces des zones agricoles des PLU et la SAU des communes du département, source : RGA 2020 et zonage des PLU.

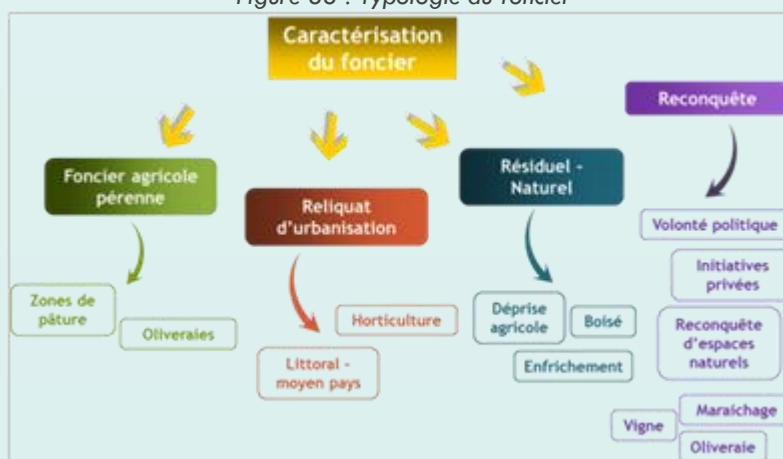
FOCUS

Une étude menée par la CASA lui a permis de caractériser le foncier agricole de son territoire. Cette étude distingue 4 types de foncier agricole qui pourraient être généralisés à l'ensemble du territoire départemental :

- Loin des zones urbanisées on retrouve un foncier agricole pérenne, peu menacé et durable dans le temps.
- En périphérie de l'urbanisation, voire inclus dans celle-ci, on retrouve un foncier reliquat d'urbanisation plus fragile et précaire, soumis à une forte pression foncière.
- Dans le Haut et le Moyen Pays, on retrouve un foncier résiduel naturel. Ancien foncier agricole reconverti et reconquis par la forêt, il est souvent difficilement exploitable, fortement enrichi voire boisé.
- Enfin, un foncier de reconquête, issu d'une dynamique remarquable d'origine privée ou publique, motivée par la rareté des espaces agricoles.

Cette classification est résumée dans le schéma ci-dessous :

Figure 33 : Typologie du foncier



Source : CASA, 2019

7.4 DES GISEMENTS DE FONCIER MIEUX CONNUS

En 2020, une étude lancée par la DRAAF et réalisée par la SAFER et la Chambre d'Agriculture de PACA en 2020 a permis de mieux caractériser les gisements fonciers disponibles à l'échelle départementale. Cette étude distingue deux principaux types de gisements fonciers :

- **Les friches issues de la perte de l'usage agricole des terres** - sans perte systématique de leur vocation au sens de l'occupation du sol ou de la planification. Ces terres sont inscrites comme agricoles au sens du PLU. Cet état est souvent le résultat de deux effets conjugués :
 - Une déprise agricole liée aux difficultés socio-économiques d'une production ou d'une filière;
 - Une forte pression foncière entraînant des comportements de spéculations sur des espaces agricoles qui cessent alors d'être exploités.

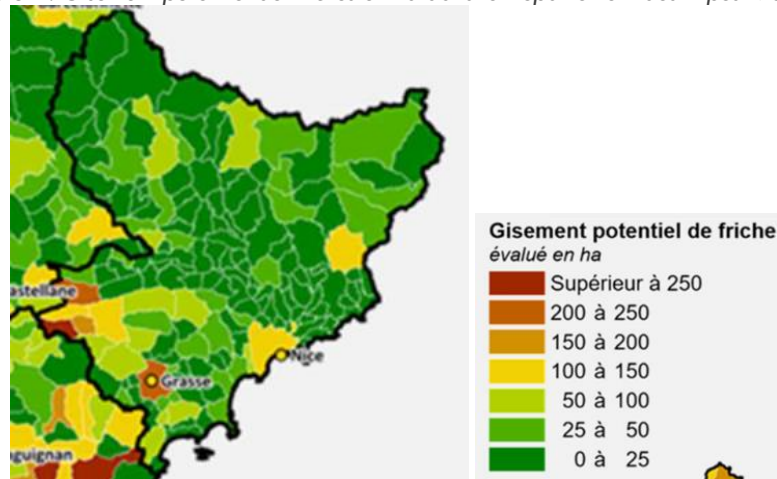


- **Les terres agricoles** - des espaces agricoles perdus depuis plus de 20 ans qui se sont boisés et qui même parfois ont fait l'objet de classement en Zone N des PLU. Ce sont des terrains non bâtis présentant un potentiel exploitable, irrigable, autrefois cultivés à la pédologie favorable : anciens vergers, anciennes vignes, anciennes terres, etc. pour lesquelles on retrouve un marquage au cadastre bien spécifique.

LES FRICHES :

Sur le département des Alpes Maritimes, **3 874 ha de gisements agricoles composés de friches** ont été identifiés. Ils se répartissent principalement sur l'Ouest au niveau de la CASA et de la CAPG, et à l'Est au nord de la CARF. On retrouve très peu de gisement dans le Haut-Pays de la CCAA et de la MNCA.

Figure 34 : Gisement potentiel de friches en ha dans le Département des Alpes-Maritimes



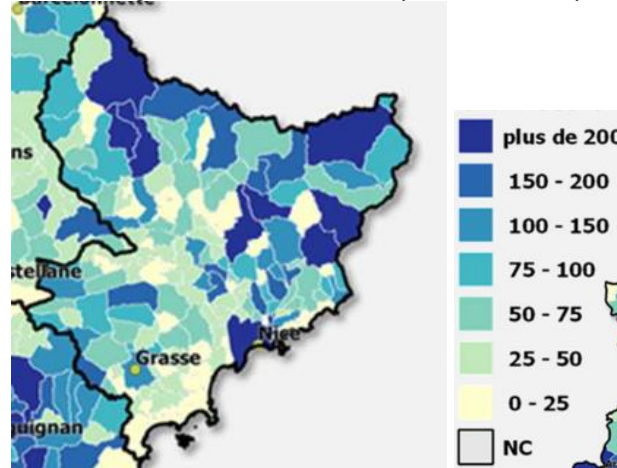
Source : SAFER PACA, 2020

Une autre étude sur le foncier agricole, menée spécifiquement dans la plaine du Var, recense quant à elle, plus de 400 ha de friches dont 271 potentiellement faciles à remettre en production.

LES TERRES AGRICOLABLES

Sur le département des Alpes-Maritimes, **11 673 ha de terres agricoles** ont été identifiés. Ils se répartissent sur le territoire avec une estimation de 4 477ha au sein de la MNCA, 2 085 dans la CCAA, 1 340 dans la CAPG, 1 039 dans la CASA, 1 157 dans la CCPP et 1 512 dans la CARF. On en retrouve environ 63 dans la CACPL. (SAFER, 2020). A noter que le relief ne semble pas pris en compte dans l'étude Safer, ni le périmètre du PNM,

Figure 35 : Terres agricoles en ha sur le département des Alpes-Maritimes



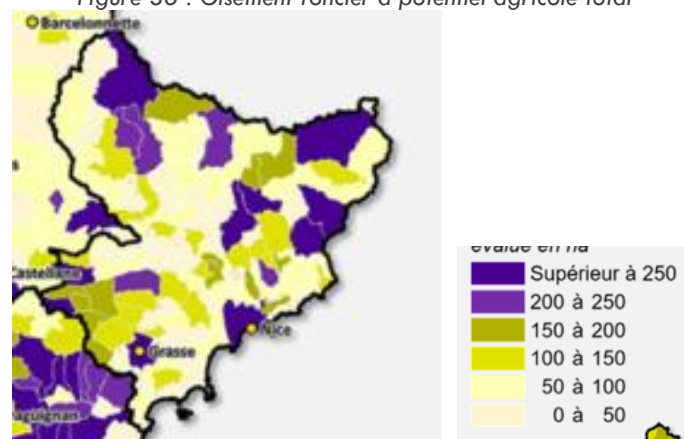
Source : SAFER PACA, 2020

LE GISEMENT FONCIER A POTENTIEL AGRICOLE TOTAL

« En fusionnant les deux types de gisements décrits précédemment : les friches et les terres à potentiel agricole on obtient un condensé des zones agricoles les plus fragilisées par les problématiques de déprise et d'abandon. Il s'agit du gisement foncier à potentiel agricole » (SAFER, 2020). Ce gisement foncier à potentiel agricole est évalué à 15 151 ha, ce qui constituerait un accroissement de plus du tiers de la SAU totale actuelle (37 %, calculé à partir de la SAU du RA 2020 : 40 916 ha). A noter là encore que l'étude Safer ne semble pas prendre en compte le relief ni le secteur du PNM.

Par ailleurs, rapporté à la SAU moyenne par exploitation, cela pourrait correspondre à une installation de près de 440 exploitants (calculé à partir de la SAU moyenne issue du RA 2002 : 34 ha, ceci est cependant à prendre avec précaution compte tenu des disparités de taille des exploitations selon leur orientation). Le gisement foncier à potentiel agricole total se répartit comme suit :

Figure 36 : Gisement foncier à potentiel agricole total

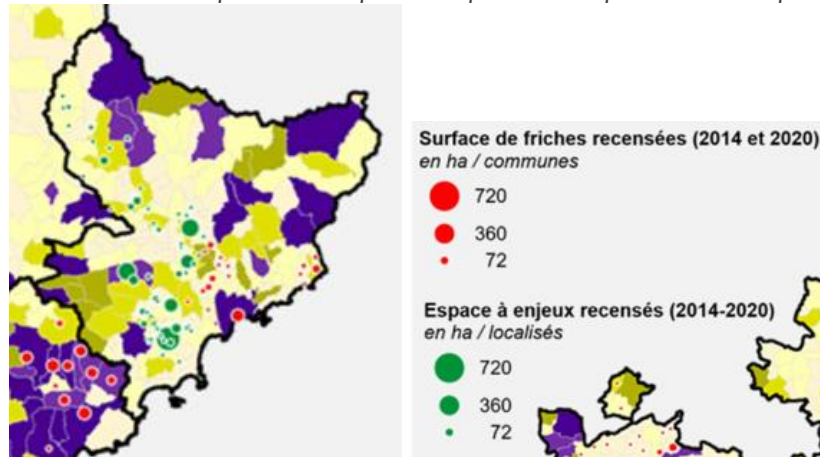


Source : SAFER PACA, 2020



Ces données peuvent être croisées avec l'inventaire « terrain » des friches et espaces à enjeux recensés par la Safer et les chambres d'agriculture afin de cibler les actions de remise en valeur agricole. Sur la base de ce croisement, l'étude présente une liste d'espaces (privés et publics), leur superficie, les raisons de l'inculture, et les enjeux de reconquêtes associés (Tableau en annexe).

Figure 37 : Gisement foncier potentiel et espaces à enjeux sur le département des Alpes-Maritimes



Source : SAFER PACA, 2020

Les secteurs à enjeux représentent ainsi à minima 721 ha de terres qui pourraient être remises en valeur. Compte tenu de leur potentiel agricole et de la taille des secteurs, cela permettrait hypothétiquement l'installation de :

- 238 maraichers (exploitations de 2 ha en moyenne sur 477 ha identifiés en tout) dont :
 - 48 dans la plaine du Var, dont les terres sont particulièrement fertiles
 - 35 dans la périphérie de Grasse
 - 50 dans la plaine de la Brague
 - 105 dans la plaine de la Basse Vallée de la Siagne
- A minima 25 viticulteurs et oléiculteurs (7ha par exploitation en moyenne pour les viticulteurs, à minima 174 ha identifiés pour la viticulture et l'oléiculture)
- 42 agrumiculteurs au sein de la CARF (1ha en moyenne par exploitation en arboriculture)

Soit un total de plus de 300 nouveaux exploitants soit une augmentation de près d'un quart du nombre d'exploitations présentes sur le territoire en 2020.

Cela correspondrait plus particulièrement à une augmentation de 40% du nombre de maraichers, 93 % du nombre de viticulteurs et 8% du nombre d'arboriculteurs. Les 477 ha de maraichages supplémentaires permettraient d'atteindre une SAU maraichère d'environ 790 ha, soit près de 9 % de la surface requise pour atteindre l'autonomie alimentaire en légumes selon l'outil CRATER (9 041 ha requis).



8 UN DECLIN QUI QUESTIONNE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

8.1 RESILIENCE ALIMENTAIRE : NOURRIR LOCALEMENT LA POPULATION DU TERRITOIRE

Les récents évènements auxquels le département a été confronté : tempête Alex, crise sanitaire COVID et de manière générale, les conséquences du changement climatique ont suscité une mobilisation des acteurs sur la question de la résilience alimentaire du territoire.

- Les inondations de 2015 qui ont touché le département ont généré une première prise de conscience auprès des élus du territoire
- La crise sanitaire liée au COVID 19 a renforcé la prise de conscience du manque d'autonomie du territoire
- La tempête Alex de 2020 qui s'est abattue sur le département et causant un bilan très lourd et des dégâts exceptionnels : près de 10 morts et 8 disparus, 70 communes classées en état de catastrophe naturelle, 480 bâtiments gravement endommagés, une centaine de kilomètres de routes et nombre de surface agricole emportées. Cette tempête a alors contribué à la prise de conscience, en particulier des élus, concernant la résilience alimentaire du département, en cas de catastrophe conduisant à couper les voies de transport (France Bleue, 2021). Au-delà de la fermeture de certaines routes et de l'inquiétude suscitée par l'absence d'autonomie alimentaire, c'est l'aménagement du territoire et la bétonisation des terres agricoles qui a été questionnée.
- Les Assises de la transition écologique et citoyenne, organisées par le collectif Synergie de la Transition Écologique et Citoyenne Alpes-Maritimes, qui ont réuni pendant 5 jours, des scientifiques, professionnels et acteurs du milieu associatif. L'objectif était de faire le point sur la situation des Alpes-Maritimes face aux enjeux environnementaux et sociétaux liés aux changements climatiques, en particulier dans le domaine de l'alimentation avec 25 interventions sur cette thématique.

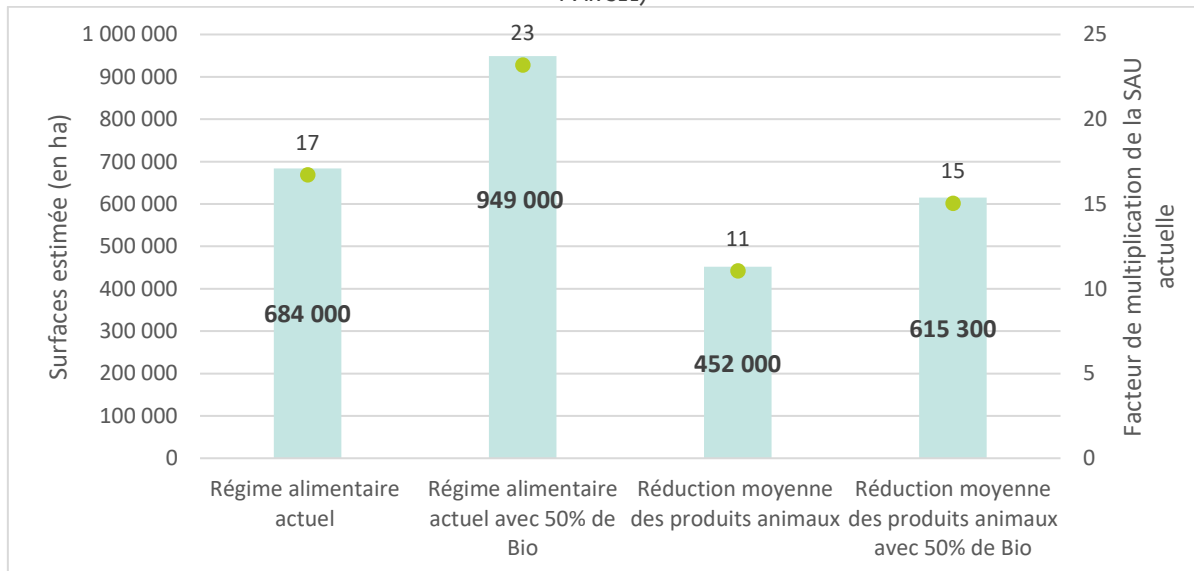


8.1.1 Des surfaces agricoles supplémentaires nécessaires pour nourrir la population actuelle

L'utilisation de l'outil Parcel, nous permet d'estimer les surfaces agricoles nécessaires pour nourrir la population actuelle du département selon différents régimes alimentaires :

- **Régime alimentaire actuel** avec comme hypothèses : 60% de consommation de viande et 7 % de Bio
- **Régime alimentaire actuel avec la moitié de l'alimentation en Bio**, avec comme hypothèses : 60% de consommation de viande et 50 % de Bio
- **Réduction moyenne des produits animaux**, avec comme hypothèses : -25 % de consommation de viande et 9 % de Bio
- **Réduction moyenne des produits animaux avec la moitié de l'alimentation en Bio** avec comme hypothèses : -25 % de consommation de viande et 50 % de Bio

Figure 38 : Surfaces agricoles nécessaires pour nourrir la population actuelle du département (Estimation de l'outil PARCEL)



Source : PARCEL

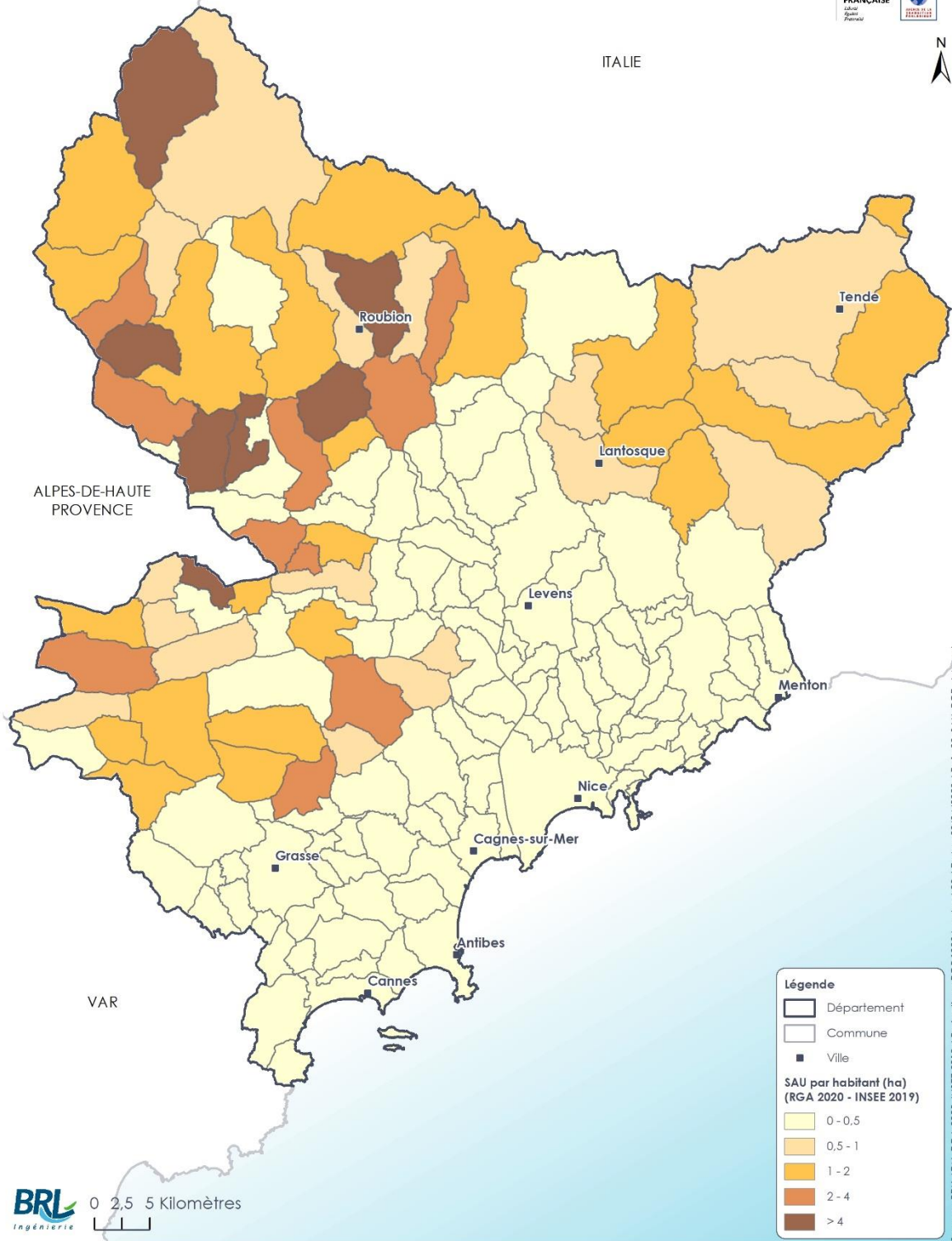
Quel que soit le régime testé, les surfaces agricoles actuelles (SAU = 40 916 ha, Agreste 2020) sont largement insuffisantes pour nourrir la population actuelle du territoire. Dans le cas du régime alimentaire actuel, les surfaces agricoles devraient être multipliées par 17 pour nourrir la population actuelle du département, tandis qu'avec une diminution de - 25 % de la consommation de viande, la superficie agricole devrait être 11 fois plus importante.

Au-delà de la hausse des surfaces agricoles, leur répartition sur le territoire est également à envisager. Ainsi, les habitants du Haut et Moyen Pays disposent de davantage de surface agricole et donc potentiellement de production alimentaire locale (carte suivante). Cependant, la diversité des productions agricoles du territoire, nécessaire pour fournir une alimentation équilibrée à la population, est à envisager à l'échelle de l'ensemble du département. Les enjeux liés à l'orientation et l'organisation des flux de productions agricoles au sein du département (traité dans le troisième volet) sont donc importants sur ce territoire.

Carte 6 : Répartition de la surface agricole utile par habitants en 2020

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Surface agricole utile par habitant en 2020

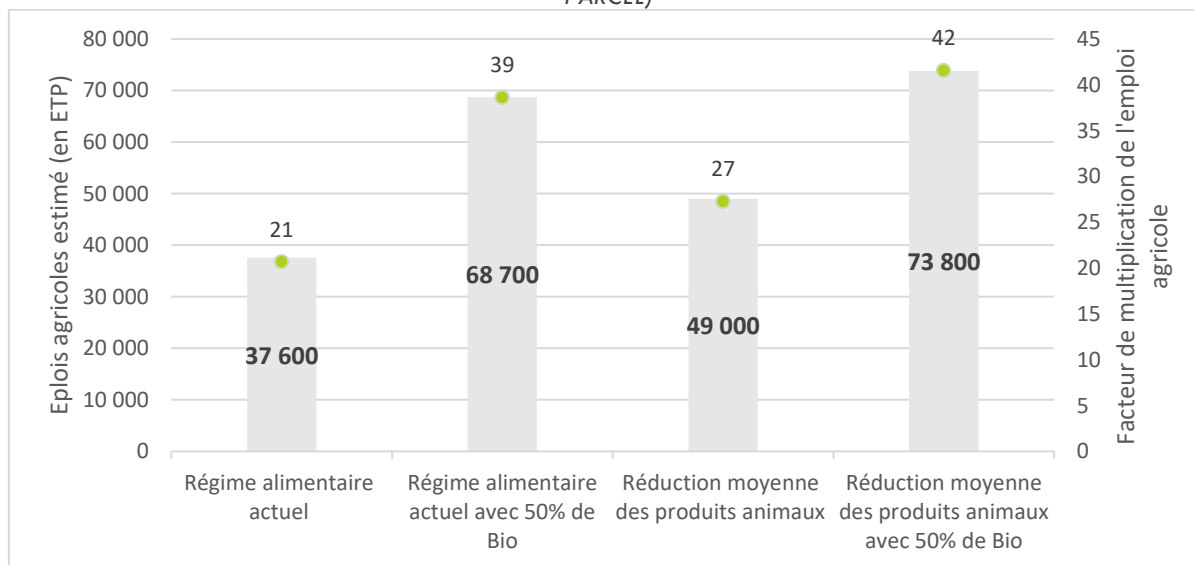




8.1.2 Des emplois agricoles supplémentaires pour nourrir la population actuelle

En plus de l'importante hausse des surfaces agricoles, c'est le nombre d'actifs agricoles qui devrait également considérablement augmenter pour satisfaire les besoins alimentaires de la population actuelle. D'après l'outil PARCEL, dans le cas du régime alimentaire actuel, l'emploi agricole devrait être multiplié par 21 pour nourrir la population actuelle du département, et il devrait être jusqu'à 42 fois plus élevé pour un régime avec une diminution de - 25 % de la consommation de viande et une alimentation à 50% en Bio.

Figure 39 : Emplois agricoles nécessaires pour nourrir la population actuelle du département Estimation de l'outil PARCEL)

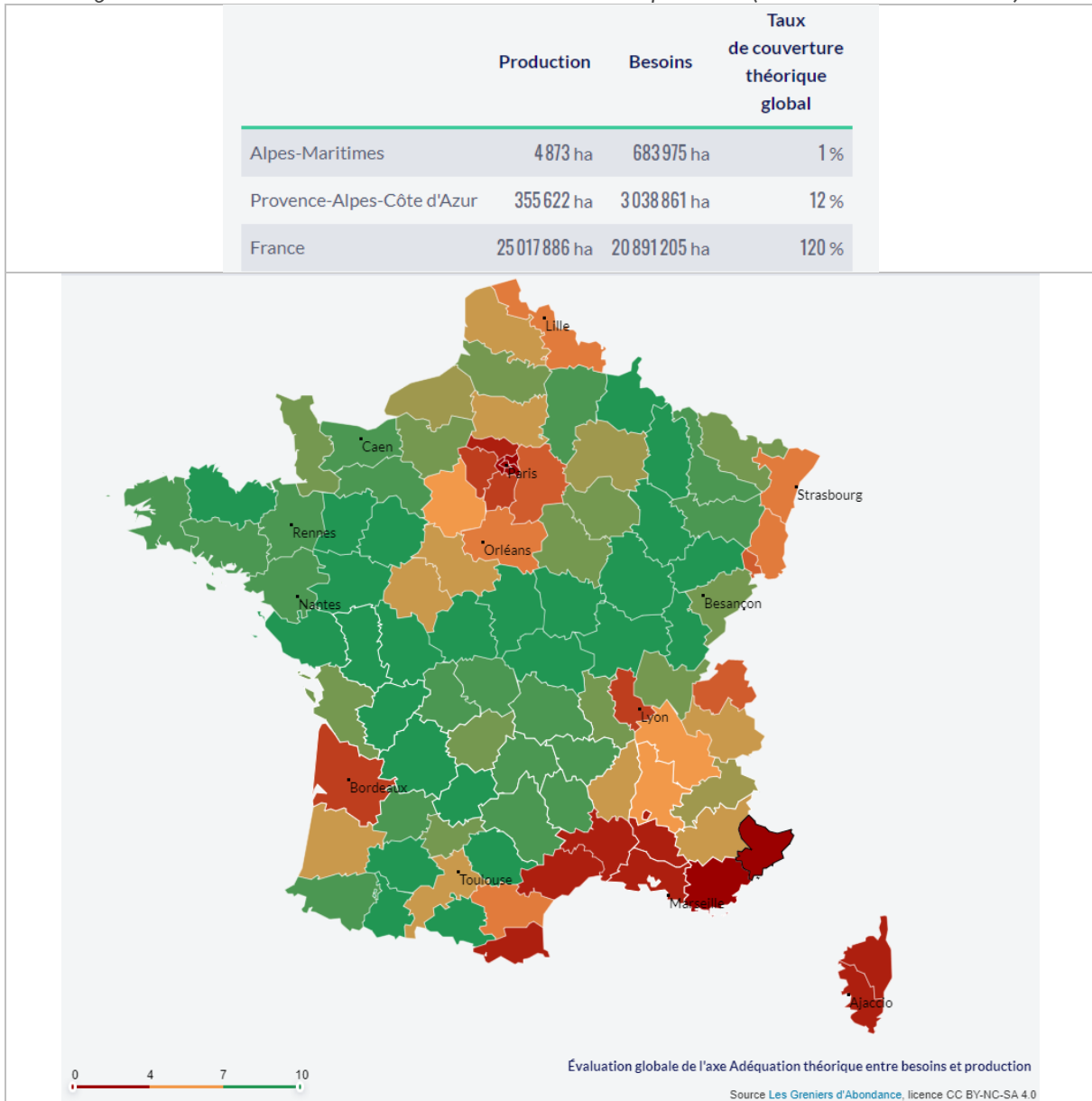


Source : PARCEL

8.1.3 Un très faible taux de couverture des besoins alimentaires

L'outil de calcul de résilience alimentaire des territoires CRATer met également en évidence l'incapacité du territoire des Alpes-Maritimes à atteindre l'autonomie alimentaire. En effet, les Alpes Maritimes fait partie des départements avec le plus faible taux de couverture des besoins alimentaires de France. Ainsi, la production agricole actuelle permet de satisfaire les besoins de seulement 1 % de la population, proportion qui est très inférieure aux proportions régionale et nationale.

Figure 40 : Taux de couverture des besoins alimentaires du département (estimation de l'outil CRATER)



Source : CRATER

En plus de la superficie agricole totale, la diversité des productions agricoles doit également correspondre aux besoins alimentaires de la population. Ainsi le tableau suivant montre un déficit problématique pour le territoire en termes de production de céréales et oléoprotéagineux. En effet, les surfaces de ces cultures sont très faibles sur le territoire, or elles représentent à elles deux près du quart des besoins alimentaires.

Tableau 4 : Taux de couverture des besoins alimentaires dans les Alpes-Maritimes

	Part dans les besoins	Taux de couverture
Céréales	14%	0%
Autres grandes cultures	1%	7%
Fruits et légumes	1%	1%
Fourrages	74%	1%
Oléo protéagineux	10%	0%
Moyenne pondérée		1%

Source : CRATER

Un taux de couverture des besoins de 0% signifie que les surfaces agricoles actuelles ne permettent pas de répondre au besoin alimentaire de la population actuelle pour cette catégorie d'aliment.



8.1.4 Une résilience alimentaire mise à mal par le déclin de l'agriculture

La relocalisation de l'alimentation implique donc une forte hausse des terres agricoles et surtout une augmentation massive d'actifs agricoles. Or le déclin continu des actifs agricoles, l'importante pression d'urbanisation qui menacent le foncier agricole et le déficit de nouveaux agriculteurs souhaitant s'installer sur le territoire constituent de réels défis à relever pour améliorer la couverture des besoins alimentaires du territoire.

De plus, le choix et la diversité des cultures à produire est un facteur supplémentaire à prendre en compte et qui complexifie la démarche de relocalisation de l'agriculture puisqu'il est contraint par les conditions géo-pédo-climatiques du département et les souhaits de métiers (éleveurs, maraicher, céréalier, etc.) des agriculteurs.

Ainsi certaines filières qu'il serait opportun de développer sur le territoire du point de vue de la résilience alimentaire peinent à se développer. C'est le cas par exemple de la filière pois-chiche dans laquelle la CAPG voit un « enjeu stratégique ». Cette culture historiquement cultivée sur le département est adaptée à ses conditions pédo-climatiques. Elle est peu gourmande en eau, ce qui présente un fort intérêt dans un contexte de changement climatique qui aura des répercussions sur la disponibilité de la ressource en eau. Par ailleurs, par sa teneur élevée en protéines végétales, elle représente une alternative intéressante à la viande dans une optique de modification du régime alimentaire. Malgré son intérêt, peu d'initiatives pour son développement sont présentes sur le territoire. Une initiative coordonnée par le GEDAR (Groupe d'Etude et de Développement Agricole et Rural) a émergé dans le cadre du programme LEADER, il s'agit du projet « Émergence de Filières céréales et légumineuses sur le Territoire des Alpes d'Azur ». Le projet a démarré en février 2022. La Chambre précise que seulement deux exploitations sont concernées et qu'il s'agira d'un marché de niche.

Par ailleurs, la question de la résilience alimentaire est liée à la résilience de l'agriculture en elle-même, en particulier vis-à-vis de l'approvisionnement en intrants : origine et dépendance en termes de semence, d'alimentation animale, de fumure, d'énergie, etc. Ces enjeux concernent un périmètre souvent plus large que le département et impliquent la mobilisation d'acteurs et d'instances dont les actions sont plus difficilement influençables, notamment l'Etat français lié par des accords commerciaux internationaux.

8.2 RESILIENCE DU TERRITOIRE : PRESERVER LE PAYSAGE ET LA BIODIVERSITE DU DEPARTEMENT

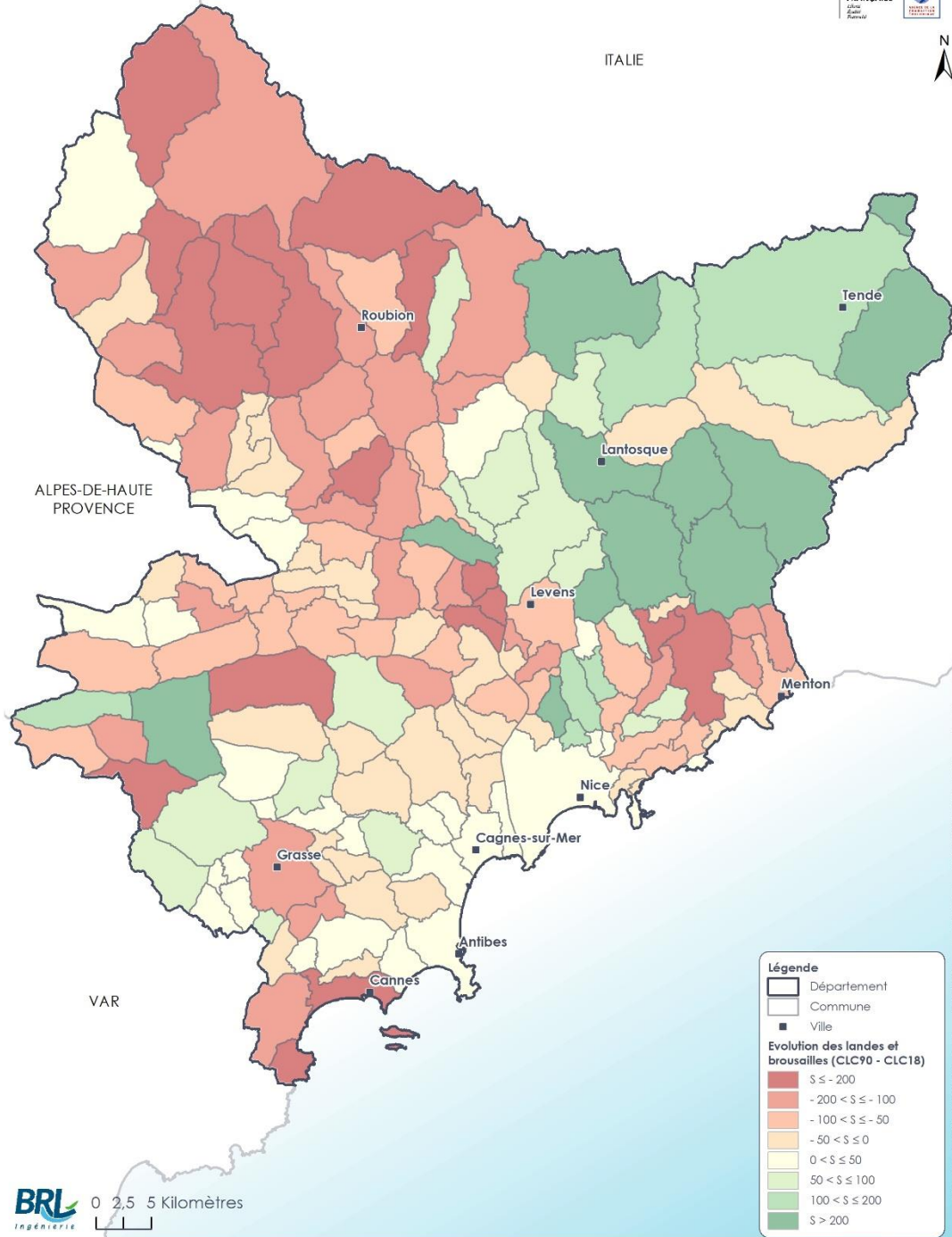
Bien qu'elle ne recouvre qu'un dixième du territoire, l'agriculture des Alpes-Maritimes remplit des fonctions économiques, écologiques et culturelles importantes. En effet, les espaces agricoles des Alpes-Maritimes, dont l'agriculture est particulièrement extensive, fournissent des services écosystémiques nombreux comme le maintien de la biodiversité, le stockage de carbone et la protection des zones humides.

En particulier, les activités pastorales, en limitant l'enfrichement, permettent de lutter contre les incendies en été et contre les avalanches en hivers. L'augmentation du risque incendie lié à la fermeture des milieux nécessite des efforts de plus en plus accrus en termes de prévention, par exemple Force06 brûle jusqu'à 600 ha/an à titre préventif (CERPAM, communication orale, 2022). Il s'agit donc d'un réel enjeu pour le territoire, puisque comme le montre la carte ci-après, les surfaces en landes et en broussailles ont beaucoup augmenté entre 1990 et 2018, notamment à l'est du département dans le Haut et Moyen pays.

Carte 7 : Évolution des landes et broussailles du département entre 1990 et 2018

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Evolution des landes et broussailles (1990 - 2018)



Légende

- Département
- Commune
- Ville

Evolution des landes et broussailles (CLC90 - CLC18)

- $s \leq -200$
- $-200 < s \leq -100$
- $-100 < s \leq -50$
- $-50 < s \leq 0$
- $0 < s \leq 50$
- $50 < s \leq 100$
- $100 < s \leq 200$
- $s > 200$

BRL ingénierie 0 2,5 5 Kilomètres



Le maintien de l'agriculture sur le territoire contribue également à la préservation de l'agrobiodiversité (biodiversité agricole) avec :

- la préservation des variétés et races emblématiques du territoire (Olive de Nice, brebis Brigasque, AOP vin de Bellet, etc.). En particulier, le pastoralisme permet de maintenir des races à petits effectifs notamment les brebis Mourérous, et Brigasque (endémique de la Brigue) mais également les mérinos d'Arles ou des Préalpes du Sud. Ces races anciennes présentent des caractéristiques rustiques qui leur permettent de se maintenir dans les conditions difficiles du Haut-Pays et leur exploitation permet le maintien d'un patrimoine génétique qui a également une importante valeur culturelle et patrimoniale sur le territoire. (CERPAM, communication orale, 2022)
- la contribution à la préservation de la biodiversité de manière générale. En effet, l'ouverture des milieux assurée par l'agriculture, permet de maintenir une biodiversité qui disparaît autrement. La fermeture des milieux avec le passage à un unique écosystème forestier homogène, entraîne une perte de biodiversité.

Les espaces naturels et agricoles présentent aussi une importance particulière pour le secteur touristique des Alpes-Maritimes. Ainsi le département voit chaque année de nombreux touristes se tourner vers le tourisme vert (randonnées, sports de nature) dans les parcs naturels de son moyen et haut pays. La lutte contre les incendies et les avalanches permet par ailleurs de sécuriser les circuits de randonnées et les pistes des sports d'hiver, ce qui contribue au maintien du tourisme sur le département.

9 UNE L'AGRICULTURE EN MUTATION POUR SE MAINTENIR ET SE DEVELOPPER SUR LE TERRITOIRE

66

Comme vu précédemment, l'agriculture est soumise à de nombreuses contraintes (déclin de l'agriculture, urbanisation, changement climatique et intensification des aléas naturels) qui menacent son maintien sur le territoire. Face à ces multiples pressions, les acteurs se sont mobilisés pour faire évoluer le secteur agricole, pour améliorer son adaptation, sa résilience voire pour permettre son développement dans les prochaines années, dans l'objectif de favoriser la relocalisation de l'agriculture.

9.1 REDUCTION DES EMISSIONS ET DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE L'AGRICULTURE

La faible importance de l'agriculture sur le département en termes de surfaces et le type d'agriculture (élevages extensifs, labellisations environnementales) impliquent des effets modérés sur l'environnement de manière générale.

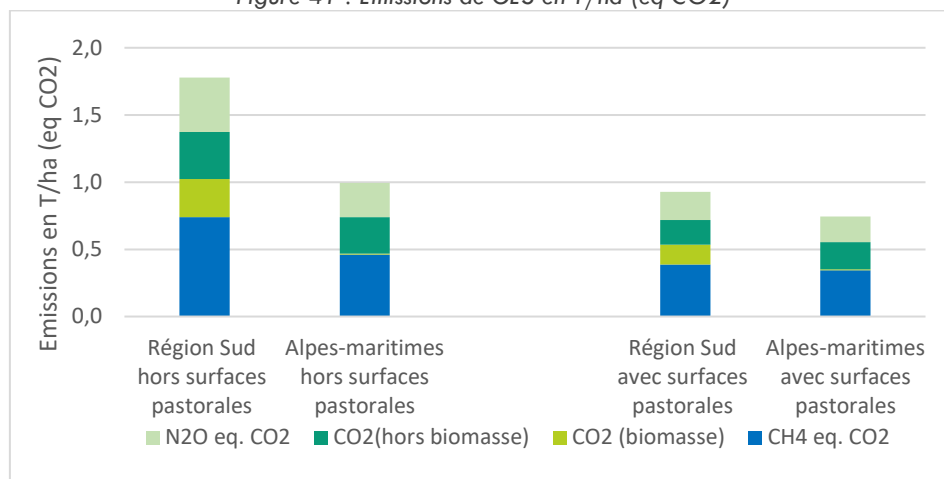
À l'échelle régionale, l'agriculture est « peu » consommatrice et représente 2,8 % des consommations d'énergie globales. En comparaison avec la consommation de l'agriculture à l'échelle nationale, la région PACA consomme plus d'énergie directe qu'indirecte⁶, principalement du fait de l'énergie utilisée par les serres chauffées (27% de l'énergie directe consommée) et par la vinification (26%) (ClimAgri, 2015).

⁶ L'énergie directe correspond à l'énergie consommée sur le site de production (fioul, électricité, gaz...).

L'énergie indirecte correspond à l'énergie consommée lors de la fabrication et du transport des intrants nécessaires au fonctionnement de l'exploitation (engrais, aliments du bétail, produits phytosanitaires...)

À l'échelle du département, l'impact de l'agriculture en termes d'émissions de Gaz à effet de serre a été calculé à partir de la base de données CIGALE d'Atmosud qui indique la quantité de molécules rejetée par activité au cours d'une année. Dans le cadre de l'agriculture, nous avons utilisé les chiffres de 2019 rapportés en T/ha grâce aux données de SAU disponible. De manière générale, l'agriculture des Alpes-Maritimes se caractérise par son faible impact par rapport à celui de l'agriculture régionale. De manière peu surprenante, l'élevage est l'activité agricole la plus émettrice de GES du département. Toutefois, les surfaces pastorales sont très importantes et viennent atténuer les émissions de l'élevage rapportées à l'ha, ce qui réduit nettement l'écart entre les émissions régionales et départementales lorsque qu'elles sont prises en comptes (Atmosud, 2022)

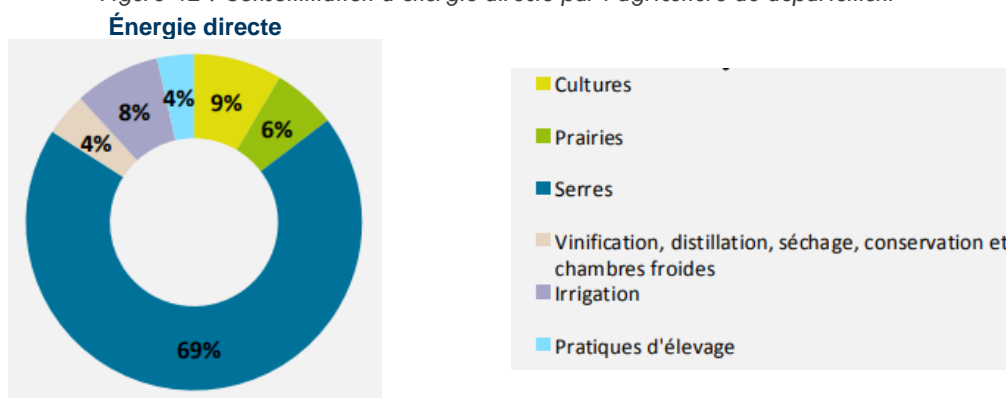
Figure 41 : Émissions de GES en T/ha (eq CO2)



Source : CIGALE 2019– Atmosud

En termes de consommation énergétique agricole, le premier poste de consommation concerne les serres agricoles, comme à l'échelle régionale. On remarque cependant que les cultures et l'irrigation sont les deux autres principaux postes consommateurs d'énergie, spécificité du département par rapport aux moyennes régionales.

Figure 42 : Consommation d'énergie directe par l'agriculture du département



Source : (ClimAgri, 2015)

Lors du diagnostic ClimAgri de 2015, qui a mobilisé plus de 200 acteurs du territoire lors de réunions de concertation, des enjeux ont été identifiés pour l'agriculture du département. Concernant les émissions et la consommation d'énergie, sont mentionnés (ClimAgri, 2015) :

- Les enjeux liés aux serres chauffées (optimisation des consommations d'énergie, développement de la cogénération, maintien et développement des productions locales, amélioration de la compétitivité, recyclage des fertilisants minéraux en système hors-sol) ;
- La diminution des consommations liées aux cultures et aux prairies (consommation des engins agricoles) et optimisation de l'irrigation ;



- Le stockage de carbone par la forêt .

9.2 DEVELOPPEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES PLUS DURABLES

Thématiques en lien avec la Boîte à outil de l'ADEME (en annexe) : Levier 2.2 – Diminuer la consommation d'eau et Levier 2.3 – Développer des variétés adaptées au changement climatique

Concilier les activités agricoles et la préservation de l'environnement s'envisage selon deux aspects : la nécessité de préserver l'environnement pour assurer la viabilité des systèmes de production, et la nécessité de maintenir l'agriculture dans un but de maintien des milieux et de la biodiversité

Le GREC-SUD dans ses Cahiers Thématiques mentionne le changement climatique comme un enjeu majeur auquel l'agriculture du département va devoir faire face et propose des solutions concrètes basées sur « les synergies agriculture-biodiversité » (GrecSud, 2021). Plusieurs pratiques sont encouragées :

- **L'agriculture de conservation** qui vise à réduire le travail du sol au profit des couverts végétaux, et permet ainsi de stocker du carbone dans les couches supérieures du sol, d'améliorer sa structure et de contribuer à la dynamique microbienne de la biodiversité et ainsi d'améliorer la fertilité du sol, sa capacité de rétention d'eau, la circulation de l'air et de faciliter l'enracinement. Cette pratique permettrait de renforcer les sols méditerranéens pauvres en matière organiques et peu profonds, rendus encore plus vulnérables au changement climatique
- **L'agro-biodiversité fonctionnelle**, qui valorise les synergies agriculture-biodiversité en conservant une diversité de cultures au sein d'une même parcelle et les infrastructures agroécologiques, pour favoriser la biodiversité, qui elle-même prodigue alors des services écosystémiques tels que l'amélioration de la qualité du sol et de l'eau, ou le contrôle des ravageurs.
- **L'agroforesterie**, qui s'appuie sur la complémentarité entre les arbres et les productions au sol et permet une mobilisation optimale des ressources naturelles. Les arbres protègent les cultures et les animaux lors des épisodes climatiques violents auxquels les Alpes-Maritimes sont confrontées (canicules, fortes pluies), leur litière protège le sol de l'érosion et de l'évaporation qui cause le dessèchement, et le système racinaire profond des arbres rend disponible l'eau et les nutriments aux cultures du sol. Le sylvo-pastoralisme permet par ailleurs de fertiliser le sol grâce aux animaux.
- L'élevage pastoral doit pouvoir s'adapter au changement climatique. De ce fait, des outils opérationnels mis en place par le réseau Alpagnes sentinelles existent : ce réseau développe un **observatoire collectif** pour renforcer la résilience des éleveurs face au changement climatique, grâce à des outils tels que le diagnostic pastoral de « vulnérabilité climatique » en alpage, ou la **Pastothèque**, référentiel de milieux pastoraux qui a vocation à établir une typologie fonctionnelle des milieux pastoraux dans le sud de la France.

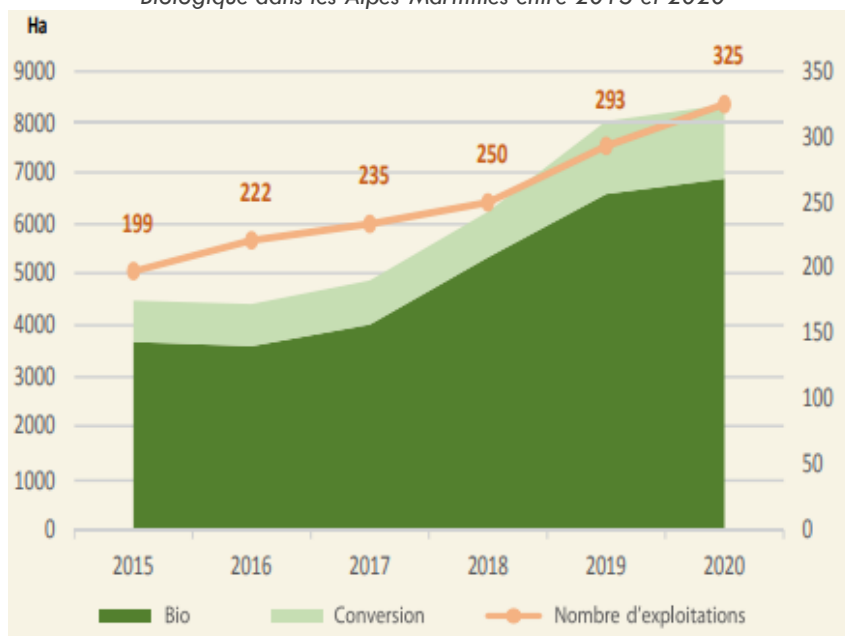
9.2.1 Un engouement pour l'agriculture biologique

D'après les entretiens menés avec les acteurs du territoire, il ressort une importante mobilisation en faveur de la mise en place de l'agriculture biologique, fortement encouragée par le Département. Il s'agit alors d'amorcer une transition commune vers des pratiques vertueuses sans pour autant diaboliser l'agriculture conventionnelle. D'après les acteurs interrogés, l'importante dynamique de conversion en agriculture biologique peut en partie s'expliquer par la relative facilité de la conversion en Bio, malgré des contraintes financières et réglementaires. En effet, les agriculteurs du département ayant déjà des pratiques raisonnées, la conversion bio demande alors peu d'adaptation sur le plan technique.



Le département des Alpes-Maritimes présente une SAU certifiée « Agriculture Biologique » ou en conversion qui s'étend sur 6 891 ha en 2020, soit 22 % de la SAU totale. En termes de nombre d'exploitations, le recensement agricole de 2020 montre que 20 % des exploitations agricoles du département possèdent la certification agriculture biologique.

Figure 43 : Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces engagées (certifiées et en conversion) en Agriculture Biologique dans les Alpes-Maritimes entre 2015 et 2020



Source : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique PACA – Edition 2021

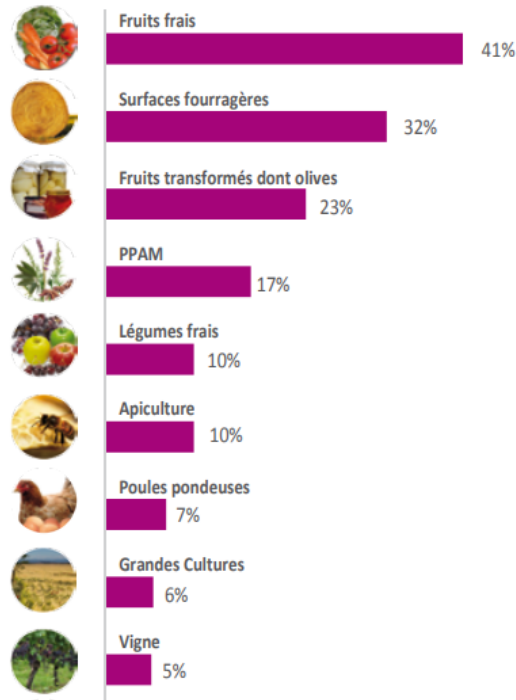
La progression du bio sur le département est particulièrement importante. Selon l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique, l'augmentation du nombre de fermes labellisées s'élève en moyenne à +10 % par an (moyenne sur la période 2015 et 2020). Concernant les surfaces cultivées, l'augmentation est de + 4 % entre 2019 et 2020. Ces chiffres permettent de hisser le département des Alpes Maritimes à la 14^e place du classement national. Ils sont d'autant plus frappants que le nombre total d'exploitations et la surface agricole diminuent.

L'ENGAGEMENT EN BIO DES FILIERES VEGETALES

Les principales filières Bio du département (en termes de surfaces converties et en conversion) sont l'arboriculture (289 ha en 2020), le maraichage (112 ha en 2020) et la viticulture (99 ha en 2020). En termes de nombres d'exploitation, l'agriculture biologique est importante dans le secteur du maraichage, la production de fourrage et la transformation de fruits (dont olive) :



Figure 44 : Proportion de fermes biologiques du département pour les principales activités

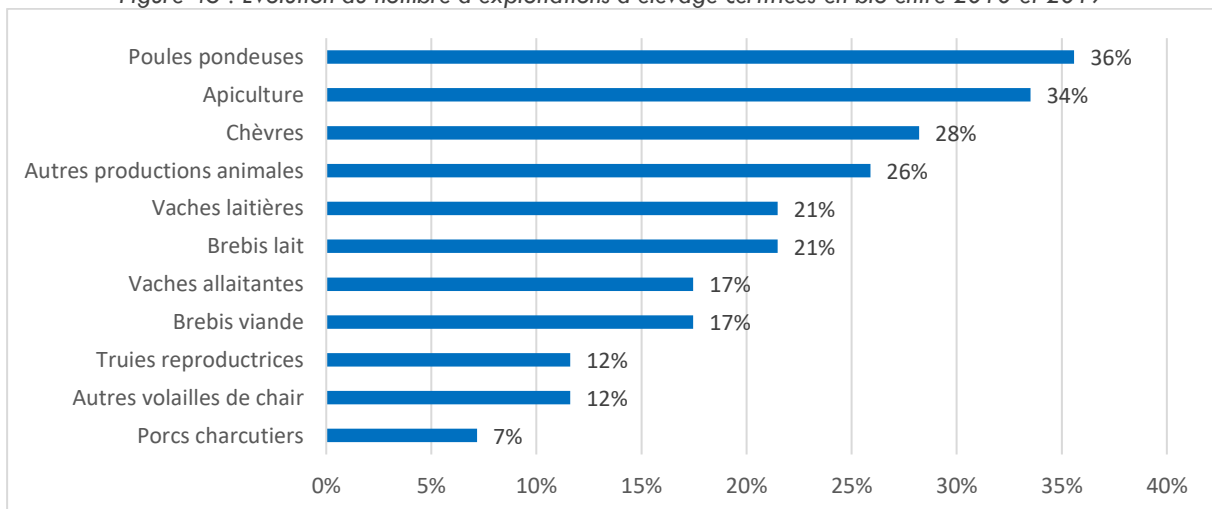


Source : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique PACA – Edition 2021

L'ENGAGEMENT EN BIO DES FILIERES ANIMALES

L'élevage semble moins engagé dans la labellisation en agriculture biologique par rapport à la tendance dégagée pour les productions végétales. Cependant l'évolution du nombre d'exploitations certifiées est en augmentation depuis 10 ans pour l'ensemble des filières d'élevage. Cette évolution est particulièrement marquante pour les filières de niches du territoire que sont les poules pondeuses et l'apiculture, qui peuvent valoriser leur production avec une forte valeur ajoutée. On remarque également que sur les 5 dernières années (2015-2019), la dynamique de certification est plus importante pour l'élevage bovin (+40 % pour les vaches laitières et +18% pour les vaches allaitantes) que pour les petits ruminants (+10% chèvres, +9% pour les brebis lait et +8% pour les brebis viande).

Figure 45 : Évolution du nombre d'exploitations d'élevage certifiées en bio entre 2010 et 2019



Source : AgenceBio, 2020



Ces résultats sont à mettre en parallèle avec que les pratiques extensives des éleveurs notamment ovins/caprins sur le territoire. Ainsi même si elles ne sont pas certifiées, beaucoup d'exploitations ont des pratiques agricoles proches de celles requises en bio. Le choix de la certification est alors lié à l'intégration de différents facteurs notamment : le circuit de valorisation (vente en circuit court, pas forcément besoin de plus-value en bio), le coût de la viande qui peut être trop cher par rapport au consentement à payer des consommateurs, les contraintes administratives liées à la certification, etc.

UNE EVOLUTION QUI SEMBLE EN PARTIE PORTEE PAR LES NOUVEAUX INSTALLES

Malgré la forte progression des pratiques agro écologiques au premier rang desquelles l'agriculture biologique, plusieurs entretiens ont mis en lumière l'hétérogénéité des positionnements des agriculteurs vis à vis de l'agriculture biologique et plus globalement de la transition vers des pratiques plus vertueuses de l'environnement. Deux types de positionnements se distinguent, même s'ils ne s'appliquent pas à l'ensemble des exploitants : une forte sensibilité des nouveaux installés pour l'AB et l'impact de l'agriculture sur l'environnement qui les conduit à expérimenter des pratiques vertueuses et la réticence des agriculteurs installés et issus du monde agricole à faire évoluer leurs pratiques.

9.2.2 Un label HVE qui a du mal à faire sa place

Contrairement à l'agriculture biologique, le label HVE peine à se développer sur le territoire. La Haute Valeur Environnementale est une mention valorisante définie dans l'article D617-4 du code rural comme attestant « *du respect, pour l'ensemble de l'exploitation agricole, des seuils de performance environnementale portant sur la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de la ressource en eau, mesurés :*

- soit par des indicateurs composites ;
- soit par des indicateurs globaux.

Ces seuils et indicateurs sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'environnement. »

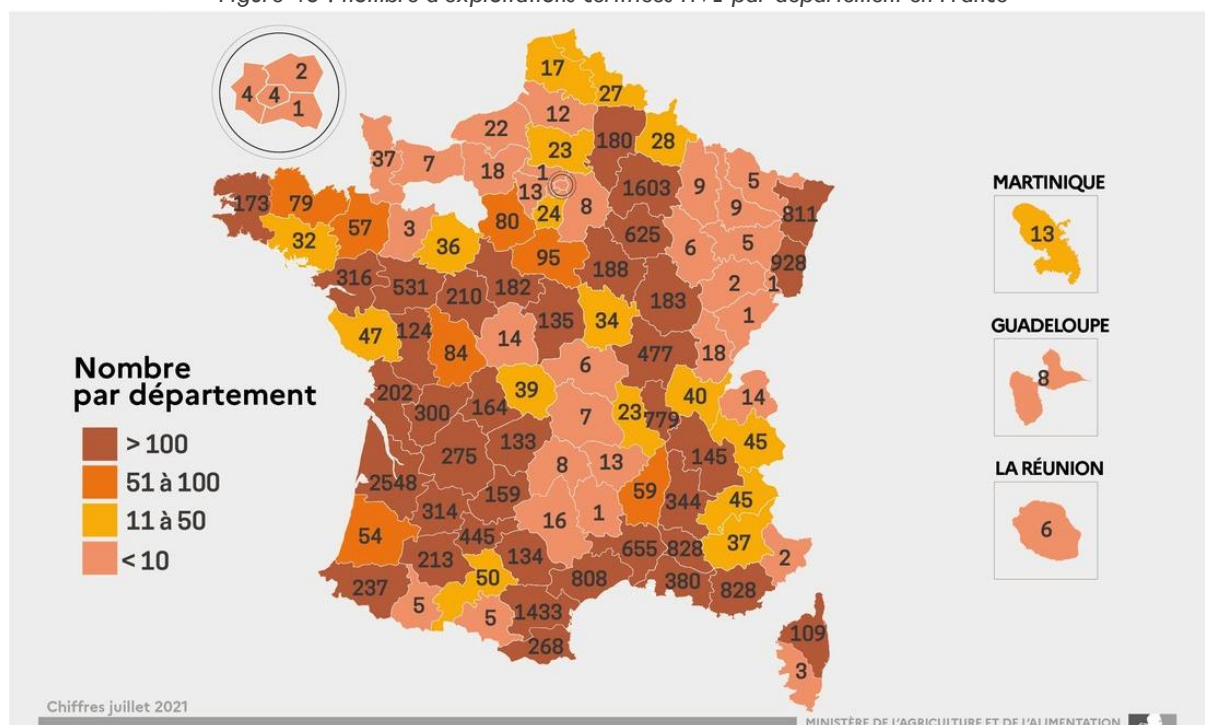


Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible développement de ce label sur le territoire :

- Un fort développement du bio et un scepticisme vis-à-vis de la mention HVE qui, selon plusieurs acteurs interrogés, ne va pas assez loin.
- Une inadéquation mentionnée par d'autres acteurs entre les pratiques des exploitants et les points de contrôle du label par exemple en lien avec les pratiques d'irrigation, les zones enherbées ou encore la prise ne compte de la taille des exploitations dans la mise en place de haie.

Le programme Ecophyto a toutefois très bien fonctionné en PACA, notamment du fait que les grandes cultures pèsent très peu, et qu'il existe de nombreuses alternatives dans les cultures majoritaires du département que sont le maraichage et l'arboriculture.

Figure 46 : nombre d'exploitations certifiées HVE par département en France



Source : ministère agriculture (juillet 2021)



9.2.3 Des pratiques et filières innovantes qui se développent à la marge

Outre l'insertion dans des démarches de labellisation environnementale, le département des Alpes-Maritimes voit également émerger des pratiques innovantes dans différents domaines de l'agriculture, afin de répondre aux différents enjeux auxquels fait face l'agriculture du territoire :

■ L'Agriculture urbaine :

Ce concept ne possède pas une unique définition unanime mais est présentée dans le dictionnaire d'agroécologie comme étant « *un système de production agricole qui s'intègre dans les paysages (péri)-urbains. C'est une agriculture multifonctionnelle qui s'inscrit dans une perspective de développement durable par ses caractéristiques économiques, environnementales et/ou sociales. L'Agriculture urbaine a également un rôle dans la création d'un système alimentaire durable qui répond aux attentes sociétales vis-à-vis de l'alimentation, de la préservation de l'environnement et participe à la transition écologique des villes* » (Dictionnaire d'agroécologie, 2019).

L'agriculture urbaine fait partie des pratiques que la ville de Nice souhaite développer en prenant notamment appui sur la Cité de l'Agriculture de Marseille. La métropole constate le nombre important de friches présentes sur son territoire, et l'importance des espaces où l'agriculture classique sur sol ne pourrait être développée mais qui pourraient être exploités via une agriculture technologique et innovante.

D'autres collectivités ont également appuyé la mise en place de jardins partagés (cf. quatrième volet, partie « L'alimentation, vecteur d'intégration par le lien social et culturel »).

■ L'agriculture sur de petites surfaces

La French Method revendiquée par Christian Carnavalet et enseignée à l'Institut Moreau-Daverne permet un maraichage à haut rendement grâce à des méthodes écologiquement intensives sur de toutes petites surfaces, et adapté aux conditions de l'agriculture urbaine. La « French Method » est le terme employé par les américains pour désigner les pratiques maraichères mises en place au début XIXe siècle par les maraichers parisiens pour cultiver sur de petites surfaces en marais. Cette agriculture bio-intensive a pour objectif de permettre une production et un rendement maraicher élevé sur une toute petite surface en utilisant des pratiques telles que les mélanges de culture, les rotations longues, les couches chaudes sur fumier, le châssis type « nantais », les serres amovibles, etc.

L'exploitation, basée sur des terrains communaux de la ville de Cannes dispose de 14 000m².

■ Les Serres bioclimatiques

Le principe de la serre bioclimatique est de stocker l'énergie solaire durant la journée et la restituer durant la nuit. Elle assure ainsi des températures nocturnes nettement supérieures à celles que permet une serre « classique », ce qui garantit une production sécurisée à des périodes gélives (novembre à avril), sans (ou avec peu) d'énergie.

Ce type de serres présente un intérêt sur le plan environnemental, sanitaire et socio-économique, notamment :

- Recours à une énergie 100 % renouvelable pour le chauffage des serres et économies réalisée sur l'achat d'énergie
- Réduction des maladies cryptogamiques
- Maintien et/ou renforcement de l'activité économique agricole locale et valorisation possible de variétés anciennes
- Amélioration de l'accessibilité à des fruits et légumes locaux pour une alimentation diversifiée
- Résilience de la production face aux changements climatiques



Cependant la technicité liée à leur conception /installation et le cout d'investissement initial sont des freins importants qui limitent leur développement sur le territoire. En effet, le prix d'une serre agricole conventionnelle se situe en moyenne à 25€ le mètre carré. Ce prix couvre uniquement les matériaux de base de la structure, notamment la couverture et l'ossature et varie suivant le modèle de serre choisi. Le prix d'une serre bioclimatique fluctue également suivant les techniques retenues. Par exemple, une serre tunnel de culture au sol avec mur hydro-accumulateur au nord représente un surcout de +23€/m² en moyenne par rapport à une serre tunnel conventionnelle (Véret, 2017).

Des initiatives de mise en place de serres bioclimatiques sont en cours au sein de la CAPG et de la CASA (cf. partie mobilisation des acteurs) et 2 serres bioclimatiques sont déjà opérationnelles sur le territoire de la CCAA, l'une à Daluis, l'autre à Péone.

D'autres pratiques et systèmes innovants ont pu être identifiés sur le territoire tel que les espaces de test agricole (cf. partie mobilisation des acteurs), l'agroforesterie avec des oliviers ou encore l'éco-pâturage.

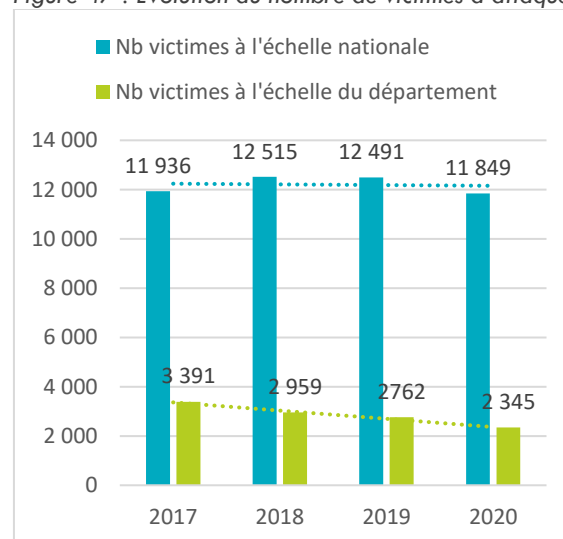
9.3 CONCILIER ELEVAGE ET LOUP

La problématique de la conciliation de l'élevage et de la préservation du loup sur le territoire est complexe : la baisse de la taille du cheptel du département et la réduction des périodes de pâturage a conduit à la hausse de la fermeture des milieux. Or l'augmentation des surfaces forestières favorise la prédation du loup, ce qui rend encore plus difficile le maintien de l'élevage dans le Haut-Pays.

La prédation du loup dans les Alpes-Maritimes est la plus élevée du territoire métropolitain. Si les acteurs du territoire estiment que la pression de prédation ne diminue pas, le nombre d'attaques et de victimes du loup continue toutefois de décroître sur le département comme le montrent les chiffres fournis par la DREAL Rhône-Alpes en charge du plan loup, alors qu'ils se maintiennent à l'échelle nationale (figure suivante). Ces données sont cohérentes avec celles de l'outil Maploup (données nationale Géoprédateur gérée par l'Etat référençant les attaques constatées ayant donné lieu à indemnisation).

Ainsi les Alpes-Maritimes est le département qui recense le plus d'attaques de loup, soit 32% de l'ensemble des attaques ayant eu lieu en France métropolitaine (8 274 au total).

Figure 47 : Évolution du nombre de victimes d'attaques

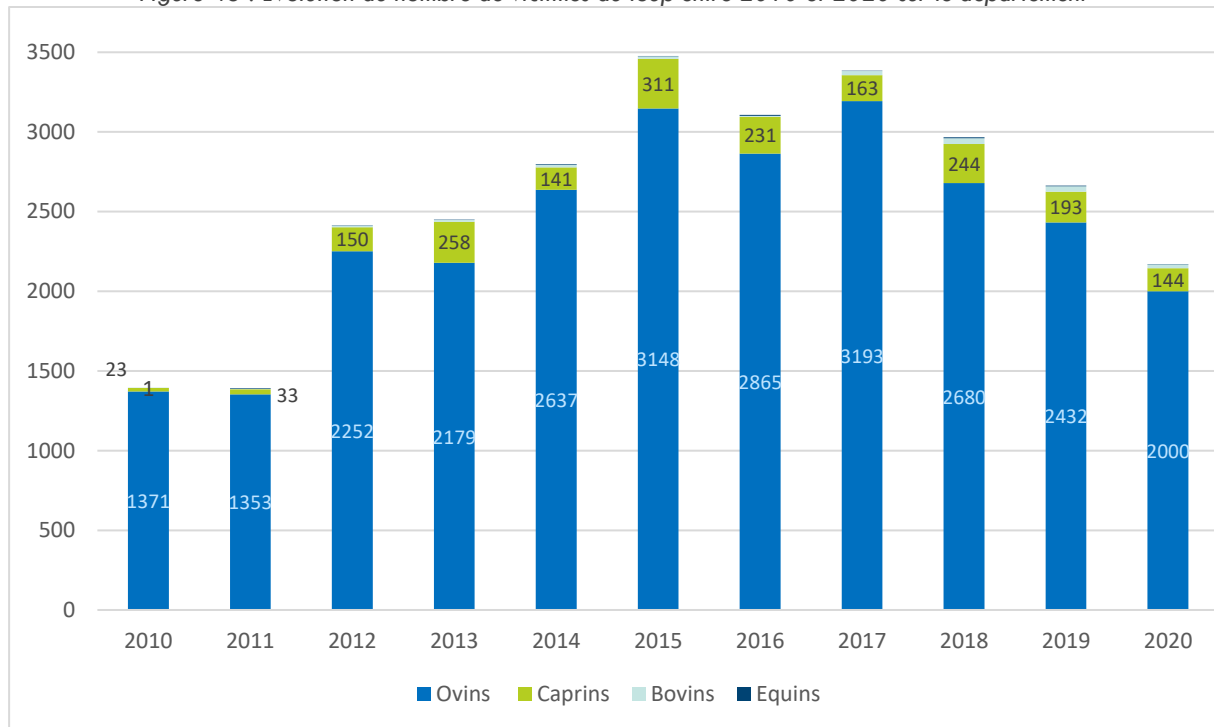


Source : DREAL Rhône-Alpes, 2020



En lien avec l'élevage du territoire, les attaques de loup touchent principalement les petits ruminants, sur l'ensemble des 10 années, 93% des victimes sont des ovins. On remarque par ailleurs que l'élevage bovin qui s'est développé sur le territoire en partie en réponse à la pression de prédation du loup, est aussi touché mais de manière plus récente. Ce phénomène a également été identifié lors des entretiens où les acteurs nous ont expliqués que pendant un temps, l'élevage bovin avait été pensé comme étant moins sensible au loup car plus gros, moins nombreux et avec des cornes. Mais depuis 2016, on remarque que le loup s'attaque aussi aux bovins, en particulier les jeunes génisses, la mise bas, etc.

Figure 48 : Évolution du nombre de victimes du loup entre 2010 et 2020 sur le département



Source : Maploup, 2022

La pression de la prédation rend le métier de berger et d'éleveur difficile car elle implique des contraintes supplémentaires :

- nécessite une constante surveillance et des investissements supplémentaires en terme de matériel (clôtures anti-loup, bâtiments, entretiens des chiens, éventuellement colliers GPS...)
- l'utilisation de chiens de protection dont le dressage est difficile et qui, conduits en meute peuvent être effrayants pour les randonneurs. Cette mesure de protection entre alors en conflit d'usage avec les activités touristiques du Haut-Pays
- le changement de pratique de gardiennage ou d'élevage pour limiter les attaques du loup. Certains éleveurs choisissent de ne plus utiliser de pâturages, accentuant la fermeture des milieux. D'autres, décident de changer de filière (élevage bovin), voire dans certains cas, d'abandonner leur activité
- le stress des attaques et la stigmatisation sociale à cause du clivage sur la question du loup.



9.4 LES AIDES APPORTEES PAR LE DEPARTEMENT

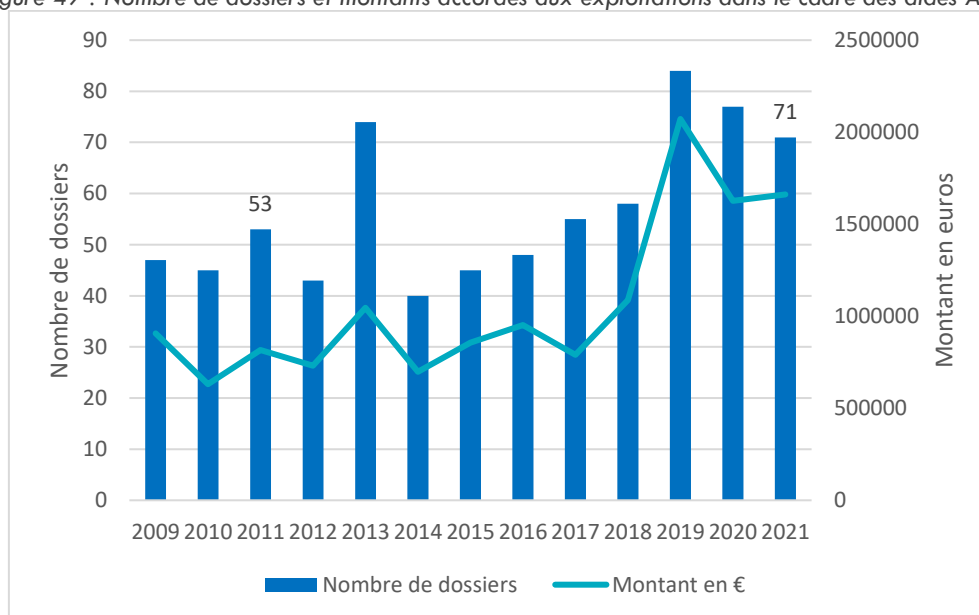
Le département soutient activement l'agriculture du territoire. Il est identifié par les autres acteurs en tant que contributeur au maintien et au développement des filières agricoles du territoire. Le détail des aides fournies pour le département est présenté en annexe.

9.4.1 En lien avec son soutien aux filières agricoles :

AIDES A L'INVESTISSEMENT ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS (AIME)

Mises en place en 2006, ces aides à l'investissement se sont maintenues malgré les évolutions de compétences du Conseil départemental. Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe », une convention a été signée avec le Conseil régional afin de pouvoir poursuivre cette action entre 2021 et 2022. Le nombre de dossiers et le montant total de ces aides n'a cessé d'augmenter entre 2009 et 2019, avant de ralentir ces trois dernières années, principalement du fait du contexte sanitaire. Cette évolution est cohérente avec la dynamique de conservation des surfaces agricoles et la réduction de l'âge moyen des exploitants qui montrent un maintien, voire un développement, de l'agriculture sur le territoire. Cette dynamique est impulsée par les porteurs de projets, mais se déploie surtout grâce à l'ensemble des acteurs mobilisés pour les accompagner, dont notamment le département.

Figure 49 : Nombre de dossiers et montants accordés aux exploitations dans le cadre des aides AIME



Source : CD06, 2021

. Le Département vient d'ouvrir ce dispositif aux structures coopératives ayant comme objet la production agricole, afin de répondre à une demande croissante de structures communautaires (SCIC, SCOP, Coopératives d'activités et d'emplois type Mosagri).



LE SOUTIEN A LA FILIERE APICOLE

Depuis 2013, le Département soutient un plan apicole départemental durable dans une démarche de protection de l'environnement et du patrimoine qui s'articule en 4 axes déclinés en 12 actions :

- La protection de la santé des abeilles
- La préservation et le développement des ressources mellifères
- Le soutien à la filière apicole
- La sensibilisation des acteurs et du public en rassemblant un large partenariat

Plusieurs actions notables ont été mises en place, notamment :

- Un appel à candidature en 2014 pour la pose de ruches dans les parcs naturels départementaux qui a conduit à l'attribution de 7 emplacements sur les différents parcs, pour 5 apiculteurs à Valmasque, Estérel, Vinaigrier et Grande Corniche.
- La distribution de kits pédagogiques dans les collèges sur le rôle et la connaissance des abeilles pour les classes de 5e à la 3e. (mise en place d'un enseignement pluridisciplinaire intégré autour de l'abeille)
- La destruction des nids de frelons asiatiques via un dispositif qui permet la réalisation d'intervention gratuites, de destruction de nids chez les particuliers, professionnels, ou sur du domaine public.

LE SOUTIEN A LA FILIERE OVINE

Le Département apporte une aide complémentaire à l'élevage qui s'élève à 600 000 € par an pour

- Lutter contre les déserts vétérinaires en accordant un soutien au maintien de l'activité vétérinaire en zone de montagne. On compte aujourd'hui 5 vétérinaires conventionnés avec le département, à Saint-Martin Vésubie, Puget-Théniers, Menton, Fontan et Saint-Jeannet.
- Garantir le respect des normes sanitaires des élevages et favoriser la qualité des produits alimentaires en finançant notamment :
 - les actions de prophylaxie
 - les coûts d'analyses des prélèvements sanguins par le laboratoire vétérinaire départemental
 - la prise en charge à hauteur de 30 % du coût des autocontrôles sur les produits laitiers réalisés par le laboratoire vétérinaire départemental

Par ailleurs, si le Département n'est pas en charge de décider de l'abattage des loups, ni des mesures de protections, on peut noter que la quasi-totalité des troupeaux du département souscrit à des mesures de protection. Ainsi, le gardiennage renforcé concerne 82 % des éleveurs en 2020.

SOUTIEN A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un partenariat entre le Département et la Chambre d'agriculture est renouvelé chaque année, il concerne :

- Un appui budgétaire à la Chambre pour la réalisation d'un programme d'actions en lien avec le Green-Deal 06. Dans le cadre de cette convention, le Département finance depuis 2020, un poste pour développer les pratiques culturales permettant d'aller « vers le 0 pesticide », et la qualification des exploitations à la labellisation Haute Valeur Environnementale ou la labellisation Bio ainsi que sur la diffusion des techniques relatives aux méthodes alternatives.
- Le soutien au fonctionnement de la plateforme « 06 à Table ! »
- Des conventions spécifiques peuvent aussi être signées comme pour la réalisation d'animations sur le stand départemental du Salon International de l'Agriculture.



9.4.2 En lien avec son intervention dans le domaine de l'environnement, eau, déchets : favoriser une agriculture durable

Si l'Etat a cessé de financer l'aide au maintien de l'agriculture biologique, ce qui a pu conduire au découragement des agriculteurs souhaitant acquérir ou renouveler leur labellisation (CD06, communication orale, 2022), le Département a souhaité faire perdurer un soutien spécifique à l'Agriculture Biologique. Ainsi le département accompagne :

- l'agriculture biologique via des bourses à l'installation et une majoration de 20% des aides à l'investissement productif.
- la recherche pour la lutte biologique intégrée au travers de l'investissement sur le CREAT/CREAM dans les domaines du maraichage et de la fleur coupée. Des recherches, à la demande en fonction des problématiques rencontrées peuvent aussi être menées comme cela fut le cas sur l'olivier et le châtaigner.
- le programme d'actions d'Agribio06 qui vise à la promotion et au développement de l'AB sur le territoire.

9.4.3 Un positionnement du département questionné

Alors que de l'agriculture n'est pas l'une de ses compétences phares, le département a fait le choix de s'impliquer fortement sur cette thématique. La plupart des acteurs reconnaissent l'intérêt des aides AIME pour le maintien de l'agriculture.

Toutefois, certains acteurs, accompagnant les agriculteurs, relèvent une limite de ces aides. Selon eux, les aides AIME favoriseraient davantage les démarches individuelles plutôt que la coopération entre agriculteurs, frein identifié comme caractéristique du territoire.



10 DES ACTEURS MOBILISES POUR ACCOMPAGNER CETTE MUTATION

10.1 FONCIER AGRICOLE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS : PREOCCUPATIONS PRINCIPALES DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'ensemble des actions menées par les acteurs qui sont présentées dans cette partie sont détaillées en annexe.

10.1.1 Achat et mise à disposition de foncier

Figure 50 : Relation des acteurs impliqués dans la gestion du foncier agricole

	SAFER PACA	Etab. public fr de PACA	Collectivités	Terre de lien	ADEAR 06	SCIC Terre Adonis
SAFER PACA						
Etab. public fr de PACA						
Collectivités						
Terre de liens						
ADEAR 06						
SCIC Terre Adonis						

- Acteurs se connaissent et collaborent déjà ensemble
- Acteurs se connaissent, partageant des positions mais sans collaboration
- Acteurs ne se connaissant pas mais pourraient être intéressés par une collaboration éventuelle
- Pas de relation claire entre les acteurs

10.1.1.1 SAFER PACA

Actions :

- Droit de préemption qui lui permet d'acquérir de manière prioritaire le foncier
- Mise en place de contrats CIF (Convention d'Intervention Foncière) avec les collectivités, ce qui leur permet d'être informées lors d'une vente et de pouvoir se positionner sur l'achat

Collaboration avec les autres acteurs : avec les collectivités en général, tout le territoire départemental est concerné par une convention d'intervention foncière signée par les <communes, les EPCI ou depuis peu par le Département.



10.1.1.2 Terre de Liens (réseau associatif)

Actions :

- Récupération de foncier agricole via des legs et donations de fermes
- Achat de foncier agricole qui risque de perdre leur usage agricole

Collaboration avec les autres acteurs :

- Avec les citoyens : Il s'agit d'une entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens qui peuvent placer leur épargne dans ce projet. Le capital accumulé lui permet d'acheter des fermes pour y implanter une activité agricole.
- Avec les collectivités en général et la SAFER

10.1.1.3 Collectivités

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Dans le cadre de son Plan départemental agricole et rural, le département a fixé la protection du foncier agricole comme étant l'un des trois objectifs à atteindre d'ici 2028.

Actions envisagées dans le Plan départemental agricole et rural:

- Créer une Commission Départementale d'Aménagement Foncier, notamment pour la remise en culture des friches agricoles
- Instaurer des Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)
- Conventionner avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour accéder aux informations liées au marché foncier et bénéficier d'une expertise des déclarations d'intention d'aliéner
- Poursuivre la mise à disposition des terrains départementaux et le soutien financier aux communes pour faciliter l'accès à la terre pour les exploitants, et créer une ferme départementale

Collaboration avec les autres acteurs : SAFER, la Chambre d'Agriculture, les collectivités

LA CASA

Actions :

- Projet de coopération financé par le FEADER intitulé « stratégies de préservation du foncier agricole » pour la période 2018-2023. Il a permis de financer 4 interventions sur deux volets, notamment sur le Volet « Investissement » (94% du montant de l'opération) :
 - Reconquête de friches agricoles : financement de travaux de remise en état (débroussaillage, défrichage, nivèlement, investissement matériel)
- Contribution financière à destination des communes pour l'achat de foncier agricole, à hauteur de 20 % du montant d'acquisition plafonné à 80 000€/an/commune, ce qui a permis à 13 communes d'acquérir 120 ha depuis 2013 pour les mettre à disposition de porteurs de projets.

Collaboration avec les autres acteurs : projet en partenariat avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture, les collectivités.



10.1.1.4 Autres acteurs

LA SCIC TERRE ADONIS

Actions :

- Achat de foncier qu'elle loue à des jeunes agriculteurs qui s'installent. Ils s'engagent à le racheter entre leur 7^e et 15^e année d'exercice.
- Un projet concrétisé en plantes à parfums en 2018. Si cette alternative est innovante et intéressante, peu d'agriculteurs font cependant appel à elle car les prix restent élevés (CARF, communication orale, 2021). Sur le Département des Alpes-Maritimes, une seule exploitation, en plantes à parfums, a été installée en 2018 grâce à la SCIC Terre Adonis. La SCIC a permis de constituer un pool d'investisseurs engagés dans la concrétisation du projet. Les porteurs de projets sont co-financeurs pour un minimum de 10 %. Dans le cas de ce projet, la CAPG, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur à travers sa filiale Participations et Investissement et la SAFER PACA ont participé au financement.

Collaboration avec les autres acteurs : avec la SAFER (Créée par la SAFER), Caisse d'Épargne Côte d'Azur, collectivités



L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA

Actions :





- Accompagne les collectivités dans la mise en place de stratégies foncières publiques. Il aide les collectivités à assurer la maîtrise foncière de leur projet, les accompagne et est en mesure de mobiliser des moyens d'acquisition.
- Constitue des réserves foncières d'espaces naturels et agricoles dans l'objectif de les préserver.

Collaboration avec les autres acteurs : Parmi ses partenaires institutionnels, on compte les communes, les EPCI, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat. Il est également en lien avec les PNR, et la SAFER

10.1.2 Accompagnement des cédants et des nouveaux installés

Figure 51 : Relations des acteurs impliqués dans l'accompagnement des cédants et des nouveaux installés en agriculture

	Accompagnement des cédants et nouveaux installés						
	SAFER PACA	CA 06	Collectivités	Terre de lien	ADEAR 06	VIVEA	Mosagri
SAFER PACA							
CA 06							
Collectivités							
Terre de liens							
ADEAR 06							
VIVEA							
Mosagri							

	Acteurs se connaissent et collaborent déjà ensemble
	Acteurs se connaissent, partageant des positions mais sans collaboration
	Acteurs ne se connaissant pas mais pourraient être intéressés par une collaboration éventuelle
	Pas de relation claire entre les acteurs

10.1.2.1 Point installation de la Chambre d'Agriculture

Actions :

- Accompagne les nouveaux installés en agriculture au travers de son point Accueil Installation. En tant que priorité de l'organisme, l'installation est suivie par un expert de la chambre qui réalise 2 visites avant l'installation et 1 visite après.

Collaboration avec les autres acteurs : syndicat agricoles, MSA, région, département (pour orienter vers les aides financières)



10.1.2.2 Les collectivités

AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)

Actions :

- Création de la plateforme Initiatives Agglomération Sophia Antipolis IASA à destination des créateurs et repreneurs de petites entreprises. Une dizaine d'exploitations agricoles (4 en élevage, 2 en maraîchage, 3 en apiculture, et 1 en horticulture) ont été concernées

Collaboration avec les autres acteurs : /

MOUANS-SARTOUX

Actions :

- Construction d'un projet de hameau agricole sur des terres constructibles de la mairie.

Collaboration avec les autres acteurs : Le portage de ce projet n'est pas encore défini (Mouans-Sartoux, communication orale, 2021).

10.1.2.3 Les associations

TERRE DE LIENS

Actions :

- Accueil et accompagnement des paysans pour les aider à accéder à la terre. Actuellement, sur le territoire des Alpes-Maritimes, TDL met à disposition des exploitants 10,4 ha répartis en 3 fermes :
 - La Brigue (Vallée de la Roya) : 1,5ha de petits fruits rouges, maraîchage et poules pondeuses
 - Ferme de L'Ablé : 1,4ha de maraîchage à Malaussène
 - Valderoure : 7,5ha de terres agricoles. Productions : Bovins allaitantes et Fabrication de bière.
- Potentiel gestion du foncier acheté par la Métropole Nice Côte d'Azur

Collaboration avec les autres acteurs : SAFER, Collectivités, VIVEA, etc.



L'ADEAR 06

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Alpes-Maritimes, créée en 2005 par des militants de la Confédération Paysanne, s'implique sur le territoire pour promouvoir des campagnes vivantes et dynamiques. Ses deux principaux objectifs sont d'accompagner les nouveaux projets agricoles et aider à la transmission des fermes existantes.

Actions :

- Rôle de médiation dans le cadre de la recherche de foncier : elle sollicite les communes sur les intentions des porteurs de projets
- Animation foncière en envoyant des courriers à tous les futurs cédants, 5 ans avant leur départ en retraite, deux fois par an.
- Accompagnement à la transmission des fermes existantes ((diagnostic et formation), à l'heure actuelle 17 exploitants cédants sont accompagnés.

Collaboration avec les autres acteurs : communes, futurs cédants, porteurs de projets

10.1.2.4 De nouveaux acteurs

VIVEA (ORGANISME DE FOND DE FORMATION)

Actions :

- Lancement d'un appel d'offre de formation sur la thématique de la transmission afin de faciliter la démarche pour les futurs retraités. Mais depuis son lancement en janvier 2022, aucun acteur ne s'est pour l'instant positionné pour la mise en œuvre de cette formation.

Collaboration avec les autres acteurs : Des réunions avec les acteurs de l'installation-transmission (SAFER, Chambre d'Agriculture, ADEAR, PAI) ont eu lieu

10.1.2.5 Le cas des espaces tests

MOSAGRI

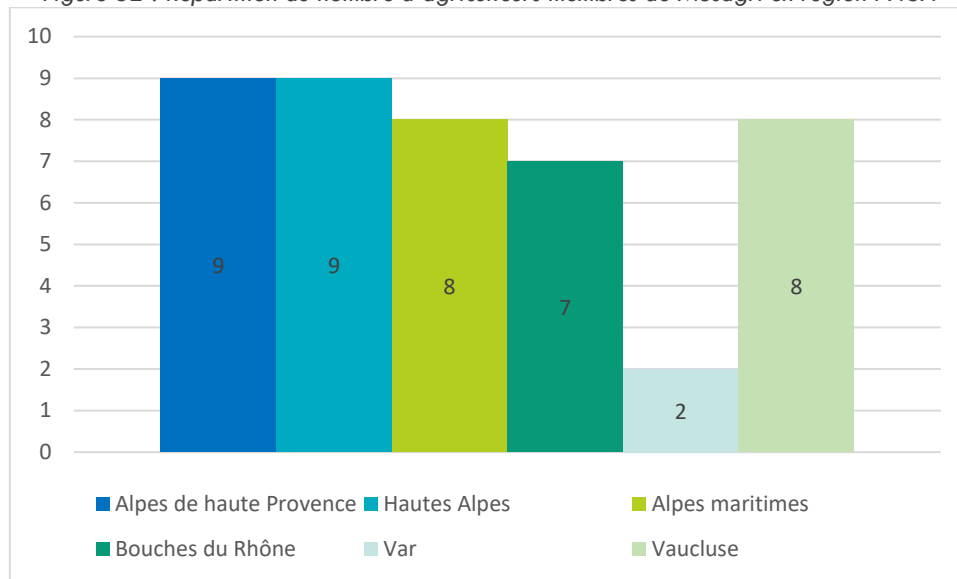
Il s'agit d'un établissement complémentaire de Mosaïque, coopérative d'activités d'emplois créée en 2007 sur les Alpes de Haute Provence.

Actions :

- Rôle de médiation entre les porteurs de projet et les détenteurs de foncier agricole (la SAFER, Terre de Liens ou l'Adear) pour la mise en place d'espaces tests
- Accompagnement d'agriculteurs en test pendant une durée d'un à trois ans, afin de se former en testant leur activité et en bénéficiant de la mutualisation des outils que permet une coopérative (services comptables, juridiques, sociaux, ateliers internes d'échanges de pratique etc.). La SCOP couvre 90 % des activités d'espaces tests de la région. Les principales caractéristiques des agriculteurs accompagnés sont les suivantes :
 - Les agriculteurs bénéficiaires sont majoritairement en reconversion et souhaitent bénéficier des avantages communautaires que permet la coopérative.
 - Tous ont pour volonté de travailler avec des pratiques en agro écologie, une volonté de développer des circuits courts, et sont certifiés Ecocert pour la majorité.
 - Ce sont principalement des maraichers, quelques-uns sont en PPAM, élevage porcins, caprins, apiculture et en oléiculture. Un entrepreneur porte également un projet d'agriculture urbaine de culture de champignons à Grasse



Figure 52 : Répartition du nombre d'agriculteurs membres de Mosagri en région PACA



Source : Mosagri, 2021

Collaboration avec les autres acteurs :

- En collaboration avec la SAFER et l'ADEAR
- Mosagri échange avec Agribio06 sur les projets d'espace-test et accompagne certains adhérents à l'association, qui choisissent de tester leur activité directement en bio.
- Une réflexion est également en cours avec Terre de Liens, pour mener des projets de réinsertion en agriculture.
- Certaines collectivités mettent également leurs terres à disposition d'un agriculteur et un accord avec Mosagri est passé pour qu'elle puisse accompagner celui-ci

SAFER PACA

Actions :

- Contribution aux espaces-tests : Il y a un dialogue qui fonctionne bien entre les communes, les SAFER et les espaces-tests, ces derniers étant des réservoirs d'entrepreneurs en mesure de répondre à des projets d'installation.

Collaboration avec les autres acteurs : avec les collectivités en général



10.1.3 Amélioration de la connaissance et sensibilisation aux enjeux du foncier agricole du territoire

Figure 53 : Relations des acteurs impliqués dans l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation aux enjeux du foncier agricole

	Amélioration de la connaissance et sensibilisation aux enjeux du foncier agricole			
	CA	SAFER PACA	Collectivités	Terre de liens
CA				
SAFER PACA				
Collectivités				
Terre de lien				

	Acteurs se connaissent et collaborent déjà ensemble
	Acteurs se connaissent, partageant des positions mais sans collaboration
	Acteurs ne se connaissant pas mais pourraient être intéressés par une collaboration éventuelle
	Pas de relation claire entre les acteurs

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Actions :

- Étude sur la caractérisation des gisements fonciers disponibles à l'échelle départementale

Collaboration avec les autres acteurs : avec la DRAAF et la SAFER

METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Actions :

- Veille foncière réalisée dans le cadre de la CIF Safer, par la métropole a permis l'achat de 27 parcelles par les communes, soit 8 ha. (Métropole NCA, 2021)

Collaboration avec les autres acteurs : SAFER

CASA

Actions :

- Projet de coopération financé par le FEADER intitulé « stratégies de préservation du foncier agricole » pour la période 2018-2023. Il a permis de financer 4 interventions sur deux volets, notamment sur le volet « Étude et animation » (6% du montant de l'opération) :
 - Études d'opportunité de création de ZAP dans les PLU
 - Étude d'opportunité de création de Zones A dans les PLU
 - Animation foncière auprès des propriétaires privés
- Projet de création d'un observatoire du foncier agricole en partenariat avec le CD 06 pour disposer d'un support technique qui permette de visualiser les ressources agricoles et les disponibilités foncières.

Collaboration avec les autres acteurs : projet en partenariat avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture, les collectivités, les propriétaires privés



SAFER PACA

Actions :

- Animation et sensibilisation des agriculteurs pour la mise en valeur des baux en partenariat avec la CASA

Collaboration avec les autres acteurs : avec les collectivités en général, notamment la CASA

TERRE DE LIENS

Terre de Liens (TDL) est un mouvement citoyen composé de 3 entités aux actions différentes :

Actions :

- Sensibilisation du public aux enjeux fonciers agricoles
- Avis consultatif à la CDPENAF
- Accompagnement des PAT du territoire

Collaboration avec les autres acteurs : SAFER, collectivités, etc.

10.1.4 Enjeux identifiés par les acteurs sur la thématique





- Assurer l'adéquation entre le foncier agricole rendu disponible (préempté, acheté, loué, etc.) par les acteurs précédemment identifiés et les souhaits d'installation/agrandissement des agriculteurs. Le stockage de foncier agricole est complexe au regard des multiples pressions qui s'exercent sur l'usage des terres sur le département, il y a donc un réel enjeu à fluidifier l'identification des porteurs de projet et leur mise en relation avec les différents détenteurs de fonciers agricoles.
- Améliorer la connaissance du foncier agricole et agricolable des communes
- Encourager les espaces de test agricole qui, d'après les entretiens, fonctionnent bien sur le territoire et représentent des réservoirs d'entrepreneurs en mesure de répondre à des projets d'installation.
- Adapter au mieux les outils et processus aux besoins des publics cibles.
 - Ainsi par exemple dans le cas de la formation ADEAR (de 3x2 jours), l'investissement demandé aux futurs cédants est jugé très chronophage et expliquerait l'absence d'inscription à cette formation.
 - La structure juridique de Mosagri ne permet pas à ses associés de bénéficier du statut d'exploitant, et de ce fait, des aides à l'installation. De même, pour l'heure, Mosagri n'est pas éligible au dispositif AIME.
- L'importance du rôle des EPCI : la CASA a réalisé en 2021 un bilan de sa stratégie agricole depuis 2012. Les initiatives mises en place pour activer les leviers de libération du foncier et l'installation agricole sont parlantes et mettent en lumière la diversité des compétences dont disposent les communes et EPCI pour lever les obstacles du territoire sur la question foncière.



10.2 FORMATION AGRICOLE : UN BESOIN DE RETROUVER DE L'ATTRACTIVITE

Figure 54 : Relations des acteurs impliqués dans la formation agricole

	CA PACA	CIVAM PACA (Agribio 06)	Lycée Agricole d'Antibes	École de maraichage (institut Moreau-daverne)	CDE PETRA PATRIMONIA	VIVEA
CA PACA						
CIVAM PACA (Agribio 06)						
Lycée Agricole d'Antibes						
École de maraichage (institut Moreau-daverne)						
CDE PETRA PATRIMONIA						
VIVEA						

	Acteurs se connaissent et collaborent déjà ensemble
	Acteurs se connaissent, partageant des positions mais sans collaboration
	Acteurs ne se connaissant pas mais pourraient être intéressés par une collaboration éventuelle
	Pas de relation claire entre les acteurs

10.2.1 Une formation initiale en perte de vitesse

Le **Lycée Agricole d'Antibes** – Lycée vert d'Azur est l'unique établissement public d'enseignement agricole du département des Alpes-Maritimes, réputé pour son approche agroécologique. Il est structuré en 4 centres constitutifs, dont 3 sont tournés vers la formation initiale :

- **le lycée** propose les formations scolaires du lycée au BTS. Il accueille 440 élèves répartis en deux niveaux :
 - **Niveau bac** avec un bac technologique en aménagement et production agricole et un bac professionnel horticole. Le recrutement est majoritairement départemental et limitrophe au département du Var. En 10 ans, les effectifs de classe ont été réduits de 50 % par niveau. La filière maraichage accueille 35 à 40 jeunes sur l'ensemble des 3 années de lycée. Une partie des lycéens du cursus horticole se retrouve dans cette filière faute d'avoir été accepté dans la filière aménagement paysagers.
 - **Niveau BTS** : BTS en production agricole. Le recrutement est fait sur toute la région PACA, voire méditerranéen.
- un **centre de formation par apprentissage**, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), qui accueille 550 apprentis. Il propose 4 filières de formation : les espaces verts, du CAP à l'ingénieur, la production agricole, la filière eau gestion et maîtrise de l'eau avec le BTS GEMEAU, et la filière équestre. On compte environ 30 apprentis par an et ce chiffre se maintient.
- une **exploitation horticole rattachée** (plante en pot, pépinière, un peu d'arbre fruitiers) et un **atelier de production maraichère** sur laquelle sont vendus des légumes directement.

Le Lycée Vert d'Azur est le seul établissement du territoire proposant une formation initiale en agriculture. Or l'établissement rencontre de plus en plus de difficultés à maintenir ces formations du fait du manque d'étudiants. Ce manque d'engouement se traduit également par :



- Un manque de motivation de la part des élèves qui sont « envoyés » en filière professionnelle ;
- Un faible niveau des élèves face à une formation exigeante, car les collègues n'orientent pas les bons élèves vers les cursus professionnalisant (selon un entretien avec un représentant du Campus Vert d'Azur) ;
- Une diminution du nombre d'élèves qui ne sont envoyés dans ce cursus qu'en dernier recours.
- Peu d'élèves formés qui poursuivent leur activité professionnelle en agriculture :
 - **Niveau bac** : Il n'existe pas de suivi précis, toutefois, il semblerait que moins de 30 % des étudiants arrivent avec un véritable projet professionnel et sur les 10 élèves sortant chaque année, seulement la moitié s'installera peut-être en tant que salarié agricole (Lycée Vert d'Azur, communication orale, 2021)
 - **Niveau BTS** : Encore une fois, il n'existe pas de suivi, mais il semblerait que peu d'élèves sortants travaillent par la suite dans la filière agricole.

De manière générale, la filière souffre d'une mauvaise image des métiers de l'agriculture qui explique en partie la perte de vitesse des formations initiales en agriculture. Mais d'autres raisons ont également été mentionnées lors des entretiens :

- Les fortes contraintes à l'installation qui peuvent décourager les jeunes
- La difficulté du métier qui peut rebuter les jeunes
- L'exigence de la formation BTS. En effet, le niveau de cette formation est élevé car elle est orientée vers les pratiques de l'agriculture biologique qui demandent d'avoir une approche systémique. Le niveau de la formation ne semble alors pas adapté à celui des élèves, ce qui pose des problèmes de décrochage et d'acquis de compétences nécessaires pour trouver un emploi plus tard. De plus, les réformes ont accentué ce phénomène, en raccourcissant la durée de la formation.

10.2.2 Une formation continue complétée par de nouveaux acteurs en développement

10.2.2.1 Acteurs « classiques » de la formation agricole continue

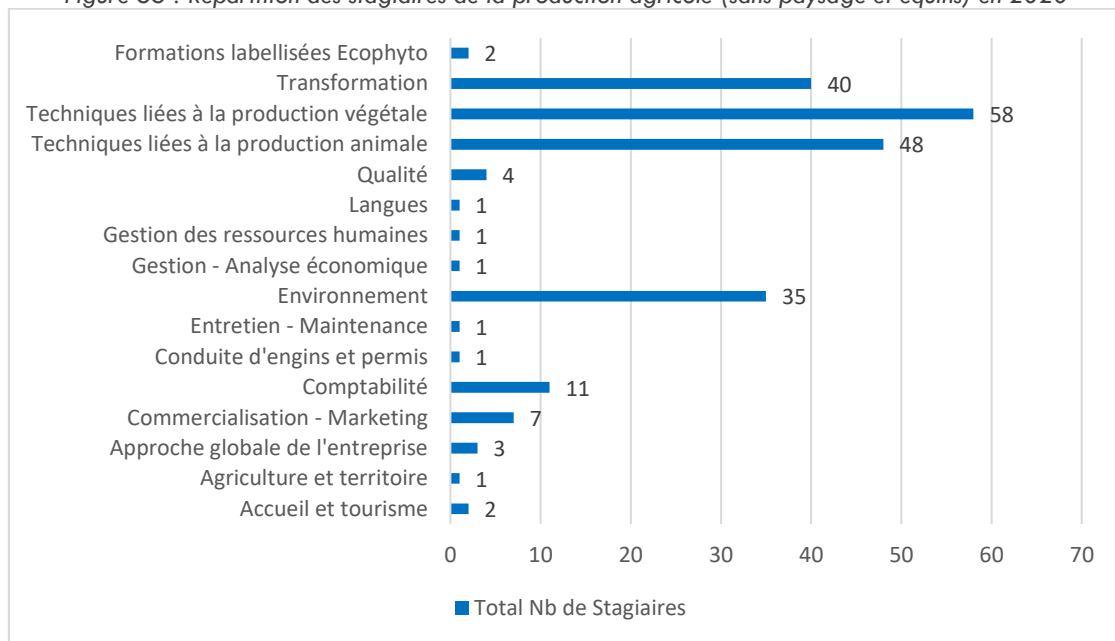
À l'échelle du département les acteurs agricoles « classiques » accompagnent à la fois les nouveaux agriculteurs pour mener à bien leur projet d'installation et à la fois les agriculteurs installés à développer leurs connaissances et compétences :

- **Le lycée Agricole d'Antibes** dispose d'un centre de formation continue qui accueille sur une durée allant de quelques jours à plusieurs mois, près de 800 personnes. Il est proposé :
 - des formations BPREA (une 15aine d'élèves),
 - un CAP Métiers de l'Agriculture et une formation d'orientation et de validation professionnelle pour les demandeurs d'emploi à Nice et à Carros (10aines d'élèves).
 - À Menton, une formation sur la taille des agrumes et des oliviers est proposée
 - le certificat de spécialisation « Plantes Aromatiques, à Parfum et Médicinales » forme également des saisonniers et des chefs de projets principalement sur le territoire de la CAPG.
- **La Chambre d'agriculture de PACA** propose des formations autour de trois thématiques centrales : pilotage d'entreprise, techniques de production et promotion-commercialisation.
- **Le CIVAM PACA** via son antenne Agribio 06 propose une grande diversité de formations à destination des agriculteurs sur des techniques de cultures, des processus de transformation respectueux de l'environnement.



- **Vivea**, le Fonds d'assurance formation (FAF) des actifs non-salariés agricoles. Vivea accompagne des chefs d'exploitation agricoles pour le développement de leurs compétences en finançant des formations professionnelles.
 - La majorité des bénéficiaires des formations est en activité, de ce fait, les formations sont essentiellement courtes et durent 2 jours en moyenne.
 - Les domaines de formation proposés portent principalement sur des thématiques techniques liées à l'environnement et à la production et transformation qui à elles seules regroupent 85 % des stagiaires. Ces formations incluent les pratiques paysagères.

Figure 55 : Répartition des stagiaires de la production agricole (sans paysage et équins) en 2020



Source : Vivea, 2020

Collaboration avec les autres acteurs : CFPPA d'Antibes, Syndicats agricoles, CA de France, La Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

Les difficultés rencontrées :

- La topographie du territoire couplée avec le peu de disponibilité des agriculteurs freinent ceux-ci dans l'accès aux formations.
- Par ailleurs, les organismes de formations professionnelles manquent de visibilité auprès des agriculteurs.
- Enfin, la diversité des filières et le manque de fédération des exploitants réduisent le nombre de participants aux formations et la rentabilité de celles-ci.

10.2.2.2 De nouveaux acteurs en développement

De nouveaux acteurs sont apparus depuis une vingtaine d'années, pour compléter l'offre de formations proposées sur le département. La plupart ont pour objectif de soutenir l'installation en agriculture avec la possibilité pour les porteurs de projet de tester leur activité dans un contexte favorable avec un accompagnement continu et spécifique tout au long du projet et la minimisation des risques liés à l'installation, avec notamment la mise à disposition de foncier.

Ces nouveaux acteurs essayent d'interagir entre eux et avec les acteurs « classiques » afin de mettre en place un réseau cohérent de formation agricole qui répondent aux besoins des différents profils d'étudiants et porteurs de projets et également pour rendre de nouveau attractive la filière agricole sur le territoire.



L'ÉCOLE DE MARAICHAGE DE LA CACPL EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MOREAU-DAVERNE

Il s'agit d'une école de maraichage de 14 000 m², installée depuis 2021 sur un terrain municipal de la ville de Cannes.

Action :

- Mise à disposition de foncier (petites parcelles de 1 000 m²) pour former des stagiaires et alimenter en bio la restauration collective scolaire et progressivement la Faculté des Métiers de la ville de Cannes.

Chaque année 2 stagiaires peuvent bénéficier de la formation qui dure 1 année. Les profils sont variés : demandeurs d'emplois, personnes en reconversions, en sortie d'école. (Nice-Matin, 2022).

Les stagiaires sortants de cette formation semblent poursuivre dans la filière agricole : 2 précédents stagiaires se sont installés à Grasse et récemment, un sortant s'est installé sur 3 ha dans la vallée de la Siagne, et un autre a pour projet de s'installer à Mougins.

Collaboration avec les autres acteurs :

- En lien avec le CFPPA du Campus d'Antibes, les stagiaires sont incités à prolonger leur enseignement pratique par des « modules de comptabilité, de phytothérapie, de législation AB et autres enseignements (définis par un entretien préalable) pour passer avec succès un VAE [Validation des Acquis de l'Expérience] en BPREA de fin de formation. ».
- L'institut est également en partenariat scientifique avec l'entreprise Mycophyto pour la caractérisation scientifique, et en lien avec la DRAAF et l'Ademe. (Institut Moreau-Daverne , 2021).

CDE PETRA PATRIMONIA

Il s'agit d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi qui a pour objectif d'associer des entrepreneurs pour leur apporter des services communs et valoriser leurs savoir-faire. Elle est spécialisée dans l'accompagnement d'entrepreneurs dans 4 secteurs dont celui de l'agriculture avec le programme Petra Folia, financé par le Fonds Social Européen.

Action :

- Programme Petra Folia qui offre la possibilité aux entrepreneurs agricoles en CAPE, d'intégrer un espace-test agricole afin de se former et de tester pendant 2 ans leur activité sur des terrains mis à disposition (dans le cadre de baux précaires type commodat) par la SCOP ou ses partenaires.

Collaboration avec les autres acteurs :

- Son siège est situé à Marseille mais Petra Folia tient au moins une permanence par semaine à CréACannes Lérins et participe à l'animation de l'écosystème économique local (CACPL, 2019).
- Partenariats avec la Métropole de Nice, le PNR des Préalpes d'Azur et la RENATA (Réseau Régional des Espaces-Test Agricole) pour trouver du foncier agricole



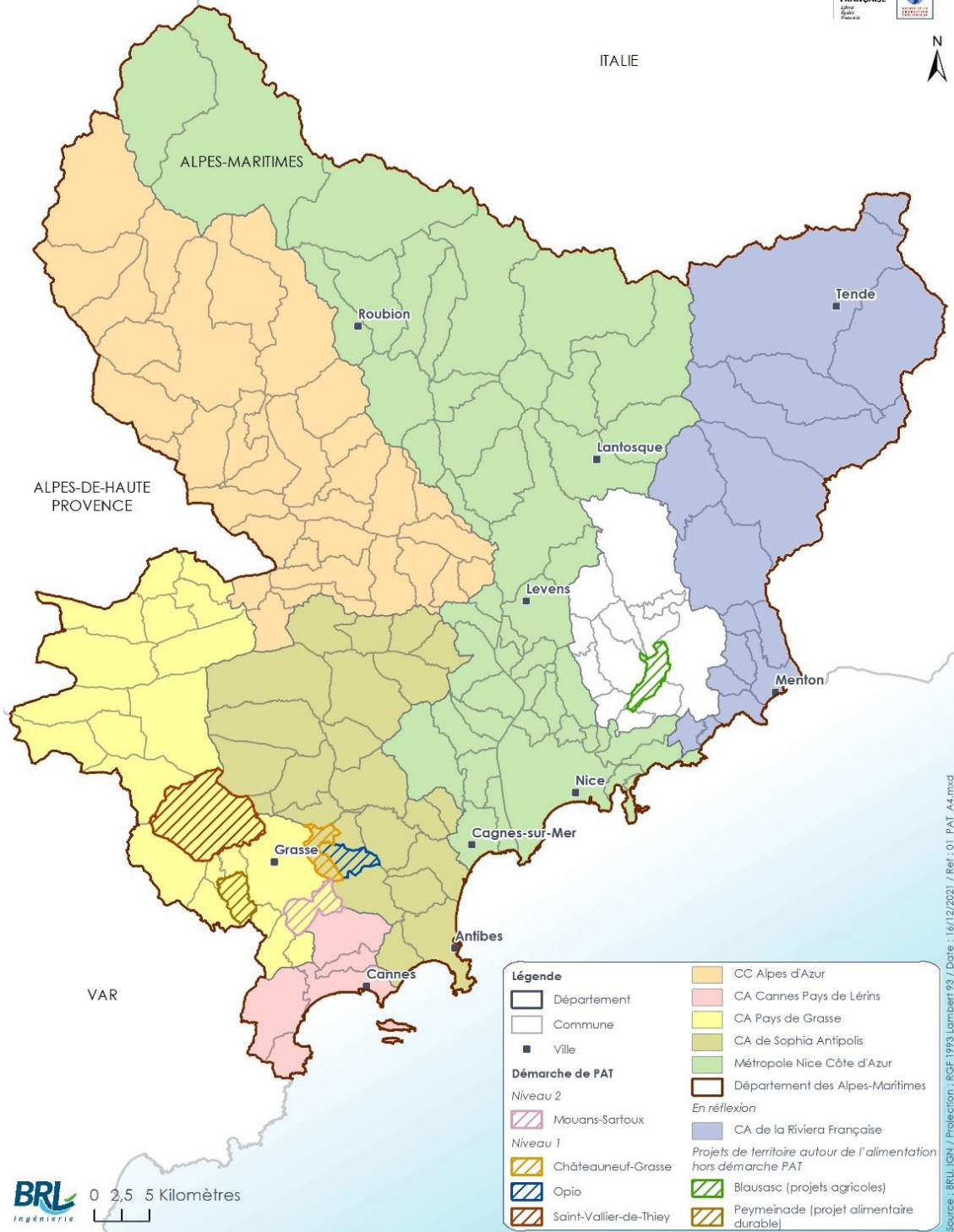
10.3 ALIMENTATION : DES PAT QUI SE STRUCTURENT POUR FAIRE DIALOGUER CES ACTEURS ET AUGMENTER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

Le département des Alpes-Maritimes présente la particularité de voir co-exister sur son territoire, tous les échelons de PAT, du PAT départemental au PAT communal. La quasi-totalité du territoire est ainsi couverte par un PAT d'échelon infradépartemental et certaines communes s'inscrivent à terme dans 3 échelons de PAT (communal, intercommunal et départemental) :

- 1 PAT labellisé niveau 2 en fonctionnement
 - PAT de Mouans Sartoux
- 9 PAT labellisés niveau 1 en émergence (dont 4 sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de décembre 2020)
 - PAT du Conseil départemental des Alpes Maritimes ;
 - PAT de Châteauneuf de Grasse ;
 - PAT du Pays de Grasse ;
 - PAT de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins
 - PAT de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis
 - PAT de la Communauté de Communes Alpes d'Azur
 - PAT de la Métropole Nice Côte d'Azur
 - PAT d'Opio
 - PAT de Saint Vallier de Thiey ;
- 2 Projets de territoire en lien avec l'alimentation hors de la démarche PAT
 - Projet de Blausasc
 - Projet de Peymeinade ;
- 1 PAT en réflexion
 - PAT de la Communauté d'Agglomération de la Riviera française

Carte 8 : Localisation et typologie des différents Projets Alimentaires du Département des Alpes-Maritimes

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial
 Département des Alpes-Maritimes
 Localisation des projets alimentaires en réflexion, en cours d'élaboration
 et en fonctionnement sur le territoire départemental au 31 décembre 2021



Source : BRLi



Le développement récent des PAT sur le territoire des Alpes-Maritimes s'explique par plusieurs facteurs :

- Un territoire exemplaire sur le département : La commune de Mouans-Sartoux a vu son PAT labellisé depuis 2017 mais son objectif d'autonomie alimentaire en légumes dans la restauration scolaire a été fixé dès 2010. La commune est un modèle souvent cité par les collectivités du territoire des Alpes-Maritimes. Avec sa MEAD (Maison d'Education à l'Alimentation Durable), la commune de Mouans-Sartoux a franchi récemment un pas important dans le développement de l'alimentation durable sur le territoire départemental.
- Une fragilité particulière illustrée par la tempête Alex de 2020, qui a suscité une prise de conscience et des questionnements sur l'absence d'autonomie alimentaire du territoire.
- Des objectifs nationaux en termes d'artificialisation et d'alimentation. Une mobilisation de l'Etat notamment avec un appel à projet lancé dans le cadre du programme national de l'alimentation en 2021 et une structuration du réseau Co'alim qui a animé de nombreux temps d'information depuis 3 ans et qui ont préparé les collectivités de PACA et du 06, à s'engager dans un PAT :

Ainsi, la volonté de prendre soin de la jeunesse, couplée à la prise de conscience des fragilités du territoire en termes de production alimentaire dans un contexte de changement climatique ont contribué à un développement massif des PAT dans les Alpes-Maritimes.

De manière générale, l'objectif des PAT portés est de **promouvoir une alimentation saine et durable dans les cantines scolaires** dont les communes (et EPCI lorsque cette compétence leur est transférée) ont la compétence afin d'atteindre les **objectifs de la loi Egalim**. Les principales actions menées visent ainsi de manière systématique :

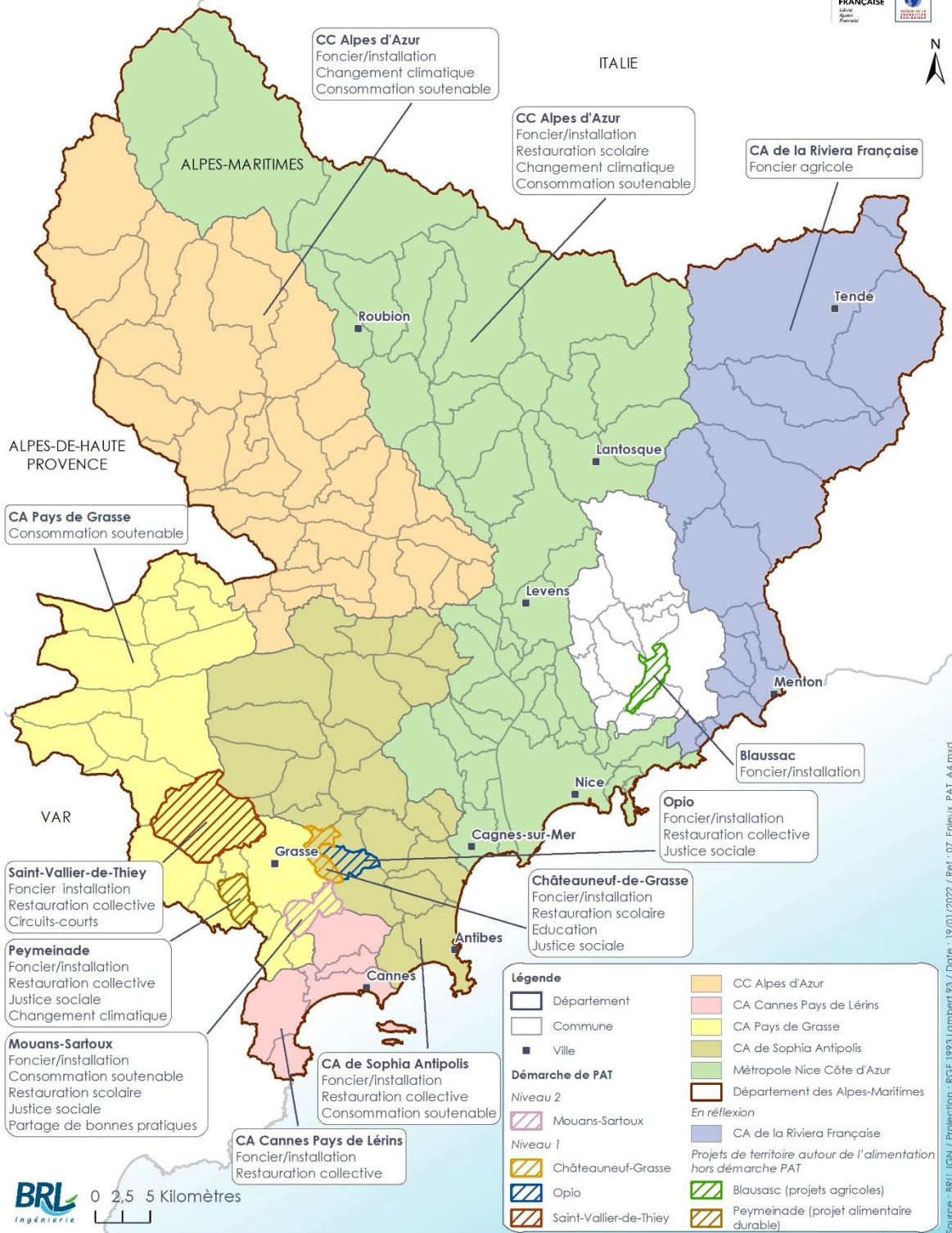
- A soutenir l'installation des agriculteurs et le développement des filières en agriculture biologique. Le développement des circuits courts vient souvent compléter les démarches pour favoriser l'approvisionnement la restauration collective en produits locaux.
- A sensibiliser les enfants et lutter contre le gaspillage alimentaire, cette action ayant un impact à la fois sur l'éducation à l'alimentation et la réduction du cout des repas

En revanche, la **prise en compte de la justice sociale et les enjeux de lutte contre la précarité alimentaire ne font pas partie des grands axes** que l'on retrouve de manière systématique dans les PAT. Seules les communes d'Opio et de Peymeinade mentionnent clairement ces enjeux dans les axes de leurs projets alimentaires.

Un tableau récapitulatif des différents axes et niveaux des PAT est disponible en annexe.

Carte 9 : Enjeux des Projets Alimentaires Territoriaux du département des Alpes-Maritimes

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial
 Département des Alpes-Maritimes
 Enjeux des projets alimentaires territoriaux



Source : BRLI



10.3.1 Une organisation inédite à l'échelle départementale et régionale pour partager entre PAT

Malgré la diversité des PAT présents sur le territoire, la diversité d'échelles et d'orientations politiques, les porteurs de PAT ont tous souhaité travailler en collaboration afin de :

- Partager leurs retours d'expérience
- Mettre à profit les différentes compétences dans un intérêt commun
- Mettre en place des actions coordonnées à l'échelon départemental
- Renforcer le poids de chacun des PAT

Cette volonté a trouvé son aboutissement dans la mise en place, à l'échelle départementale de groupes de travail interPAT :

- Groupe 1 : Gouvernance
- Groupe 2 : Partage des bonnes pratiques et des informations, mutualisation
- Groupe 3 : Logistique, structuration des filières et transformation
- Groupe 4 ; Foncier, installation
- Groupe 5 : Education, sensibilisation
- Groupe 6 : Restauration Hors Domicile

À l'échelle régionale, d'autres lieux d'échanges favorisent la coopération entre les différents PAT :

- Les Comités Régionaux de l'Alimentation (institués par le décret n°2019-313 du 12 avril 2019) qui regroupent les institutions et acteurs régionaux de l'alimentation. Le premier s'est tenu en octobre 2019 et le second en novembre 2021. Ces CRALIM sont l'occasion de revenir sur les événements marquants et celui de 2021 s'est concentré notamment sur les leviers de la politique de l'alimentation que constituent les PAT (DRAAF PACA, 2021).
- Réseau REGAL'IM PACA : Réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires. Initié par la DRAAF, l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a été officiellement lancé en octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce réseau permet la rencontre et l'échange entre les acteurs régionaux des différentes familles : la production agricole, la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, la distribution, la consommation (restauration collective et grand public). Son animation a été confiée à la Coopération Agricole Sud. 4 communautés de travail sont en action sur les sujets suivants : la sensibilisation du grand public, la quantification du gaspillage en PACA, la lutte anti gaspi en RHD et le don agricole et alimentaire.
- Réseau régional des PAT / réseau alimentation durable : regroupe les différents acteurs impliqués dans ces démarches et propose des rencontres permettant l'échange et la mutualisation d'outils. Ce Réseau est animé par le Réseau rural, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture et l'ADEME.
- GT5 précarité alimentaire « Accès à l'alimentation » du Plan de lutte contre la Pauvreté en PACA
- Comité régional Alimentation organisé chaque année par la DRAAF
- Démarche résilience alimentaire en PACA lancée en janvier 2021



Parallèlement, les PAT continuent de s'inscrire dans les travaux menés à l'échelle régionale sous l'égide de la Co'Alim. La Co'Alim est la Communauté de travail régionale alimentation durable. Constituée par différentes institutions régionales elle a vocation à faciliter l'articulation entre les différentes compétences et de favoriser la complémentarité des actions locales. Elle répond aux préconisations de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et de la feuille de route pour l'alimentation issue des Etats généraux de l'alimentation. La Co'Alim se réunit régulièrement à l'occasion de commissions d'instruction des demandes de subvention pour des projets portés par les acteurs du secteur de l'alimentation et pour en assurer le suivi et l'évaluation.

Elle est composée de :

- La DRAAF PACA – Pôle alimentation
- La DREAL
- La DREETS
- L'ADEME
- L'ARS
- La Région
- Le Réseau Rural Régional

Pour répondre aux attentes des acteurs de l'alimentation, la Co'alim a mis en place des réseaux regroupant plusieurs centaines d'acteurs à l'échelle régionale (DRAAF PACA, 2021) :

- Des plateformes d'échange :
 - Sur l'alimentation durable
 - Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Pour l'adaptation au changement climatique
- Des réseaux régionaux :
 - De l'éducation au goût
 - De lutte contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire
 - Des PAT

10.3.2 La nouvelle politique agricole et rurale départementale 2021-2028

Le Département des Alpes-Maritimes a la particularité de mener une politique agricole particulièrement active sur son territoire. Le Département a présenté en 2021 sa nouvelle politique agricole, dont les 3 principaux objectifs sont l'alimentation durable et locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique et la structuration agricole du territoire.

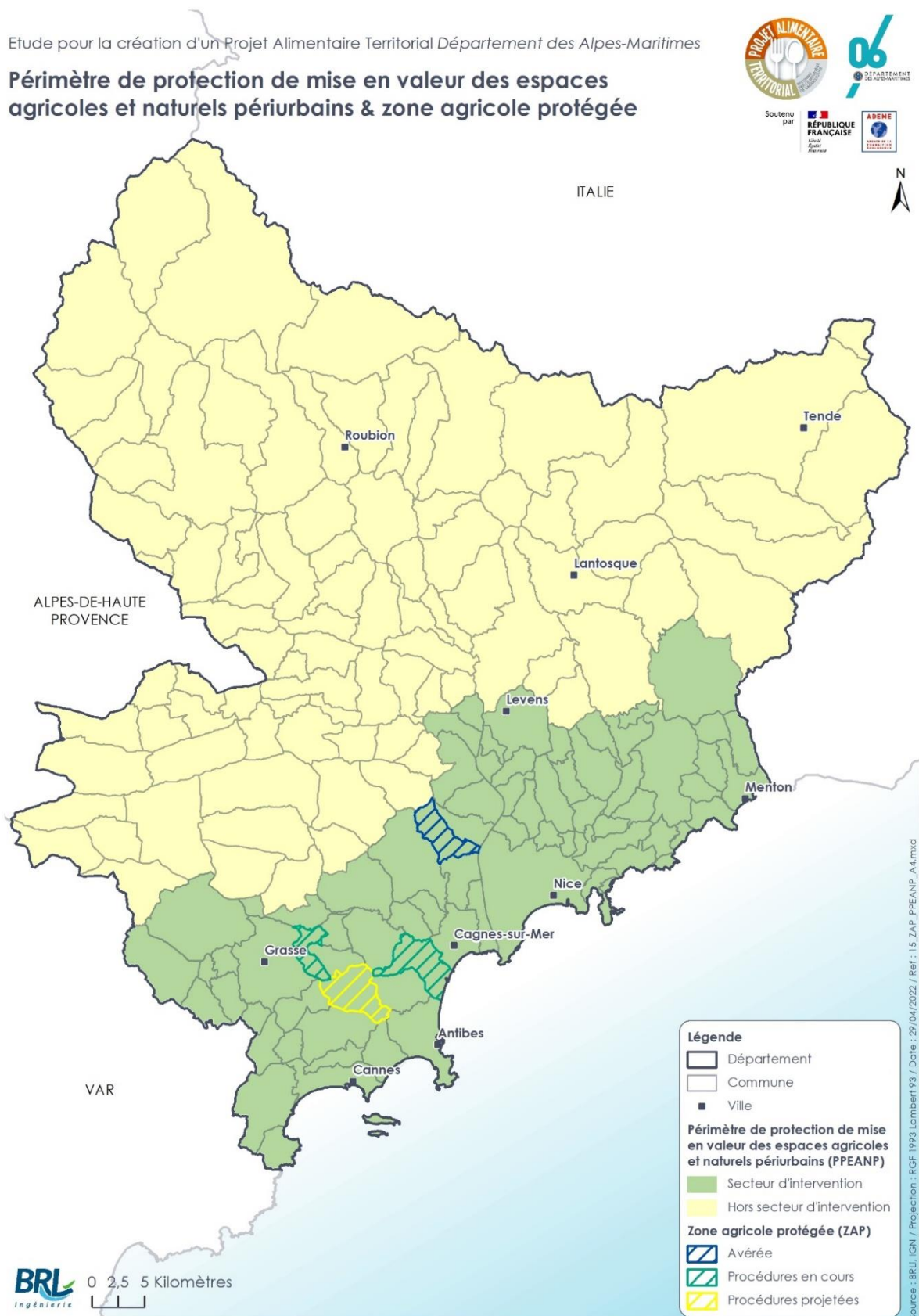
La politique se décline en actions autour de 6 axes (détail des axes en annexe) :

- La préservation du foncier agricole
- Le soutien à l'installation d'agriculteurs
- La viabilisation des exploitations agricoles et le développement des pratiques agricoles durables :
- Le développement de l'alimentation collective durable en circuits courts
- Le soutien aux filières
- La gestion des vulnérabilités

La carte suivante illustre les zones agricoles actuellement protégées et l'étendue des périmètres de protection possibles et en cours de réflexion.



Carte 10 : Périmètre de protection de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et les zones agricoles protégées



A noter que la commune de Cagnes sur Mer a saisi le Département pour initier une procédure de PPEANP sur le secteur du Val de Cagne



10.4 EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES : UNE DYNAMIQUE GENERALE AUX AMBITIONS PARFOIS DIVERGENTES

10.4.1 Des acteurs de la formation tournés vers des pratiques environnementales

Le Campus Vert d'Azur propose une approche agro-écologique et le lycée bénéficie d'une bonne image dans le monde de l'Agriculture Biologique. Le CFPPA précise que le BPREA et le CAPAMA ont une « orientation Agriculture Biologique ». Cette mention caractérise certaines formations à la demande des établissements lorsque ces formations justifient de l'opportunité de la mise en place d'une formation à orientation « AB », d'un environnement technique, pédagogique et professionnel en AB et de connaissances ou d'expériences en AB. Cela implique que les supports sont conduits en AB et que les cours et l'exploitation nécessitent la maîtrise des pratiques agro-écologiques. Le CFPPA est également en lien avec Agribio 06 et son réseau d'entreprise pour permettre aux élèves de trouver leurs stages et futurs emplois.

Par ailleurs le **CFPPA** a répondu et remporté un appel à projet de la Région pour travailler à la fois sur une certification et sur la mise en place d'une formation d'un ambassadeur/animateur de la transition agro-écologique.

Le fond de formation Vivea a lancé dans la région PACA trois appels d'offres spécifiques aux enjeux du territoire, autour du dialogue sociétal, de l'agro-écologie et de la transition agroécologique, et autour de la transmission des exploitations. Sur l'agroécologie, Vivea affirme que cet appel d'offre est maintenant dans sa deuxième version du fait de la démocratisation de la thématique, et vise à accompagner les stagiaires à établir un plan d'action à mettre en place chez eux.

L'institut Moreau-Daverne enseigne une « agriculture bio-intensive » : la French Method.



10.4.2 Des acteurs de l'innovation technique en agriculture

Sur ce volet innovation, les données de la chambre d'agriculture et de ses partenaires techniques n'ont pas pu être valorisées.

Le département dispose d'un certain nombre d'acteurs publics et associatifs qui souhaitent accompagner l'évolution de l'agriculture du territoire au travers de l'innovation dans des thématiques diverses :

- **Les semences paysannes** adaptées aux conditions géo-pédo-climatiques du territoire, leur conférant une potentielle meilleure résilience aux effets du changement climatique. Ainsi la « maison des semences paysannes maralpines » est un collectif d'une cinquantaine de membres (paysans, artisans-semenciers, jardiniers, chefs-cuisiniers, amapiens, etc.) qui mène des actions en faveur de la protection et la valorisation de biodiversité cultivée.
- **L'agroécologie** avec des travaux menés par la Chambre d'agriculture et Agribio06
- **La gestion écologique des agrosystèmes** avec en particulier l'institut Sophia Agrobiotech sur le campus du pôle de Sophia Antipolis. Il mène des travaux sur les interactions entre plantes, bio agresseurs et symbiotes et leur dynamique dans le temps et l'espace, afin de définir des stratégies agronomiques innovantes (résistance des plantes, protection intégrée, lutte biologique).
- **Les serres bioclimatiques**, avec notamment la publication par l'ADEME en 2019 d'un guide sur la conception d'une serre climatique (la région PACA fait partie des partenaires qui ont soutenu la réalisation de ce guide). Il est basé sur le retour d'expérience des 7 serres bioclimatiques construites dans le cadre d'un projet pilote en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont 1 dans le 06 à Daluis mené par l'ONG GERES, le bureau d'étude Agrithermic et le GRAB). Ce guide fournit un éclairage sur les différentes caractéristiques techniques de chaque type de serre et des matériaux.
- **Transition écologique de l'industrie alimentaire**, avec Innov'Alliance, pôle de compétitivité leader en France sur la thématique Alimentation Bien-être et Naturalité, dont une antenne est présente à Grasse. Il s'agit de mettre en relation des entreprises innovantes, des offreurs de solutions/services technologiques (intrants, acteurs du numérique, robotique, procédés de conservation, d'extraction, emballage) et des centres de recherche d'excellence pour accompagner la transformation des produits agricoles vers des pratiques plus durables.

Par ailleurs, le territoire accueille également le Cream (anciennement Creat), installé sur un terrain mis à la disposition de la Chambre d'agriculture par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Il a pour mission d'expérimenter en condition de culture de nouvelles technologies, de nouvelles techniques et méthodes issues de la recherche. En particulier, des travaux sont menés sur la protection biologique, la sélection de variétés adaptées au contexte sec et sur les fleurs comestibles.

10.4.3 Des acteurs mobilisés pour améliorer la gestion des vulnérabilités climatiques de l'agriculture

10.4.3.1 Gestion des inondations

La gestion du risque inondation consiste principalement en des actions de prévention portées par l'État (PGRI, PPRI, etc.) et par les collectivités (PAPI, SAGE, contrats de rivière, etc.) avec la prise en compte des enjeux liés aux terres agricoles dans leurs documents stratégiques.

La Chambre d'Agriculture propose également un accompagnement des agriculteurs dans le choix d'outils de gestion des risques agricoles, dont ceux liés aux inondations.



Dans le cas d'inondations, des actions de soutien au secteur agricole sont menées par différents acteurs locaux. Par exemple, à la suite de la tempête Alex, le département, la MSA Provence-Azur et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole se sont fortement mobilisés pour soutenir les agriculteurs sinistrés (cf. encart tempête Alex partie 6.3.1_ *Les aléas climatiques*).

10.4.3.2 Gestion des risques sanitaires

À l'échelle locale, le Département est un acteur majeur dans la gestion des risques sanitaires liés à l'élevage. Au travers de sa politique sanitaire animale et dans le cadre du Plan départemental agricole et rural, le Département assure un bon niveau sanitaire d'élevage de manière uniforme sur le territoire. Les principales actions menées en ce sens sont :

- Le maintien des services vétérinaires dans les zones de montagne en apportant un soutien financier à hauteur de 100 000 € par an pour les vétérinaires intervenants dans cette zone.
- Le soutien financier pour les contrôles réglementaires (prophylaxie, autocontrôles sur les produits laitiers, etc.)
- Le soutien aux organismes en charge du développement de la filière animale et de la qualité alimentaire (Le groupement de défense sanitaire (GDS06), Le groupement de défense sanitaire apicole (GDSA)).

10.4.3.3 Gestion de l'Eau

La gestion de l'eau agricole est une problématique récurrente des Alpes maritimes. De nombreux canaux d'irrigation maillent le territoire départemental, notamment le Haut Pays, et sont gérés par des associations syndicales autorisées de moins en moins structurées. Des travaux de rénovation des canaux permettraient une meilleure gestion de la ressource et d'éviter beaucoup de perte.

Des expérimentations sont en cours l'installation de sondes connectées, devant permettre une gestion très fine des arrosages et des économies substantielles d'eau.

L'accompagnement des éleveurs dans les investissements nécessaires au stockage de l'eau est considéré par le CERPAM comme un enjeu stratégique. En effet, l'eau permet aux animaux de consommer une herbe sèche, ce qui est moins consommateur en eau que de leur offrir une herbe irriguée. Par ailleurs, cela permettrait de continuer à valoriser des terres qui du fait du changement climatique, connaîtront des déficits hydriques sur des durées de plus en plus longues.

10.4.3.4 Gestion des incendies

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer met en œuvre les outils de planification, d'aménagement, de contrôle et de protection du ressort de l'Etat au service du développement durable notamment dans les espaces sources de conflits, comme les zones péri-urbaines. Ainsi le plan départemental de prévention des incendies (2019-2029) identifie comme action prioritaire l'Action II-3 : Mobiliser l'agriculture et la sylviculture dans la prévention (pilote : direction départementale des territoires et de la mer, DDTM).

10.4.4 Des acteurs aux objectifs différents

Les acteurs du territoire se mobilisent pour accompagner la transition de l'agriculture, mais tous n'ont pas les mêmes objectifs et ambitions.

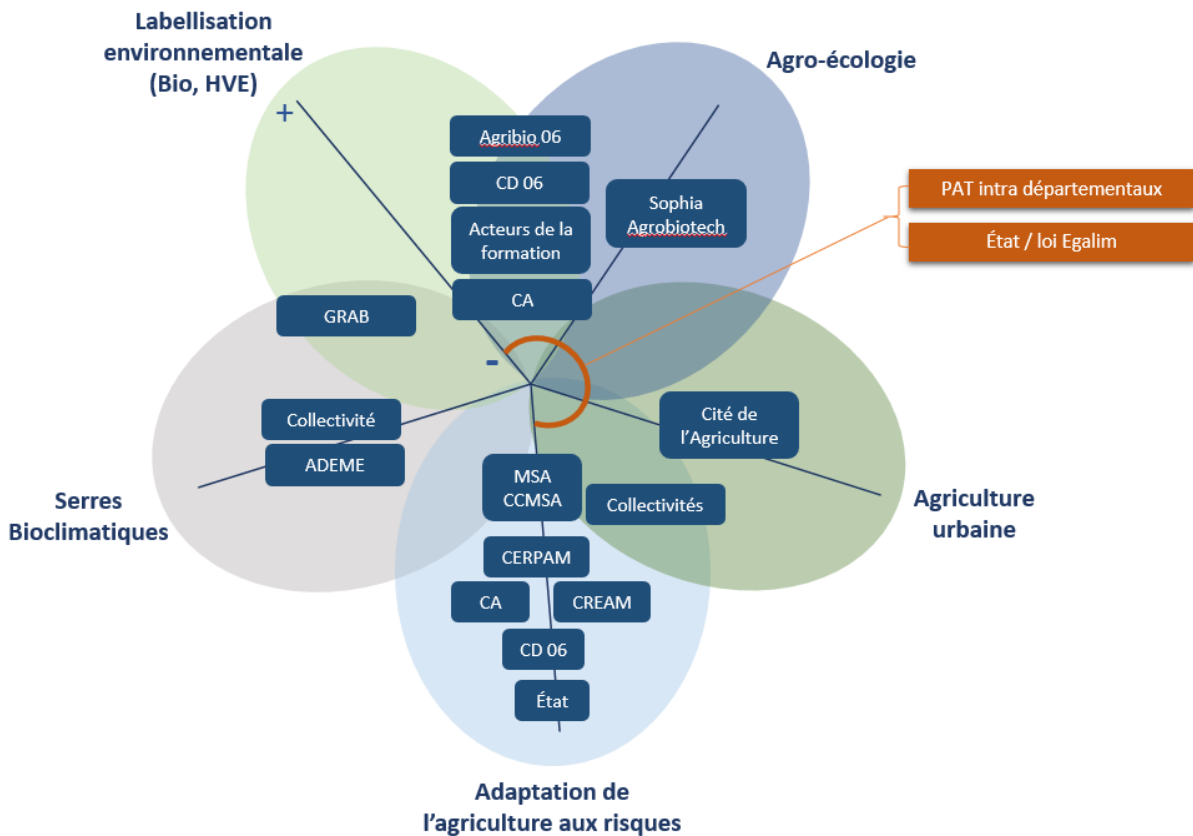


Ainsi d'après les entretiens menés, si la volonté de tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de favoriser l'Agriculture Biologique sur le territoire est partagée aussi bien par l'enseignement, les nouveaux agriculteurs et les collectivités, d'autres acteurs semblent davantage privilégier l'alimentation locale ou encore le label HVE jugé moins contraignant. Mais ces prises de position sont souvent localisées, en lien avec les opinions des élus locaux. Sur ces thématiques, il n'y a pas d'acteur chef de file ou de réelle coordination entre les parties prenantes.

L'intégration de la diversité des approches et des opinions des acteurs est un levier important pour accompagner les changements de pratiques agricoles du territoire. Chacun peut contribuer à son échelle et selon ses objectifs mais une coordination est indispensable pour garantir un cap commun et des actions/projets aux effets significatifs. C'est dans cette approche pluri thématique et multi acteurs que les PAT intra départementaux et la loi Egalim s'inscrivent.

Le schéma suivant représente le positionnement des acteurs mentionnés dans cette partie, ainsi que celle sur le développement des pratiques agricoles durables (Volet I, partie 9.2). Les acteurs sont positionnés vis-à-vis de l'ambition de leurs actions selon différents objectifs.

Figure 56 : Répartition des acteurs du territoire selon leurs principaux objectifs liés aux changements de pratiques agricoles



Source : BRLi



TROISIÈME VOLET : LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION



11 UN BASSIN DE CONSOMMATION IMPORTANT ET DES PRODUCTEURS ÉPARPILLES SUR LE TERRITOIRE : UNE DECONNECTION ENTRE LES FLUX REGIONAUX, NATIONAUX, INTERNATIONAUX ET LOCAUX

À l'échelle régionale, l'évaluation des flux agricoles et agroalimentaires a été possible à partir de l'outil Locanomics développé par UTOPIES. Cette étude a montré que la majeure partie des productions agricoles et agroalimentaires est exportée vers d'autres territoires (en France, UE, monde), et n'est donc pas destinée aux besoins alimentaires de la population locale.

À l'échelle départementale, l'étude des flux du système alimentaire est plus difficile (absence d'études spécifiques existantes, absence de données ou alors non centralisées, etc.). Cependant, au regard des caractéristiques du département (concentration d'infrastructures de transport, pôle de consommation majeur, etc.) et de l'étude des flux du commerce extérieur, les tendances régionales observées sembleraient s'appliquer aux Alpes-Maritimes. En particulier, deux circuits logistiques se distinguent sur le territoire :

- Une logistique de masse qui s'appuie sur les productions importées et structure la localisation des points de distribution ;
- Une logistique de proximité à la marge pour valoriser la production locale en circuit court.

Un schéma des flux du système alimentaire est présenté en annexe.

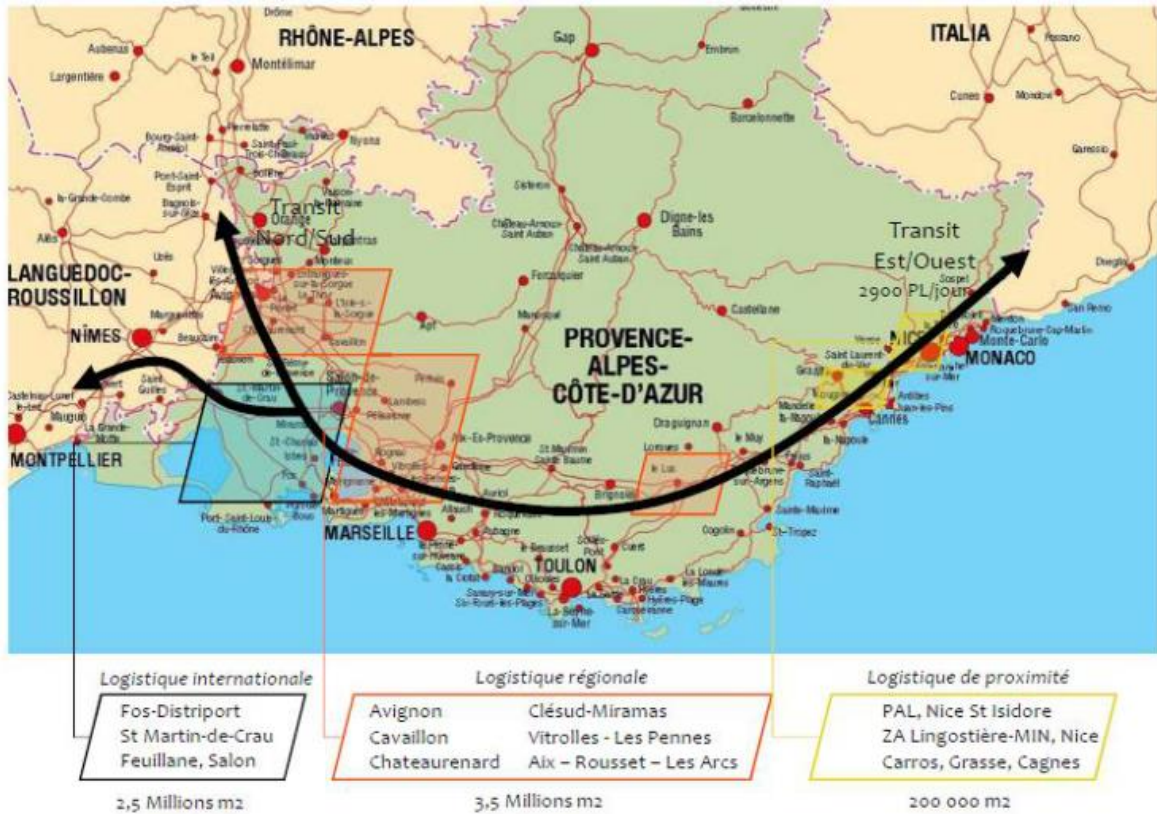
11.1 UNE LOGISTIQUE DE MASSE QUI S'APPUIE SUR LES PRODUCTIONS IMPORTEES ET STRUCTURE LA LOCALISATION DES POINTS DE DISTRIBUTION

11.1.1 Le littoral, un territoire de transit qui facilite l'approvisionnement depuis l'extérieur

Le littoral du département est situé sur un axe routier majeur d'échanges : l'A8 qui le longe permet le transit des marchandises entre le territoire français et l'Europe de l'Est (axe vers Gênes et vers Monaco), l'Espagne et le Portugal. Il est donc facile de s'approvisionner depuis l'extérieur du Département.

Le littoral accueille également l'**aéroport de Nice Côte d'Azur** qui est le 9^e aéroport métropolitain pour le trafic de fret avec un tonnage qui s'élève à 15 324 T en 2017 (Union des Aéroports Français et Francophones associés, 2020) et classé 6^e aéroport fret de province en 2017. Il n'est pas précisé si ce fret ne concerne que des denrées alimentaires

Figure 57 : Localisation des types de logistiques du département



Source : (PACA, Agam , 2019)

En revanche, **le fret maritime ne concerne pas l'alimentation** au sein du port de Nice mais l'activité BTP, le transbordement de yacht et le transport de feux d'artifices (Observatoire portuaire des Alpes-maritimes, 2021). Il **n'y a pas d'installation dédiée au fret ferroviaire** dans les Alpes-Maritimes (PACA, Agam, 2019).

Cependant, l'exemple récent de la tempête Alex illustre les possibilités de développement de ce type de transport pour les produits alimentaires. Ainsi un TER a été réaménagé pour acheminer des vivres après les crues entre Nice et Breil-sur-Roya. Le tiers des sièges ont été déplacés pour pouvoir embarquer 10 à 12 tonnes de marchandises. Le TER a été accouplé au train normal et a assuré des rotations quotidiennes.

Les principaux pôles d'activités logistiques en lien avec l'alimentation se situent donc sur le littoral :

- Le parc d'activités logistiques de Nice Saint-Isidore, d'une superficie de 24 ha, accueille une quarantaine d'établissements dédiés au transport/logistique et pour les activités logistiques de Monaco
- La zone industrielle de Carros le Broc est la première zone d'activité économique industrielle du département avec 180 ha situés dans la Plaine du Var-Nice, et dont la vocation première est industrielle, bien qu'elle dispose également de fonctions logistiques importantes notamment pour la distribution et le stockage
- Le parc d'activité de Saint-Laurent du Var est situé dans la Plaine du Var et dispose d'une superficie de 45 ha. Son activité dominante est le commerce de gros/logistique
- On retrouve plusieurs petites ZAE à vocation commerce de gros dans le Pays de Grasse pour servir les bassins de consommation et les zones commerciales : la ZAE de la Fénerie à Pégomas, et celle de la Lovière à Mougins.



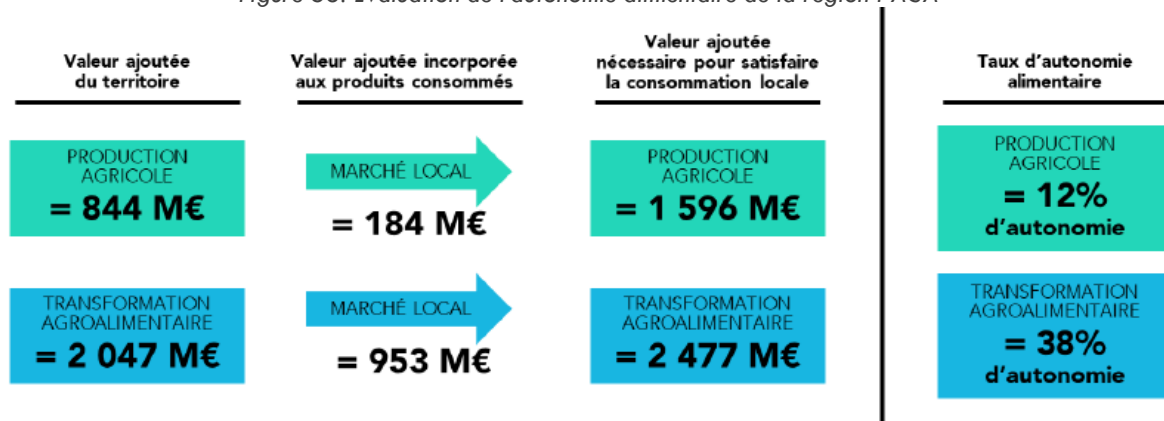
11.1.2 Une production agricole et agroalimentaire tournée vers une demande extérieure

11.1.2.1 Tendances observées en PACA

À l'échelle régionale, les données issues du diagnostic de la durabilité et de la résilience du système alimentaire de la région PACA (ADEME, 2021) montrent qu'en 2021 seulement 22 % de la production agricole régionale et 47 % de la transformation agroalimentaire régionale étaient destinés à la consommation de la population du territoire (cf. figure suivante). La faible autonomie alimentaire régionale s'explique alors par deux principaux facteurs :

- La faible production agricole au regard des besoins du bassin de consommation ;
- Le fait que la production agricole et la transformation agroalimentaire soient très majoritairement tournées vers une demande extérieure au territoire.

Figure 58: Évaluation de l'autonomie alimentaire de la région PACA



Source : (ADEME, 2021) d'après Utopies

L'étude révèle cependant des disparités entre les filières agricoles. Ainsi, 37 % de la valeur ajoutée de la culture de légumes est tournée vers le marché local, tandis que près de 80 % des productions issues de l'élevage (toutes filières confondues) et issues de la culture de fruits sont destinés au marché extérieur. Pour ce qui est de la transformation agroalimentaire, la région possède une certaine autonomie pour les secteurs des produits de boulangerie et celui de la fabrication d'assaisonnements et de condiments.

Le système alimentaire régional actuel est alors caractérisé par une déconnexion entre la production et la consommation du territoire, illustrée par les deux constats :

- Les secteurs de l'industrie agroalimentaire, des commerces et de l'Hôtellerie-restauration importent plus de 60 % de leurs achats du reste de la France ou de l'étranger ;
- Une importante part de la production agricole (60%) et de la transformation agroalimentaire (62%) est destinée à une demande extérieure au territoire

La reterritorialisation du système alimentaire du territoire ne se limite donc pas à la production agricole, mais implique la structuration de véritables filières, intégrant les intermédiaires des différentes étapes : production, transformation, logistique, distribution, restauration, etc.

11.1.2.2 Tendances observées dans les Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes est un bassin majeur de consommation de marchandises en PACA (PACA, Agam, 2019), et en particulier dans le secteur alimentaire. En effet, le territoire se caractérise par :



- Une situation géographique et des infrastructures de transport qui favorisent l'établissement d'importants flux de marchandises avec d'autres territoires à l'échelle nationale et internationale
- Un important bassin de consommation alimentaire lié à l'importante dynamique économique des pôles d'emplois (la CASA avec Antibes et Sophia Antipolis, la Métropole Nice Côte d'Azur et la CAPG avec Grasse, les emplois de Monaco) et le rôle capital de l'économie touristique sur le territoire.
- Une faible production agricole qui ne satisfait que 1 % des besoins alimentaires de la population actuelle (cf. second volet : l'Agriculture et l'Aquaculture, CRATer).

Pour répondre à ces besoins alimentaires locaux, le territoire importe donc des marchandises agricoles et agroalimentaires. Pourtant, une certaine part de la production régionale (agricole et agroalimentaire) est également exportée aux différentes échelles (régionale, nationale, internationale). L'estimation de la production agricole et agroalimentaire destinée au marché local, régional et national est complexe et nécessiterait une étude à part entière. Cependant, les données du commerce extérieur fournissent un aperçu des volumes et des types de produits échangés par le département.

En France, la Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI) fournit des données statistiques sur les échanges de marchandises avec les 27 États membres de l'UE et avec les autres pays. Ces données concernent uniquement les entreprises dont les ventes ou les achats sont supérieur au seuil de 460 000 € de cumul annuel. Les marchandises qui ne font que transiter par le territoire ne sont pas prises en compte (Le détail des données statistiques recensées par le DGDDI est présenté en annexe).

En 2021, le département des Alpes maritimes possède une balance commerciale extérieure :

- Négative pour les productions agricoles (- 102 M€). Les deux tiers des volumes d'importations agricoles depuis l'étranger sont des productions végétales. Notamment la catégorie « légumes, melons, racines et tubercule » qui représente 14% de la valeur des imports.
- Positive pour les productions agroalimentaires (+66 M€). Les boissons⁷ représentent la majeure partie de la valeur (68%) et des volumes (95%) des exportations de marchandises agroalimentaires vers l'étranger.

De la même manière qu'observé au niveau régional :

- Les productions animales (toute filière confondues) sont largement exportées, elles représentent 54 % de la valeur et 87 % des volumes de marchandises agricoles exportées ;
- Les productions de « Légumes et melons, racines et tubercules » sont peu exportées (4% de la valeur), ce qui laisse penser que la production est plutôt valorisée sur le territoire ;
- Le département exporte plus de « Biscottes et biscuits », « pâtisseries de conservation », « Plats préparés » et « Pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches » qu'il n'en importe. Ces volumes exportés vers l'étranger sont à mettre en parallèle avec le tissu des industries agroalimentaires présentes sur le territoire (cf. partie 13.1). En effet, la filière pain est bien représentée sur le territoire avec la présence d'une meunerie, d'un nombre important de boulangeries, de pâtisseries, d'industries de fabrication de pain et de pâtisserie, ainsi que des points de cuisson.

Le contexte spécifique du département en matière de transport et l'analyse du commerce extérieur indiquent probablement des dynamiques proches de celles observées à l'échelle régionale, avec une production agricole et agro-alimentaire principalement tournée vers des marchés extérieurs au département.

⁷ Catégories CPF4 prises en compte : Bière, Boissons alcoolisées distillées, Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille, Vins de raisin, Autres boissons fermentées non distillées



11.1.1 Une concentration des points de distribution sur le littoral et de nombreuses zones blanches dans le Haut-Pays

La répartition des points de vente et de distribution est très hétérogène sur l'ensemble du département : très concentrées sur le littoral, les structures se raréfient au fur et à mesure que l'on avance dans les terres et que l'on gagne en altitude. Notamment, la quasi-totalité des grandes surfaces sont localisées sur la bande côtière.

La figure ci-dessous illustre ce phénomène. Elle a été établie à partir des données de l'Insee pour la prise en compte des hypermarchés, supermarchés, supérettes, et épiceries, et sur le recensement des points de vente en circuits courts que nous avons pu identifier au travers des données disponibles.

Cette concentration des points de distribution sur le littoral est à mettre en parallèle avec la localisation des infrastructures de logistique internationale et régionale qui sont elles aussi situées sur cette zone du territoire.

Carte 11 : Localisation des points de distribution alimentaire – tous circuits confondus sur le territoire des Alpes-Maritimes, BRLI sur base de données INSEE et recensements internet

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Localisation des commerces alimentaires



Légende

- Département
- Commune
- Ville

Secteur

- Haut-pays
- Littoral
- Moyen-pays

Commerces

- Grande surface
- Commerce alimentaire
- Commerce spécifique
- AMAP
- Bienvenue à la ferme
- Magasin de producteurs et coopératives
- Marché de producteurs locaux
- Panier de producteur

BRLI Ingénierie 0 2.5 5 Kilomètres

Sources : BRLI, IGN / Projection : RGF 1993 Lambert 93 / Date : 29/04/2022 / Ref : I1_Point_distribution_A4.mxd



Dans le Moyen-Pays et encore plus dans le Haut-Pays, on observe des points de distribution quasiment exclusivement le long des axes de communication. La figure ci-dessous illustre la distance au point de distribution le plus proche. Ces distances sont calculées à vol d'oiseau et ne tiennent pas compte des réseaux routiers. Les distances (et temps de parcours associés) peuvent donc être considérablement allongées.

Ainsi au nord de l'Estéron, on observe une véritable zone blanche avec une dizaine de communes qui ne présentent aucun point de distribution alimentaire. C'est également le cas dans la CCAA entre la D6202 et les D28 et D30. Le long de la D6202, les commerces de Puget-Thénières, Touët-sur-Var et Villars-sur-Var sont par exemple distants d'une dizaine de kilomètres chacun.

Sur le territoire de la CCAA, émergent deux groupements d'achat pour s'approvisionner avec des produits d'épicerie non disponibles chez des producteurs locaux (avec des grossistes bio du type Relais Vert). C'est une démarche associative, organisée par le GEDAR Provence d'Azur. C'est une réponse partielle à ce constat d'absence de GMS et de magasins spécialisés bio.

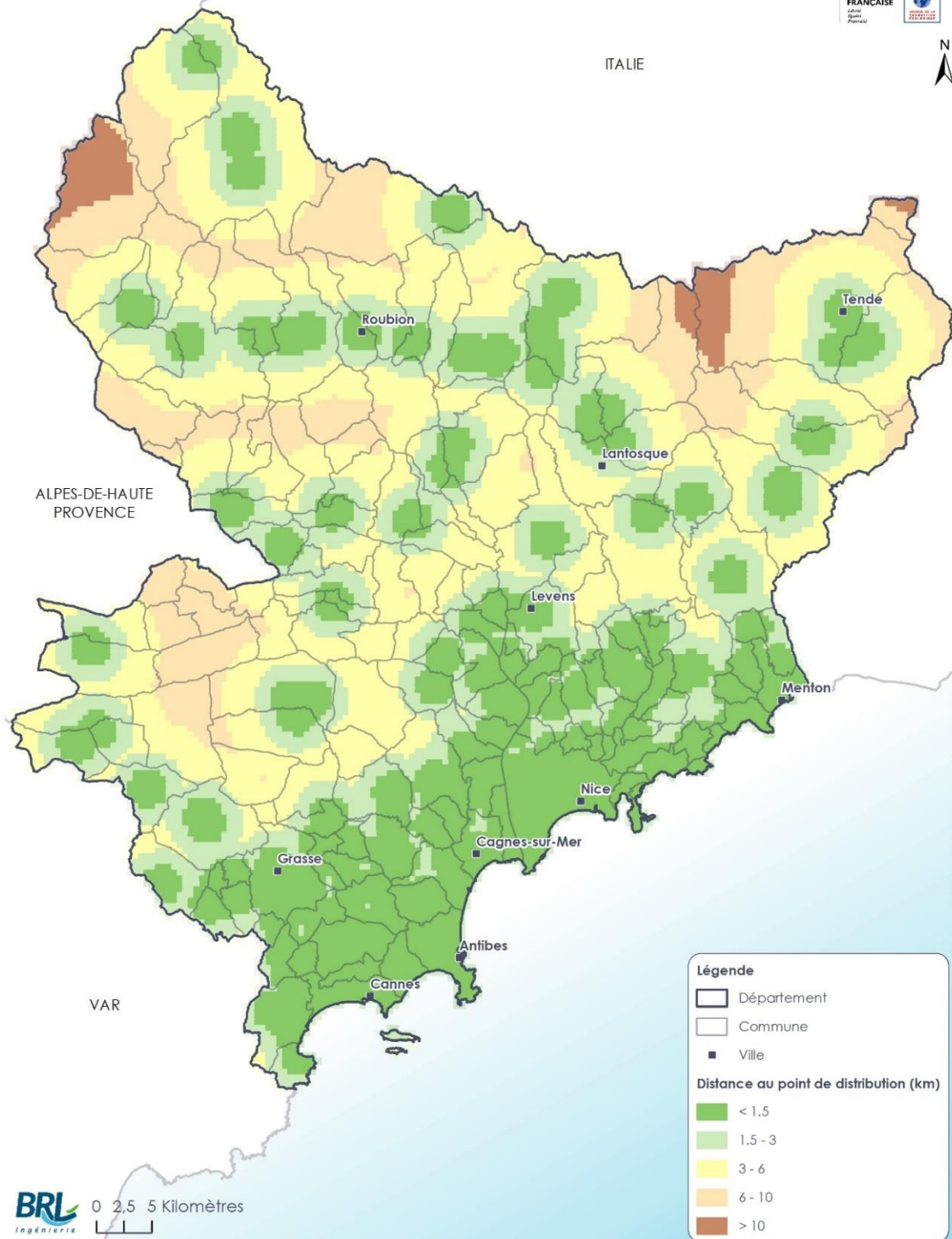
La répartition hétérogène des points de distribution génère des inégalités entre les habitants du territoire puisque l'accès à ces points de distribution peut être limité par

- L'absence de moyens de transport, qu'ils soient collectifs ou individuels pour y accéder ;
- Le coût du transport qui peut aussi s'avérer pénalisant.

Carte 12 : Estimation de la distance au point de distribution le plus proche sur le département

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Distance au point de distribution (grande surface et commerce alimentaire)



Cette estimation est calculée à vol d'oiseau, et ne tient pas compte de l'accessibilité alimentaire dans les vallées.

Par ailleurs, certains commerces très proches des limites administratives du département, mais en dehors du département ne sont pas pris en compte. C'est le cas avec un Intermarché à Entrevaux limitrophe à Puget-Théniers ou de commerces à la frontière italienne



11.2 UNE LOGISTIQUE DE PROXIMITÉ A LA MARGE POUR VALORISER LA PRODUCTION LOCALE EN CIRCUIT COURT

Thématiques en lien avec la Boîte à outil de l'ADEME (en annexe) : Levier 5.3 – Optimiser la logistique de proximité

11.2.1 Des points de ventes en circuit court peu développés mais un fort engouement des agriculteurs du territoire pour ce mode de commercialisation, surtout dans le Haut-Pays

D'après les entretiens menés, la vente en circuit-court semble particulièrement répandue dans le Département du fait de la faible production et d'une demande très forte.

Il est difficile de dénombrer et localiser précisément les points de vente en circuit court, car il n'y a pas de données exhaustives centralisées à l'échelle du département. La donnée du RGA 2020 indique que 881 exploitations sont en circuits-courts dans les AM dont 811 font de la vente directe. D'autre part il est également complexe de quantifier ce qui passe par quel point de vente. Un recensement (non exhaustif) des différents types de circuit court (marché de producteur, AMAP, paniers de producteur, Bienvenue à la ferme) est disponible en annexe.

Cependant une initiative récente cherche à combler ce manque : le Réseau Mixte Technologique Alimentation Locale, co-animé par INRAE et le Civam Bretagne, a créé le premier Observatoire des Systèmes Alimentaires Territorialisés (ObSAT), lancé le 23 février 2022. Cet outil numérique, conçu dans une démarche de science ouverte et participative, propose des données fiables et actualisées à l'ensemble des acteurs des filières et des territoires qui souhaitent développer des circuits courts.

Les données issues de cet observatoire montrent que les Alpes-Maritimes font partie des départements avec le moins de circuit courts recensés (moins de 15 pour 100 000 habitants). Tandis que les départements voisins des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence font partie des départements avec le plus grand nombre de circuit courts par habitant avec au moins 33 CC pour 100 000 habitants (ObSAT, 2022). Cette donnée est toutefois à relativiser : le recensement indique aussi que c'est dans le 06 que le pourcentage de vente directe est le plus important

Ces données sont à mettre en parallèle avec celles données par les diagnostics de la CCAA et de la CASA qui montrent un fort engouement des agriculteurs pour la vente en circuit court, avec 52 % des producteurs de la CCAA qui commercialisent leurs produits en vente directe/à la ferme et 54 % des producteurs de la CASA.

Ces ventes directes se font sur le département via le dispositif **Bienvenue à la Ferme**. Toutefois, sur les 881 exploitations qui font de la vente à la ferme sur le département, seuls 23 producteurs et une épicerie disposent de la marque « Bienvenue à la Ferme », dont 2 labellisés bio. La majorité d'entre eux sont des exploitations oléicoles (14), maraichères (7) et arboricoles (8).

Concernant l'élevage, le bétail est abattu à Puget-Théniers ou à l'extérieur du département et la viande est majoritairement commercialisée en circuit-court.

DES CIRCUITS COURTS MAJORITAIREMENT DÉVELOPPÉS DANS LE MOYEN ET HAUT-PAYS

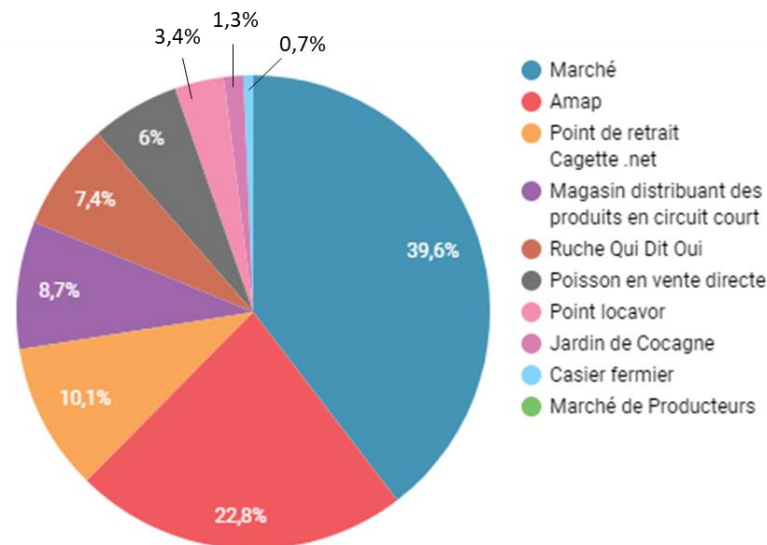
La CASA constate dans son diagnostic de fortes disparités à l'échelle de son territoire où les producteurs sont 70 % à pratiquer la vente directe dans le Haut-Pays contre seulement 18 % sur le littoral. Cette différence s'explique notamment par la nature des productions : l'horticulture étant moins propice que la production fromagère à la vente directe.

Les autres EPCI ayant réalisé un diagnostic de territoire qui prend en compte la distribution hors cadre de la restauration collective s'alignent sur ces observations (MNCA, CCAA), bien qu'elles n'aient pas été explicitement chiffrées pour la Métropole et pour la CCAA.

11.2.2 Les marchés et AMAP, principaux modes de commercialisation en circuits courts sur le département

Parmi les différentes formes de circuit court du territoire, les marchés et les AMAP représentent à eux deux près des deux tiers des points de vente (cf. figure suivante) (Tableaux de recensement des marchés locaux et des AMAPs du territoire en annexe).

Figure 59 : Répartition des points de vente en circuit court du département



Source : ObSAT, 2022

Mais pour ces deux types de circuit court, comme pour tous les autres, l'indicateur du nombre de points de vente pour 100 000 habitants est inférieur à celui de la moyenne nationale (cf. figure suivante).

Tableau 5 : Nombre de points de vente pour 100 000 habitants par type de circuit court

Type	Nb de points de vente pour 100 000 habitants	
	Alpes-Maritimes	France
AMAP	3,12	3,66
Casier fermier	0,09	0,5
Jardin de Cocagne	0,18	0,66
Magasin distribuant des produits en circuit court	1,19	2,12
Marché	5,42	12,06
Marché de Producteurs	0	1,33
Point de retrait Cagette.net	1,38	3,21
Point locavor	0,46	0,41
Poisson en vente directe	0,83	0,23
Ruche Qui Dit Oui	1,01	0,98

Source : ObSAT, 2022



On remarque également que le département se démarque par la commercialisation de vente directe de poisson. Ainsi l'association *Pleine Mer* a développé une carte interactive pour recenser la vente directe de poisson frais à l'échelle nationale, elle comptabilise une dizaine de points de vente directe sur tout le littoral du département (Association Pleine Mer, 2022).

Par ailleurs, l'unique pisciculture en mer du département estime que 20 à 30 % de sa production est vendue sur le département via des grossistes, des poissonniers et quelques chefs directement. Le poisson est notamment distribué en circuit court à Menton, à Cagnes, sur le marché de Foreville et à Cannes, (Aquafris Cannes, communication orale, 2022). Plusieurs piscicultures en eau douce sont aussi présentes dans le département, ainsi que des producteurs de spiruline

LES AUTRES FORMES DE COMMERCIALISATION EN CIRCUIT COURT A LA MARGE

Les SCIC et Tiers Lieux

Des SCIC et Tiers-Lieux voient le jour sur le territoire des Alpes-Maritimes, notamment à Châteauneuf-de-Grasse, Saint-Vallier-de-Thiery ou encore à Grasse. Par la dimension sociale et économique qu'ils prennent en compte, ils seront présentés dans le volet consommation.

Les paniers de producteurs

L'association Made In 06 qui recense les producteurs et distributeurs proposant des produits locaux issus du département comptabilise une 15aines de site où de la vente ou de la livraison de paniers est réalisée. Ils sont situés essentiellement sur le littoral et le Moyen-Pays et sont constitués de fruits et légumes (tableau en annexe).

11.2.2.1 Les marchés, une valorisation importante pour l'économie et l'attractivité du territoire

Tout comme les données de l'ObSAT, les diagnostics de la CASA et de la CCAA mettent en avant l'importance de la commercialisation via les marchés locaux :

- La CCAA rapporte que 38 % de ses producteurs commercialisent via des marchés locaux
- La CASA déclare que 24 % de ses producteurs commercialisent via des marchés locaux

La Chambre d'Agriculture PACA recense sur le territoire une trentaine de marchés composés de producteurs fermiers et artisanaux (tableau en annexe). Outre ces marchés, le moteur de recherche Jours-de-marché recense 87 marchés répartis dans 40 communes du département.

Les agriculteurs qui pratiquent la vente directe y perçoivent une grande partie de leur chiffre d'affaires. Les marchés jouent par ailleurs un rôle important dans la création et le maintien du lien social et ce type de distribution : ils véhiculent une image positive et attractive particulièrement adaptée aux besoins de consommation de proximité et touristique du territoire. Il n'a pas été possible d'estimer les volumes et les prix relatifs à ce mode de commercialisation qui permettrait d'évaluer l'importance des marchés en tant qu'attraction touristique (circuit via lequel les producteurs peuvent vendre leurs production plus chère) ou en tant que pourvoyeur de production alimentaires locales (rôle nourricier).

La CACPL souligne lors de son COPIL l'existence d'un marché paysan au Cannet, qui accueille notamment des « fêtes locales pour découvrir les produits du terroir et métiers ruraux et d'artisanat ».



11.2.2.2 La vente en magasins de producteurs et les coopératives : un besoin de structuration

La vente en circuit court via les magasins de producteur semble également un type de de circuit privilégié par les agriculteurs de la CCAA qui indique dans son diagnostic que 48 % d'entre eux commercialisent en magasin de producteur.

Selon le recensement de la Chambre d'Agriculture PACA, le département des Alpes-Maritimes comptabilise 5 magasins de producteurs (sur 33 en PACA) :

- **Montagnes Paysannes** situé à Puget Théniers est décrit comme étant un projet « très structurant », et une véritable réussite pour la fédération des producteurs. Toutefois, des difficultés peuvent apparaître avec son fonctionnement basé presque essentiellement sur du bénévolat entre agriculteurs associés (d'où de la fatigue, des tensions) et des horaires d'ouverture qui ne conviennent pas toujours à une population habituée à des horaires plus amples.
- Le **Marché de nos collines** au Rouret est une coopérative agricole et un point de vente créé en 2003 par 21 producteurs locaux avec la volonté de proposer le fruit de leur travail directement aux consommateurs. Il propose entre autres des produits issus du maraichage, et de la pisciculture ou encore de la spiruline.
- Les **paniers de la Manda** est une association d'intérêt agricole créée en 2014 sur la commune de Colomars et qui regroupe aujourd'hui 40 producteurs sur l'ensemble de la région PACA. Elle propose des produits locaux, bios et issus de l'agriculture » raisonnée en vente directe dans son magasin à Colomars ou via la livraison de colis dans des points relais. L'association défend des valeurs telles que le lien social, l'économie territoriale, le terroir et la préservation de la biodiversité.
- **Le Gout de Nice est une Maison de produits de Pays issue du réseau PACA**. Il s'agit de la seule sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. Elle a ouvert en 2017. Fruit de la collaboration entre la Métropole NCA, la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, cette boutique sur 2 étages, d'une surface de 150 m² propose près de 250 produits de saisons, fruit du travail de 35 artisans et agriculteurs, avec la volonté de développer les circuits courts et de préserver l'environnement.
- **La coopérative des Baous** sur le Plateau de St Barnabé, proposant des produits issus de l'agriculture des Alpes-Maritimes : miel, fromage, œufs bio, confiture, vin, viande, fruits et légumes, charcuterie bio, farines bio, etc. Ouvert depuis 2012, cette coopérative a fermé en 2021, du fait de désaccords internes à la structure.

Les acteurs soulignent le peu de projets collectifs développés pour renforcer les circuits-courts, et pourtant un souhait de travailler en commun chez certains, qui a porté ses fruits.



11.2.3 Le MIN de Nice : plateforme logistique incontournable pour diriger une part de la production locale vers la restauration collective

Thématiques en lien avec la Boîte à outil de l'ADEME (en annexe) : Levier 5.1 : Soutenir et valoriser la production locale

Comme vu précédemment, la logistique de proximité du département se concentre principalement autour de 2 sites, le PAL Saint Isidore et le MIN de Nice. Ainsi le faible foncier logistique du département (170 ha soit 11 % du foncier logistique de la région) limite la mise en place de circuit court à destination de la restauration collective, en particulier pour l'agriculture du Moyen et Haut-Pays. En effet, sur ces territoires la logistique des producteurs se heurte à la problématique du relief du département, qui rend difficile l'acheminement des marchandises. De nombreuses grandes plateformes et entrepôts logistiques sont de ce fait situés hors du département, notamment dans le Var (PACA, Agam, 2019).

Le MIN constitue donc aujourd'hui le principal intermédiaire permettant la mise en adéquation de l'offre locale de production agricole et des besoins de la restauration collective. En effet, la mise en commun des faibles volumes de production des agriculteurs du territoire permet de répondre à une partie des volumes nécessaires pour la restauration collective. Ainsi au-delà de son carré de producteurs, le MIN de Nice accueille également les plateformes logistiques « 06 à Table ! » et « Manger bio en Provence » qui procurent des produits agricoles locaux à la restauration collective.

LE CARRÉ DES PRODUCTEURS AU MIN DE NICE

Le Marché d'Intérêt Général de la Côte d'Azur est le deuxième plus gros marché de France. Situé à Nice, il s'agit d'un opérateur économique local important en ce qui concerne l'alimentation. En 2019, il accueillait 63 grossistes et 217 producteurs qu'il mettait en relation avec plus de 1300 acheteurs professionnels.

Le carré des producteurs du MIN présente les caractéristiques suivantes :

- Les produits maraichers et arboricoles vendus sur le carré des producteurs représentent 4 900 T, soit 6 % de la production maraichère et arboricole totale vendue au MIN (le reste étant vendu par des grossistes)
- Les producteurs ne proviennent pas exclusivement des Alpes-Maritimes. Les plus gros viennent des Bouches-du-Rhône et du Var (26 producteurs sur 217 au total en 2019). Cela leur permet notamment d'écouler des productions trop importantes pour les MIN de Marseille et Cavailon mais aussi de bénéficier de cotations plus hautes liées à la réputation du MIN de Nice.
- Le carré des producteurs au MIN est fortement sous-occupé (42% d'occupation en 2020) et son taux ne cesse de diminuer. Aussi, le transfert du MIN en périphérie de la ville de Nice, sera l'occasion de réduire la surface de ce carré.
- De manière générale, les producteurs locaux se rendent au MIN si leur production n'a pas été écoulee par l'intermédiaire de leurs circuits de distribution de prédilection (principalement en circuits courts etc.).

LA PLATEFORME 06 A TABLE !

En 2016, la Chambre d'Agriculture soutenue par le Département des Alpes-Maritimes, a mis en place une plateforme de distribution de produits locaux à destination de la restauration collective dans les collèges afin de développer l'alimentation des collégiens en produits frais, locaux et de saison. Cette plateforme d'approvisionnement local est localisée au MIN où la Chambre d'Agriculture loue un box de 15 m² équipé d'une chambre froide. Elle dispose par ailleurs d'un camion de livraison qui lui permet d'effectuer elle-même la livraison et de répondre aux exigences des établissements qu'elle livre.



La plateforme est financée depuis 2016 par le Département (en moyenne 65 000 €/an) afin de répondre aux objectifs de sa politique :

- « Le développement de l'alimentation collective durable et en circuits courts, avec l'évolution de la plateforme d'approvisionnement local : « 06 à Table ! » pour une pérennisation et un développement de son activité »
- « La création de fermes départementales, avec l'acquisition de terrains et bâtiments agricoles permettant l'installation et la formation d'agriculteurs à des pratiques innovantes de maraîchage en vue de limiter l'utilisation des ressources, d'augmenter la livraison des productions à la plateforme « 06 à Table ! »
- « Soutenir l'innovation ».

Aujourd'hui, cette plateforme est ouverte à toutes les collectivités, établissements scolaires ou recevant du public (maisons médicalisées, maisons de retraites, centres de loisirs), instituts de recherche et d'enseignement, groupe de producteurs et structures agricoles ou agroalimentaires souhaitant se mobiliser autour de cette dynamique.

Elle livre actuellement près de 700 tonnes de fruits et légumes à une quarantaine de collèges, écoles, Ehpad et le restaurant inter-administratif, soit en moyenne 17,5 tonnes par établissement. A titre de comparaison, la régie agricole de Mouans-Sartoux produit 25 tonnes de végétaux par an ce qui permet de couvrir 85% des besoins en légumes des cuisines scolaires (1000 repas par jour).

Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour proposer une nouvelle structure juridique et pérenniser son activité. En 2020, la plateforme a de nouveau été retenue suite à l'appel à projet lancé par Opti-marché « Fournitures de denrées alimentaires et fournitures diverses pour le Groupement d'Achats de la Côte d'Azur » sur le lot « fruits et légumes des saison » lui permettant de fournir les collèges et lycées du département.

MANGER BIO EN PROVENCE

Le réseau Manger Bio a installé sa dix-huitième plate-forme régionale au MIN (Marché d'intérêt national) des Arnavaux à Marseille. Cette plateforme est opérationnelle depuis 2020 toutefois, elle n'a été mentionnée par aucun des acteurs que nous avons interrogés.

L'objectif de cette plateforme 100% bio est de répondre aux besoins alimentaires de la restauration collective des quatre départements : Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, et Vaucluse, en proposant un interlocuteur unique qui réunit en son sein tous les acteurs déjà présents et à venir sur le territoire. Les groupements de producteurs « Échanges paysans 05 » (lait, fromages et viande), Solebio (filiale fruits et légumes) et Aval Bio Paca (transformation), sont, entre autres, actionnaires de Manger Bio Provence. La plateforme 06 A table ! ne l'est pas encore.

Manger Bio en Provence s'adresse à la restauration scolaire mais aussi aux entreprises, au secteur médico-social, à la petite enfance, aux épiceries, aux magasins spécialisés...

Elle est soutenue par les collectivités locales dont la Région Paca et la Draaf.



12 DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION A ADAPTER POUR RETERRITORIALISER L'ALIMENTATION DU TERRITOIRE

12.1 DIFFICULTES RENCONTREES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

Les enseignements issus des entretiens et des premiers échanges du groupe de travail départemental interPAT permettent d'identifier les principaux freins au développement de la commercialisation des produits locaux en circuit court sur le département :

- **La difficulté à faire travailler les agriculteurs en collectif** qui complique la mise en place de points de vente collectifs
- **Le refus de certains agriculteurs de recevoir du monde sur leur ferme de manière régulière**, notamment avec le développement de l'agrotourisme qui sollicite de plus en plus les agriculteurs en toute saison, ce qui les oblige à adapter leur temps de travail et à investir dans des infrastructures (Place de parking identifiée handicap, local d'accueil de plein pied, WC accessibles, etc.) pour respecter la réglementation de l'accueil du public.
- **Le prix élevé des produits locaux qui les rend inaccessibles pour une partie de la population**, comme le souligne l'entretien mené avec le CODES.
- Les premiers échanges du groupe de travail départemental interPAT sur la logistique indiquent qu'un des freins à la commercialisation d'une part plus importante de la production locale est liée au trajet. **Approvisionner le littoral depuis le Moyen ou le Haut Pays est en effet coûteux en temps et en argent** aussi la plupart des producteurs font généralement le choix de commercialiser en circuits courts.
- Une autre problématique est celle de **l'absence de filières organisées** sur le territoire qui permettraient de mutualiser les productions et faciliter la logistique de nouveaux circuits de vente, notamment à destination de la restauration collective

12.2 DIFFICULTES RENCONTREES POUR REpondre AUX BESOINS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Plusieurs difficultés ont été rapportées au cours des entretiens pour concilier la production du territoire et les exigences de la restauration collective. De manière générale, valoriser la production agricole du département via la restauration collective reste difficile :

- D'une part car **la faible production rend difficile la vente de gros volumes qui permettraient d'approvisionner la restauration collective** du département. Le peu de production limite la concurrence sur le territoire et ne nécessite pas que les producteurs se fédèrent et mettent en place des filières structurées qui pourraient s'organiser de manière pérenne avec la restauration collective.
- Ensuite, la **demande en produits locaux est forte et les producteurs n'ont aucun mal à écouler leur production à des prix largement supérieurs à ceux que la restauration collective est en mesure de payer.**
- Les entretiens soulignent un **manque de communication et de connaissance des enjeux liés à l'alimentation durable à destination des enfants, du personnel de cuisine, des parents**



- La **communication et coopération entre acteurs qui est encore insuffisamment développée**. Les contraintes de la restauration collective sont mal connues par les agriculteurs (normes sanitaires, prix abordables, etc.) et inversement les cuisines connaissent peu les contraintes des agriculteurs (saisonnalité, transport et logistique, etc.)
- Les **difficultés d'acheminement des productions agricoles du Moyen et Haut-Pays** du fait des contraintes du relief et des infrastructures de transport.

Par ailleurs, les problématiques rencontrées sont différentes selon le type de production :

- Pour le maraichage, le **pic de production a lieu au cours des vacances scolaires** et les volumes importants et réguliers exigés par la restauration scolaire ne peuvent pas être garantis par l'agriculture du département, du fait de la petite taille des exploitations. D'autres types de restauration collective pourraient toutefois être intéressés.
- Pour l'élevage,
 - la **question du coût** est revenue à plusieurs reprises dans les entretiens. Malgré la réduction du gaspillage alimentaire et l'instauration des repas végétariens, l'introduction d'une viande locale de qualité semble toujours poser problème pour la plupart des restaurants collectifs
 - la **modification des habitudes alimentaires** : le territoire produit beaucoup d'agneau, or ce n'est pas une consommation « standard » pour la restauration collective et les contraintes liées à la transformation de la viande sur le territoire rendent difficile son intégration aux menus.

12.3 CONCILIER CIRCUITS DE DISTRIBUTION ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le développement des circuits courts et à destination de la restauration collective locale implique la multiplication de flux internes au département, générateurs de GES et consommateurs d'énergie. Or comme le soulignent plusieurs acteurs interrogés, ces potentiels impacts négatifs sur l'environnement vont à l'encontre de l'importante démarche environnementale des agriculteurs du territoire.

Cependant, le manque de données rend difficile l'estimation de ces impacts environnementaux à l'échelle départementale.

Pour ce qui est du transport, les données fournies par Atmosud permettent de mettre en évidence l'importante part du trafic routier dans l'émission des polluants atmosphériques et des gaz à effets de serre du département des Alpes-Maritimes en 2019. Le transport routier est en effet responsable de la moitié des émissions de GES dans le département (Atmosud, 2022). Cependant il est complexe d'estimer la part du transport de produits alimentaires dans ces émissions.

Avec le développement du e-commerce alimentaire, cet enjeu devient d'autant plus crucial que les commandes en ligne augmentent, multipliant les flux et les livraisons. En 2017, les dépenses des ménages en termes d'achats en ligne de produits alimentaires online GMS représentaient 4 %, contre 0.3 % en moyenne avant 2012, avec des parts de marché faibles pour les produits frais tels que les fruits, les viandes ou encore les poissons. En revanche, elles sont plus importantes pour les produits de consommation courante et relativement lourds, comme les boissons (eaux en bouteille, jus de fruits), les produits de l'alimentation infantile et les céréales du petit-déjeuner (Worldpanel, 2018).

12.4 DES INITIATIVES POUR PALIER CES PROBLEMATIQUES

Au cours des entretiens menés et des recherches effectuées, des propositions d'initiatives ont été identifiées pour lever une partie des freins soulevés dans les parties précédentes :



- La mise en place d'une coopérative laitière sur le territoire pour favoriser l'intégration de laitages issus des élevages locaux
- La coordination entre plusieurs établissements pour **l'achat mutualisé d'une carcasse entière**
- La mise en place de **légumeries ou conserveries**
- **L'optimisation de la logistique** : le Département s'est emparé de la question de la logistique à travers le lancement d'une étude sur les besoins de l'agriculture au début de l'année 2022, intitulée « *Évaluation des potentiels de développement d'une logistique agricole mutualisée en vue d'une expérimentation* » qui devrait également apporter des pistes de solutions. L'étude doit durer 5 mois, et comprendra notamment une analyse de données, une cartographie des flux et des conclusions sur les potentiels de développement de cette logistique, les conditions de participation des acteurs, ainsi que des recommandations sur les solutions à privilégier
- **La réduction des impacts de la logistique** sur l'environnement :

Au fur et à mesure que le produit se rapproche de son destinataire final, le coût unitaire de transport augmente et arrive donc à son apogée au cours du dernier kilomètre. Si les premiers kilomètres sont bien maîtrisés (flux tendus entre stocks et centres de livraison), les coûts unitaires de transports sont souvent les plus élevés quand on se rapproche du client final (<https://www.rungisinternational.com>).

Des initiatives commencent à se développer autour de la réduction des impacts de la logistique, en particulier sur le dernier kilomètre, dans une optique de réduire les nuisances pour les habitants et surtout, de réduire les frais afférents pour les transporteurs. Par exemple, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice ont fait le choix de développer une stratégie pour la logistique urbaine, en s'associant à des acteurs locaux tels que les groupes Transcan et Ippolito, afin de créer le premier espace de logistique du dernier kilomètre Eco-city. Ce centre de 780m² servira de point de stockage de proximité, de point de tri, d'espace de collecte et de dépose, pour les marchandises volumineuses et les petits colis. En cohérence avec le Plan Climat métropolitain dont l'un des objectifs est de diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, une première flotte de 8 vélos cargo et 2 utilitaires électriques assureront ces livraisons du dernier kilomètre.



13 DEUX GRANDS MODELES DE TRANSFORMATION : UN MODELE INDUSTRIEL PEU AXE SUR LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE LOCALE ET UN MODELE DE TRANSFORMATION INDIVIDUELLE A LA FERME

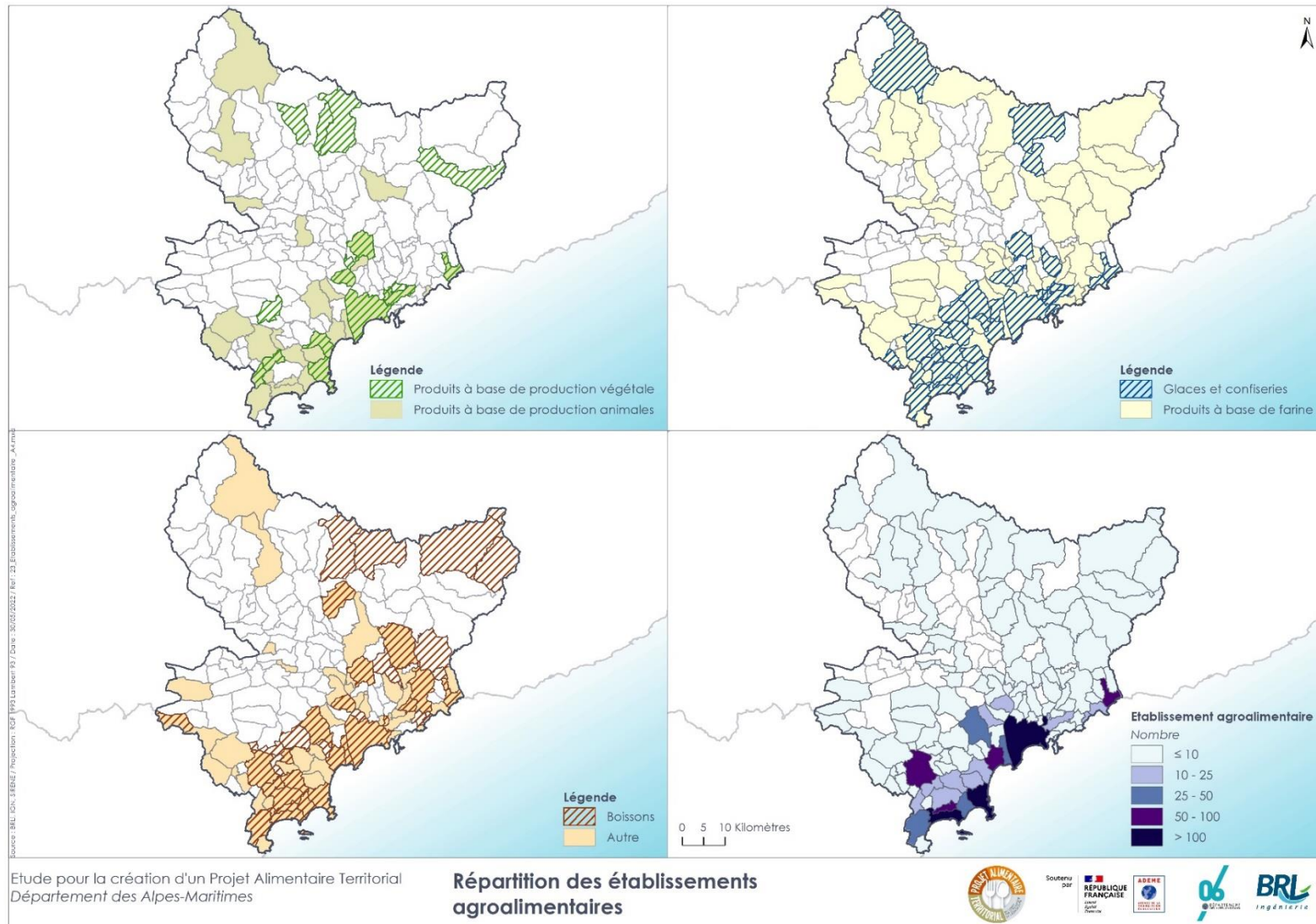
13.1 DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES QUI VALORISENT PEU LES PRODUCTIONS LOCALES

L'industrie Agroalimentaire du département est fédérée par l'ARIA SUD (Association Régionale pour l'Industrie Agroalimentaire) qui rayonne sur l'ensemble de la Région Sud. L'entretien mené avec ARIA SUD nous a permis d'établir les principaux traits du tissu de l'industrie agroalimentaire du département. On recense près de 150 établissements et 6000 salariés, ce qui représente 4,7% des emplois de l'industrie et 1,5 % de l'emploi tous secteurs confondus (Insee, 2018).

Les entreprises agroalimentaires du territoire sont elles aussi principalement concentrées sur le littoral comme le montre la carte suivante qui localise les établissements agroalimentaires selon leur nombre et selon six grandes catégories définies à partir des codes NAF des établissements (la définition de ces catégories est présente en annexe).



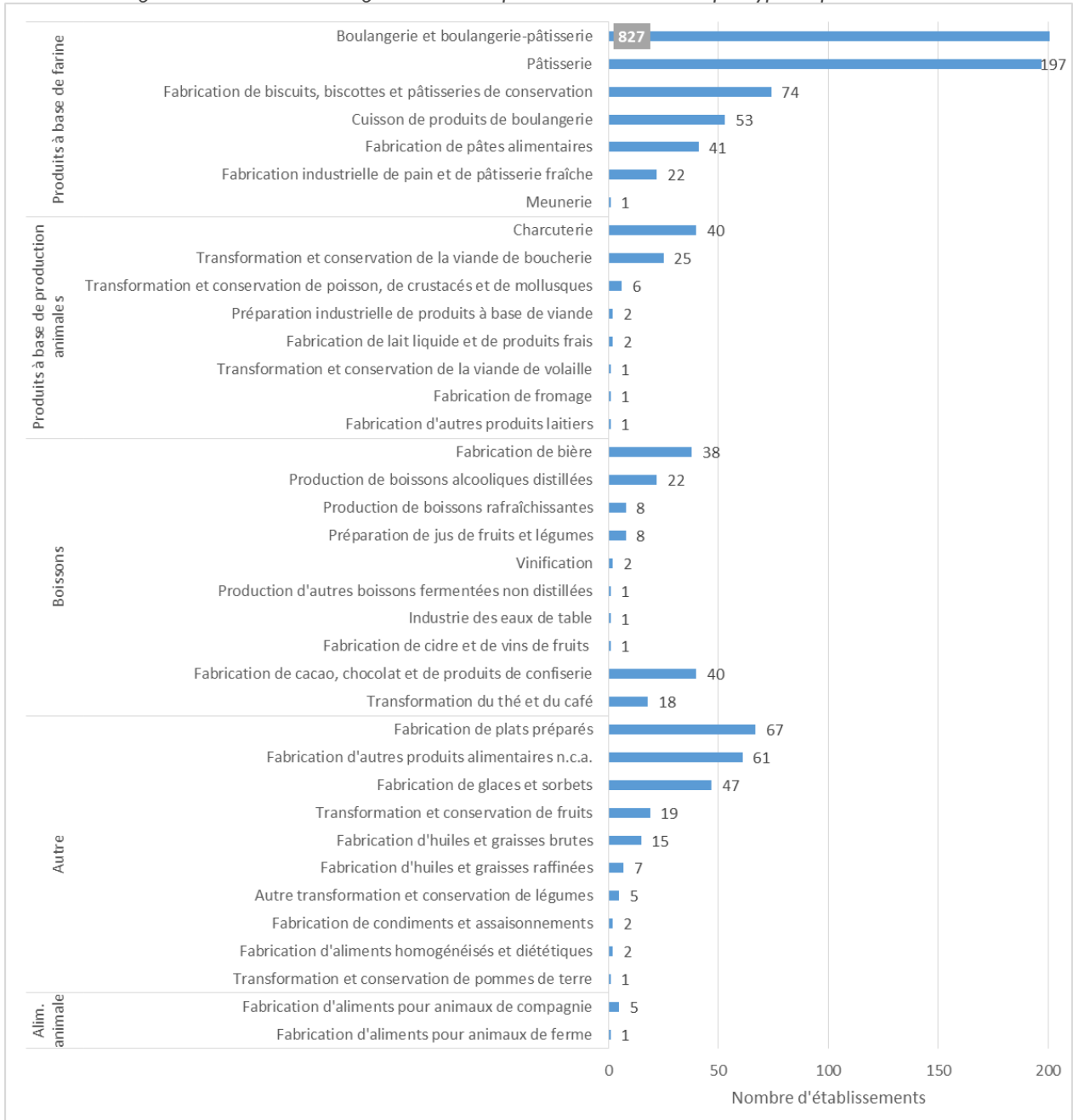
Carte 13: Répartition des établissements agroalimentaires





Parmi les industries présentes sur le territoire (figure suivante réalisée à partir de la base de données Sirene, 2022), on observe que les établissements de fabrication de pain, pâtisserie, biscuits et biscottes sont bien représentés sur le territoire. Cela est cohérent avec les exportations agroalimentaires du département vers l'étranger, mais moins avec la très faible production de céréales du territoire. On remarque en revanche un faible nombre d'établissements spécialisés dans la transformation de production animale, alors que l'élevage et la filière halieutique sont des filières caractéristiques du département.

Figure 60: Établissements agroalimentaires présents sur le territoire par type de production



Source : Base de données SIRENE, 2022



La transformation agroalimentaire du département des Alpes-Maritimes présente la particularité d'être peu marquée par les filières de production de son territoire. La production d'arômes et de cosmétique constitue une véritable spécificité du territoire, et un point fort de l'industrie à l'échelle nationale. Il n'y a en revanche pas de transformation alimentaire particulière en lien avec les productions agricoles du territoire. (Ariasud, communication orale, 2022). Quelques entreprises travaillent sur la mise en valeur des productions locales mais sans toutefois parvenir à faire émerger les filières nécessaires à l'incorporation de produits locaux dans les recettes (ex : la farine de pois chiche utilisée par Soccachips est importée du Var, d'Italie ou d'Espagne)

Le diagnostic de la MNCA précise en effet que les premières industries agroalimentaires du département concernent la fabrication de thé, café, cacao, sucre, confiseries, condiments, assaisonnements et plats préparés, suivis en seconde position par le secteur de la boulangerie-pâtisserie industrielle et de la fabrication de pâtes alimentaires. Ces produits ne sont, pour la plupart, ni essentiels pour une alimentation saine et de qualité, ni fabriqués à partir d'une production locale, ni encore destinés à une consommation locale puisque la majorité sont exportés en dehors du territoire, comme vu précédemment.

13.2 UNE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES DU TERRITOIRE PLUTOT INDIVIDUELLE

Thématiques liées à la Boîte à outil de l'ADEME (en annexe) : Levier 5.1 : Soutenir et valoriser la production locale et Levier 5.2 : Diversifier la production locale

Il nous a été difficile d'établir un diagnostic exhaustif sur les ateliers de transformation du territoire, faute de données centralisées accessibles⁸. Il nous a cependant été possible de recenser une partie de ces ateliers à la lumière des diagnostics réalisés par les collectivités qui ont initié une démarche de PAT (cf. carte *Localisation et typologie des différents Projets Alimentaires du Département des Alpes-Maritimes*).

Les entretiens menés avec les différents acteurs nous ont par ailleurs permis de mettre en lumière le fait qu'un certain nombre d'exploitations agricoles disposent de leur propre atelier de transformation et que peu d'ateliers de transformation collectifs existent sur le territoire. Plusieurs éléments peuvent expliquer le faible nombre d'ateliers collectifs sur le département :

- Les faibles volumes de production agricole par rapport la forte demande des habitants en produits locaux facilitent l'écoulement de la production agricole avec une forte valeur ajoutée. Cela joue un rôle dans le manque de fédération, de mutualisation et de structuration de la production en véritables filières ;
- L'individualisme « culturel » des agriculteurs qui ne souhaitent pas forcément mutualiser des outils de production ;
- La géographie du haut et moyen pays qui rend difficile l'accès à des ateliers mutualisés ;
- Le département cofinance les investissements dans des ateliers individuels. Ces aides ont été très utiles dans le Haut-Pays où l'accès aux structures communautaires est difficile, mais elles incitent peu à la fédération des exploitants.

⁸ La chambre d'agriculture pourrait toutefois disposer de données complémentaires



13.2.1 La transformation végétale : des légumeries pour la restauration collective, des conserveries pour la valorisation des surplus et des moulins et pressoirs coopératifs

13.2.1.1 Les légumeries des cuisines collectives

Les légumeries permettent la transformation et la consommation de produits frais et locaux. Elles offrent aussi la possibilité de reconditionner les produits abimés et lutter ainsi contre le gaspillage alimentaire. Sur le département, de nombreuses cuisines collectives, à destination des enfants, disposent d'une légumerie pour permettre l'utilisation de produits frais et favoriser la qualité gustative et nutritionnelle des repas :

- Tous les collèges départementaux sont équipés d'une légumerie dans leur cuisine
- La Métropole de Nice Côte d'Azur possède une cuisine centrale avec une légumerie qui approvisionne l'ensemble des écoles et 28 crèches de la métropole. À terme elle pourrait produire 30 000 repas/jour.
- La totalité des cuisines centrales de la CACPL (Mandelieu-La-Napoule - 2000 repas/jour, Cannes – 6300 repas/jour, Le Cannet – 3030 repas/jour) sont équipées de légumeries pour traiter des produits non calibrés ou déformés, et utiliser le surplus en le transformant ou en le conditionnant avant une éventuelle surgélation ou mise sous vide. La CACPL précise que cela permet de faire appel « à un approvisionnement de végétaux bruts, frais, disponibles en local ou sur [leur] territoire » mais la part de produits locaux est faible dans la restauration collective.
- La CAPG recense dans son diagnostic l'ensemble des légumeries de la restauration collective en 2020. Le prestataire API en possède une, Elior à Mandelieu avait le projet d'investir dans une légumerie en 2020. Toutes les cuisines intégrées (localisées au sein d'une école) et centrales intégrées (localisées au sein d'une école avec des liaisons vers des cuisines satellites,) de la CAPG sont équipées en légumerie. Seules 2 cuisines centrales qui alimentent le territoire n'en sont pas encore équipées.

Par ailleurs, l'objectif 2 du plan projet présenté par le diagnostic de la CAPG mentionne la volonté de voir « 100 % des cuisines équipées en légumerie ou création d'une légumerie commune d'ici 2025 » pour « transformer et cuisiner des produits frais et locaux ».

- Enfin, la commune d'Opio dont le nouveau groupe scolaire est en cours d'installation, aura une cuisine de production qui sera « équipée d'une légumerie avec éplucheuse/essoreuse, coupe légumes spécial collectivité et un groupe froid positif pour légumerie et préparation froide ». Selon le diagnostic réalisé en 2020, l'objectif de cette légumerie sera de pouvoir transformer l'excédent de production estivale « lorsque la commune aura sa propre production locale » (Commune d'Opio, 2020)

Par ailleurs, les acteurs interrogés sont favorables à la mise en place de légumeries mutualisées, plutôt que de multiplier les petites légumeries pour chaque établissement. En effet, selon eux la mutualisation des infrastructures et du personnel permettrait d'assurer une meilleure viabilité du projet.

UNE INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE PEU IMPLIQUÉE DANS LA PRODUCTION DE LÉGUMES A DESTINATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Différents acteurs ont ainsi fait le choix de développer leur propre légumerie alors qu'ils ne possédaient pas forcément les compétences ou les infrastructures pour le faire. L'industrie agroalimentaire, qui pourrait répondre à ce besoin ne semble pas avoir été impliquée dans le développement de ces initiatives. La participation des entreprises agroalimentaires du territoire à la valorisation des productions végétales locales permettraient d'économiser de l'argent en ne finançant pas d'infrastructures mais seulement de la prestation.



13.2.1.2 Les conserveries et productions de surgelés

L'une des écoles de Mouans-Sartoux dispose d'un atelier de surgélation dont l'objectif est de permettre la conservation des surplus de production de la régie agricole de la commune en période estivale. Près de 3 tonnes de légumes sont surgelés au moment de ce pic de production, pour approvisionner la cantine en hiver, période durant laquelle les volumes de production sont insuffisants. Les cantines de la commune sont ainsi autonomes en légumes bio toute l'année.

13.2.1.3 Des moulins et pressoirs coopératifs pour amortir les coûts d'investissement et valoriser le patrimoine local

LES MOULINS

La transformation de l'olive est assez organisée, d'une part car les oléiculteurs du territoire sont nombreux, mais également car l'olive de Nice bénéficie d'une AOP et parce que les moulins constituent des investissements conséquents qui peuvent être mutualisés par ces regroupements.

Le Moulin de la Brague, situé dans la commune d'Opio est l'un des plus grands moulins à huile d'olive de la région. Il accueille de nombreux visiteurs chaque année et permet la production traditionnelle locale d'huile d'olive.

Dans le diagnostic de son PAT, la commune d'Opio précise que la crèche d'Opio s'approvisionne en huile d'olive auprès du Moulin et suggère qu'à l'image de la commune de Mouans-Sartoux, les cantines scolaires de la commune d'Opio soient approvisionnées en huile d'olive issue des oliviers de la commune et transformées sur place, afin de maintenir et de valoriser « les oliveraies de la commune, ou d'oliveraies mal exploitées chez des particuliers ».

La CARF a mentionné un projet sur la commune de Breil-sur-Roya, relevant de la création d'un moulin pour valoriser l'oléiculture sur le territoire, via la production d'huile d'olive, mais également via des événements culturels, des expositions, etc. Cependant, ce projet est en pause depuis la tempête Alex.

La CAPG précise qu'on retrouve 4 moulins à huile d'olive sur son territoire, notamment celui de la CUMA de Saint-Cézaire-sur-Siagne qui héberge une société coopérative oléicole biologique qui compte 600 coopérateurs dont 280 sur la commune.

Le site Olivier de Provence recense par ailleurs une trentaine de moulins sur l'ensemble du département (tableau en annexe). Seulement une meunerie a été recensée à Vallauris, malgré l'existence de plusieurs industries agroalimentaires valorisant les céréales et légumineuses.

Sur le territoire de la CCAA, à Villars-sur-Var, le moulin communal Pierrot Carletti est exploitée par le Syndicat de l'Écodéveloppement de Villars-sur-Var. Cette association contribue également à la remise en état d'oliveraies abandonnées.

D'autres moulins sont également présents sur le territoire (Gilette...), mais tous connaissent des difficultés compte tenu de la baisse de production des oliviers, liée à plusieurs facteurs (mouche de l'olive, sécheresse, gels...)

LES PRESOIRS A JUS

Dans le cadre du programme LEADER, Agribio06 et le Groupe d'Étude de Développement Agricole et Rural (association qui s'attache à soutenir et valoriser l'agriculture de montagne afin de maintenir une ruralité vivante) ont acquis en 2019 un pressoir mobile à jus de fruits pour redynamiser la filière arboricole locale. Des formations ainsi qu'un suivi technique pour multiplier et replanter d'anciennes variétés locales ont été mis en place. Le pressoir est utilisé et géré collectivement par les agriculteurs et mis à disposition des particuliers, et le projet permet d'aborder tous les aspects de la filière (production, commercialisation, communication, sensibilisation, ...).

13.2.2 La transformation animale : un abattoir collectif mais des ateliers de découpe individuels

13.2.2.1 La valorisation de la viande

Le département des Alpes-Maritimes compte un unique abattoir situé à Puget-Théniers. Ses usagers sont principalement les éleveurs du département, de la vallée de la Roya frontalière, mais quelques éleveurs du Var et du Sud des Alpes-de-Haute-Provence (toute la frange sud de ce département) se rendent aussi à l'abattoir qui abat en moyenne 200 T/an.

Les bovins constituent la majorité des bêtes abattues (90 T par an), les vaches et les génisses de réforme formant la majorité du lot. (CD06, communication orale, 2022). Viennent ensuite les ovins, quelques porcs et peu de caprins. L'abattoir dispose d'une capacité de près de 400T/an, et se trouve donc en situation de sous-utilisation.

Nous avons estimé la part du cheptel départemental valorisée par l'abattoir au cours du dernier exercice :

Tableau 6 : Activité et tonnages issus de l'abattoir

Espèce	Tonnage	Poids moyen de carcasse	Nombre de têtes estimées	Part du cheptel
Bovins	90 T	Gros bovins : 350 kg	115 bœufs (Abattoir, communication orale, 2021)	13%
		Vache de réforme : 250 kg	199 animaux de réforme	
Ovins	80 T	22 kg	3 636 animaux	6,7%
Porcins	30 T	95 kg	316 animaux	277 %
Caprins	36 T	20 kg	1800 animaux	29 %
Total	236 T	x	x	x

Source : BRLi à partir des données du CD06, communication orale, 2021

Ce calcul permet de mettre en évidence le fait qu'un certain nombre de bêtes (notamment porcs) sont originaires de l'extérieur du département.

Du fait de l'absence d'atelier de découpe au sein de cet établissement, de nombreux éleveurs (le nombre ne nous a pas été communiqué) préfèrent abattre dans les départements limitrophes à Digne ou à Gap, voire à Sisteron ou en Italie. Les flux associés ne sont toutefois pas connus.

De nombreux acteurs voient l'abattoir comme un réel atout pour soutenir la filière élevage du territoire et estiment nécessaire de le pérenniser avant d'investir dans de nouveaux projets.

Le projet d'abattoir mobile

Suite à la tempête Alex, l'abattoir du Mercantour a réfléchi à la possibilité de mettre en place un abattoir mobile pour faciliter l'abattage local. Cet investissement avait été estimé à 1,2 millions d'euros. Plusieurs problèmes associés à la mise en œuvre de ce projet n'ont toutefois pas encore trouvé de réponse : raccordement à l'électricité, à l'eau, et gestion des déchets. Le choix a alors été fait de proposer un service de bétailière pour amener les animaux à l'abattoir. Ce projet d'abattoir mobile n'a pas eu de suite.



L'atelier de découpe à venir

L'abattoir du Mercantour souhaite mettre en place un atelier de découpe pour attirer de nouveaux éleveurs. Les installations sont prévues pour l'été 2022 et l'ouverture, en septembre 2022. Une partie du financement est prise en charge par le plan de relance France Agrimer sur le volet modernisation des abattoirs. Le Département et l'abattoir participent également au financement. Une augmentation de 50 % du tonnage abattu est attendue et beaucoup d'espoirs sont placés dans cet atelier, notamment :

- pour la rentabilité de l'abattoir
- faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits carnés locaux et mutualiser les coûts de la découpe
- favoriser la coopération et la structuration des éleveurs, un des gros problèmes actuel est le manque d'interlocuteurs représentatifs de la filière qui pourraient formuler les besoins des éleveurs et les mobiliser autour des projets de transformation.

De plus, lors du Groupe de Travail InterPAT n°3 sur la structuration des filières et la logistique, l'existence « *d'éleveurs souhaitant mutualiser un outil de transformation boucherie-charcuterie* » a été remontée.

13.2.2.2 La valorisation du lait

Les éleveurs de bovins, ovins et caprins laitiers disposent chacun de leur propre atelier de transformation. Aucune coopérative laitière n'a été identifiée sur le territoire.

13.2.2.3 La valorisation du poisson

La transformation des produits piscicoles issus de la mer

L'unique pisciculteur du département est en lien avec des transformateurs dont la localisation ne nous a pas été transmise, et avec des grossistes qui transforment eux-mêmes les poissons pour leurs clients restaurateurs (préparation de filets). Ils sont situés à Menton, et à Cagnes, ainsi que dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var.

Le poisson issu de la pêche locale semble suivre les mêmes filières.



QUATRIEME VOLET : LA CONSOMMATION



14 LES PRINCIPAUX ENJEUX ALIMENTAIRES ACTUELS

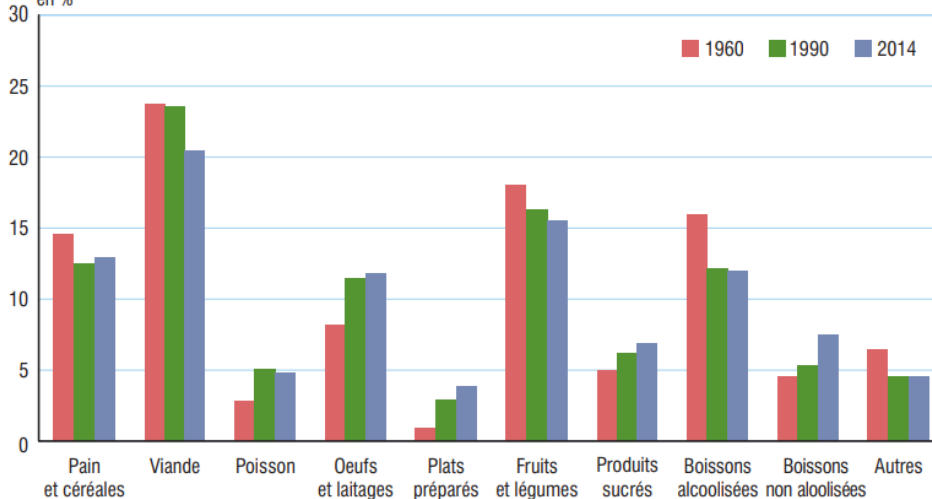
14.1 DES PRATIQUES DE CONSOMMATION QUI EVOLUENT : ELEMENTS DE CONNAISSANCE NATIONAUX

14.1.1 Une évolution historique qui montre de profonds changements

En 2015, une étude de l'INSEE vient analyser les changements profonds de consommation alimentaire opérés sur les cinquante dernières années (Insee, 2015) :

- Part de plus en plus réduite des dépenses de consommation : 20 % en 2014 contre 35 % en 1960.
- Modification du panier alimentaire : la viande, les fruits et légumes, les pains et céréales et les boissons alcoolisées progressent moins vite que les autres produits alimentaires. Ils cèdent notamment du terrain aux produits transformés et aux plats préparés.

Figure 61 : Évolution de la composition du panier alimentaire en 1960, 1990 et 2014 en %



Source : Insee, comptes nationaux base 2010

- Modification des pratiques alimentaires engendrée par la hausse du pouvoir d'achat des ménages, l'évolution contrastée des prix des différents produits et la baisse du temps consacré à la cuisine
- Consommation d'alcool au domicile : plus occasionnelle, elle intègre de plus en plus d'alcools forts et de vins de qualité supérieure.
- Augmentation plus rapide des prix pratiqués dans les cafés et restaurants que celle de l'alimentation à domicile

14.1.2 De nouvelles tendances annonciatrices d'une transition alimentaire

En 2017, une étude prospective partenariale du Comité stratégique de la filière alimentaire vient compléter l'étude de l'Insee en identifiant seize tendances et leurs impacts potentiels sur chacun des maillons de la filière alimentaire (CSFA, 2017). Au-delà des seize tendances identifiées, il est surtout intéressant de pointer leurs points communs. Ceux-ci permettent en effet de nourrir la réflexion sur les défis pour les acteurs de la filière et les pouvoirs publics :



- personnalisation croissante des consommations, avec une affirmation de plus en plus forte de l'individu et, en contrepartie, une responsabilisation des mangeurs vis-à-vis des conséquences de leurs pratiques alimentaires ;
- développement des enjeux de santé, en particulier liés aux maladies alimentaires (obésité, diabète de type 2, etc.)
- accélération des rythmes de vie (multiplication des activités, densification des temps sociaux), associée à un nomadisme des urbains, rendant l'alimentation souvent secondaire par rapport à d'autres préoccupations (travail, loisirs, déplacements, etc.)
- distanciation (physique, cognitive) croissante des urbains vis-à-vis des producteurs et des produits alimentaires, qui se traduit par un besoin accru de transparence, d'informations, mais également par une recherche de proximité, de lien social, une volonté de reprendre en main leur alimentation
- prégnance de plus en plus forte des enjeux de durabilité et recherche de nouveaux rapports à la nature
- mouvement de numérisation de nos sociétés
- préoccupations de pouvoir d'achat qui restent fortes pour une partie de la population

14.1.3 Synthèse des évolutions alimentaires depuis les années 1960 en France

En 2020, un rapport d'information au Sénat intitulé « Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France » est venu synthétiser les évolutions alimentaires (Cartron & Fichet, 2020) :

- Une évolution historique depuis les années 1960, marquée par une alimentation devenue plus riche en énergie et en produits animaux, davantage transformés par l'industrie, et une consommation hors domicile qui s'est développée. Ces traits sont liés à des tendances de fond sociologiques et économiques lourdes et à une modification de nos modes de vie, tendances qui, selon les auteurs, ne semblent pas être remises en question par la transition alimentaire actuelle (présentée plus haut).
- Une prise en compte croissante des préoccupations relatives à la santé, au bien-être et aux préoccupations citoyennes qui se traduisent par une baisse de la consommation de viande et un essor rapide du bio et des modes de productions agricole durable. Cette prise en compte reste toutefois très marquée socialement, les ménages modestes concentrant les problèmes de santé liés à une alimentation trop riche et déséquilibrée alors que les régimes alimentaires sains et écologiques progressent dans les milieux aisés.

Aucune étude n'est toutefois disponible à l'échelle départementale ou régionale pour nous permettre d'affiner ces éléments nationaux.

14.2 UNE PRECARITE ALIMENTAIRE EXACERBEE PAR LA CRISE SANITAIRE

La précarité alimentaire est considérée comme le plus haut niveau d'insécurité alimentaire. Cette insécurité est caractérisée par la FAO de la manière suivante : une personne est en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine. Cela peut être dû à l'indisponibilité de nourriture et/ou au manque de ressources pour se procurer de la nourriture. Celle-ci peut être ressentie à différents niveaux de gravité, mesurés à l'aide de l'échelle présentée ci-dessous.



Figure 62 : FIES - Food Insecurity Experience Scale, Source FAO

La loi EGalim⁹ définit elle aussi la notion de précarité alimentaire comme étant «une incapacité ou une difficulté à accéder à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante du fait d'une vulnérabilité économique ou sociale. ». Elle met également en lumière le fait que l'aide alimentaire ne constitue qu'un levier (essentiel cependant) pour lutter contre la précarité alimentaire, qui relève également d'enjeux de justice sociale et d'éducation.

L'aide alimentaire consiste « à fournir des denrées et à proposer un accompagnement à des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ».

Depuis 2020, la crise sanitaire a entraîné une aggravation de la précarité et l'apparition de nouveaux profils de personnes ayant recours à une aide alimentaire. Ce sont en particulier les jeunes personnes et les travailleurs pauvres qui composent ce nouveau public, tandis que les situations des personnes déjà en situation de précarité (personnes aux revenus modestes, femmes et sans papiers, personnes hébergées à l'hôtel) ont continué de s'aggraver. Une augmentation très significative des besoins de l'ordre de 20 à 30% a été observée par les associations œuvrant dans ce champ. (DGCS, 2021)

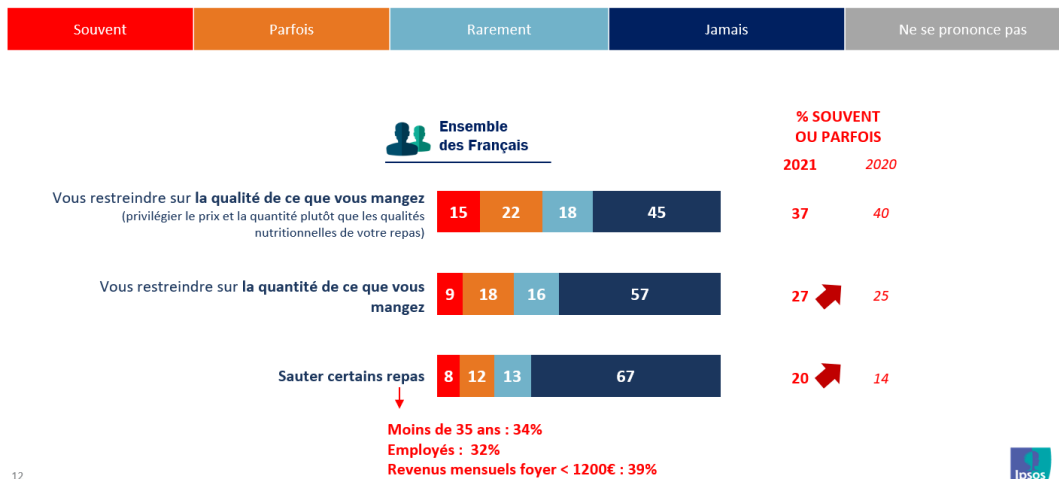
Le quinzième Baromètre Ipsos/sfp de la pauvreté de 2021 (SPF I. , 2021) est venu préciser l'ampleur du phénomène : 30% des personnes interrogées rencontrent des difficultés à se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour.

Figure 63 : Extrait du baromètre Ipsos/sfp de la pauvreté sur la thématique de la précarité alimentaire, 2021

⁹ Depuis la mise en place de la loi EGalim, la lutte contre la précarité alimentaire est définie selon l'article L.266-1 du Code de l'action sociale et des familles comme visant à « favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire ».



Question : Vous arrive-t-il de faire les choses suivantes pour des raisons financières ?



37 % des personnes interrogées déclarent se restreindre sur la qualité de ce qu'elles mangent pour des raisons financières, tandis que 27 % se restreignent sur la quantité et 20 % sautent certains repas (chiffres en rouge sur la droite de l'image). Les personnes ayant répondu sauter certains repas sont jeunes (34% ont moins de 35 ans) et ont de faibles revenus (indication en rouge au bas de la figure).

La crise a surtout souligné les limites de la lutte contre la précarité alimentaire reposant principalement sur la distribution de denrées par les structures de l'aide alimentaire et qui ne permet d'apporter qu'une réponse palliative.

Deux questions principales se posent :

- la durabilité de ce système face à l'augmentation croissante du nombre de bénéficiaires et la diminution des dons de la grande et moyenne distribution dans une optique de lutte contre le gaspillage alimentaire
- l'adéquation de l'offre avec les besoins en termes de qualité

14.3 OBESITE ET AUTRES FORMES DE MALNUTRITION : DES CONSEQUENCES D'UNE MAUVAISE ALIMENTATION

14.3.1.1 L'alimentation, un facteur de risque évitable de mauvaise santé

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Ils ont permis d'établir, notamment au travers du programme national nutrition santé (PNNS) des recommandations nutritionnelles au niveau national afin de réduire le risque de développer des maladies. Ainsi pour de nombreuses pathologies, le lien avec l'alimentation est admis : cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, surpoids, obésité et ostéoporose. Ainsi par exemple pour les cancers évitables, les facteurs de risques liés à l'alimentation (en incluant la consommation d'alcool et l'activité physique) sont le déterminant principal de 20 % (Institut National du Cancer, 2019).

Alors que l'alimentation des Français est actuellement trop riche et trop déséquilibrée, les risques de dénutrition n'ont pas disparu pour autant. La dénutrition est un état pathologique résultant d'une quantité insuffisante d'alimentation en regard des besoins métaboliques. Les personnes âgées présentent un risque accru de développer des formes de dénutrition pour différentes raisons (Cartron & Fichet, 2020):

- Un besoin en protéines supérieurs de 20 % à ceux d'une personne de moins de 50 ans ;



- Le vieillissement avec l'isolement ou fait de devoir vivre en établissement collectif, peuvent engendrer des facteurs psychologique et sociologique propice à la dénutrition

Pour d'autres pathologies, les origines alimentaires ne sont pas encore bien identifiées par le corps médical et le grand public : pathologies digestives, ostéoarticulaires, thyroïdiennes, dermatologiques, etc. Les liens entre alimentation et santé font alors l'objet de recherche, une vaste étude NutriNet-Santé conduite par l'INSERM est actuellement en cours au niveau national pour mettre en évidence le rôle spécifique des facteurs nutritionnels sur la santé par rapport aux autres facteurs pouvant intervenir (facteurs génétiques, biologiques et environnementaux).

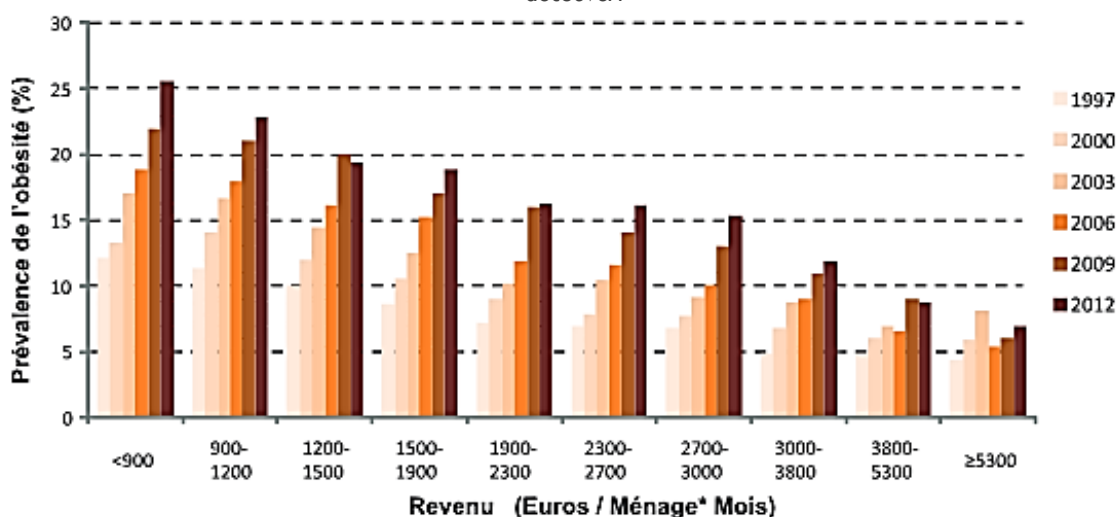
L'alimentation est donc un facteur à risque pour de nombreuses maladies, mais il s'agit d'un facteur de risque évitable qui en fait un enjeu central pour la santé de la population, surtout au regard des tendances observées :

- L'étude Esteban menée par santé publique France montre que, malgré les actions conduites dans le cadre du programme national Nutrition-Santé pour promouvoir des choix alimentaires favorables à une bonne santé, les comportements alimentaires de la population française ont peu évolué entre 2006 et 2015. Seuls 42 % des adultes et 23% des enfants consomment au moins cinq fruits et légumes par jour, avec toujours trop d'apports en acides gras saturés, en sucre et en sel, et des apports insuffisants en fibres. Par ailleurs, il apparaît que c'est parmi les plus riches et les plus éduqués que les recommandations nutritionnelles sont les plus appliquées, contribuant ainsi à accroître les inégalités sociales de santé en nutrition
- Le rapport pour le Sénat expose que 17 % des adultes en France sont obèses et un tiers sont en surpoids, et que chez les enfants, 4 % sont obèses et 17 % sont en surpoids (Cartron & Fichet, 2020).

14.3.1.2 Un lien fort entre niveau social et habitudes alimentaires

Au niveau national, plusieurs études ont montré le lien entre la surcharge pondérale et la situation économique des populations. Le graphique ci-dessous illustre bien ce lien, associé à l'augmentation de la prévalence de l'obésité.

Figure 64: Part des adultes obèses en fonction du revenu des ménages, soutiré de Darmon N., dans l'alimentation à découvert



CNRS Éditions 2015



De manière générale, l'étude INCA 3 (Anses, 2017) a montré qu'il existe une association entre faible revenu et consommation d'une alimentation de moindre qualité nutritionnelle. L'augmentation de l'obésité et d'autres formes de malnutrition résulte donc en partie de l'augmentation de la précarité alimentaire. Les aliments hautement transformés riches en énergie, en gras saturés, en sucre et en sel sont souvent moins chers et plus faciles à trouver que les fruits et les légumes frais et le poisson. Manger ce type d'aliments peut permettre de satisfaire les besoins quotidiens en calories. Mais ces personnes peuvent manquer des nutriments essentiels pour maintenir un bon fonctionnement de leur organisme et un corps en bonne santé. De plus, le stress de vivre avec un accès incertain à la nourriture et des périodes sans nourriture peut entraîner des changements physiologiques qui peuvent contribuer au surpoids et à l'obésité

L'effet du milieu socioéconomique sur la santé nutritionnelle est encore plus criant chez les enfants et les adolescents. Les enfants de parents sans diplôme ou aux revenus modestes, plus nombreux à être obèses ou en surpoids, ne consomment généralement pas quotidiennement des fruits, légumes et produits laitiers et consomment plus de produits sucrés. Ils sont trois fois moins nombreux à déjeuner à la cantine, où les repas pourraient contribuer à équilibrer leurs apports nutritionnels. Ces inégalités démarrent très tôt : les conditions nutritionnelles lors du développement in utero et des premières années de vie ont en effet une influence sur le développement ultérieur d'un très large spectre de maladies, en particulier métaboliques telles que l'hypertension, le diabète de type 2 ou l'obésité. On parle de l'origine développementale de la santé et des maladies de l'adulte (INSERM, 2018)

14.4 RISQUES SANITAIRES : UN NOUVEL ENJEU ASSOCIE AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les risques sanitaires ayant conduit à de nombreux décès par le passé sont désormais largement maîtrisés : Dans les années 1950, en France, 15 000 personnes mouraient chaque année du fait d'infections alimentaires. Ce chiffre est tombé à 250 environ, alors même que la population a augmenté de 50 % dans l'intervalle (Saunier, 2004)

Toutefois, de nouveaux risques sanitaires se sont développés en parallèle, notamment les risques associés à l'utilisation de pesticides et risques associés à l'utilisation d'additifs. Ces facteurs de risque non nutritionnels ne sont pour l'heure pas associés de manière certaine à des pathologies. Des présomptions fortes de lien entre exposition aux pesticides et cancers ont toutefois été mises en évidence, notamment dans le cas du chlordécone (INSERM, 2021).

14.5 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE ALIMENTATION

Depuis plusieurs années, l'ADEME a particulièrement travaillé à la mise en évidence des impacts de l'alimentation sur l'environnement, notamment dans le cadre du programme Agribalyse visant à quantifier les émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation.

L'alimentation représente 24% des émissions de GES d'un ménage français (ADEME, 2022), Ces émissions sont liées à l'ensemble de la chaîne : changement d'affectation des terres, production, intrants, transformation, conditionnement, transport, distribution, chaîne du froid, distribution, déplacement des clients, froid domestique, cuisson, gestion des déchets. C'est l'agriculture (67%) qui est la source d'émissions la plus importante. Le volet domicile ne représente quant à lui que 4% de ces émissions. Les principaux enjeux concernent :

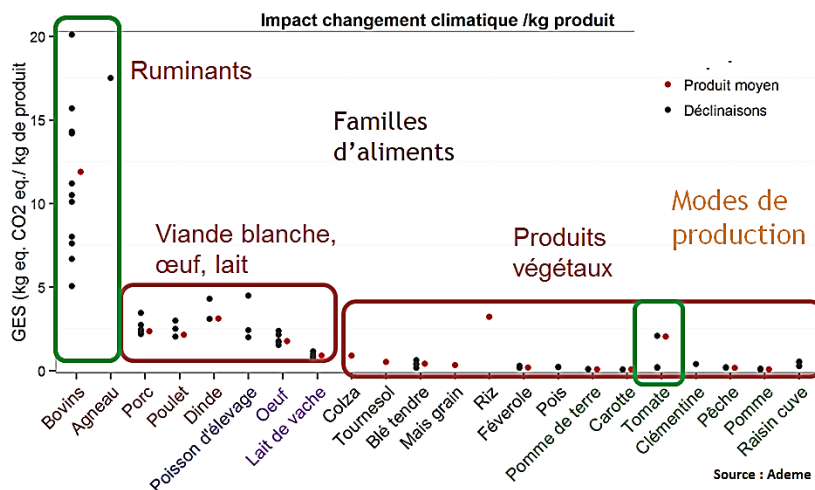
- **La consommation de viande** : La production de viande représente la moitié des gaz à effet de serre de l'alimentation alors même que la consommation de protéine moyenne des Français est supérieure aux besoins nutritionnels (ADEME, 2022)



- **La saisonnalité de l'alimentation** : les légumes produits hors saison nécessitent une production sous serre ou un transport à l'origine d'importantes émissions. On estime ainsi qu'une tomate hors saison émet 10 fois plus qu'une tomate produite sous serre non chauffée (source : ADEME, ECOINTESYS).
- **Le gaspillage alimentaire** : en France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros (Source: Etat des lieux des masses de gaspillages alimentaires et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire - ADEME).
- **Le conditionnement des produits alimentaires** : la fabrication des emballages et la transformation alimentaire représentent 9% des émissions de GES. 1 kg d'emballage plastique est à l'origine de l'émission d'un kilo de CO2.

L'analyse de l'empreinte carbone du système alimentaire français montre que les aliments végétaux (légumes, fruits, céréales, légumineuses) ont, quasi systématiquement, un impact CO2 par kilogramme de produit plus faible que les produits animaux (viande, lait). Et l'impact carbone de la viande de ruminants apparaît significativement plus important que celle du porc, de la volaille, des œufs et du lait. Les comportements alimentaires et notamment le choix de la composition de nos assiettes a donc un impact direct significatif sur les émissions de CO2 de l'alimentation (Cartron & Fichet, 2020).

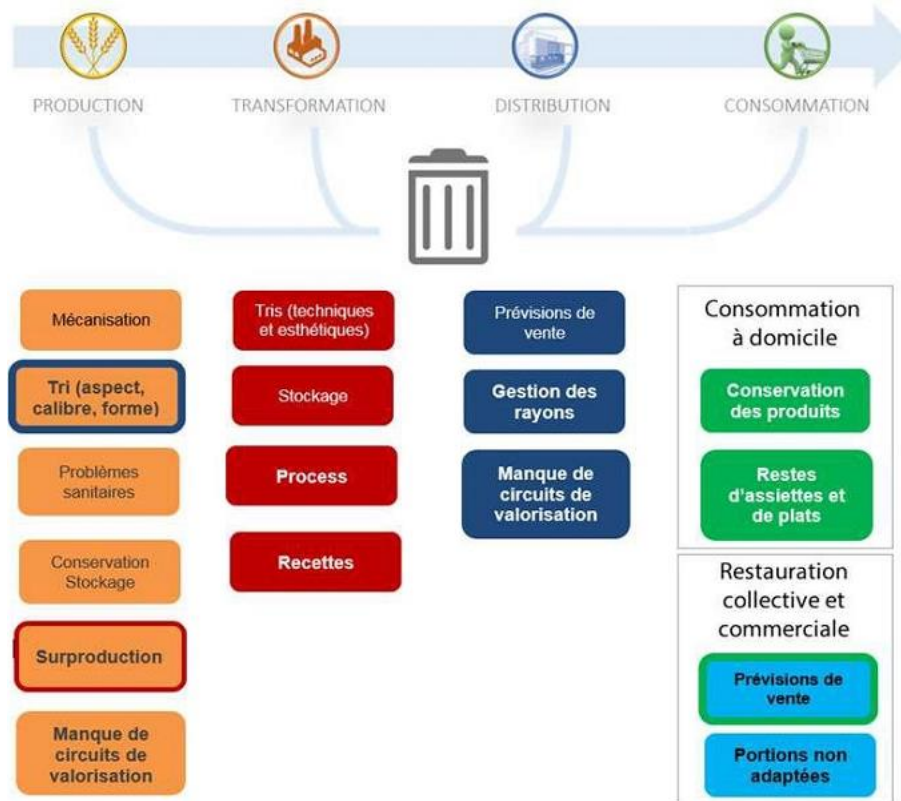
Figure 65 : Émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation, par type de produit



L'alimentation est aussi source de déchets, à la fois organiques (gaspillage alimentaire, pertes et déchets de préparation) et inorganique (emballages notamment). La Loi du 11 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage confirme la définition du gaspillage alimentaire initié par Le Pacte national en 2013 : « Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire ».

Les principaux mécanismes générant des pertes et gaspillages sont présentés dans le schéma issu de l'étude de l'Ademe. Les blocs entourés d'une autre couleur indiquent l'influence de l'acteur correspondant à cette couleur. On observe par exemple que certaines causes du gaspillage alimentaire lors de la production sont liées aux exigences des acteurs de la transformation (contrats exclusifs et cahiers des charges stricts qui ne permettent de valoriser qu'une partie de la production) et de la distribution (tri).

Figure 66 : Principaux mécanismes de pertes et de gaspillages



Source : ADEME, 2016

Chaque année en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an, ce qui représente par personne entre 3 et 7 % des produits consommés. Dans les ordures ménagères et assimilées, on trouve l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés (ADEME, 2016). L'étude évalue à 15,3 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mteq) l'impact carbone de ces pertes et gaspillages. Cela correspond à 3 % de l'ensemble des émissions de l'activité nationale. Avec la production (32%), c'est la consommation (33%) qui est la principale source de gaspillage alimentaire en volume. En valeur, plus de 40% du gaspillage correspond à l'étape de consommation.

A l'échelle du quotidien du consommateur au foyer, les pertes et gaspillages sont de 29kg/personne/an, c'est-à-dire environ 34g/repas/convive (répartis entre la préparation, les restes et les hors repas). Ils sont en revanche 4 fois plus importants en restauration collective et commerciale (138g/repas/convive).

14.6 BILAN

Aller vers plus de sobriété alimentaire tout en rééquilibrant les apports végétaux et animaux constitue un levier majeur pour réduire les impacts négatifs de l'alimentation, que ce soit en termes environnemental, mais également social.

Ces leviers ont été activés en restauration collective au travers de la loi Egalim pour offrir un choix alimentaire contraint répondant davantage aux enjeux de santé et d'environnement. Toutefois, pour que l'ensemble des citoyens adoptent un régime alimentaire plus durable, d'autres facteurs doivent être pris en compte. Ceux-ci touchent à des freins d'ordre économique, social, physique et culturels :

- Accessibilité économique
 - Contraintes budgétaires



- Prix élevé des denrées
- Impossibilité d'inscrire les enfants à la restauration scolaire
- Accessibilité physique
 - Déficit d'offre de qualité selon le lieu d'habitation
 - Déficit de lieu et d'équipement pour cuisiner
 - Manque de temps par accumulation de contraintes
- Accessibilité sociale et culturelle
 - Stigmatisation et culpabilisation face aux injonctions du « mieux manger »
 - Repas et denrées disponibles incompatibles avec la culture et les croyances
 - Auto-exclusion (« Le bio ce n'est pas pour moi »)
- Accessibilité citoyenne
 - Exclusion de la participation citoyenne dans la démarche de réflexion sur les questions alimentaire, isolement par rapport à la société plutôt que de contribuer à son évolution.



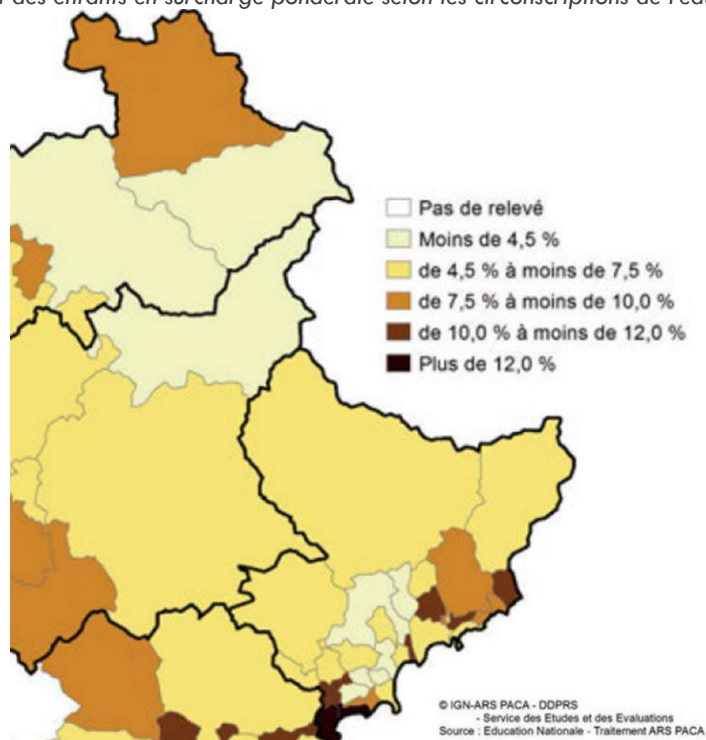
15 ETAT DES LIEUX DES ENJEUX DEPARTEMENTAUX

15.1 LES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE

Une étude menée par l'ARS PACA au cours de l'année 2011-2012 sur l'IMC des enfants de grande section de maternelle permet d'avoir quelques éléments épidémiologiques à l'échelle régionale.

- 7,2 % d'enfants se trouvent en surcharge pondérale en grande section de maternelle dans les Alpes-Maritimes dont 2% d'obèses (ARS, 2012)
- 4,9 % d'enfants en insuffisance pondérale contre 5,7 % en moyenne dans la région.
- Sur le département des Alpes Maritimes, les communes de Cannes, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule sont celles qui enregistrent les plus hauts taux de surcharge pondérale des enfants, qui dépassent les 12%, suivies par les communes de Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Saint-Laurent-du-Var, Menton, Castellan et La Trinité, dont les taux sont compris entre 10 et 12 %.

Carte 14 : Part des enfants en surcharge pondérale selon les circonscriptions de l'éducation nationale



Source : (ARS, 2012)

L'étude de l'ARS PACA a aussi permis d'établir plusieurs liens entre la surcharge pondérale et la localisation des populations :

- A l'échelle régionale, la surcharge pondérale est plus fréquente dans espaces urbanisés : dans les « Pôles urbains » (ensemble de communes d'un seul tenant de plus de 10 000 emplois) et les "pôles petits ou moyens" (1 500 à 10 000 emplois). A l'inverse, la surcharge pondérale est très faible dans l'espace rural (2 fois moindre que la moyenne régionale dans les communes rurales isolées).



- A l'échelle du département des Alpes-Maritimes, la bande côtière, plus urbanisée, présente également la part d'enfants en surcharge pondérale les plus importants. Cependant, la métropole de Nice possède une faible part d'enfant en surcharge.

La surcharge pondérale est nettement plus fréquente dans les zones prioritaires, les communes fortement urbanisées et défavorisées. On observe une relation forte entre l'indice de désavantage social et l'IMC des enfants. Cet indice prend en compte cinq variables : le taux de chômage, le revenu médian, la part des résidences principales en location, la part de non diplômés chez les plus de quinze ans et la part des familles monoparentales. Il permet de caractériser l'environnement socioéconomique des bénéficiaires à partir de leur commune de résidence. À l'échelle régionale, en 2012, les communes les plus défavorisées présentent 10.6 % des enfants en surcharge pondérale, tandis que les communes les moins défavorisées possèdent une proportion de 6.3%.

AU-DELA DE CES ELEMENTS REGIONAUX, UN ETAT DE LIEUX DEPARTEMENTAL DIFFICILE A APPROCHER

- La situation alimentaire des personnes accueillies dans les établissements pour personnes âgées n'a pas été étudiée
- La Direction de l'Insertion du Département a signé une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour effectuer des bilans de santé globaux pour les demandeurs d'emploi mais celle-ci ne dispose pas de statistiques ou de données épidémiologiques sur la malnutrition des bénéficiaires de ces bilans de santé.
- La Direction de l'Enfance signale des problématiques de malnutrition dans les centres d'hébergements des mineurs non accompagnés, notamment du fait de problèmes culturels mais sans pouvoir les quantifier

Les acteurs rencontrés identifient un besoin de conduire une étude épidémiologique de manière à mieux identifier les enjeux sanitaires et alimentaires relatifs aux populations précaires sur le territoire des Alpes-Maritimes et être en capacité à apporter une réponse adaptée.

15.2 LES ENJEUX DE JUSTICE SOCIALE

15.2.1 État des lieux de la précarité alimentaire

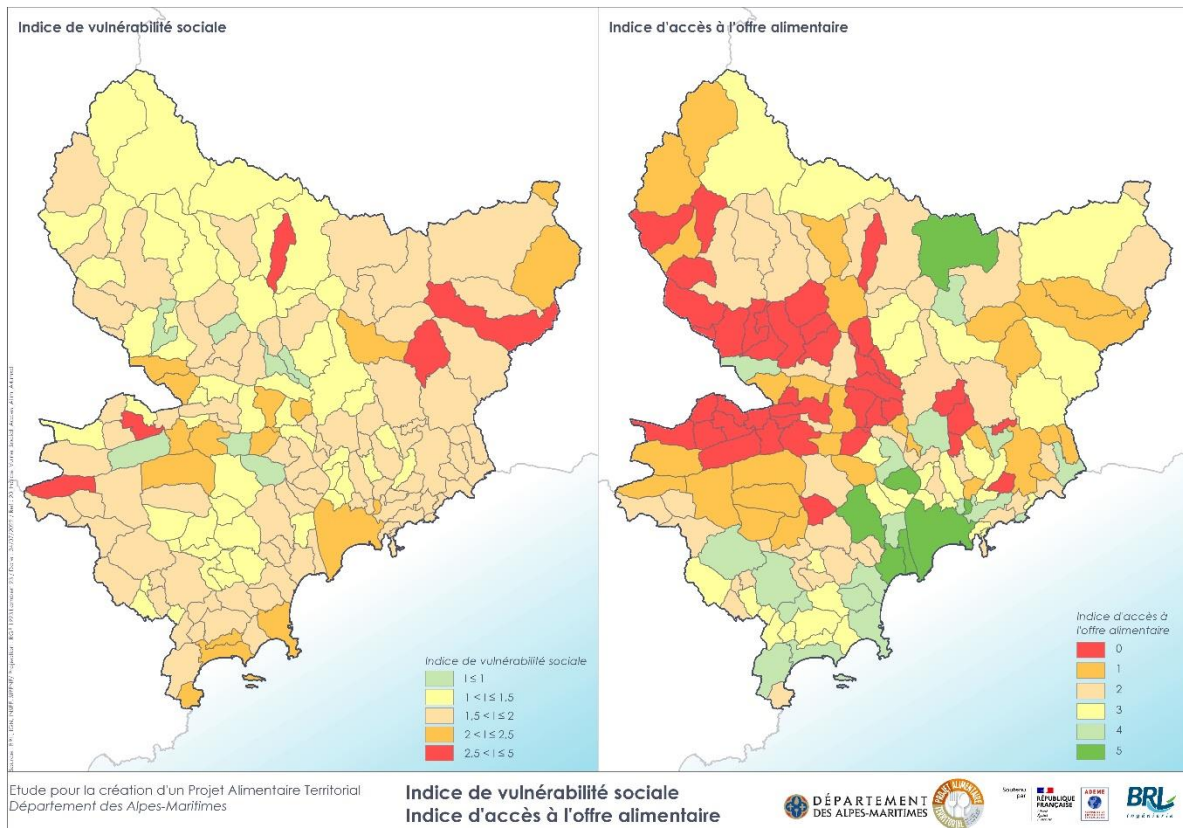
Comme évoqué dans la partie préliminaire de ce diagnostic, le territoire des Alpes-Maritimes concentre des populations aux niveaux de vie très contrastés. La région PACA est par ailleurs la deuxième région la plus inégalitaire après l'Île-de-France et le diagnostic social des Alpes-Maritimes souligne que 26 000 personnes bénéficient du RSA en 2019 soit 3 % de la population du territoire. Ainsi tous les maralpins n'ont pas la même facilité d'accès à une alimentation de qualité.

Au-delà des études nationales, aucune étude n'a toutefois été menée à l'échelle départementale pour caractériser la précarité alimentaire sur le territoire. Afin de disposer d'un premier aperçu des disparités pouvant exister au sein du département, nous avons créé deux cartes (cf. ci-dessous). La première représente le niveau de vulnérabilité sociale des communes, la seconde le niveau d'accès à l'offre alimentaire. En rouge apparaissent les niveaux de vulnérabilité élevés et les accès les plus difficiles à l'offre alimentaire. Le croisement des deux indique les communes sur lesquelles la population fait face à un niveau de vulnérabilité alimentaire élevé. L'échelle communale n'est toutefois par l'échelle la plus pertinente pour caractériser cette précarité alimentaire. Il serait nécessaire de réaliser ce travail à l'échelle des quartiers. C'est en particulier le cas pour les communes urbaines qui présentent des disparités intra-communales fortes en termes de niveaux d'accès et de précarité. Le calcul des indices pourrait par ailleurs être affiné pour intégrer d'autres facteurs comme par exemple l'existence d'une ou plusieurs lignes de bus.



Il est toutefois possible de dresser un certain nombre de constats globaux à l'échelle départementale : certaines communes, situées à l'intérieur des terres concentrent à la fois des niveaux élevés de précarité et un accès limité à l'offre alimentaire. Celles-ci apparaissent en orange et rouge sur les deux cartes. On ne retrouve pas ce phénomène sur la côte, notamment du fait que le littoral est mieux pourvu en offre alimentaire.

Carte 15 : Indices de vulnérabilité sociale et d'accès à l'offre alimentaire dans les communes du département



L'indice de vulnérabilité sociale est la somme de 5 notes :

- - Chômage
- - Familles monoparentales
- - 20-24 ans
- - Personnes âgées
- - RSA

Chaque note est calculée de la manière suivante : taux pour la ville concernée (% de personnes ou de familles rentrant dans la catégorie / % de personnes ou de familles su territoire) / taux communal maximum constaté dans le département

L'indice d'accès à l'offre alimentaire est la somme de 5 notes :

- Aide alimentaire
- Marché
- Commerce spécifique
- Circuit court
- Supermarché

Chaque note est calculée de la manière suivante : si la commune possède au moins un accès, la valeur attribuée est 1.



15.2.2 L'aide alimentaire, une solution pour lutter contre la précarité alimentaire

La Direction de l'Attractivité Territoriale du Département a réalisé en 2021 un diagnostic sur l'aide alimentaire et la précarité présentant des pistes de réflexion pour l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous. Il permet de poser deux grands constats, partagés par l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire :

- L'aide alimentaire constitue un moyen de lutte de « dernier recours » pour lutter contre la précarité alimentaire mais ne doit pas être considérée comme le seul levier. **La lutte contre la précarité alimentaire doit s'inscrire dans un dispositif global de lutte contre la précarité qui nécessite la coordination des acteurs de l'éducation, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté.**
- La précarité alimentaire comprend la difficulté d'accès en nourriture en terme quantitatifs et qualitatifs. L'aide alimentaire répond difficilement à ces deux besoins, que ce soit en termes quantitatifs et encore plus en termes qualitatifs.

15.2.2.1 Des besoins en hausse depuis la crise sanitaire

La crise sanitaire a conduit à une importante augmentation du budget alloué à l'aide alimentaire, dans les Alpes-Maritimes plus de 2 555 000 € ont été attribués par l'État à une trentaine d'opérateurs du secteur. Ce montant a été alloué pour répondre à la demande d'aide alimentaire qui a explosé au cours de la crise Covid. Le diagnostic du Département va également dans ce sens en précisant que la moitié des structures (considérées dans le diagnostic), ont estimé que leur budget dédié à l'aide alimentaire a augmenté, leur permettant ainsi de faire face à l'afflux de demandeurs amenés par la crise du Covid. En parallèle, 42,7 % d'entre elles déclarent une stabilisation de leur budget.

La crise sanitaire a provoqué une augmentation de la précarité et de la demande d'aide alimentaire. Elle a également conduit des personnes qui auparavant n'osaient pas se tourner vers l'aide alimentaire à franchir le pas. La bibliographie semble indiquer que le nombre de bénéficiaires ne diminue pas, bien qu'il ne soit pas mentionné avec précision. Les entretiens avec les acteurs ont confirmé une tendance marquée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Le diagnostic du Département présente les différents profils accueillis par les structures d'aide alimentaire. Un élément notable est la diversification des profils qui s'opère depuis la crise sanitaire, avec notamment :

- Les étudiants : la crise a supprimé une partie des « jobs étudiants », dont 46 % des étudiants français dépendent. Ainsi, ce sont trois fois plus d'étudiants que l'année précédente que le Secours Populaire Français a vu affluer en 2020. Une autre frange de la population a été ébranlée par la crise : le tissu économique des Alpes-Maritimes étant très dépendant du tourisme et de l'événementiel, de nombreux vacataires, saisonniers, petits commerçants, et travailleurs du secteur de la restauration, de l'hôtellerie, et intermittents du spectacle ont fait appel à l'aide alimentaire (CD06, 2021).
- Les retraités : le diagnostic du Département fait le constat d'une augmentation du nombre de retraités parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire malgré leur réticence à demander de l'aide.
- Les immigrés : le Département des Alpes-Maritimes a la particularité de voir de nombreux immigrés sur son territoire, qui constituent une part non négligeable des bénéficiaires de l'aide alimentaire.



15.2.2.2 Une aide alimentaire inégalement répartie sur le territoire

Les associations et points de distribution de l'aide alimentaire se concentrent sur le littoral, et en particulier à Nice, là où la densité de population et donc les besoins sont les plus importants. Cela ne signifie pas cependant que les besoins en termes d'aide sont comblés. En effet, seulement 15,1% des associations déclarent avoir une activité dans le milieu rural avec certaines vallées comme celle de la Tinée et l'Esteron qui, en l'absence d'associations sur leur territoire, ne voient pas les besoins en aide alimentaire satisfaits (CD06, 2021).

La carte suivante présente la répartition des associations d'aide alimentaire sur le territoire des Alpes-Maritimes.



Carte 16 : Cartographie des associations d'aide alimentaire sur le territoire des Alpes-Maritimes en 2021



144

Source : (CD06, 2021)



15.2.2.3 Une aide majoritairement distribuée sous forme de colis alimentaire

UNE AIDE ALIMENTAIRE DIRECTE QUI NE REPOND QUE PARTIELLEMENT AUX BESOINS

La distribution de colis alimentaires est le type de service d'aide le plus couramment proposé par les structures. C'est le cas pour les associations qui utilisent ce format pour 66 % de leurs actions. Dans plus de la moitié des cas, les colis sont préparés en amont et ne laissent pas le choix des produits aux bénéficiaires. Ceux-ci ne peuvent alors être acteurs de leur alimentation. Ce mode de fonctionnement soulève aussi la question du gaspillage alimentaire dû aux habitudes des bénéficiaires. Certains acteurs ont donc évoqué le souhait de mettre en place des ateliers de cuisine afin que les colis puissent bénéficier à tous et non pas uniquement aux personnes en capacité de cuisiner. (CD06, 2021)

7,5 % des associations distribuent par ailleurs des repas chauds à emporter et 24,5 % livrent dans la rue, et fournissent collation et sandwiches. Ce type d'aide est plus adapté aux personnes sans domicile stable et sans lieu pour cuisiner.

LES BONS ALIMENTAIRES POUR DIMINUER LA STIGMATISATION

Moins répandus, les bons alimentaires et tickets de services sont proposés par 17 % des associations. Certains CCAS proposent également de l'aide financière ponctuelle dédiée à l'alimentation sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé (titre de paiement utilisable facilement pour effectuer des achats dans 7 catégories de dépenses : alimentation/hygiène, habillement, actions éducatives/culture, loisir/sport, transport, énergie, habitat/hébergement) ou des bons alimentaires et de l'aide à la cantine scolaire. Ce sont généralement les CCAS situés dans des communes importantes (Nice, Menton, Cannes, Grasse, Antibes. (CD06, 2021)

L'aide financière des CCAS vient en complémentarité des aides distribuées par les associations ou temporairement en attendant le transfert du bénéficiaire vers l'une d'entre elle. Par ailleurs, les bons alimentaires utilisables en supermarchés ne ciblent pas exclusivement les produits alimentaires et ne favorisent pas le choix qualitatif des aliments.

LES EPICERIES SOCIALES, UN SYSTEME EN PLEIN ESSOR

Les épiceries sociales sont en plein développement, ainsi 37,7 % des structures associatives interrogées dans le cadre du diagnostic sur l'aide alimentaire et la précarité ont mise en place ce type d'aide (CD06, 2021). L'avantage de ce système est qu'il favorise le sentiment de dignité et d'autonomie en permettant aux bénéficiaires de faire eux-mêmes leurs courses. La majorité des épiceries demandent une participation financière ce qui participe à la réappropriation de la gestion du budget. Les épiceries sociales et solidaires sont également des lieux d'accueil, d'aide et d'échange sur des sujets importants notamment l'emploi et le logement.

Lors du COPIL de l'Aide Alimentaire des Alpes-Maritimes, l'ANDES, Association Nationale des Epicerie Sociales a souligné le besoin de traçabilité des épiceries. Elle décompte 7 épiceries adhérentes au réseau dans les Alpes-Maritimes dont 2 nouvelles et accompagne les porteurs de projets qui ont la volonté d'ouvrir ces épiceries solidaires.



Carte 17 : Cartographie des épiceries solidaires du réseau ANDES sur le territoire des Alpes Maritimes

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Localisation des épiceries solidaires



Source: BRL IGN, ANDES / Projection: RGF 1993 Lambert 93 / Date: 25/05/2022 / Ref: 22_Epicerie_solidaire_A4.mxd

Les entretiens ainsi que la cartographie disponible sur le site de l'ANDES nous ont permis de mettre en lumière plusieurs initiatives (ANDES, 2022):



- La commune de Saint-Vallier-de-Thiery dispose d'une épicerie sociale en partenariat avec l'association des Pompiers de Grasse-Menton Aide Humanitaire (Saint-Vallier-de-Thiery, 2019). Suite au diagnostic réalisé par la commune, une rencontre avec les 2 supermarchés de la commune a eu lieu pour permettre de valoriser les produits frais invendus.
- La commune de Châteauneuf-de-Grasse a exprimé sa volonté de rendre accessible l'épicerie sociale grâce aux cartes prépayées pour le supermarché de la commune afin de favoriser l'accès aux produits de qualité
- L'épicerie sociale de la commune de Mouans-Sartoux est gérée par le CCAS de la commune et l'approvisionnement est issu de la Banque Alimentaire, de la Biocoop, et souhaite augmenter sa part de produits bio. A long terme, la commune souhaite que l'épicerie « s'ouvre plus » et que « chacun paye en fonction de ses revenus ».
- Le CCAS de Villefranche-sur-Mer et le CCAS de Cannes sont en train de mettre en place leurs épiceries solidaires
- Les communes de Beausoleil, Carros, Antibes, et Nice disposent d'épiceries solidaires adhérentes au réseau de l'ANDES.
- Le Secours Populaire signale que deux épiceries sociales vont ouvrir, l'une à Valbonne et l'autre sur le Campus de Cannes Méliès

15.2.2.4 Un approvisionnement issu principalement de la Banque Alimentaire et qui manque de produits de qualité

15.2.2.4.1 Origine de l'approvisionnement

71,2 % des structures interrogées par le Département lors de son diagnostic social ont déclaré se fournir via les produits de la Banque Alimentaire. En 2019, elle a fourni 1 563 tonnes de denrées à 91 associations et CCAS partenaires sur 31 communes du département, soit 3 millions de repas pour 41 000 bénéficiaires. (CD06, 2021)

Les dons constituent une part importante de l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire, en effet, 66 % des structures se fournissent via les dons de particuliers. Viennent ensuite les achats de produits, 59 %, et les collectes de produits invendus auprès des GMS, 51%. Cela permet généralement d'acquérir des produits frais, d'hygiène, ou encore des produits destinés aux nourrissons.

15.2.2.4.2 Un accès difficile à des produits sains et de qualité

Le diagnostic social du Département souligne un manque de produits alimentaires pour bébé. Il mentionne également que les plus grosses carences se font ressentir pour les produits de type fruits et légumes, les viandes, poissons et œufs. Si les associations ont à cœur de réaliser des colis, paniers et repas équilibrés, la mise en pratique est difficile (CD06, 2021).

15.2.2.4.3 Des difficultés d'approvisionnement

L'aide alimentaire rencontre des difficultés pour assurer son approvisionnement, principalement du fait :

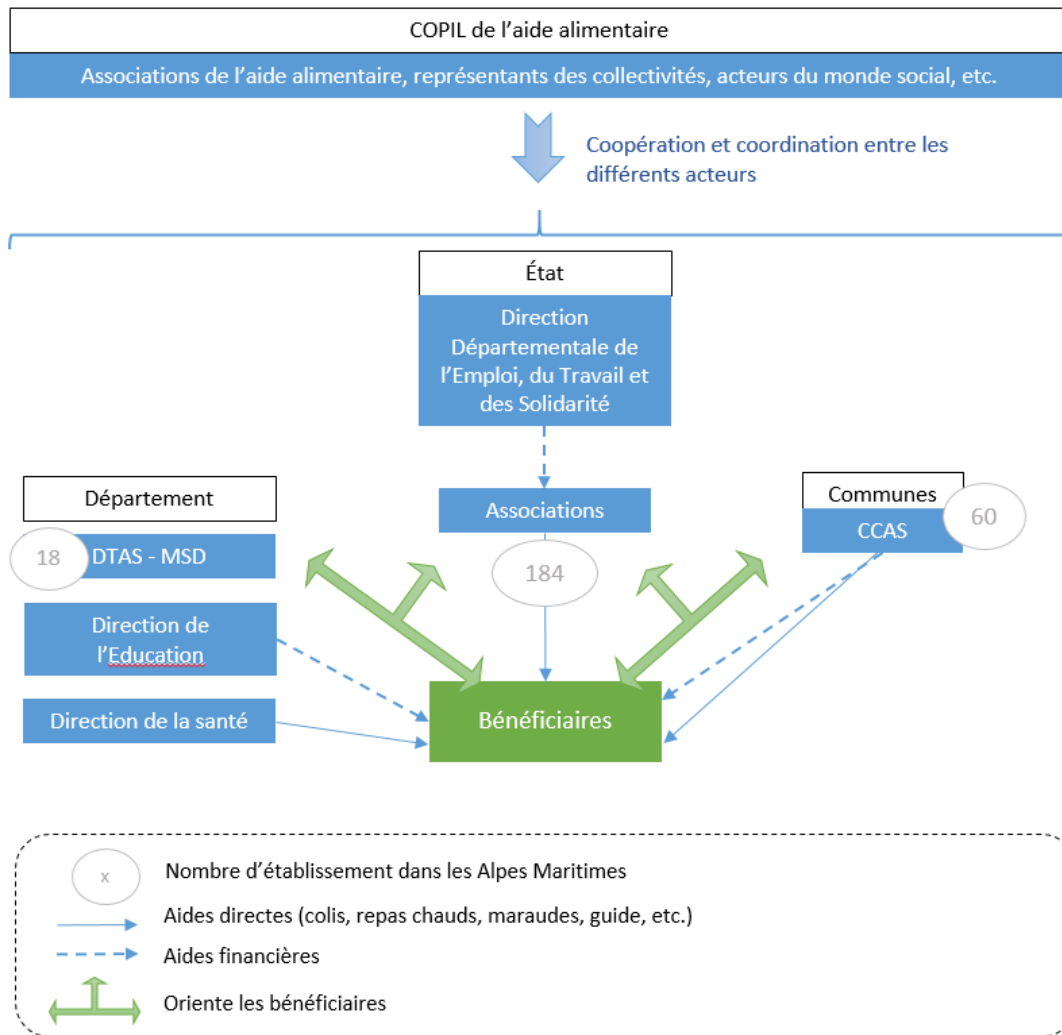
- **Des évolutions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les GMS.** Suite à la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, les grandes surfaces de plus de 400m doivent faire des dons de leurs produits invendus et consommables. Plusieurs difficultés ont été rapportées par les associations du département :



- Les systèmes de promotion des produits à date limite de consommation proche dans les supermarchés a conduit à une réduction de 9,4% des denrées fournies à la Banque Alimentaire entre 2018 et 2019 selon le diagnostic du Département. Lors du COPIL de l'Aide Alimentaire des Alpes Maritimes de janvier 2022, c'est une baisse de collecte de 12 % qui a été mentionnée entre 2021 et 2022, et une baisse de 40 % en 4 ans.
 - Le tri des denrées est chronophage et les fruits et légumes sont parfois abimés par un mauvais stockage. Les produits de ramasse ont parfois des dates limites de consommation dépassées entre le moment où elles sont récupérées et le moment où elles ont été triées et sont distribuables.
- **Le manque de coordination avec les producteurs locaux et les petits commerces.** Peu de structures travaillent avec des producteurs locaux : 5,5 % ont une convention de dons (la ramasse en fin de marché représente de faibles volumes car les producteurs n'ont aucun mal à écouler leur production) ou passent par des achats à la plateforme 06 à Table ! (c'est le cas du Secours Populaire Français). Cette collaboration se fait ponctuellement, et principalement pour les fruits et les légumes. Elle dépend de la production des producteurs locaux. Les associations témoignent de leur difficulté à trouver des producteurs intéressés par le don, ou disposant de surplus de production. (CD06, 2021)
- **Le manque de logistique et de matériel.** Selon l'étude menée par le Département, les associations font face à un manque de matériel adapté à leurs besoins : notamment le manque de véhicules adaptés pour les ramasses de produits alimentaires, l'absence ou l'insuffisance quantitative de réfrigérateurs, ou le manque de lieux et de surfaces de stockage.

15.2.2.5 Une compétence partagée entre les associations, les collectivités et l'État

Figure 67 : Schéma des acteurs de l'aide alimentaire dans le département



ASSOCIATIONS

Dans le domaine associatif on distingue les associations habilitées régionalement dont l'activité couvre moins de 9 départements ou plus de 8 départements sur une seule région, les associations habilitées nationalement, c'est-à-dire dont l'activité couvre au moins 9 départements sur au moins 2 régions, et les associations non habilitées. Au sein du département des Alpes-Maritimes, toute catégorie confondue, 184 associations alimentaires sont recensées (CD06, 2021).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Les communes de leur côté, disposent des CCAS comme outil principal dans la mise en œuvre des solidarités et dans l'organisation de l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ils ont pour rôle de lutter contre l'exclusion et d'accompagner les personnes âgées, handicapées, et de gérer les structures destinées aux enfants. Ils ont aussi pour mission d'accompagner l'attribution de l'aide sociale légale et de dispenser l'aide sociale facultative qui résulte de la politique d'action sociale de la commune. On en recense 60 sur le département des Alpes-Maritimes. Ils sont également habilités à distribuer des bons alimentaires etc.



L'aide financière des CCAS vient en complémentarité des aides distribuées par les associations ou temporairement en attendant le transfert du bénéficiaire vers l'une d'entre elle. Par ailleurs, les bons alimentaires utilisables en supermarchés ne ciblent pas exclusivement les produits alimentaires et ne favorisent pas le choix qualitatif des aliments.

Les CCAS réalisent également de l'aide alimentaire directe (colis, repas chauds et maraudes) par le biais de leurs structures (accueil de jour et de nuit, site de distribution, espace alimentaire, structure d'hébergement, ...). A titre d'exemple mentionné par la Métropole NCA dans son diagnostic, le CCAS de la ville de Nice fournit 2202 repas quotidiens dont 630 portés, et les autres servis dans 8 restaurants collectifs. (CD06, 2021)

DIRECTIONS DU DEPARTEMENT

La Direction des Territoires et de l'Action Sociale pilote la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales dans les territoires, à travers les 18 Maisons des Solidarités Départementales (MSD) qui orientent les bénéficiaires vers les associations d'aide alimentaires et qui distribuent des bons alimentaires : les CHAP alimentaires.

La Direction de l'Éducation, de la jeunesse et des sports met en place des aides financières sur les repas pour les familles en situation de précarité.

La Direction de la Santé, dans le cadre du plan de soutien aux étudiants mené par le département, a réalisé un guide du parcours de santé pour les étudiants, qui permet notamment de mieux comprendre le fonctionnement de l'aide alimentaire (CD06, 2021).

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est un service de l'Etat qui finance les associations, et s'occupe de l'accueil, de l'hébergement et de l'accès au logement des populations précaires. Elle subventionne avec le Département les associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et assure le déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, d'intégration (accompagnement des réfugiés de leur hébergement à leur insertion dans l'emploi), de développement de l'emploi, d'accès et d'effectivité des droits (à l'aide alimentaire par exemple) etc.

UNE THEMATIQUE PEU ABORDEE PAR LES EPCI

Peu d'EPCI ont abordé la question de l'aide alimentaire dans le cadre du diagnostic de leur PAT. Le seul l'ayant fait est celui de la Métropole qui détaille les actions menées par ses communes et son CCAS. Cette méconnaissance est ressortie au cours des entretiens avec les communes et les EPCI, bien que les collectivités semblent vouloir prendre en compte ce volet social dans l'élaboration de leurs stratégies. Il pourrait s'agir d'un levier intéressant pour le Département, dans la mesure où de nombreux acteurs attendent de son PAT une dimension accompagnement, notamment dans ses domaines de compétence dont l'action sociale fait partie.

15.2.2.5.1 Des besoins en coordination soulevés pour permettre une meilleure orientation des demandeurs

En janvier 2022, s'est tenu un COPIL de l'aide alimentaire du département. En sont ressorties la nécessité d'une meilleure coordination et la volonté de recenser les associations, le nombre de personnes qu'elles peuvent suivre, le nombre de personnes qu'elles peuvent référencer et le nombre de personnes reçues le mois précédent, afin de pouvoir les communiquer aux CCAS pour qu'eux-mêmes puissent orienter les bénéficiaires. Les CCAS soulignent un manque de coordination au sein de leurs communes du au manque de communication entre les associations, qui conduit à des doublons et à des difficultés à travailler sur certains projets.



68 % des associations interrogées lors du diagnostic social du Département déclarent que la dynamique de coordination sur le territoire est à améliorer et 13,2 % considèrent qu'elle est absente. Les associations d'aide alimentaire souhaitent que la coordination permette de répondre aux besoins des bénéficiaires. Selon elles, disposer d'un meilleur maillage territorial leur permettrait de mieux connaître les acteurs, d'orienter plus efficacement les bénéficiaires et d'assurer une meilleure couverture des services. (CD06, 2021)

15.2.2.5.2 Des solutions déjà trouvées de manière formelle ou informelle

- Le Conseil Départemental et l'Etat ont financé un dispositif mis en place dans 12 départements français : le Soliguide, qui constitue un relevé cartographique de l'ensemble des structures qui font de l'intervention sur l'aide alimentaire : du colis à la restauration sur place. Son objectif est de rendre l'information accessible à ceux qui en ont besoin et de fournir des renseignements de qualité. Il s'agit d'une plateforme de référencement des services et lieux utiles aux personnes en situation de précarité. Une évaluation de son impact a été réalisée en 2021 : si cet outil est bien connu des structures de la solidarité, seulement 12 % des bénéficiaires en ont connaissance. L'étude démontre cependant l'utilité du Soliguide auprès des acteurs de la solidarité, autant pour les salariés que pour les bénévoles, et principalement lors des périodes de changement majeur du parcours des bénéficiaires (changement de localisation, besoin d'accéder à de nouveaux services). Il favorise par ailleurs la coordination entre les acteurs en centralisant l'information : il permet notamment de découvrir de nouveaux partenaires pour 70 % des acteurs interrogés et de découvrir de nouvelles structures pour 81 % des répondants. Pour ce qui est des bénéficiaires, le Soliguide vise à favoriser leur autonomie, à réduire le temps passé à trouver la bonne information et à faciliter leur réinsertion grâce à l'orientation vers les démarches telles que l'accès aux droits, à l'emploi, aux formations, etc. (Solinum , 2021)

Des collaborations et échanges existent par ailleurs entre les associations, et entre associations et CCAS de manière plus ou moins formelle :

- Inter Secours Nice (ISN) est un groupe d'associations qui interviennent à Nice. ISN permet la coordination des associations de la commune grâce à des groupes de travail et des réunions mensuelles et permet de faire émerger une complémentarité entre les associations. L'ISN a mis en place une fiche d'orientation commune aux différentes associations.
- Plus de la moitié (54,7 %) des associations d'aide alimentaire collaborent avec une autre association, principalement via des contacts informels et des relations bilatérales d'échanges de produits, ou d'orientation des personnes.
- Les services sociaux sont en contact direct avec les populations précaires et sont en lien avec les associations d'aide alimentaire par le biais des assistants sociaux. 78 % des associations interrogées déclarent que les services sociaux (CCAS et MSD principalement, Missions locales plus rarement) orientent les bénéficiaires vers les associations d'aide alimentaire via une fiche d'orientation sur laquelle ils calculent le reste à vivre par jour (ressources-charges/nombre de personnes/30 jours) Certaines structures associatives possèdent par ailleurs leurs propres travailleurs sociaux en interne.
- Les CCAS et associations d'aide alimentaire ont également des liens de différents types
 - La mise en place de convention ou chartes pour disposer d'un système de permanence visant à garantir la continuité de l'aide alimentaire
 - L'orientation de bénéficiaires du CCAS
 - L'animation de réunions avec les acteurs de l'aide alimentaire
 - La mise en place d'une Fiche d'Orientation Sociale Unique
 - La mise à disposition d'espace



15.2.3 De nouvelles formes de lutte contre la précarité alimentaire

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE, UN DEVELOPPEMENT DEPUIS LA CRISE

Lors des entretiens, le portage de repas à domicile a été mentionné à plusieurs reprises : la commune de Châteauneuf-de-Grasse et la CCAA ont expliqué que des paniers paysans à destination des aînés ont été mis en place durant la crise sanitaire pour qu'ils ne prennent pas de risque en se rendant dans les magasins. La CCAA ne « parle pas de précarité alimentaire mais plutôt d'entraide car cela ne s'inscrit pas dans le cadre de la prestation sociale » et que « beaucoup d'initiatives ne se sont pas maintenues après le confinement ». En revanche, la commune de Châteauneuf-de-Grasse explique que cette offre s'est élargie aux personnes en difficultés du CCAS. Cette démarche a permis de lutter contre le sentiment de stigmatisation, souvent plus prégnant dans les zones rurales où la pauvreté est cachée.

UN PLAN DE RELANCE QUI A PERMIS DE DEVELOPPER DE NOUVELLES FORMES D'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

D'autres initiatives se sont aussi développées suite à la crise : distributions gratuites de produits locaux aux étudiants au sein d'une épicerie sociale et solidaire étudiante, camion de commerce alimentaire itinérant pour sillonner les cinq vallées des Alpes-Maritimes,...

LES JARDINS PARTAGES, VECTEUR DE LIEN SOCIAL

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire définit les jardins partagés comme « les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public. ». Situés au sein des communes, ils ont vocation à créer du lien entre les habitants d'un même quartier et ainsi de briser l'isolement, notamment des personnes en situation de précarité, mais permettent également aux citoyens de produire leurs propres fruits et légumes, permettant ainsi de lutter contre la précarité alimentaire et de favoriser l'autonomie des habitants.

On distingue différentes formes de jardins :

- Les jardins familiaux : Ce sont des espaces à caractère agricole, divisés en parcelles individuelles, attribuées à des particuliers afin qu'ils y cultivent pour leurs propres légumes. Leur production ne peut être commercialisée. La plupart de ces jardins est gérée et animée par une association qui en devient le gestionnaire et interlocuteur. Les terrains sont mis à disposition par leur propriétaire, généralement les collectivités (municipalités, conseils départementaux), plus rarement des entreprises ou des particuliers. Cette mise à disposition est formalisée par une convention d'une durée limitée, variable d'un site à l'autre, qui fixe les responsabilités de chacun.
- Les jardins partagés : animés et entretenus collectivement, ils ont pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles accessibles au public. Cultivés collectivement, leur production est partagée par l'ensemble des jardiniers.
- Les jardins d'insertion : Deux types de jardins d'insertion coexistent, en fonction de la problématique de leurs bénéficiaires :
 - les jardins d'insertion sociale, destinés à remobiliser un public en difficulté par des ateliers de jardinage permettant de renouer des liens sociaux, de rompre avec l'isolement et de reprendre confiance en soi
 - Les jardins d'insertion par l'activité économique, destinés à salarier et former des personnes afin de les accompagner vers l'emploi. Véritables exploitations agricoles fonctionnant comme des chantiers d'insertion, leurs productions sont commercialisées ou données à des associations.
- Les jardins pédagogiques : souvent intégrés aux établissements scolaires, ces jardins s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'établissement qui les accueille.



De nombreuses collectivités ont mis en place des jardins partagés sur leur territoire. Tous ne sont pas recensés de manière exhaustive, mais le recueil disponible en Annexe permet de fournir une première vision des communes impliquées dans ce type de démarche.

Le diagnostic social du Département mentionne par ailleurs que « *des espaces transformables en jardins de production d'appoint pourraient être mis à disposition des associations. Plusieurs opportunités permettraient au Département d'obtenir des terrains en friches cultivables* »

LES TIERS-LIEUX

Les tiers-lieu sont des espaces ouverts où les citoyens peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs, des compétences, se rencontrer etc. Il n'existe pas de caractéristiques inhérentes aux tiers-lieux.

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et du plan de relance, l'état a financé 29 projets sur le département en lien avec la lutte contre la pauvreté. L'appel à projets pour la création et le développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel a notamment permis la mise en place d'un tiers lieu alimentaire, géré par le Secours populaire français sur la commune de Nice.

Sur le territoire des Alpes-Maritimes, on en retrouve deux autres en fonctionnement :

- Le Tiers-Lieu Sainte-Marthe situé dans un quartier prioritaire de la commune de Grasse. Installé dans une ancienne école élémentaire, on y revend à prix libre des invendus récupérés dans les grandes et moyennes surfaces, mais également des légumes qui poussent sur le site. Doté d'une cuisine, ce tiers-lieu accueille une cantine à prix libre. Il a reçu le label French Impact en 2020, valorisant ainsi l'investissement du territoire face aux enjeux du développement durable.
- Le Tiers-Lieu de la Bergerie de Saint-Vallier-de-Thiery. Créé en 2021, il comprend un marché paysan alimentaire de produits locaux, une bistroterie de petite restauration locale, et un lieu de vie animant des ateliers d'information et de formation au développement durable.

15.2.4 L'alimentation, vecteur d'intégration par l'emploi

Le secteur de l'alimentation permet d'insérer des populations vulnérables dans le monde du travail à tous les niveaux de la filière : production, transformation, distribution et restauration. Nous n'avons pas obtenu de données précises sur le poids de ces trois secteurs dans l'emploi sur le département, en revanche, plusieurs éléments ont été mentionnés au cours des entretiens et sont valorisés dans les sous-chapitres suivants.

15.2.4.1 L'alimentation, bassin d'emplois à exploiter

15.2.4.1.1 L'emploi dans l'agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire emploie selon ARIA SUD environ 6 000 personnes sur le territoire des Alpes-Maritimes. Par son plutôt faible niveau d'exigences en termes de qualification, ce secteur peut favoriser l'embauche de personnes éloignées de l'emploi.

Contrairement à d'autres départements de la région, le territoire des Alpes-Maritimes ne dispose toutefois d'aucun Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification. La mise en place d'un tel groupement permettrait de recruter des demandeurs d'emploi afin de les mettre à disposition d'entreprises en capacité à les former à un métier (ARIA SUD, communication orale 2022). Elle nécessite toutefois un tissu d'entreprises riche et pourrait donc être élargie à d'autres secteurs que l'agroalimentaire.



15.2.4.1.2 *L'emploi dans l'agriculture*

Les demandeurs d'emploi sont rarement orientés vers le secteur de l'agriculture sur le département car celui-ci, contrairement à d'autres départements de la région, est très peu agricole. Pourtant, les acteurs du monde agricole ont affirmé, au cours des entretiens menés, que les producteurs sont constamment en recherche de main-d'œuvre. Il semble donc exister un vivier d'emploi pour l'insertion.

15.2.4.2 L'insertion des plus précaires

15.2.4.2.1 *Les chantiers d'insertion*

Les ateliers et chantiers d'insertion proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il peut être aussi bien mis en place par une collectivité, que par un CCAS, un syndicat, une organisation à but non lucratif etc. et peut accueillir notamment les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée ou encore les travailleurs reconnus handicapés.

Sur le territoire des Alpes-Maritimes, le diagnostic social du Département en recense 6 (détail en annexe).

LE GLANAGE ET LES CUEILLETES SOLIDAIRES : UNE POTENTIELLE SOLUTION

Lancé en 2012 par l'association RENOUER à vocation d'insertion des publics en situation d'exclusion socio-professionnelle située sur le bassin grassois, le projet Cueillette Solidaire a pour but de mettre en relation des particuliers et des cueilleurs solidaires qui récupèrent leurs fruits et plantes. Une partie des fruits est reversée aux cueilleurs, et le reste est traité par RENOUER pour ensuite les revendre sous forme de fruits frais ou transformés (confitures etc.) aux membres de l'association. La transformation et la vente permettent de favoriser l'emploi, de valoriser des produits locaux et la cueillette permet de lutter contre le gaspillage alimentaire. Cueillette Solidaire compte actuellement un réseau de 200 bénévoles avec un noyau dur d'actifs d'une vingtaine de personnes. (Renouer, 2022)

En partenariat avec l'ADEME, la région et le PNA, l'association « le Village » de Cavaillon a mis en place des cueillettes solidaires en fin de production et en cas de surplus. L'association dispose d'un atelier de transformation.

LES LEGUMERIES COMME CHANTIERS D'INSERTION

En 2021, l'association du forum Jorge François a mis en place une légumerie au cœur du MIN de Nice afin de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'insertion professionnelle par la cuisine. Les produits sont revalorisés dans le circuit commercial et dans les épiceries sociales.

15.2.4.2.2 *Les ESAT*

Les ESAT (Etablissement ou Services d'Aide par le Travail) accueillent des personnes handicapées et leur offre la possibilité d'exercer des activités diverses à caractère professionnel tout en leur proposant un soutien médico-social et éducatif. (Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion, 2021) Dans le département des Alpes-Maritimes, on en retrouve quelques-uns dont les activités sont liées à l'alimentation (recensement en annexe).

15.2.4.2.3 *Les formations agricoles adaptés aux publics précaires*

Le CFPPA du Campus Vert d'Azur propose deux formations inclusives adaptées à des publics aux contraintes particulières : les saisonniers et les réfugiés.



- Le Projet Tempora, à destination des saisonniers : Ce projet est une expérimentation qui a été lancée à Cannes, Grasse et Tanneron, pour trouver des systèmes de formation adaptés au mode de vie des saisonniers en alternant formation et emploi sur plusieurs types d'activités afin de lutter contre la précarité des saisonniers. Il s'agit d'un dispositif à destination des personnes qui ne sont pas réceptives « *aux canaux traditionnels de formation des saisonniers* »
- Le Projet Interras, à destination des réfugiés : Le projet Interras a vocation à former les réfugiés aux métiers du monde agricole. C'est une expérimentation régionale, qui a accueilli 5 personnes en 2020 et 2 personnes en 2021. La difficulté repose sur le peu de personnes orientées vers le domaine agricole dans les Alpes-Maritimes.



15.3 LES ENJEUX DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DE VALORISATION DES DECHETS

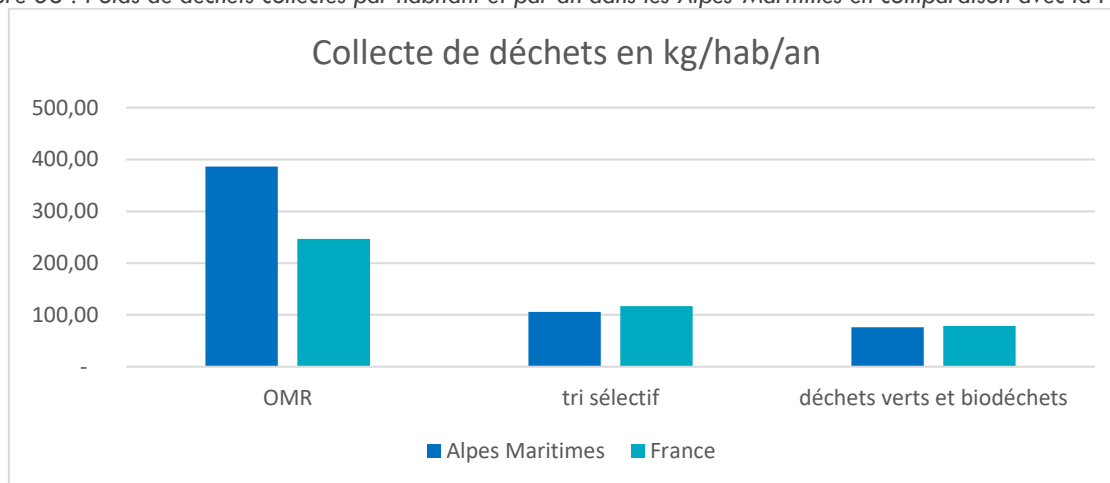
L'étendue du gaspillage alimentaire au niveau du département n'est pas connue. Les seules données dont nous disposons sont celles

- de la gestion des déchets sur le territoire (base de données SINOE) et des diagnostics réalisés dans les intercommunalités
- des pesées effectuées en restauration collective

15.3.1 Valorisation et réduction des bio déchets

Les données de collecte des ordures ménagères résiduelles nous indiquent que 417 814 tonnes d'OMR ont été collectées en 2019, soit 386 kg/hab/an. Cela représente un écart de plus de 50% avec la moyenne française (247 kg/hab/an). Les données de collecte sélective et de collecte de biodéchets et déchets verts étant assez similaires par ailleurs, cet écart pourrait traduire une mauvaise performance du compostage individuel.

Figure 68 : Poids de déchets collectés par habitant et par an dans les Alpes-Maritimes en comparaison avec la France



Source : SINOE

À ce titre, la base SINOE nous indique qu'il existe seulement 2 plateformes de compostage sur le territoire, l'une à Carros, l'autre au Broc. Toutefois, la totalité des intercommunalités a mis en place des actions de compostage individuel ou collectif afin de réduire la quantité de déchets à traiter.

La CAPG, en partenariat avec CompostPlus a par ailleurs initié une collecte sélective expérimentale des déchets alimentaires sur 3 communes dans la plaine de la Siagne. Nous n'avons de retour à ce stade sur cette initiative.

Dans le cadre de leur compétence en matière de gestion des déchets, au-delà de la mise en place d'actions visant à favoriser le compostage, de nombreux EPCI se sont engagés dans la réduction des déchets à la source. Le SMED en partenariat avec la CAPG, la CCAA, le Département, la CACPL et la Métropole a lancé depuis 2019 le défi « famille zéro déchet ».



15.3.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage individuel est difficilement mesurable. Il est toutefois un peu plus aisé au niveau collectif, notamment du fait des nouvelles dispositions de la loi Egalim

En effet, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, plusieurs opérations de pesées des déchets alimentaires ont été mises en place, notamment dans la restauration scolaire afin de quantifier la nourriture jetée. Ces mesures sont toutefois encore trop parcellaires pour fournir un état des lieux complet du gaspillage sur le territoire et de la sensibilisation réalisée par ce biais. Les données de gaspillage disponibles sont présentées en Annexe.

Au niveau de la restauration commerciale, là encore, aucun chiffre n'a pu être remonté dans le cadre de ce diagnostic.

Enfin, contrairement à ce qui peut se passer au niveau de la distribution, le don alimentaire est encore peu répandu au niveau de la consommation ou de la production, et ce malgré l'obligation imposée aux opérateurs de la restauration collective, préparant plus de 3 000 repas par jour et ceux de l'industrie agroalimentaire réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros, de proposer une convention aux associations habilitées d'aide alimentaire pour le don de denrées consommables et non vendues.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est principalement portée par les EPCI dans le cadre de leur compétence de gestion des déchets, ainsi que par les communes, le Département et la Région dans le cadre de la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective.

En Région, un réseau d'acteurs s'est constitué pour porter cet enjeu : le REGAL' im (Réseau Pour Eviter le Gaspillage ALimentaire). Lancé le 16 octobre 2019, il compte aujourd'hui 223 acteurs inscrits à la plateforme dont 84 ont déjà participé à au moins une des 8 réunions qui se sont tenues sur l'une des 4 grandes thématiques portées par le réseau : la sensibilisation du grand public, la quantification du gaspillage en PACA¹⁰, la lutte anti gaspi en restauration hors domicile et le don agricole et alimentaire. En octobre 2020, le réseau a publié un recueil de 26 initiatives régionales pour lutter contre le gaspillage alimentaire (REGAL'IM, 2020)

15.4 L'EDUCATION ALIMENTAIRE : UNE REPOSE AUX ENJEUX SOCIAUX, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

L'éducation alimentaire se trouve au croisement des différents enjeux : de santé publique, de justice sociale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Sur le territoire des Alpes Maritimes, une grande offre d'actions éducatives sont déployées sur deux principales thématiques :

- l'éducation à une alimentation saine, qui a vocation à lutter contre la malnutrition
- l'éducation à la production alimentaire qui permet de renouer le lien entre consommateurs et agriculteurs mais aussi de sensibiliser la population aux enjeux d'une consommation locale. Ces actions éducatives ont aussi vocation à réduire les déchets, et à sensibiliser contre le gaspillage alimentaire qui a un impact environnemental fort.

Ces actions visent plusieurs publics mais les enfants, en particulier dans les écoles, restent les cibles privilégiées. Certains programmes visent également à sensibiliser les parents, le grand public, les employés d'entreprise ou encore le personnel de la restauration collective.

¹⁰ On peut regretter que les PAT de PACA n'aient pas porté une méthodologie commune pour cette quantification du gaspillage alimentaire



15.4.1 Sensibiliser à une alimentation saine pour la santé

Thématiques en lien avec la Boîte à outil de l'ADEME (en annexe) : Levier 1 – Promouvoir des régimes alimentaires durables et accessibles - Levier 1.2 – Rendre accessible une alimentation durable en circuits courts

L'éducation à une alimentation saine pour la santé passe tout d'abord par une sensibilisation du public aux enjeux d'une alimentation saine et un apprentissage du goût pour se familiariser notamment avec les fruits et les légumes. Accompagner les familles dans leur transition alimentaire, à travers la gestion du budget est également un élément important.

15.4.1.1 Education à l'alimentation et partage culturel

Le tableau en annexe donne un aperçu des actions engagées par les différentes structures en termes d'éducation alimentaire. Celles-ci sont nombreuses et se sont largement étoffées ces dernières années, du fait notamment de la mise en œuvre des PAT et de la prise de conscience nationale sur le sujet de l'alimentation, mais aussi de la présence sur le territoire d'un acteur emblématique de la sensibilisation à l'alimentation. La maison de l'éducation à l'alimentation durable (MEAD) base en effet son action autour de 5 piliers dont deux d'entre eux sont l'éducation et l'essaimage.

Au-delà des actions purement pédagogiques, plusieurs actions à visée sociale se sont aussi développées et méritent d'être soulignées :

- L'organisation du défi « famille à alimentation positive » : il s'agit d'une démarche portée par le réseau des agriculteurs et agricultrices bio, membre de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique). Chaque territoire peut décider de lancer un défi à ses habitants si un GAB (groupement d'agriculteur bio) ou une MAB (maison de la Bio) membre de la FNAB est présent pour l'animer. L'objectif de ces défis est de montrer qu'une alimentation saine, bio et locale, est possible sans pour autant augmenter son budget alimentaire. Une initiative pilotée par le GEDAR est en cours sur 4 zones : Guillaumes, Puget-Théniers, Roquesteron et Saint Vallier
- Le programme Opticourses®, financée par l'ARS PACA. Suite à la mise en place d'un programme de recherche interventionnelle qui visait à améliorer les capacités d'arbitrage en situation d'achat alimentaire de personnes déclarant devoir faire face à des difficultés financières, en tenant compte de la qualité nutritionnelle et du prix des aliments, le programme Opticourses® s'est déployé dans toute la région PACA. Les ateliers Opticourses® fournissent aux personnes en situation de précarité financière des clés pour améliorer la qualité nutritionnelle de leurs courses alimentaires, sans dépenser plus. Il se base sur des ateliers collectifs (8-12 personnes, 2h) au sein desquels s'articulent des thématiques qui proposent des activités ludiques sur les pratiques d'achats, la qualité nutritionnelle, le goût et le prix des aliments. L'évaluation quantitative, par une méthode limitant les biais de déclaration, a montré que la participation aux ateliers améliore les listes de courses (moins de calories, moins de produits sucrés) sans entraîner de dépense supplémentaire. L'évaluation qualitative a mis en évidence des améliorations portant sur le type d'aliments achetés, les stratégies d'achats et les pratiques culinaires. Parallèlement aux formations, une communauté Opticourses® se met en place dans le cadre de l'initiative « Communauté de pratiques » initiée par le CRES PACA afin de continuer à faire vivre la démarche, l'animer, l'améliorer, en mesurer les effets et mutualiser les commandes des outils.
- La commune de Châteauneuf a mis en place une initiative baptisée « Les Cuisines d'Ailleurs » qui consiste à organiser des repas interculturels et intergénérationnels croisant les recettes gastronomiques des différentes nationalités présentes sur la commune pour favoriser l'échange, la convivialité et l'intégration. Cette rencontre est organisée au sein de la cuisine du restaurant scolaire.



Enfin, les initiatives en entreprises étant assez rares, il convient aussi de souligner que **le club des entrepreneurs du pays de grasse** (association loi 1901) a initié un projet sur l'alimentation durable en entreprise. Ce projet financé par le FEADER en association avec la ville de Mouans-sartoux et Agribio06 vise à sensibiliser les chefs d'entreprises et leurs salariés à manger plus sain, plus bio, plus local et de saison sur leur lieu de travail.

- Deux ateliers ont été organisés dans le cadre de ce projet ; un de cuisine avec le chef Jacques Chibois en 2021 et une conférence en ligne sur le thème de l'alimentation et de l'énergie en 2021
- En parallèle, le club accompagne depuis 2014 des projets autour de l'alimentation créatrice de lien. Ces derniers sont portés par une communauté ouverte composée d'acteurs divers (salariés, chefs d'entreprise, agriculteurs, citoyens etc.) (Club des entrepreneurs, 2022). CE club a permis
 - la sensibilisation des entreprises et de leurs salariés
 - la création d'un défi Entreprise à Alimentation Positive
 - la livraison de paniers de légumes bio et locaux dans les entreprises etc.

15.4.1.2 Formation des professionnels

De nombreux établissements de restauration collective ont enclenché des démarches de formation de leurs personnels à la qualité alimentaire. Il s'agit en particulier des restaurants scolaires, sous l'impulsion des collectivités. Il s'agit aussi du CHU de Nice et du CROUS, structures qui sont plus rarement mobilisées sur ces thématiques. Le CHU a notamment formé ses personnels à la cuisine alternative et végétarienne. (Métropole NCA, 2021).

15.4.2 Renouer les liens entre production durable et alimentation saine

15.4.2.1 Au sein des établissements scolaires

Au sein des écoles, les communes mettent en place des actions qui ont une double vocation : sensibiliser au travail nécessaire pour produire ce que l'on mange et reconnecter les enfants à la nature et à ses saisons. Cela passe concrètement par :

- par le respect de la saisonnalité dans les menus et ce quel que soit le mode de restauration (déléguée ou en régie). Plusieurs communes ont engagé ce travail, dont certaines avec leur prestataire. Dans les collèges, le département mène également des actions sur cette thématique.
- par la mise en place de jardins pédagogiques : plusieurs potagers scolaires ont été recensés au travers des diagnostics de PAT en cours. C'est le cas de la commune de Châteauneuf-de-Grasse qui dispose de potagers dans les écoles maternelles et primaires, animés par un agriculteur de la commune, et dont les enfants peuvent ramener chez eux les productions trop faibles pour être utilisées à la cantine. Les écoles de Nice qui le souhaitent peuvent également être accompagnées par un prestataire pour monter un jardin pédagogique. La métropole souligne d'ailleurs que près de 59 % de ses établissements scolaires présentent des potagers à l'école.

15.4.2.2 En ville

La mise en place de jardins partagés est évoquée dans la partie 15.2 car ces jardins ont une vocation sociale tout aussi importante qu'éducative.



Ces espaces de production en ville sont souvent l'occasion de développer de nouvelles actions. Ainsi, plusieurs territoires du département ont mis en place des rencontres entre élus, citoyens et agriculteurs permettant de sensibiliser les citoyens aux problématiques agricoles et environnementales liées à leur alimentation. La CAPG réalise tous les ans ses Assises de l'Agriculture qui réunissent les acteurs de l'agriculture et les élus au palais des congrès. A Grasse, des rencontres agricoles et environnementales sont réalisées tous les trimestres entre des experts locaux et le grand public.

AgriBio06 a soutenu l'action « Un été bio, c'est là-haut », en partenariat avec la commune de Collongues, la CAPG, le département et la région, qui accueille des producteurs, associations et artisans pour la promotion de l'agriculture biologique dans le haut-pays.

La maison de l'environnement de Nice et la commune de Mouans-Sartoux organisent également la Fête du Miel qui promeut l'apiculture et ses bénéfices pour l'environnement.

15.4.2.3 A la ferme

Malgré la réticence de certains à accueillir du public sur leur exploitation, nombreux sont les exploitants, qui initient une approche pédagogique auprès des enfants et des familles. Elle mobilise en particulier les nouveaux agriculteurs. Toutefois, même si le développement du réseau Bienvenue à la ferme, porté par les chambres d'agriculture, a permis l'essor de l'ouverture des exploitations au grand public, seules deux exploitations sont recensées sur le territoire comme participant aux actions de découverte, contre 877 à l'échelle nationale. Toutes deux sont situées dans le PNR des Préalpes d'Azur, labélisées AB ou en conversion.

En parallèle du programme « Bienvenue à la ferme », l'association AgriBio06 et le CIVAM PACA portent le programme De ferme en ferme, en partenariat avec la région, le MNCA, la CASA et la CAPG : sur un week-end, les fermes partenaires ouvrent leurs portes au public et ont accueilli près de 700 visiteurs en 2021.

De nombreuses collectivités mettent également en place des rencontres à la ferme entre les enfants, le grand public et les producteurs. Au sein de la métropole, l'association « Graine de Fermiers » amène les classes dans une ferme partenaire. Elle souhaite par ailleurs faire rencontrer les scolaires et les animateurs des jardins partagés. Au sein de la CCAA, le programme de la récolte à l'assiette financé par LEADER offre également cette possibilité de visiter les fermes pour les enfants. De même, des visites d'exploitations sont organisées par le Conseil départemental, pour les collégiens.

Les cueillettes sont aussi un bon moyen de sensibilisation. Encore peu développée sur le territoire, certaines communes comme celle de Saint-Vallier-de-Thiery songent toutefois à la développer.



15.5 HORS DOMICILE, LA RESTAURATION COLLECTIVE, PREMIER LIEU D'ACCES A UNE ALIMENTATION DURABLE

On dénombre sur le territoire des Alpes-Maritimes un grand nombre de structures de restauration collective hors entreprises :

- 218 crèches
- 618 écoles
- 95 collèges
- 76 lycées
- 5 restaurants universitaires
- 749 structures de santé et action sociale (A lui seul, dont 1900 (1700 étudiants et 200 seniors) pour le self dans 5 restaurants collectifs)
- 1 maison d'arrêt

Le nombre de personnes accueillies chaque jour dans ces structures n'a pas été établi. Toutefois si on compte en moyenne 200 personnes par structure, (le Centre Hospitalier Universitaire de Nice fournit près de 5000 repas par jour, mais les crèches beaucoup moins) cela équivaut à environ 300.000 convives, soit 30% de la population qui prend au moins un repas en restauration collective chaque jour, une part non négligeable de la population.

15.5.1 La loi Egalim, un véritable levier pour l'évolution des pratiques de la restauration collective

Mise en place le 30 octobre 2018, la loi sur l'agriculture et l'alimentation dite Egalim prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée, levier d'action essentiel du PNA. L'objectif est de favoriser l'accès à une alimentation saine, sûre et durable. Elle se décline en 5 grandes thématiques.

L'approvisionnement en produits durables et de qualité

A l'horizon 2022, la loi EGAlim impose 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits issus de l'AB dans les repas servis dans les restaurants collectifs publics. Les 50 % de produits durables et de qualité englobent les produits issus de l'AB, les produits bénéficiant d'une SIQO, les produits HVE, certains produits « fermiers », « produits de la ferme », « produits à la ferme », les produits bénéficiant de l'écolabel « Pêche Durable » et ceux bénéficiant du logo « Région Ultrapériphérique ».

Les produits « fermiers », « produits de la ferme » et « produits à la ferme » concernés sont les œufs fermiers, les fromages fermiers (y compris fromages blancs), les volailles de chair fermières (qui doivent bénéficier des SIQO AOC/AOP, AB ou Label Rouge, sauf s'il s'agit d'une production à petite échelle destinée à la vente directe ou locale), ainsi que la viande de gros bovins de boucherie et la viande de porc fermières (celles-ci doivent bénéficier du SIQO Label Rouge). Les produits portant la mention « montagne » ou « produits pays » n'entrent pas dans le décompte.



La diversification des protéines

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les restaurants scolaires doivent proposer un menu végétarien (ni viande, ni poisson, ni crustacé, mais œufs, produits laitiers, légumineuses et céréales conseillées) au moins une fois par semaine. Il peut s'agir :

- D'un unique menu végétarien si un seul menu est proposé par repas,
- D'un ou plusieurs choix de menus végétariens dans le cas d'un menu à choix multiple, l'option recommandée étant que tous les menus proposés le même jour soient végétariens.

L'information des usagers

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les convives de la restauration collective doivent être informés une fois par an de la part des produits de qualité et durables entrant dans la composition des repas servis et des démarches entreprises pour développer les produits issus du commerce équitable. Les restaurants scolaires, universitaires et des crèches sont également tenus d'informer régulièrement les usagers sur le respect de la qualité nutritionnelle des repas servis.

La lutte contre le gaspillage et les dons alimentaires

La loi EGalim prévoit par ailleurs des mesures pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire. Chaque restaurant collectif, public ou privé, doit mettre en place une démarche de progrès à partir d'un diagnostic, et les excédents alimentaires encore consommables ne peuvent être rendus impropres à la consommation.

Des conventions de dons avec des associations habilitées doivent être mises en place pour les restaurants qui proposent plus de 3000 repas/jour.

L'interdiction des plastiques

La loi EGalim interdit les bouteilles d'eau plate en plastique en restauration scolaire, la mise à disposition d'ustensiles à usage unique dans la restauration collective et commerciale (gobelets, pailles, assiettes, couverts, ...) et l'usage de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en plastique dans les restaurations scolaires, universitaires et des crèches.

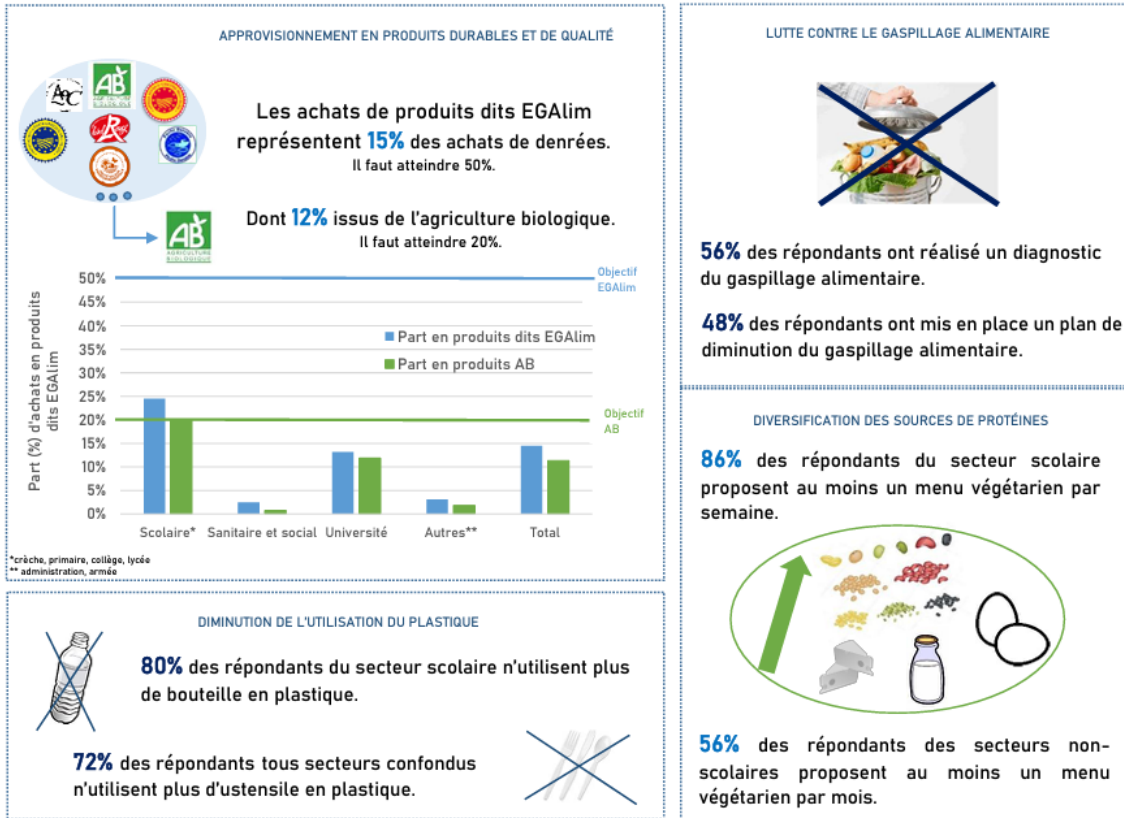
15.5.2 Mais encore une grande diversité dans l'atteinte des objectifs

L'atteinte de ces objectifs est difficilement mesurable faute de données mobilisables de manière homogène sur l'ensemble des établissements de restauration collective du département. Cependant, une enquête menée par le Service Régional de l'Alimentation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt auprès des établissements de restauration collective, de septembre 2020 à mars 2021, a permis de dresser un panorama de l'atteinte de la loi Egalim en Région Sud.

Cette enquête montre

- des objectifs qui ne sont pas encore atteints au niveau global
- une grande disparité dans l'atteinte des objectifs par type d'établissements, avec une restauration scolaire et universitaire qui tend à s'en rapprocher (ou qui atteint déjà les objectifs sur le volet AB en restauration scolaire) et le reste des restaurations collectives qui est encore assez loin d'atteindre les objectifs en produits Egalim et en Bio.

Figure 69 : Résultats de l'enquête sur l'atteinte de la loi Egalim en Région Sud, source : DRAAF PACA, juillet 2021



Ces données ne sont pas extractibles à l'échelon départemental du fait de la faible représentativité de certains types de restauration. Nous avons donc cherché à mobiliser d'autres sources de données. L'analyse de l'avancement de ces différentes structures dans l'atteinte de la loi Egalim est particulièrement compliqué à opérer. Malgré les démarches de PAT et la mise en œuvre des diagnostics associés par les communes et EPCI, nous ne disposons que de données parcellaires :

DONNEES SUR LES CRECHES

État des données : Incomplet

Justification : Les données portent uniquement sur des démarches exemplaires et aucune donnée consolidée par territoire n'est disponible. Nous avons donc valorisé dans ce diagnostic les crèches engagées dans une démarche de labellisation Ecolocrèche, même si cette labellisation n'engage pas nécessairement les crèches sur le volet de l'alimentation. Ce label créé en 2009 par l'association pionnière de la Petite Enfance Label Vie est un gage de reconnaissance et d'engagement dans les démarches de développement durable et de transition écologique pour les crèches. Il valorise une démarche cohérente : repas de saison à base de produits locaux et bio, produits d'entretien naturels ou soigneusement sélectionnés pour limiter l'impact des substances toxiques, matériaux durables, réflexions anti-gaspillage, activités créatives avec des éléments naturels proposées aux enfants, jardins d'éveil, maintien d'espaces naturels à l'extérieur. Il est renouvelable tous les 3 ans. (Label Vie, 2021).

Données valorisées : Sur le territoire, 13 structures sont d'ores et déjà engagées mais non encore labellisées. Une dizaine d'assistant.e.s maternel.le.s a par ailleurs été labellisée dans la démarche Ecolo Accueil à fin janvier.

DONNEES SUR LES ECOLES

État des données : Plutôt complet

Justification :



- Les données sur les écoles sont moins parcellaires, du fait des compétences des communes ou EPCI qui ont en charge la restauration scolaire de l'ensemble de ces établissements (publics). Quatre PAT portés par des EPCI ont mené un diagnostic sur leur restauration collective qu'ils ont accepté de nous communiquer : la CACPL, la MNCA, la CAPG et la CCAA. Le territoire couvre 111 communes et 74 % de la population totale du territoire. Toutefois, la majorité de ces communes n'a pas encore posé de diagnostic sur les objectifs Egalim.
- De plus, bien que la valorisation des produits locaux en restauration scolaire soit une ambition affichée par de nombreuses communes, nous disposons, là encore, d'une vision trop parcellaire de l'approvisionnement des cantines.
- Nous avons valorisé dans ce diagnostic les démarches de labellisation ou d'engagement volontaire des structures de restauration collective des écoles. Ecocert En Cuisine propose 3 niveaux de certifications avec plusieurs domaines d'intervention. (Ecocert en cuisine, 2021).

Figure 70 : les 3 niveaux de la labellisation Ecocert en cuisine



Données valorisées :

- Sur les 41 communes qui ont fourni le pourcentage de produits issus de l'AB, 32 respectent le seuil de 20 % de produits issus de l'AB requis par la loi EGAlim :
 - 3 atteignent 100% (Saint-Jean-Cap-Ferrat, Le Rouret, et Mouans Sartoux)
 - 4 dépassent les 70% (Auribeaux-sur-Siagne, Chateauneuf-de-Grasse, Saint-Vallier-de-Thiery, et Le Bar-Sur-Loup)
 - Le diagnostic de la Métropole indique un pourcentage moyen de 27 % de produits issus de l'AB en restauration autogérée et 29 % en restauration concédée.
- Au sein de la CCAA, la restauration scolaire étant de compétence intercommunale, les objectifs de la loi Egalim sont respectés.
- Sur les 29 communes en mesure de fournir les pourcentages de produits de qualité, seulement 9 respectent le seuil de 50 % de produits exigé par la loi EGAlim.
 - Le diagnostic de la Métropole indique un pourcentage moyen de 36 % de produits de qualité en restauration autogérée et 28 % en restauration concédée.
 - Enfin en ce qui concerne les autres objectifs de la loi Egalim, les données sont là encore trop parcellaires pour permettre de dresser un panorama départemental.



- Sur la valorisation des produits locaux en restauration scolaire : le diagnostic de la Métropole fournit le chiffre de 13,1 % pour les cantines concédées et 13,3 % pour les cantines autogérées, ce qui corrobore la difficulté ressentie par les gestionnaires à favoriser l’approvisionnement local. Les principaux freins évoqués concernent la gestion des marchés publics, les volumes, la logistique et les prix.
- Sur les démarches de labellisation ou d’engagement volontaire des structures de restauration collective des écoles :
 - Les structures labellisées sont celles des communes identifiées dans les diagnostics comme atteignant des taux élevés d’intégration de produits issus de l’agriculture biologique, mais aussi celles de Saint Paul de Vence, et Peymeinade. Opio, Nice et Utelle ont par ailleurs engagé des démarches pour l’obtention du label.
 - La démarche Mon Restau Responsable est portée par 3 restaurants collectifs : à Antibes, Saint-Etienne-de-Tinée et à Saint-Laurent-du-Var (Mon restau responsable , 2021) (Métropole NCA, 2021)
- La carte suivante a été réalisée à partir de ces données.

Cas de la commune de Mouans-Sartoux

Au travers de son observatoire de la restauration durable, la commune de Mouans-Sartoux mène régulièrement des enquêtes auprès des convives, des parents d’élèves et des agents de la restauration, en vue de mesurer les évolutions des pratiques et des perceptions. L’étude réalisée en 2019 a alors montré l’efficacité de la restauration collective en tant que levier d’action pour faire évoluer les comportements alimentaires, puisque 87% des parents interrogés ont confié que la politique alimentaire de la ville leur a inspiré un changement dans leurs pratiques d’achat (MEAD Mouans-Sartoux, 2022). L’étude montre également des résultats sur :

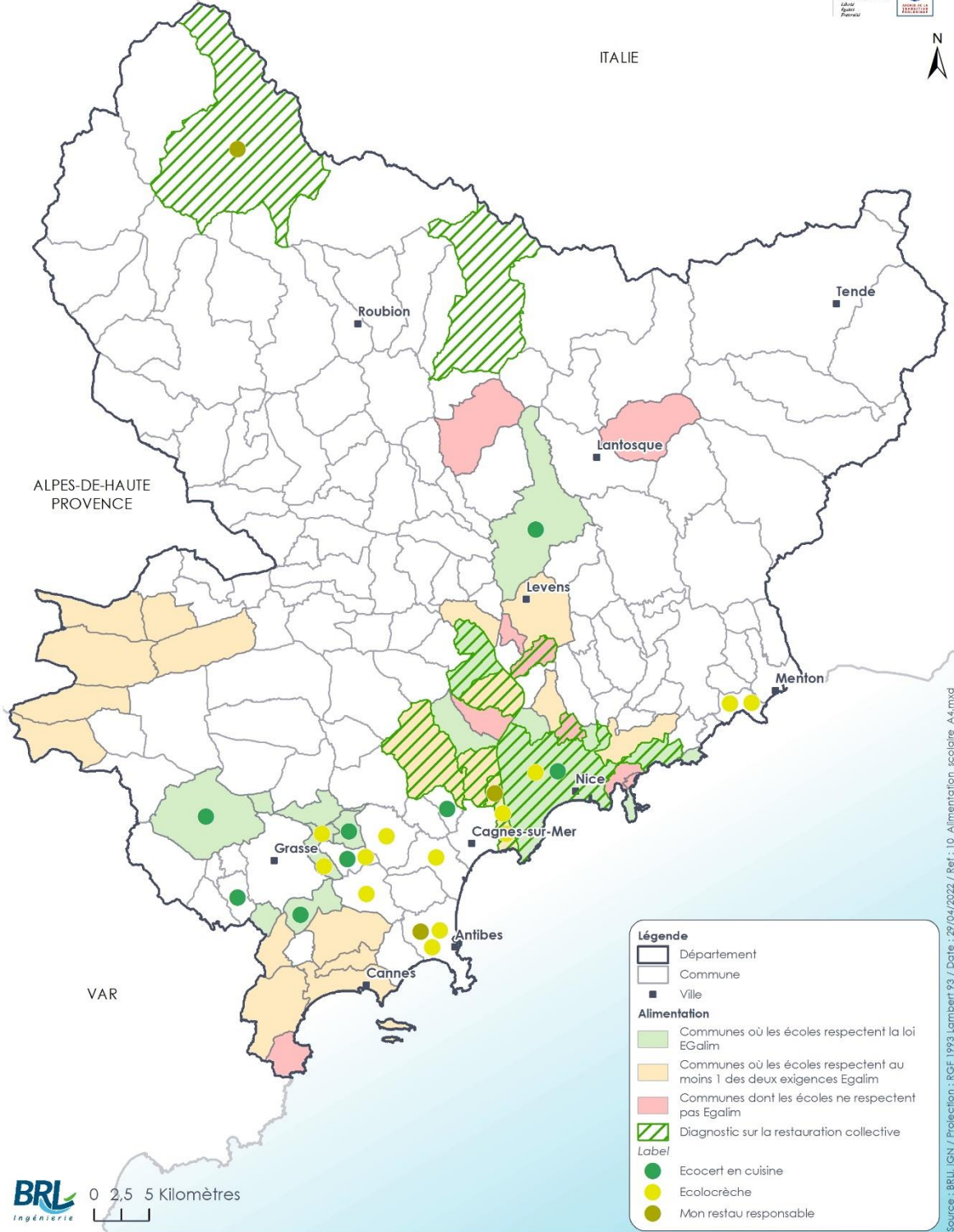
- Alimentation saine : 8 % des enfants trouve qu’ils mangent trop de légumes
- Alimentation locale : 27% des parents font leurs achats directement chez le producteur une fois par semaine et 12% vont au marché de façon hebdomadaire
- Alimentation certifiée Bio : 13% des parents déclarent manger intégralement bio. 61% des familles disent manger « souvent » ou toujours bio.



Carte 18 : Diagnostic de l'alimentation au sein de la restauration collective enfance et petite enfance

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Alimentation de qualité au sein de la restauration collective enfance et petite enfance





DONNEES DES COLLEGES

État des données : Incomplet

Justification : Les données sur les collèges sont disponibles auprès du Département, la gestion de ces derniers relevant de sa compétence. Chaque établissement dispose d'une cuisine sur place et d'un chef cuisinier. A ce jour, la Direction de l'Éducation ne dispose toutefois pas des données relatives au pourcentage de produits bio, de qualité, servis par les collégiens. Le département est cependant en mesure de tracer l'approvisionnement via la plateforme 06 à Table !, celle-ci étant attributaire du lot « fruits et légumes de saisons » dans le marché « Fournitures de denrées alimentaires et fournitures diverses pour le groupement d'achat de la côte d'azur » émis par le groupement d'achat des 73 collèges publics.

Données valorisées :

- À ce jour, plus de la moitié des collèges ont déjà commandé via 06 à Table !.
- Plusieurs démarches individuelles ont par ailleurs été lancées : Le collège Simon Wiesenthal a été labellisé éco-collège en 2019 grâce à un projet de jardin pédagogique qui est cependant à ce jour suspendu. (Saint-Vallier-de-Thiery) ; le collège de Mouans-Sartoux est 100 % bio depuis novembre 2019.
- Le Département a mis en place un cahier des charges pour l'approvisionnement de la restauration collective des collèges. Ce cahier des charges mentionne l'obligation imposée par la Loi Egalim de prévoir au moins une fois par semaine un repas végétarien, et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce cahier des charges mentionne également l'objectif Départemental d'atteindre 25 % de produits bio par repas servi en moyenne (0,57 € en valeur) et préconise de se tourner vers des produits bruts, peu transformés et issus de circuits courts. Il proscriit par ailleurs « les produits bio ayant une provenance lointaine [...] compte tenu de leur impact carbone ». (CD06, 2022)

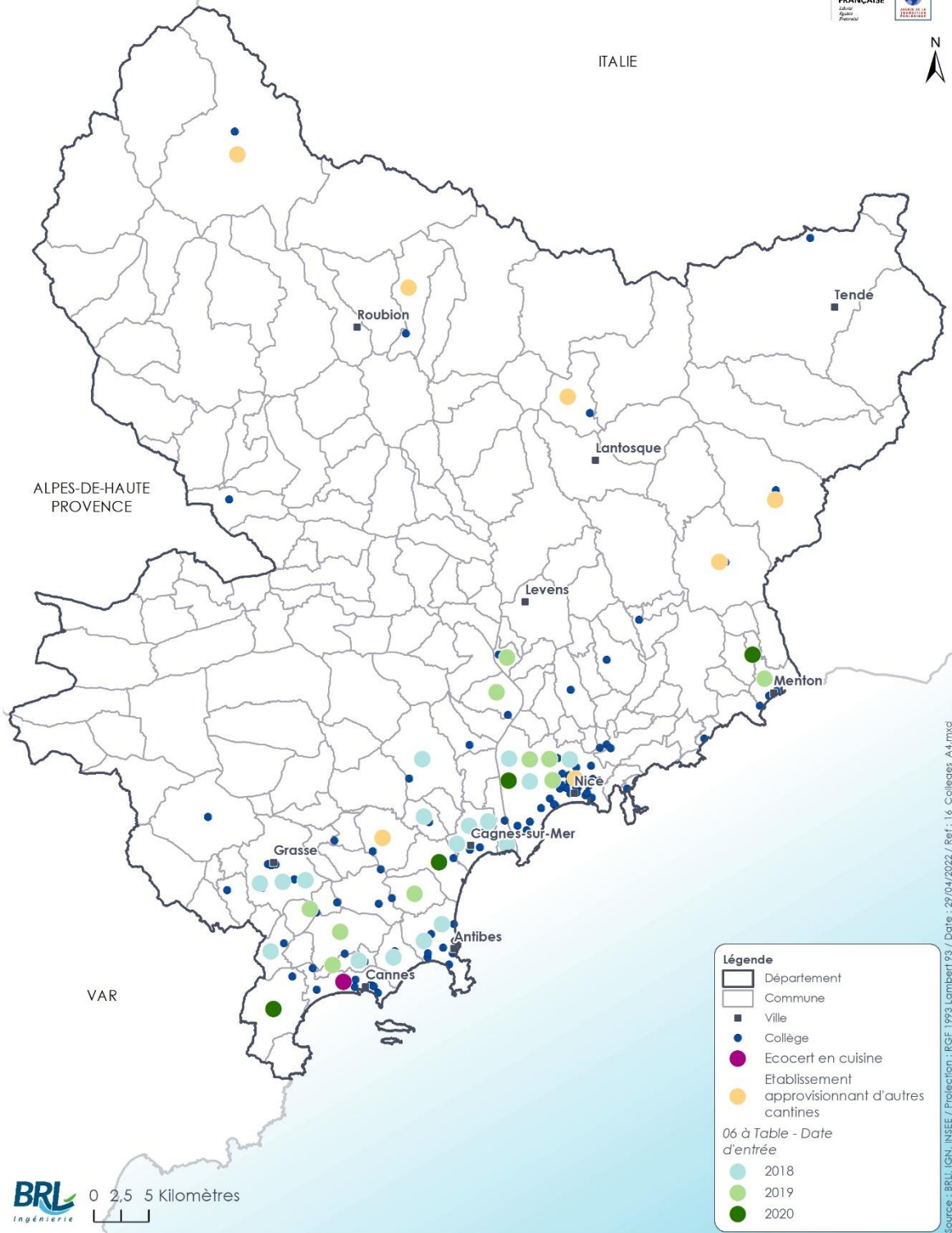
La carte suivante a été réalisée à partir de ces données.



Carte 19 : Diagnostic de l'alimentation au sein des Collèges du département

Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial Département des Alpes-Maritimes

Collèges et lycées





DONNEES DES LYCEES

État des données : incomplet

Justification : Les données sur les lycées sont disponibles auprès de la Région mais n'ont pu être récupérées. L'approvisionnement des lycées se fait en gré-à-gré ou via un groupement de marché d'achat porté par Optimarché (fonctionnement identique à celui des collèges).

Données valorisées :

- Un objectif de 50% de produits locaux dans les lycées est affiché par la Région. Le lycée Bristol de la ville de Cannes est labellisé Ecocert en cuisine de niveau 1. (Ecocert en cuisine , 2021)

Le Lycée agricole d'Antibes comme partenaire du PAT

La DRAAF encourage les établissements d'enseignement agricole à devenir partenaires d'un PAT. Ce partenariat peut prendre différentes formes : dans le département des Alpes de Provence, certains établissements sont partie prenante de l'élaboration du diagnostic alimentaire, mais ils peuvent aussi servir d'exemple pour l'application de la loi Egalim, ou participer à l'approvisionnement des circuits de restauration collective en ayant une exploitation attenante.

Les établissements d'enseignement agricole sont des partenaires des PAT à différents niveaux : dans la construction, la mise en œuvre des actions, la formation, les projets, les thématiques d'approvisionnement, qui vont impliquer les apprenants. La thématique alimentation durable est une thématique qui ressort fortement chez les jeunes.

Le Campus Vert d'Azur- Antibes se positionne d'ailleurs clairement en tant que candidat pour être partenaire-acteur du PAT du département, principalement au travers de la mise en œuvre d'un système alimentaire local et durable pour la restauration collective.

DONNEES DES UNIVERSITES

État des données : Incomplet

Justification : Données disponibles uniquement pour le CROUS de Nice-Toulon.

Données valorisées :

- Le CROUS de Nice-Toulon est autogéré, présente une cuisine centrale qui dessert 7 restaurants collectifs par liaison froide et sert 880 repas/jour à 790 étudiants, 80 employés de la fonction publique, 11 soignants, et assure 190 jours de service grâce à 49 employés. (Métropole NCA, 2021)
- En termes d'accessibilité sociale, le prix du repas varie en fonction des composantes choisies par les convives. Un repas classique à 3 composantes coute 3,30€. Depuis 2020, le CROUS applique la tarification unique du repas à 1 € pour les étudiants boursiers.
- Un menu végétarien est proposé chaque semaine
- L'approvisionnement en bio n'est pas privilégié même si le cahier des charges présente des mesures pour favoriser les produits de qualité, de saison, et sans huile de palme. Ainsi, 7 % des produits commandés par le CROUS présentent un signe de qualité, 4 % sont issus de l'AB et 9 % sont des produits locaux. (Métropole NCA, 2021)



DONNEES DES EHPAD

État des données : Incomplet

Justification : Les données sur les EHPAD sont disponibles auprès du Département. Ils relèvent de la compétence de la Direction de l'Autonomie et du Handicap du département. On en retrouve 160 sur le territoire des Alpes-Maritimes. Aucune donnée n'est toutefois disponible sur la restauration collective de ces établissements

Données valorisées :

- Le Département des Alpes-Maritimes est celui qui comptabilise le plus grand nombre d'actions mises en place par Silver Fourchette (90 en 2021). Ce programme de sensibilisation à destination des plus de 60 ans promeut une alimentation saine et durable. Plus de 700 établissements sont engagés en France.

DONNEES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

État des données : Incomplet

Justification : Les données sur les établissements hospitaliers sont regroupées auprès du Groupement Hospitalier territorial, en charge des achats de denrées pour 13 établissements : CHU de Nice, les 4 centres hospitaliers d'Antibes, Cannes, Grasse, Menton, les 7 centres hospitaliers de proximité Breil sur Roya, Entrevaux, Puget-Théniers, Intercommunal de la Vésubie, Saint Maur de Saint Etienne de Tinée, Sospel et Saint Lazare de Tende ainsi que le pôle Santé Vallauris Golfe Juan. (GHT 06, 2018)

Données valorisées :

- Les principaux critères d'achat concernent la facilité de transport et de livraison, la facilité d'emploi, le prix, la qualité des produits et leur provenance. (GEDAR, 2019)
- Au niveau du CHU, un menu végétarien/semaine est proposé au CHU, on compte 6 % de produits labellisés, 1 % de produits bio. Le CHU vise les 50 % de produits de qualité (présentant un SIQO) dont au moins 25 % de produits issus de l'AB, d'ici 2 à 3 ans. (Métropole NCA, 2021).

DONNEES SUR LES AUTRES ETABLISSEMENTS

Aucune donnée n'a pu être recueillie sur les autres établissements et notamment sur les 160 établissements relevant de la compétence de la Direction de l'Autonomie et du Handicap.

DONNEES SUR LES TARIFS

Il n'existe pas de données centralisées et facilement disponibles sur ce sujet. Or il s'agit d'un point important à considérer pour l'accès à l'alimentation, un travail d'approfondissement de cette thématique serait à conduire.

15.5.3 La restauration commerciale

A L'ECHELLE NATIONALE

Une étude menée par FranceAgriMer en 2018 a montré la difficulté de recueillir des données sur ce secteur de la restauration, principalement du fait de la diversité des acteurs et de l'absence de centralisation des données (FranceAgriMer, 2018). Il a cependant été estimé qu'en France en 2019, 43% des établissements déclaraient introduire des produits bio, dont 24% sous forme d'offre entièrement bio à l'exception de quelques produits non disponibles (CSA, 2019).



Les grandes tendances concernant la restauration commerciale qui se dégagent de l'étude de FranceAgriMer sont les suivantes :

- Le secteur de la restauration commerciale augmente (en valeur) de 3.3% par an, ce qui est plus rapide que celui de la restauration collective (1.8%).
- Au sein de la restauration commerciale, le poids des chaînes de restauration est très important (36 % en chiffre d'affaires et 47% en nombre de prestations servies), notamment dans le segment de la restauration rapide, avec le leader du marché McDonald's qui représenterait à lui seul 7 % du CA total de la restauration hors foyer (collective + commerciale)
- Le poids des fruits et légumes et des produits laitiers (en valeur) est nettement supérieur en restauration collective qu'en restauration commerciale, alors que pour les produits aquatiques, les proportions sont inversées.

A L'ÉCHELLE DU DEPARTEMENT

Comme pour l'échelle nationale, peu de données sont disponibles sur le département concernant la qualité de l'alimentation dans la restauration commerciale :

- En lien avec l'importance du secteur touristique, le Département compte une offre importante de restaurants (plus de 8000 selon le répertoire SIRENE).
- Peu de restaurants du département sont labellisés. Dans les Alpes-Maritimes, 7 restaurants se sont notifiés à l'Agence Bio (proposant plus de 50% de produits bio).

On peut cependant supposer que les tendances dégagées par l'étude de FranceAgriMer, notamment concernant l'importance de la restauration rapide, sont également valables pour le territoire.



15.6 AU BILAN, DES ACTIONS NOMBREUSES MAIS QUI MANQUENT DE COORDINATION

Les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire et favorisant l'accès à l'alimentation de qualité sont très loin d'être inexistantes sur le département. Ces initiatives peuvent être classées selon la typologie suivante (l'ESS, 2020) :

Domaines d'activités	Types d'initiative
Production	Jardins et fermes d'insertion par l'activité économique
	Jardins d'autoproduction individuels et collectifs
Distribution	Paniers et filets solidaires
	Épiceries sociales et solidaires
	Supermarchés coopératifs
	Achats groupés
Restauration/Cuisine	Restauration et insertion professionnelle
	Restaurants sociaux
	Restauration scolaire
	Cuisine partagée
Solidarité citoyenne	Dons entre particuliers
	Collectes solidaires
Sensibilisation/Échanges autour de l'alimentation	Lieux de formation et d'échanges de savoirs et savoir-faire
	Initiatives culturelles
	Défis autour de l'alimentation
	Jardins pédagogiques
Monnaies et systèmes d'échanges locaux	Monnaies locales complémentaires
	Monnaies-temps

Si le PAT pourra constituer un point de ralliement des acteurs locaux et d'espace de délibération collective afin d'impulser des projets, l'élaboration de ce diagnostic a montré que ces initiatives étaient à l'heure actuelle éclatées, comme c'est habituellement le cas au lancement des PAT. Plusieurs facteurs expliquent cet éclatement (Marc Alphandéry, 2021) :

- un défaut d'interconnaissance, la proximité géographique entre initiatives n'impliquant pas forcément une connaissance conjointe ou une compréhension réciproque de leur(s) action(s) ;
- des logiques sectorielles et fragmentaires. Les enjeux de l'accès à une alimentation de qualité se trouvant à l'intersection de multiples secteurs (action sociale, agriculture, distribution, culture, urbanisme, etc.), une action cohérente en faveur de sa démocratisation nécessite donc la convergence d'acteurs qui, bien souvent, raisonnent principalement à l'échelle de leur secteur ou domaine d'activité. De plus, au sein même d'un secteur, des différences de cultures (par exemple entre structures de l'économie sociale et solidaire et structures ne relevant pas de cette économie) ou d'approches renforcent la fragmentation entre initiatives

BILAN ET PERSPECTIVES

Ce document constitue à ce stade un état des lieux, le plus exhaustif possible, du territoire sur les volets de la production, de la distribution et de la consommation alimentaire. Il a permis, thématique par thématique, de dresser les principaux constats et parfois de premiers enjeux.

Dans une logique opérationnelle, il nous paraît nécessaire d'accompagner cet état des lieux par un document de synthèse qui reprendra les chiffres clés, les forces et faiblesses et permettra de dégager des enjeux plus précis pour le territoire, préalable indispensable pour l'élaboration de la stratégie. Il pourra s'articuler autour des quatre grands axes de travail identifiés sur le territoire et qui ont constitué le socle de cet état des lieux :

- Accompagner la transformation de l'agriculture et de l'aquaculture
- Valoriser la production locale sur le territoire
- Assurer l'accès de tous à une alimentation de qualité
- Favoriser la coopération entre acteurs (axe transversal)

Certaines pistes d'actions déjà mises en œuvre sur d'autres territoires pourront également être présentées afin de nourrir la réflexion du comité de pilotage de l'étude.

ANNEXES

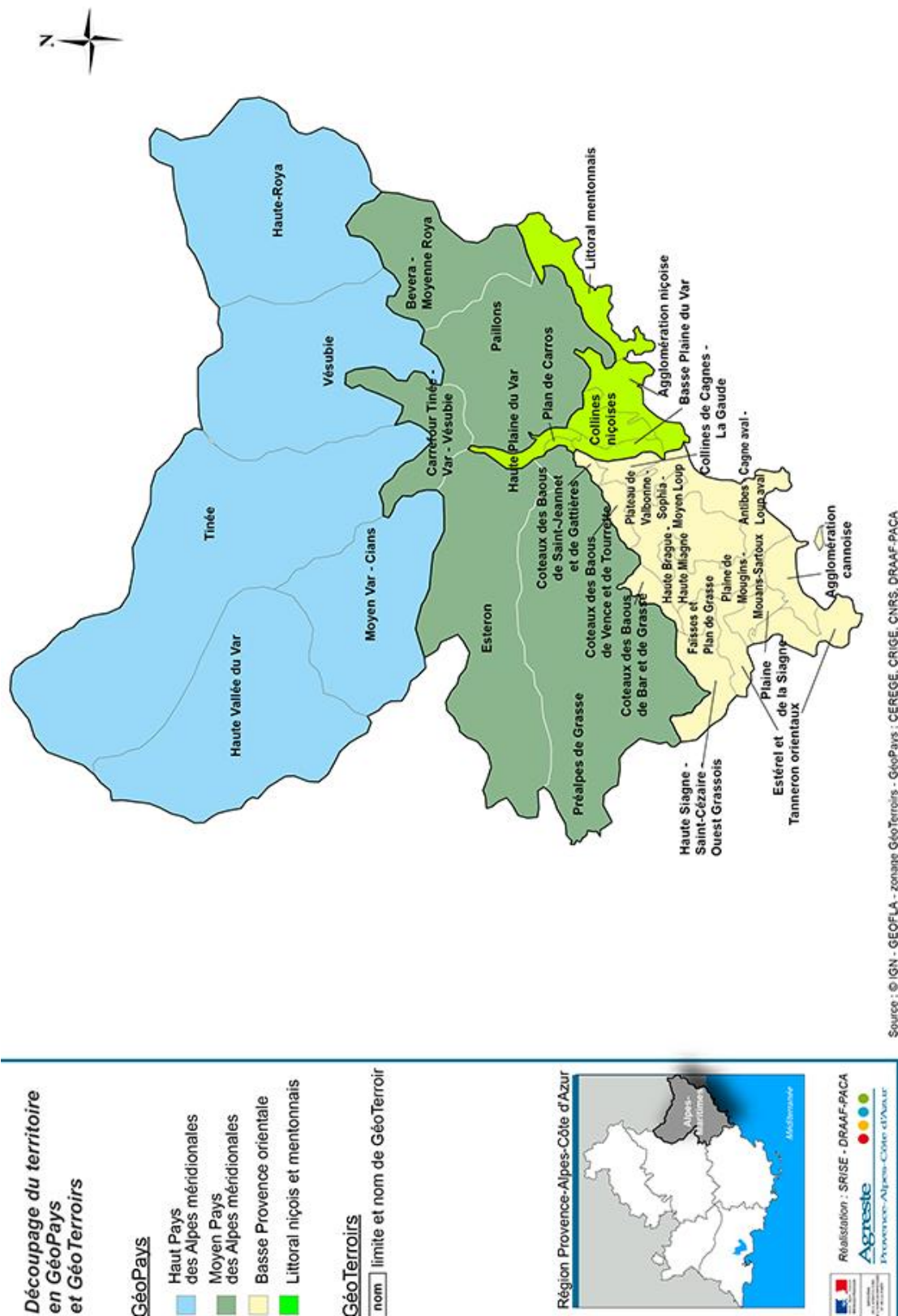


Annexe 1. Découpage du territoire en 4 Géopays

Le département peut être découpé en secteurs homogènes en termes de géomorphologie et d'utilisation du sol. Les trois quarts des sols du département sont des calcaires, souvent durs, d'origine jurassique ou crétacée. Les contraintes liées à ces sols, ainsi que celles liées au climat et au relief (ruissellement des grosses pluies et l'érosion dès que le sol n'est plus protégé par une couverture végétale assez dense) rendent peu favorable l'agriculture, en particulier dans le haut et moyen pays. Dans les plaines et les vallées, c'est le travail de générations de paysans qui ont façonné, les pentes, construit des murs de pierres sèches, planté des oliviers ou châtaigniers, défriché et amendé le sol, qui permet aujourd'hui de cultiver ces terres (Fenard, 1964).

On distingue 4 GéoPays sur le département, eux-mêmes répartis en GéoTerroirs qui permettent de dresser un panorama des types d'agricultures présents sur le territoire. La carte suivante localise les GéoPays du territoire.

Figure 71 : Géopays et géoterritoirs dans les Alpes-Maritimes, DRAAF PACA



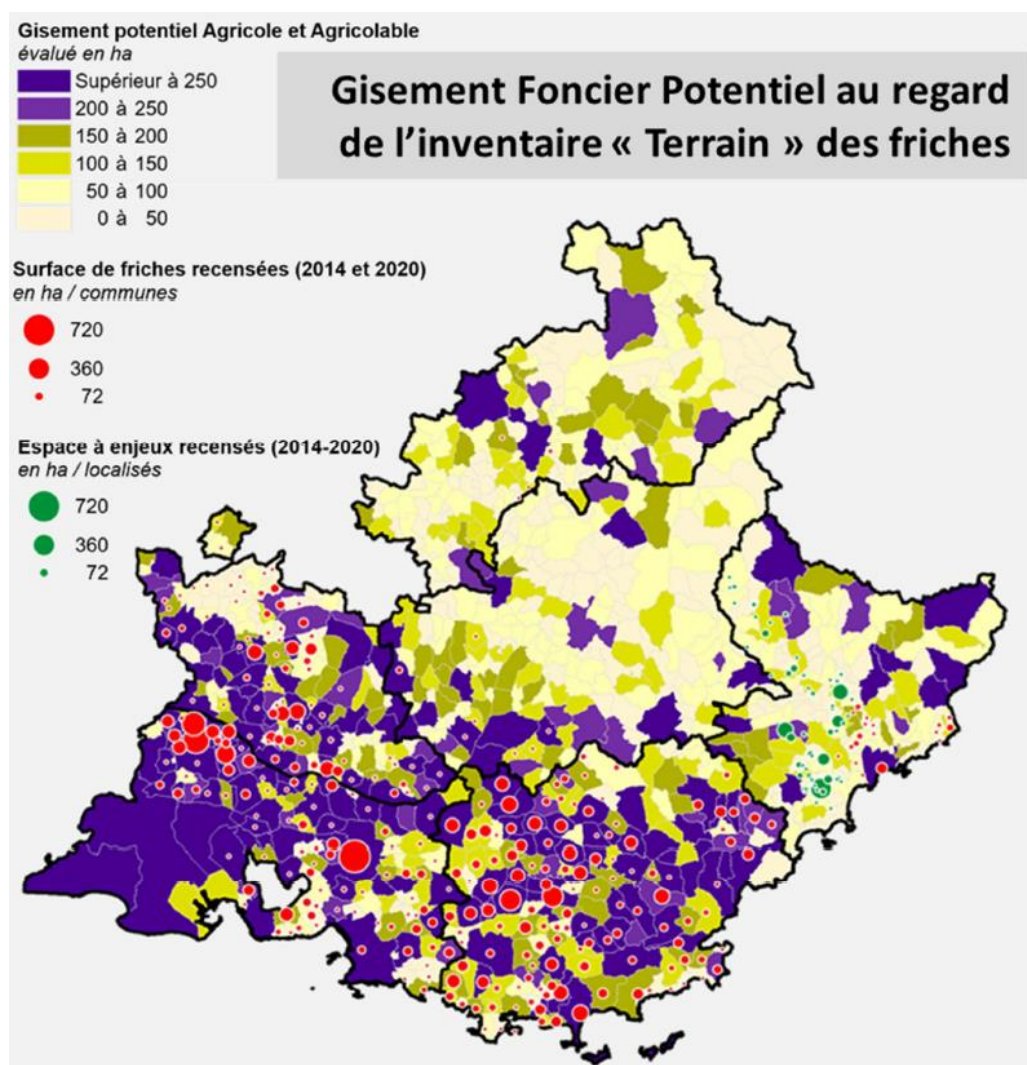


Annexe 2. Études sur les secteurs à enjeux fonciers sur le département des Alpes-Maritimes

ÉTUDE (RE) DEVELOPPER LES ESPACES AGRICOLES EN REGION PACA - CHAMBRES DEPARTEMENTALES D'AGRICULTURES, SAFER (2020)

Cette étude identifie le gisement foncier à potentiel agricole (friches +agricolable) en analysant les données relatives à l'occupation agricole des sols issues de l'OCSOL-PACA du CRIGE, ainsi que du Registre Parcellaire Graphique. Ces données ont été complétées par des inventaires de terrains sur les friches (ronds rouges sur la carte) et les espaces à enjeux enrichis sur deux territoires du département des Alpes Maritimes (ronds verts sur la carte).

La carte suivante présente l'ensemble des secteurs à enjeux foncier identifiés à l'échelle de la région PACA :



Source : (SAFER, 2020)

L'identification de ces zones a été complétée par des groupes multi-acteurs à une échelle départementale ou supra-départementale, animés par les Chambres départementales d'agriculture, avec l'appui de la SAFER. L'objectif était de cibler des secteurs à enjeux d'intervention afin de permettre la mise en place d'une phase plus opérationnelle.

Tableau 7 : Principaux secteurs à enjeux fonciers identifiés par le groupe multi-acteurs sur le département des Alpes-Maritimes, (SAFER PACA, 2020)

Secteurs identifiés	Foncier à reconquérir	EPCI concerné	Superficie	Potentiel agricole	Raisons de l'inculture	Enjeu de reconquête	Freins
Plaine du Var – secteur plaine	Friche	Métropole NCA	97 ha	Maraichage	Rétention foncière	Production	Prix/spéculation
Plaine du Var – secteur coteaux	Friche	Métropole NCA	174 ha	Oléiculture/viticulture	Abandon du à la difficulté de valoriser les restanques	Production/paysage/risque incendie	Restructuration foncière/ coût de la remise en état y compris accès/ candidat à trouver
Secteur Valderoure-Saint Auban	Bois	CAPG	Inconnu	Fourrage	Boisement		
Périphérie de Grasse	Friche	CAPG	70 ha (zone A)	Maraichage/PPAM	Rétention foncière	Production	Prix/spéculation
Plaine de la Brague	Friche	CASA	100ha	Maraichage/fourrage	Zone de loisir	Valorisation d'une zone inondable	Désartificialisation/ Modification de l'activité du secteur
5 communes IGP Citron de Menton	Friche	CARF	42 ha	Agrumes			Prix/spéculation
Cuébris, Pierrefeu	Bois	CCAA	28 ha	Pastoralisme/ Prés de fauche	Boisement	Pastoralisme/paysage/risque incendie	Autorisation défrichement (boisements de + de 30 ans)
Plaine de la Basse Vallée de la Siagne	Friche	CACPL	210 ha	Maraichage/pépinières	Rétention foncière	Valorisation d'une zone inondable	Prix/spéculation/ contraintes PPRI
Paillons et coteaux maralpins	Friche/ Bois	CCPP et toutes les intercommunalités	Inconnu	Oléiculture	Manque d'attractivité de la filière	AOP olive de Nice et Paysage	Coût de remise en état des oliveraies/manque attractivité filière



ÉTUDE SUR LE FONCIER DE LA CASA

En 2014, une étude foncière de la CASA avait permis d'identifier près de 270 zones à enjeu agricole couvrant 20 539 ha.

Parmi ces zones à enjeux, 35 sites prioritaires soit 1 256 ha avaient été identifiés pour une intervention à court terme (sites dont la maîtrise foncière est publique ou possible à court terme et donc facilite l'intervention, sites présentant des intérêts majeurs agricoles, ou environnementaux) :

- Pastoralisme : 17 200 ha couverts par 43 espaces à enjeux / 2 sites sur 488 ha;
- Oléiculture : 800 ha couverts par 94 espaces à enjeux/ 9 sites sur 187 ha ;
- Culture mécanisable : 2 500 ha couverts par 133 espaces à enjeux / 24 sites sur 581 ha.

ETUDE SUR LE FONCIER DANS LA PLAINE DU VAR

- 10 secteurs d'intérêt agricole répertoriés
- Plus de 400 ha de friches recensées dont 271 potentiellement faciles à remettre en production

Annexe 3. Actions des acteurs du territoire sur la gestion du foncier et de la formation agricole

Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Foncier agricole et installation	ADEAR	communes, TDL	Rôle de médiation dans le cadre de la recherche de foncier	Elle sollicite les communes sur les intentions des porteurs de projets
Foncier agricole et installation	ADEAR	futurs cédants	Animation foncière	Animation foncière en envoyant des courriers à tous les futurs cédants, 5 ans avant leur départ en retraite, deux fois par an
Foncier agricole et installation	ADEAR	futurs cédants	Accompagnement à la transmission des fermes existantes	A l'heure actuelle 17 exploitants cédants sont accompagnés. Un diagnostic de ferme (permet de faire un état des lieux de la ferme avant transmission) et une formation de 2 jours sur différents aspects (calcul de la retraite, gestion de l'habitat des cédants, etc.) sont proposés. Cette formation, de 6 jours n'arrive pas à se mettre en place à l'heure actuelle car trop chronophage pour les exploitants. Leur travail est avant tout, sur le plan humain, de rassurer les cédants en leur expliquant notamment qu'il est possible de louer les lieux pour compléter leur retraite.
Foncier agricole et installation	Agglomération Sophia Antipolis		Création de la plateforme Initiatives Agglomération Sophia Antipolis (IASA)	La plateforme Initiatives Agglomération Sophia Antipolis IASA a été créée en 2008 à destination des créateurs et repreneurs de petites entreprises. Elle met en place des prêts d'honneurs aux porteurs de projets agricoles depuis 2018. Une dizaine d'exploitations agricoles (4 en élevage, 2 en maraichage, 3 en apiculture, et 1 en horticulture) ont été concernées. Elles ont chacune reçu 68 000€ pour l'installation et 20 000€ d'aides COVID (pour l'exploitation en horticulture).
Foncier agricole et installation	CA 06		Accompagne les nouveaux installés	Accompagne les nouveaux installés en agriculture au travers de son point Accueil Installation. En tant que priorité de l'organisme, l'installation est suivie par un expert de la chambre qui réalise 2 visites avant l'installation et 1 visite après.
Foncier agricole et installation	CA PACA	SAFER, DRAAF	Etude sur la caractérisation des gisements fonciers disponibles à l'échelle départementale	<p>En 2020, une étude plus vaste, lancée par la DRAAF et réalisée par la SAFER et la Chambre d'Agriculture de PACA en 2020 a permis de mieux caractériser les gisements fonciers disponibles à l'échelle départementale. Cette étude distingue deux principaux types de gisements fonciers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les friches issues de la perte de l'usage agricole des terres - sans perte systématique de leur vocation au sens de l'occupation du sol ou de la planification. Ces terres sont inscrites comme agricoles au sens du PLU. Cet état est souvent le résultat de deux effets conjugués : <ul style="list-style-type: none"> • Une déprise agricole liée aux difficultés socio-économiques d'une production ou d'une filière; • Une forte pression foncière entraînant des comportements de spéculations sur des espaces agricoles qui cessent alors d'être exploités. ■ Les terres agricolables - des espaces agricoles perdus depuis plus de 20 ans qui se sont boisés et qui même parfois ont fait l'objet de classement en Zone N des PLU. Ce sont des terrains non bâtis présentant un potentiel exploitable, irrigable, autrefois cultivés à la pédologie favorable : anciens vergers, anciennes vignes, anciennes terres ... pour lesquelles on retrouve un marquage au cadastre bien spécifique



Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Foncier agricole et installation	CASA	SAFER, la Chambre d'Agriculture, les collectivités, les propriétaires privés	Projet de coopération financé par le FEADER intitulé « stratégies de préservation du foncier agricole » pour la période 2018-2023	<p>La CASA est cheffe de file d'un projet de coopération financé par le FEADER intitulé « stratégies de préservation du foncier agricole » pour la période 2018-2023. Si seulement 14 communes étaient impliquées en 2018, le dispositif s'est étendu à la totalité des 24 communes de l'EPCI, en partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture. Le montant de ce projet s'élève à 1 025 410,70 €. Il a permis de financer 4 interventions sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Volet « Etude et animation » (6% du montant de l'opération) : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes d'opportunité de création de ZAP dans les PLU : à l'heure actuelle, des procédures ZAP sont en cours d'instruction par le préfet : 36,1 ha sont en jeu à Châteauneuf, 39,4 ha à Villeneuve-Loubet, 2 procédures ZAP vont être lancées à Valbonne et Opio. Par ailleurs, 1 seule ZAP de 73 ha a été approuvée au niveau du département au sein de la MNCA, à Saint-Jeannet. Les ZAP ont vocation à lutter contre la spéculation foncière en sanctuarisant les terres agricoles. (CASA, 2019) - Etude d'opportunité de création de Zones A dans les PLU : 5 études ont été réalisées, 839,6 ha ont été étudiés et 618 ont été affirmés en Zone A. Ces études ont servi de support pour les communes qui ont élaboré leur PLU et sont passées en CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers), l'un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. - Animation foncière auprès des propriétaires privés : démarrée en 2019 avec la SAFER, elle a concerné 8 communes. 621 propriétaires ont été contactés, soit 979 ha concernés. Cette animation a permis de sensibiliser les propriétaires à la location ou la vente de leurs terres pour lutter contre l'enfrichement. Suite à cette animation, 17 propriétaires se sont montrés intéressés par la location et 44 par la vente, ce qui correspond à 41 ha pour la location et 55 ha pour la vente. Il reste à vérifier le potentiel exploitable de ces terrains. (CASA, 2019) ■ Volet « Investissement » (94% du montant de l'opération) : <ul style="list-style-type: none"> - Reconquête de friches agricoles : financement de travaux de remise en état (débroussaillage, défrichage, nivèlement, investissement matériel), que la CASA rembourse à hauteur de 59 %, le reste étant autofinancé par les communes. Les travaux financés ont lieu sur des terrains communaux pour les communes ayant des projets agricoles. Ces aides sont conditionnées à l'installation agricole
Foncier agricole et installation	CASA	communes	Contribution financière à destination des communes pour l'achat de foncier agricole	<p>La CASA aide les communes à l'achat à hauteur de 20 % du montant d'acquisition plafonné à 80 000€/an/commune, ce qui a permis à 13 communes d'acquérir 120 ha depuis 2013 pour les mettre à disposition de porteurs de projets. 7 ha ont été acquis à Châteauneuf en 2007 pour la mise à bail d'un agriculteur. La propriété a ensuite été revendue à l'oléiculteur qui dispose désormais de 700 oliviers en production 21 ha ont été acquis à Caussols en 2019 avec une mise à bail en 2021 de 6 ha pour la plantation de 35 000 pieds de lavande fine et PPAM et de 2 ha pour permettre à des éleveurs de pérenniser leur activité agropastorale</p>

Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Foncier agricole et installation	CASA	CD 06	Projet de création d'un observatoire du foncier agricole en partenariat avec le CD 06 pour disposer d'un support technique qui permette de visualiser les ressources agricoles et les disponibilités foncières	La CASA souhaite également la création d'un observatoire du foncier agricole en 2021. Il s'agit d'un outil technique interne, en partenariat avec le CD 06 afin de disposer d'un support technique qui permette de visualiser les ressources agricoles et les disponibilités foncières, optimiser les données acquises sur le foncier mobilisé à potentiel et exploitable, et de disposer d'un outil prospectif et d'aide à la décision
Foncier agricole et installation	Etab. public fr de PACA	Etat, collectivités, Conseil Départemental, le Conseil Régional en lien avec les PNR, et la SAFER	Accompagne les collectivités dans la mise en place de stratégies foncières publiques	L'EPF PACA a été créé en 2001 et met en œuvre pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales dont c'est la compétence, des stratégies foncières publiques. Pour cela, il bénéficie des prérogatives de la puissance publique en matière d'intervention foncière pour réaliser ses missions. Il aide les collectivités à assurer la maîtrise foncière de leur projet, les accompagne et est en mesure de mobiliser des moyens d'acquisition. Il intervient sur le foncier agricole dans le cas de projets de réaménagement urbain pour lesquels des parties agricoles sont intégrées.
Foncier agricole et installation	Etab. public fr de PACA	Etat, collectivités, Conseil Départemental, le Conseil Régional en lien avec les PNR, et la SAFER	Constitue des réserves foncières d'espaces naturels et agricoles dans l'objectif de les préserver	L'EPF est en mesure de constituer des réserves foncières et peut jouer un rôle dans la préservation des espaces naturels et agricoles.
Foncier agricole et installation	Métropole	SAFER	Veille foncière	La veille foncière réalisée dans le cadre de la CIF Safer, par la métropole a permis l'achat de 27 parcelles par les communes, soit 8 ha. (Métropole NCA, 2021)
Foncier agricole et installation	Mosagri	SAFER, Terre de Liens, Adear, Agribio 06, collectivités	Rôle de médiation entre les porteurs de projet et les détenteurs de foncier agricole (la SAFER, Terre de Liens ou l'Adear) pour la mise en place d'espaces teste	Si les entrepreneurs qui intègrent Mosagri doivent disposer de leur foncier, Mosagri joue toutefois un rôle d'orientation des futurs exploitants en les orientant vers la SAFER, Terre de Liens ou l'Adear. Les espaces-tests sont des réservoirs de futurs agriculteurs en capacité à répondre aux appels à projets mis en place par la SAFER ou les communes lorsqu'elles font valoir leur droit de préemption. De nombreux échanges d'informations se font donc entre les structures.



Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Foncier agricole et installation	Mosagri	SAFER, Terre de Liens, Adear, Agribio 06, collectivités	Accompagnement d'agriculteurs en teste	Mosagri accueille une quarantaine d'agriculteurs en test pendant une durée d'un à trois ans, sous contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, d'une durée d'un an et renouvelable deux fois) qui leur permet ensuite d'avoir un contrat CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé). Il s'agit d'un format « couveuse » qui permet aux autoentrepreneurs de tester leur activité et bénéficier de la mutualisation des outils que permet une coopérative (services comptables, juridiques, sociaux, ateliers internes d'échanges de pratique etc). Au bout de 3 ans de présence, ils peuvent devenir associés de la SCOP (Société Coopérative de Production) et se salarier.
Foncier agricole et installation	Mouans-Sartoux		Projet de hameau agricole sur des terres constructibles que la mairie	La commune de Mouans-Sartoux travaille sur un projet de hameau agricole sur des terres constructibles que la mairie serait prête à céder. Le portage de ce projet n'est pas encore défini. (Mouans-Sartoux, communication orale, 2021)
Foncier agricole et installation	SAFER PACA		Droit de préemption	La SAFER PACA dispose d'un droit de préemption issu du décret n°2017-1234 du 3 août 2017 qui lui permet d'acquérir de manière prioritaire le foncier. Elle est informée par les notaires de tout projet de vente de biens ruraux qu'elle peut décider de préempter après avis de son comité technique départemental et avec l'accord de l'Etat, représenté par deux commissaires du Gouvernement.
Foncier agricole et installation	SAFER PACA	Collectivités	Mise en place de contrats CIF	La mise en place de contrats CIF (Convention d'Intervention Foncière) s'est élargie à l'ensemble des collectivités leur permettent d'être informées lors d'une vente et de pouvoir se positionner sur l'achat.
Foncier agricole et installation	SAFER PACA	CASA	Animation et sensibilisation des agriculteurs pour la mise en valeur des baux	Par ailleurs, la SAFER a porté durant 3 ans un important travail d'animation foncière, de repérage de friches et de sensibilisation des agriculteurs pour la mise en valeur des baux en partenariat avec la CASA (résultats présentés dans les parties précédentes). Ce projet a été financé par le FEADER.
Foncier agricole et installation	SAFER PACA	communes	Contribution aux espaces-tests	Il y a un dialogue qui fonctionne bien entre les communes, les SAFER et les espaces tests, ces derniers étant des réservoirs d'entrepreneurs en mesure de répondre à des projets d'installation
Foncier agricole et installation	SCIC Terre Adonis	SAFER	Achat de foncier pour louer à des jeunes agriculteurs qui peuvent racheter la terre au-delà de 5 ans	Créée par la SAFER, la SCIC Terre Adonis achète du foncier qu'elle loue à des jeunes agriculteurs qui s'installent et qu'ils s'engagent à racheter entre leur 7e et 15e année d'exercice. Elle permet de faire le portage que la SAFER ne peut elle-même pas effectuer au-delà de 5 ans et d'associer divers partenaires (collectivités, privés, entreprises,...) pour abonder le fonds et permette le portage de foncier. Si cette alternative est innovante et intéressante, peu d'agriculteurs font cependant appel à elle car les prix restent élevés (CARF, communication orale, 2021)

Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Foncier agricole et installation	SCIC Terre Adonis	Caisse d'Épargne Côte d'Azur, CAPG, SAFER	Un projet concrétisé en plantes à parfums en 2018	Si cette alternative est innovante et intéressante, peu d'agriculteurs font cependant appel à elle car les prix restent élevés (CARF, communication orale, 2021). Sur le Département des Alpes-Maritimes, une seule exploitation, en plantes à parfums, a été installée en 2018 grâce à la SCIC Terre Adonis. La SCIC a permis de constituer un pool d'investisseurs engagés dans la concrétisation du projet. Les porteurs de projets sont co-financeurs pour un minimum de 10 %. Dans le cas de ce projet, la CAPG, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur à travers sa filiale Participations et Investissement et la SAFER PACA ont participé au financement.
Foncier agricole et installation	Terre de liens	Collectivités, CASA, la CCAA, la CARF et la MNCA	Accompagnement des PAT du territoire	TDL est également sollicitée par les différents EPCI pour les accompagner dans leur PAT : on peut citer la CASA, la CCAA, la CARF et la MNCA
Foncier agricole et installation	Terre de liens	Métropole	Potentiel gestion du foncier acheté par la Métropole Nice Côte d'Azur	Des réflexions avec la Métropole sont en cours, pour permettre à TDL de devenir gestionnaire des surfaces agricoles achetées par la Métropole, cette dernière n'étant pas outillée pour le portage agricole
Foncier agricole et installation	Terre de liens	SAFER, Métropole	Avis consultatif à la CDPENAF	Terre de Liens siège à la CDPENAF qui donne un avis consultatif sur les questions d'urbanisme. La structure siège aussi au conseil d'administration de la SAFER régionale, en tant que censeur, ce qui est unique en France. Le partenariat avec la SAFER devrait l'objet d'une convention courant 2022. Tous les deux mois, TDL, la SAFER et la Métropole se réunissent pour examiner les dossiers d'acquisition
Foncier agricole et installation	Terre de liens _foncière	citoyens et élus	Achat de foncier agricole	La foncière qui est l'acteur en capacité, à travers sa concession juridique, d'acheter du foncier
Foncier agricole et installation	Terre de liens _fondation	citoyens et élus	Récupération de foncier agricole via des legs et donations de fermes	La fondation, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs et donations de fermes
Foncier agricole et installation	Terre de liens _fondation	citoyens et élus	Achat de terres qui risquent de perdre leur usage agricole	La fondation achète des terres qui risquent de perdre leur usage agricole
Foncier agricole et installation	Terre de liens _réseau asso	citoyens et élus	Accueille et accompagnement des paysans pour les aider à accéder à la terre	Le réseau associatif accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre
Foncier agricole et installation	Terre de liens _réseau asso	citoyens et élus	Sensibilisation du public aux enjeux fonciers agricoles	Le réseau associatif sensibilise le public aux enjeux fonciers agricoles



Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Foncier agricole et installation	VIVEA	SAFER, Chambre d'Agriculture, ADEAR, PAI et PAT	Lancement d'un appel d'offre de formation sur la thématique de la transmission	Vivea a lancé un appel d'offre de formation sur la thématique de la transmission afin de faciliter la démarche pour les futurs retraités. Des réunions avec les acteurs de l'installation-transmission (SAFER, Chambre d'Agriculture, ADEAR, PAI et PAT) ont eu lieu mais depuis son lancement en janvier 2022, aucun acteur ne s'est pour l'instant positionné pour la mise en œuvre de cette formation.
Formation	CA PACA		Formations autour de trois thématiques centrales : pilotage d'entreprise, techniques de production et promotion-commercialisation	
Formation	CDE PETRA PATRIMONIA	Métropole de Nice, le PNR des Préalpes d'Azur et la RENATA (Réseau Régional des Espaces-Test Agricole	Programme Petra Folia	Programme Petra Folia qui offre la possibilité aux entrepreneurs agricoles en CAPE, d'intégrer un espace-test agricole afin de se former et de tester pendant 2 ans leur activité sur des terrains mis à disposition (dans le cadre de baux précaires type commodat) par la SCOP ou ses partenaires.
Formation	CIVAM PACA (Agribio 06)		Formations diverses	Le CIVAM PACA via son antenne Agribio 06 propose une grande diversité de formations à destination des agriculteurs sur des techniques de cultures, des processus de transformation respectueux de l'environnement.
Formation	École de maraichage de la cacpl en partenariat avec l'institut Moreau-daverne	Lycée agricole d'Antibes, l'entreprise Myco-Phyto, En lien avec la DRAAF et ADEME	Mise à disposition de foncier pour former des stagiaires et alimenter la restauration collective scolaire en bio	Cette école de maraichage de 14 000 m2 est installée depuis 2021 sur un terrain municipal de la ville de Cannes et travaille sur de petites parcelles de 1 000m2 en bio pour alimenter la restauration collective scolaire et progressivement la Faculté des Métiers. Le terrain est mis à disposition et exploité par la coopérative « Les Petites Fermes d'Azur », fondée et présidée par Christian Carnavalet, ancien président d'Agribio06. Chaque année 2 stagiaires peuvent bénéficier de la formation qui dure 1 année. Les profils sont variés : demandeurs d'emplois, personnes en reconversions, en sortie d'école. (Nice-Matin, 2022) Les stagiaires sortants de cette formation semblent poursuivre dans la filière agricole : 2 précédents stagiaires se sont installés à Grasse et récemment, un sortant s'est installé sur 3 ha dans la vallée de la Siagne, et un autre a pour projet de s'installer à Mougins.

Thématique	Acteurs	Acteurs associés	Type d'actions	Détail de l'action
Formation	Lycée Agricole d'Antibes - Campus Vert d'Azur		Formation niveau bac et BTS et formation en apprentissage	<p>le lycée propose les formations scolaires du lycée au BTS. Il accueille 440 élèves répartis en deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau bac avec un bac technologique en aménagement et production agricole et un bac professionnel horticole. Le recrutement est majoritairement départemental et limitrophe au département du Var. En 10 ans, les effectifs de classe ont été réduits de 50 % par niveau. La filière maraichage accueille 35 à 40 jeunes sur l'ensemble des 3 années de lycée. Une partie des lycéens du cursus horticole se retrouve dans cette filière faute d'avoir été accepté dans la filière aménagement paysagers. • Niveau BTS : BTS en production agricole. Le recrutement est fait sur toute la région PACA, voire méditerranéenne. <p>Il propose aussi des formations par apprentissage, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), qui accueille 550 apprentis. Il propose 4 filières de formation : les espaces verts, du CAP à l'ingénieur, la production agricole, la filière eau gestion et maîtrise de l'eau avec le BTS GEMEAU, et la filière équestre. On compte environ 30 apprentis par ans et ce chiffre se maintient.</p>
Formation	Lycée Agricole d'Antibes - Campus Vert d'Azur		Centre de formation continue	<p>L'établissement dispose d'un centre de formation continue qui accueille sur une durée allant de quelques jours à plusieurs mois, près de 800 personnes. Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des formations BPREA (une 15aine d'élèves), • un CAP Métiers de l'Agriculture et une formation d'orientation et de validation professionnelle pour les demandeurs d'emploi à Nice et à Carrosse (10aines d'élèves). • À Menton, une formation sur la taille des agrumes et des oliviers est proposée • le CS Plantes Aromatiques, à Parfum et Médicinales forme également des saisonniers et des chefs de projets principalement sur le territoire de la CAPG
Formation	VIVEA	CFPPA d'Antibes Conseil d'administration : Syndicats agricoles, CA de France, La Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles	Accompagnement des chefs d'exploitation agricoles pour le développement de leurs compétences en finançant des formations professionnelles	<p>Vivea est une structure de formation qui accompagne les chefs d'exploitation agricoles pour le développement de leurs compétences en finançant des formations professionnelles. Cet organisme est géré par des agriculteurs et financé par l'état et la MSA. La majorité des bénéficiaires des formations est en activité, les formations sont essentiellement courtes et durent 2 jours en moyenne.</p>



Annexe 4. Détail des aides financières du département pour l'agriculture

En 2021, les budgets alloués à l'agriculture par le Conseil Départemental se sont élevés à :

- 1 300 000 € pour l'investissement (dispositif AIME, ...)
- 730 000 € pour le fonctionnement annuel (foires, aides aux structures d'animation agricole, ...)

Type de soutien	Montant
Aides filière apicole	100 000 € par an
Aides filières d'élevage	Total de 600 000 € par an dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de fonctionnement de l'abattoir - 105 000 € par an au soutien au maintien de l'activité vétérinaire en zone de montagne - 98 000 € pour les actions de prophylaxie - 150 000 € par an pour cout des analyses des prélèvements sanguins par le laboratoire vétérinaire départemental
Aide à l'investissement en AB	238 dossiers déposés et de près de 4,5 millions d'euros depuis 2009. 48 jeunes ont pu bénéficier de bourses à l'installation pour un montant total de près de 400 000€.
Soutien à la recherche pour la lutte biologique aussi au travers de l'investissement sur le CREAT/CREAM.	100 000€ sur 3 ans pour la lutte contre la mouche de l'olive en partenariat avec l'INRAE et Agribio06, et 38 000€ entre 2010 et 2011 pour le programme Alcotra de lutte contre le Cypnis du châtaigner
Soutien au programme Agribio06	Subventions de 15 000 € en 2021

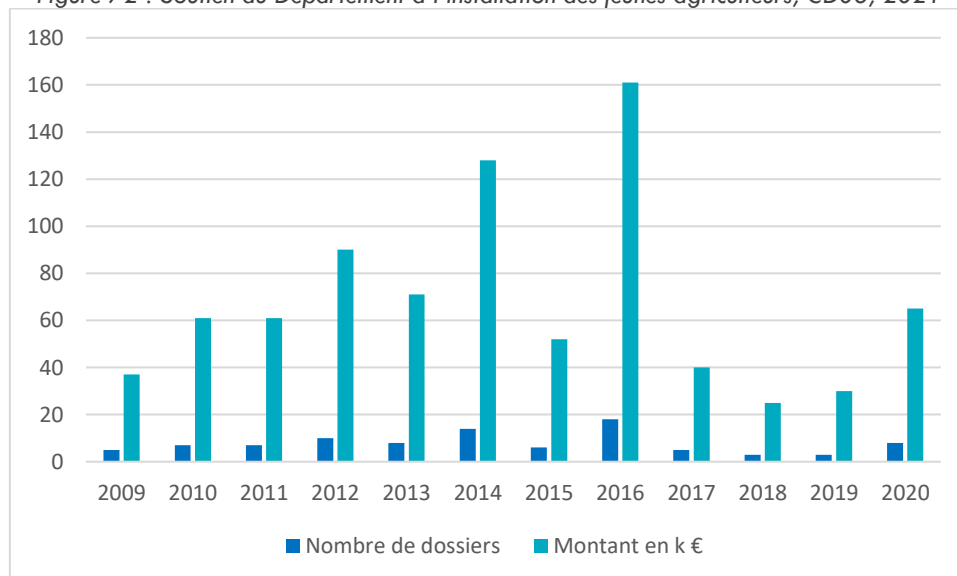
Annexe 5. Détail de la politique agricole rurale départementale 2021-2028

La politique se décline en actions autour de 6 axes :

- La préservation du foncier agricole
 - Poursuite du soutien aux communes qui souhaitent acquérir du foncier par le financement d'une partie (jusqu'à 40 %) du montant de l'acquisition en vue de l'installation d'agriculteurs.
 - Création de PPEANP
 - Renforcement de la communication autour des compétences de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) auprès des collectivités et des professionnels : par la mise en œuvre de procédures d'aménagement foncier, le rôle du Département peut être significatif en termes de remise en culture des terrains agricoles ou de protection, d'amélioration et de réaménagement des exploitations
- Le soutien à l'installation d'agriculteurs
 - Collaboration avec la Chambre d'Agriculture
 - Complément à la Dotation jeunes agriculteurs pour ceux qui s'installent en AB, et majoration des aides AIME pour les jeunes agriculteurs

Le Département soutient l'installation des jeunes agriculteurs en leur permettant de bénéficier d'une majoration du taux d'aide moyen pour les investissements de 10 %, portant l'aide de 40 % à 50%, et jusqu'à 60 % en zone de montagne. Jusqu'en 2016, le département complétait la dotation jeune agriculteur et attribuait une somme forfaitaire de 4000€ en zone littorale, et de 9000€ en zone de montagne. Ce montant pouvait être majoré de 1000€ pour les producteurs en bio. Depuis 2017, cette mesure ne concerne plus que les installations en agriculture biologique, ce qui permet d'orienter les installations. Entre 2009 et 2020, ce sont 91 dossiers qui ont été financés pour un montant de 792 000 euros. Le montant des bourses à l'installation accordé est de 4 000 € en zone littorale et 10 000 € en zone de montagne.

Figure 72 : Soutien du Département à l'installation des jeunes agriculteurs, CD06, 2021



- Soutien aux groupements d'employeurs et au service de remplacement



- Renforcement du soutien à l'installation grâce à des actions complémentaires de soutien à l'emploi, aux espaces tests et à l'accompagnement des porteurs de projets
- La viabilisation des exploitations agricoles et le développement des pratiques agricoles durables :
 - Maintien et évolution des aides AIME pour inciter à des pratiques agricoles plus durables
 - Soutien aux associations pour l'accompagnement des agriculteurs, le maintien des exploitations sur le territoire et la diffusion des bonnes pratiques agro-environnementales (ADEAR, JA, FDGDA, Agribio06, FDSEA, ...)
 - Poursuite du soutien aux investissements de transformation et de vente directe via AIME, à l'abattoir de Puget-Thénières et sa salle de découpe, et poursuite des actions de promotion de l'agriculture du territoire pour favoriser les circuits courts.
 - Elaboration de la charte « Zéro pesticide », soutien à la qualification des exploitations à la labellisation AB ou à la marque HVE en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et avec le CREAM pour le développement d'alternatives aux produits phytosanitaires
 - Poursuite et renforcement des actions visant à la réduction de l'empreinte environnementale et à favoriser la biodiversité, grâce à des actions de communication et de formation des professionnels et du grand public sur les techniques alternatives en partenariat avec la chambre d'agriculture et le CREAM
- Le développement de l'alimentation collective durable en circuits courts :
 - Etude de faisabilité pour proposer une nouvelle structure juridique et pérenniser l'activité de 06 à Table ! (en cours)
 - Projet de développement de l'offre de 06 à Table ! avec un outil de transformation végétale (légumerie avec atelier de surgélation) pour permettre de garantir des volumes de commandes aux agriculteurs de la plateforme « 06 à Table ! » et diversifier l'offre de restauration collective (étude de faisabilité est prévue pour 2022)
 - Achats de terrains agricoles et création de fermes en partenariat avec d'autres organismes afin de créer un maillage de fermes départementales pour fournir la restauration collective (en cours de réflexion). Ces lieux devraient également avoir pour but de constituer une « vitrine emblématique de la politique agricole départementale démontrant qu'il est possible de répondre aux objectifs du Département cités précédemment. (Etudes pour de premières installations en cours)
- Le soutien aux filières :
 - Maintien et extension des actions de relocalisation et de soutien des filières durables
- La gestion des vulnérabilités :
 - Soutien à l'exercice vétérinaire en zone rurale (attribution d'une prestation compensatoire à l'exercice vétérinaire en zone de montagne, prise en charge d'une part forfaitaire du coût des soins aux animaux de montagne, projet de recherche de tiers lieux pour les installations communes) et aux actions de prophylaxie obligatoire
 - Poursuite de la lutte contre les fléaux agricoles et soutien à l'apiculture
 - Protection et gestion de la ressource en eau

Annexe 6. Schéma des flux des productions agricoles et agroalimentaires du département

PRECISION SUR LES DONNEES STATISTIQUES DEPARTEMENTALES DU COMMERCE EXTERIEUR – DGDDI

En France, la Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI) établit la balance commerciale qui retrace que les échanges de marchandises et non de services.

L'information sur les échanges de marchandises est collectée sur la base des :

- **Déclarations d'échanges de biens (DEB)** pour les échanges avec les 27 autres États membres ;
- **Déclarations en douane (DAU)** pour les échanges avec les autres pays (nommés pays tiers).

Chaque mois, la collecte statistique porte sur les échanges du mois de référence (mois de publication) et sur des corrections et enrichissements relatifs aux mois antérieurs

Nature des opérations comptabilisées

Les marchandises comptabilisées sont celles entrant ou sortant réellement de l'économie nationale, à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état.

Sont exclus des statistiques notamment :

- **les exportations** intracommunautaires d'opérateurs non soumis à l'obligation déclarative statistique pour ces échanges. (opérateurs dont le cumul annuel des expéditions - **ventes aux partenaires de l'UE - est inférieur au seuil de 460 000 euros**) ;
- **les importations** intracommunautaires d'opérateurs non soumis à l'obligation déclarative statistique pour ces échanges (opérateurs dont le cumul annuel des acquisitions - **achats aux partenaires de l'UE - est inférieur au seuil de 460 000 euros**) ;
- les réparations, l'admission temporaire, l'avitaillement, le placement en entrepôt sous douane de marchandises autres que le pétrole, le transit ... ;
- les flux relatifs à certaines marchandises telles que le matériel militaire, l'or monétaire, les moyens de paiement et les valeurs ayant cours légal, les véhicules lanceurs de véhicules spatiaux.

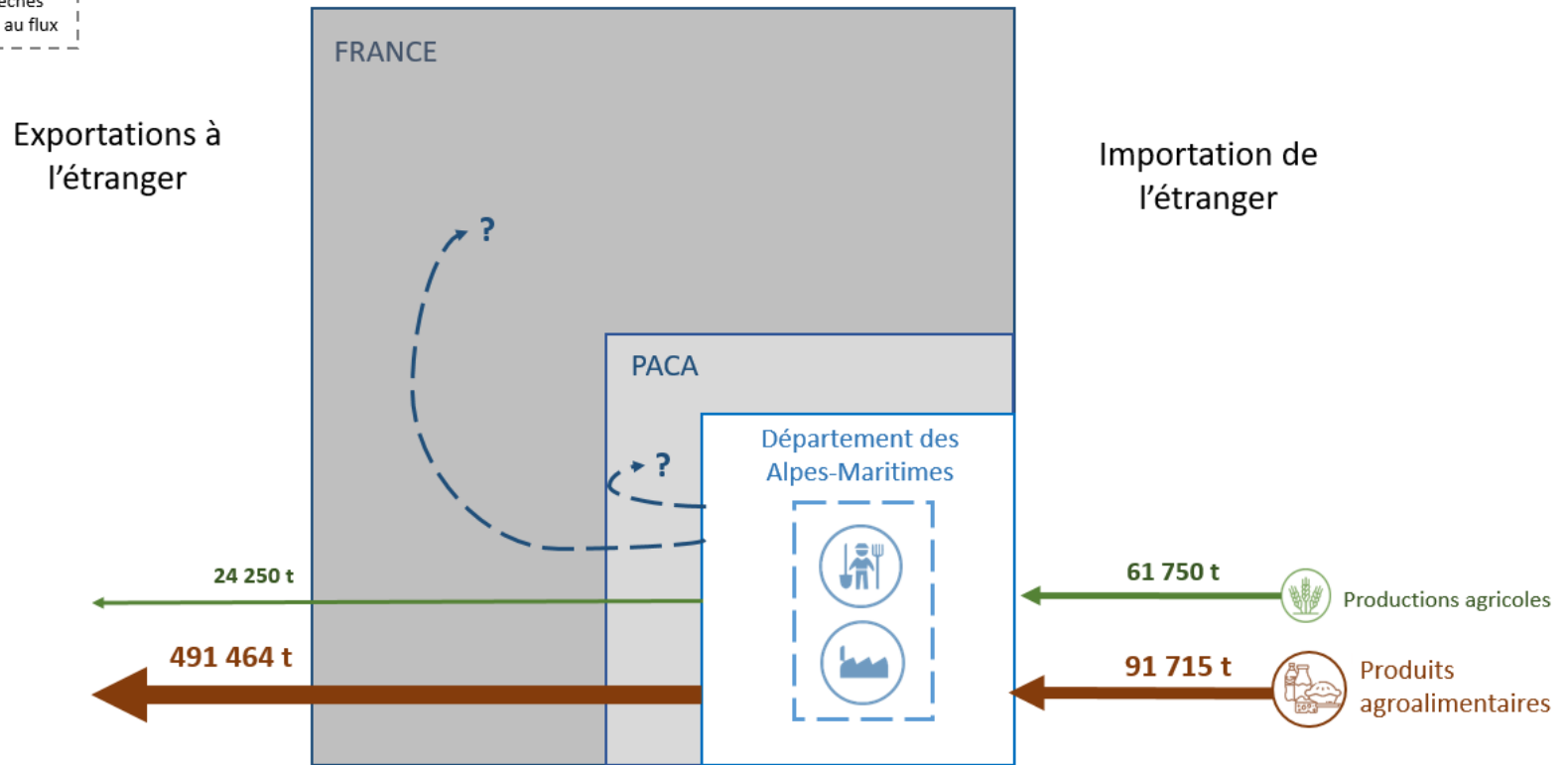
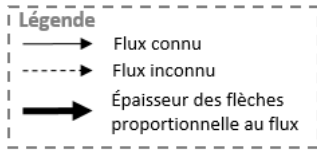
Nature des données

- **Donné de flux :**



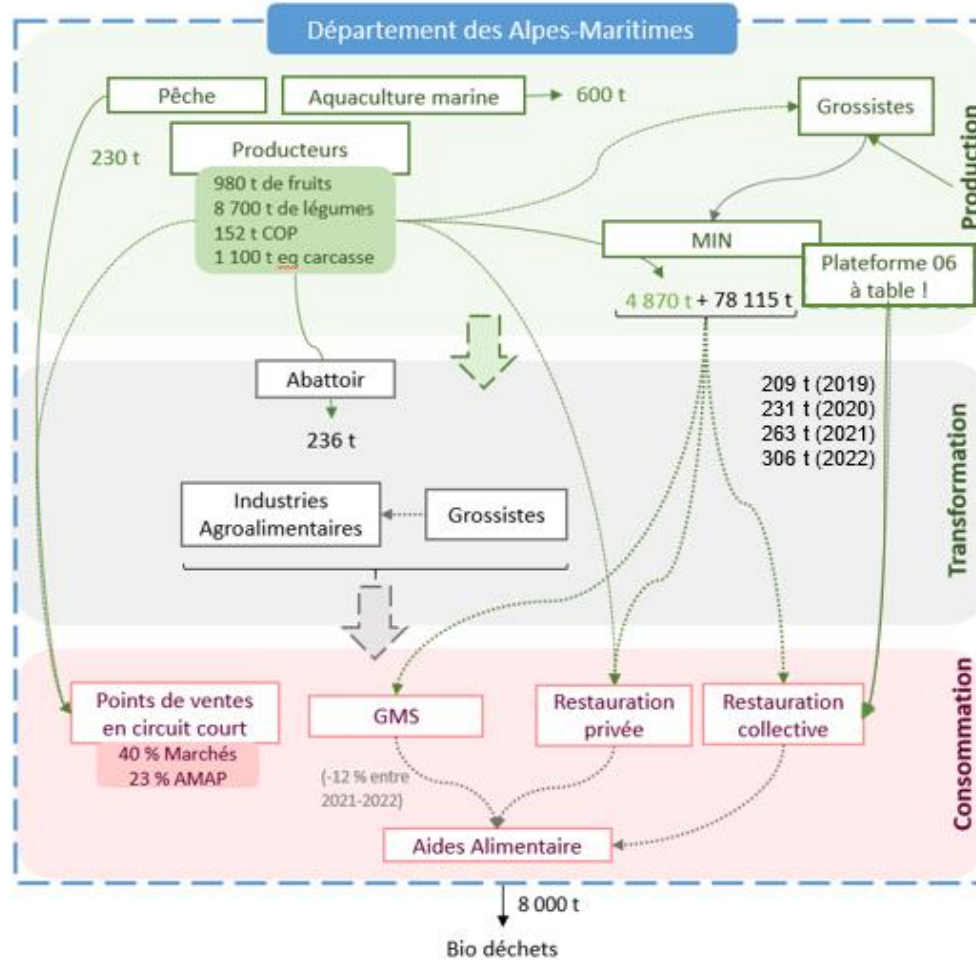
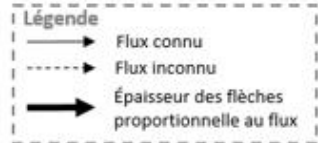
- **A l'exportation** : C'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.
- **A l'importation** : C'est le département de destination réelle des marchandises importées qui doit être indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).
- **Donné de valeur** : Pour la détermination de la valeur statistique de chaque marchandise, la notion retenue est celle de valeur marchande du bien par référence à la notion de valeur transactionnelle (le prix effectivement payé ou à payer). Cette valeur n'intègre pas le montant des impositions éventuelles liées aux échanges extérieurs (droits de douanes, TVA, restitutions, taxes à l'exportation, accises, ...).
- **Donné de masse** : La masse nette est la masse de la marchandise dépouillée de tous ses emballages (cartons, boîtes, flacons, bouteilles notamment) mais y compris, le cas échéant, le liquide et les autres agents conservateurs qui l'accompagnent.

SCHEMA DES FLUX AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EXTERIEURS AU DEPARTEMENT



Sources : DGDDI 2021

SCHEMA DES FLUX AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES INTERIEURS AU DEPARTEMENT



Sources : Agriculture : Memento 2019 ; MIN : Rapport d'activité 2019 ; Abattoir : Entretien 2021 ; Bio déchets : SINOE 2019 ; Aquaculture : Entretien : moyenne des dernières années ; Pêche : 2020 ; « 06 à Table ! » : CD06 2022

Annexe 7. Définition des catégories de répartition des établissements agroalimentaires

Catégories définies	Code NAF rév. 2 correspondants	
Produits à base de production végétale	10.39B	Transformation et conservation de fruits
	10.39A	Autre transformation et conservation de légumes
Produits à base de production animale	10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
	10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
	10.13A	Préparation industrielle de produits à base de viande
	10.13B	Charcuterie
	10.20Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
	10.51A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
	10.51C	Fabrication de fromage
	10.51D	Fabrication d'autres produits laitiers
Produits à base de farine	10.61A	Meunerie
	10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
	10.71B	Cuisson de produits de boulangerie
	10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
	10.71D	Pâtisserie
	10.72Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
	10.73Z	Fabrication de pâtes alimentaires
Glaces et confiseries	10.52Z	Fabrication de glaces et sorbets
	10.82Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Boissons	10.32Z	Préparation de jus de fruits et légumes
	10.83Z	Transformation du thé et du café
	11.01Z	Production de boissons alcooliques distillées
	11.02B	Vinification
	11.03Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits
	11.04Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées
	11.05Z	Fabrication de bière
	11.07A	Industrie des eaux de table
	11.07B	Production de boissons rafraîchissantes
	10.41A	Fabrication d'huiles et graisses brutes



Catégories définies	Code NAF rév. 2 correspondants	
Autres	10.41B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
	10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements
	10.85Z	Fabrication de plats préparés
	10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
	10.89Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
	10.91Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
	10.92Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

Annexe 8. Recensement des points de vente en circuit court sur le département (marchés de producteurs AMAP, paniers de producteur)

MARCHES DE PRODUCTEURS

Tableau 8 : Les marchés de producteurs fermiers et artisanaux des Alpes-Maritimes

Localisation	Commune	Type de produits
Littoral	Beaulieu	Fruits, légumes et poisson Marché bio de juin à septembre Marché provençal
	Cap d'Ail	2 marchés
	Nice	3 marchés
	Saint-Laurent du Var	2 marchés dont 1 bio
Moyen-Pays	Carros	Marché agricole
	Colomars	1 marché
	La Gaude	1 marché
	Le Broc	Marché aux fromages de Pâques à fin septembre
	Saint André de la Roche	1 marché
	Tourrette Levens	Produits de la Ferme
	Vence	Marché des producteurs Marché bio
Haut-Pays	Clans	1 marché
	La Tour sur Tinée	Marché de produits locaux
	Lantosque	Marché rural
	Marie	1 marché
	Roquebillière	Marché rural
	Roubion	1 marché
	Saint-Etienne de Tinée	2 marchés
	Saint-Martin de Vésubie	Marché des producteurs locaux Petit marché montagnard
	Venanson	Marché des producteurs locaux

Source : Chambre d'Agriculture PACA



LES AMAPs DU DEPARTEMENT

Tableau 9 : Les AMAP des Alpes-Maritimes

Commune	AMAP
Villeneuve-Loubet	AMAP du Loup
	AMAP du Grand pré
Contes	AMAP de l'Escaillon
Auribeau-sur-Siagne	AMAP Auribel
Grasse	AMAP La Banaste
Mouans Sartoux	AMAP Les paniers de nos Campagnes
Nice	AMAP Balico
	AMAP des collines
	AMAP Valrose
	AMAP Coccinelle Citadine
	AMAP Lou Mesclun
	AMAP Pessicart
	AMAP du 109
Valbonne	AMAP Désir de bio
	AMAP Garbejaire
Plascassiers	AMAP la Manne Bio
Antibes	AMAP Bio Antiboise
	AMAP Antibes Juan-les-pins
	AMAP d'Antipolis
La Gaude	AMAP Ecologissons à la Gaude
Levens	AMAP de Levens
Saint-Vallier-de-Thiery	AMAP les paniers de la Haute-Siagne
Biot	Bio-T-AMAP
Vence	AMAP de Vence
Cannes	AMAP Cannes Lérins
Menton	AMAP Beausoleil

Source : Les AMAP de Provence

LES PANIERS DE PRODUCTEUR DU DEPARTEMENT

Tableau 10 : Les paniers de producteurs des Alpes-Maritimes

Commune	Nom	Description
L'Escarène	Domaine de la Tour	Vente de paniers maraichers et distribution à des points de livraisons hebdomadaires aux villages de l'Escarène, Contes, la Trinité, etc.
Drap	Drap Légumes	Vente de paniers maraichers
Nice – produits de la plaine du Var	Fraicheur saveur svp	Livraison de produits maraichers à Nice et aux alentours
Carros	Josiane pancioni	Paniers
Inconnue	Le marché de Seb	Livraison de paniers bios issus de produits français
Antibes	Le panier du producteur	Vente de paniers maraichers
Cannes	Le panier vrac	Epicerie zéro déchet
Castagniers	Le primeur de castagniers	Vente ou livraison de paniers maraichers

Commune	Nom	Description
Saint-Roman de Bellet	Les paniers d'Elodie	Vente ou livraison de paniers maraichers
Saint-Jeannet	Les paniers de Saint-Jeannet	Vente de paniers maraichers
Villefranche sur mer	Luciano Maraichage	Vente ou livraison de paniers maraichers
Falicon	Marché du Mont Chauve Portanieri	Vente sur place ou livraison
Vence	Producteurs du 06	Vente de paniers maraichers
Saint-Laurent du Var	Sandra Giordano producteur	Vente de paniers maraichers
Nice	Sandrine Mezzanotti	Vente de paniers maraichers
Cagnes-sur-Mer	Dauphins Saveurs	Livraison de paniers garnis issus de produits de Provence et des Alpes-Maritimes

Source : Made in 06

BIENVENUE A LA FERME

Initiée en 1980 par les CA de la région avec l'opération Vente Directe de produits à la Ferme, Bienvenue à la Ferme est une marque créée en 2005 qui a pour objectif de favoriser l'agrotourisme en permettant aux touristes de découvrir les produits du terroir, et de valoriser la vente directe et l'accueil à la ferme. Sur le département 23 producteurs et une épicerie disposent de la marque « Bienvenue à la Ferme », dont 2 labellisés bio. La majorité d'entre eux sont des exploitations oléicoles (14), maraichères (7) et arboricoles (8). Elles sont localisées à :

- Antibes
- Auribeau-Sur-Siagne
- Belvedere
- Castagniers
- Colomars
- Coursegoules,
- Ilonse,
- Isola,
- La-Tour-Sur-Tinee,
- La-Trinite, Lantosque,
- Le-Broc,
- Le-Plan-De-Grasse,
- Mandelieu-La-Napoule,
- Menton,
- Nice,
- Pegomas,
- St-Cezaire-Sur-Siagne,
- St-Jeannet,
- St-Martin-Vesubie,
- Thorenc,
- Utelle.



Annexe 9. Recensement des moulins à huile du territoire

Tableau 11 : Les moulins à huile des Alpes-Maritimes

Moulin et coopératives	Commune
Coopérative de St-Cézaire-sur-Siagne	St-Cézaire sur Siagne
Moulin à huile Martini Tihy Quartier Val del Prat	L'Escarène (Lucéram)
Coopérative du Cros d'Utelle	Lantosque
Coopérative de Gillette-Val Estéron Quartier St-Pancrace	Gillette
Moulin à huile Sainte-Anne	Grasse
Coopérative oléicole de Levens	Levens
Coopérative du Mentonnais Rue Virgil Barel	Breil/Roya
Coopérative oléicole de Drap Quartier le moulin	Drap
Coopérative oléicole de Peille Mairie de Peille	Peille
Moulin à huile Guido St-Thecle-Peillon	Peillon
Coopérative La Roquette-sur-Var	La Roquette sur Var
Moulin communal de Bonson	Bonson
Coopérative de Contes	Contes
Etablissements Maurice Lottier	Menton
Moulin de La Brague	Opio
Moulin de Castagniers	Castagniers
Moulin communal de Castellar Mairie	Castellar
Moulin à huile Cotta Piène-Haute	Breil sur Roya
Moulin à huile Alziari	Nice
Moulin à huile du Rossignol	Grasse
Moulin communal du Broc	Le Broc
Moulin communal de l'Escarène Mairie	L'Escarène
Moulin communal de Malaussène	Malaussène
Moulin Baussy et Fils	Spéracédès
Moulin à huile Manguine La Couletta	Menton
Moulin coopératif des Escaioun	Contes
Moulin Sasso	St Cézaire-sur-Siagne

Source : Oliviers de Provence

Annexe 10. Recensement des chantiers d'insertion, ESAT et jardins solidaires du département

Tableau 12 : Chantiers d'insertion sur le territoire des Alpes-Maritimes

Chantier	Commune	Secteur
Association Forum Jorge François - MIN	Nice	Restauration, légumerie
Association Apprentis d'Auteuil	Nice, Cagnes-sur-Mer, Grasse, Vallauris	Restauration, maraichage
Jardins de la Vallée de la Siagne	Mouans-Sartoux	Maraichage
ASAP 06	Nice	Restauration
Job's en douceur	Nice	Restauration
ALC (L'EquiTable: projet d'insertion par la cuisine via un service traiteur)	Nice	Restauration

Source : CD06

ESAT IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION

- L'ESAT de la Bastide à Châteauneuf-de-Grasse qui dispose d'une activité de maraichage et d'une conserverie et travaille en lien avec la restauration scolaire de la commune et de celle d'Opio (8 ha)
- L'ESAT Léo Mazon à Menton qui produit des citrons labellisés IGP de Menton
- L'ESAT L'Almandin de Grasse qui a une activité de restauration
- L'ESAT Le Prieuré à Saint-Dalmas-de-Tende qui pratique de l'oléiculture
- L'ESAT Les Restanques à Grasse qui a une activité de maraichage
- L'ESAT les Préludes qui est un partenaire et un client de la commune de Châteauneuf de Grasse pour la production maraichère. Les Préludes approvisionne également la commune d'Opio en repas pour sa restauration collective et en élabore les menus.

JARDINS PARTAGES A VOCATION SOCIALE

- La commune d'Opio a inauguré son nouveau Cœur de village en 2019. Il dispose de 34 logements dont 15 avec jardins partagés. Les résidents peuvent ainsi profiter de parcelles de verdure à cultiver, avec arrivées d'eau et composteur, favorisant ainsi la production de fruits et légumes, la convivialité et la vie sociale. Une résidence pour les seniors avec 115 logements locatifs devrait également bientôt voir le jour
- La commune de Mouans Sartoux participe à l'initiative « Le Citoyen nourrit la ville » qui vise à développer l'autoproduction des communes par la mise en place de potagers collectifs, de jardinage et de formation à l'apiculture.



- La commune de Saint-Vallier-de-Thiery soutient également la création de jardins partagés sur son territoire, tout comme les communes de Mandelieu-la-Napoule et de Mougins.
- La ville de Nice dispose d'un potager pédagogique à la maison de l'environnement. Ses 80m² ont été confiés à l'association Chilakong qui porte et entretient ce potager et celui du petit Pressicart. Ces potagers en permaculture accueillent enfants et adultes sur des temps différents afin d'effectuer des opérations de sensibilisation à l'agriculture locale, la permaculture, et la transition écologique.
- La Métropole a recensé que 57 % de ses communes mènent un projet de jardins collectifs, soit 186 jardins répartis sur 24 communes dont 25 familiaux, 29 partagés, 1 d'insertion et 4 solidaires qui à eux comptabilisent 102 382 m² et 127 jardins pédagogiques répartis sur 40 365 m². Ce nombre important de jardins s'explique notamment par la mise en place, à partir de 2015, d'un Appel à projets (AAP) dans le cadre de l'Agenda 21 métropolitain, qui au travers de ses trois éditions (2015, 2016 et 2017) ont permis de subventionner 40 projets portés par 26 communes du territoire, pour un total de 128 014 euros
- L'entretien mené avec la CACPL a mis en lumière le fait que « certaines villes ont mis en place une politique pour le développement de jardins partagés à vocation sociale ». Ce travail peut être mené en partenariat avec des associations, c'est le cas dans la ville de Cannes avec l'association Parcours de Femmes.
- La CAPG soutient la création de jardins partagés à travers le programme « jardinons ensemble » : Entre 12 et 15 vont être mis à disposition sur le territoire, à destination des communes et associations. A l'appui de ces jardins, diverses formations gratuites seront proposées pour tout public : multiplication, semis, apiculture,...

Annexe 11. SIQO, marques et labels présents sur le département

LES AOP

- L'AOP Vin de Bellet qui regroupe 11 exploitations notamment au Nord-Est de Nice
- L'AOP Côtes de Provence pour le vin de Villars
- Les 2 AOP relatives à l'olive de Nice couvrant à la fois les olives de table, l'huile et la pâte d'olive qui regroupent 110 producteurs autour de 25 moulins.

LES IGP

- L'IGP Miel de Provence
- L'IGP Agneau de Sisteron
- L'IGP Vin des Alpes maritimes
- L'IGP Citron de Menton : Créée en 2015, l'IGP Citron de Menton est représentée sur les communes de Castellar, de Gorbio, de Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Agnès et Menton sur des restanques aux sols caractéristiques appelées Grès de Menton. 150 à 200 tonnes de ce citron sont récoltées chaque année à la main en ne subissant aucun traitement chimique ou cirage après récolte. On compte une vingtaine de producteurs et environ 30 ha de vergers soit environ 2000 arbres. La production sous IGP est estimée par l'APCM à 30 % de la production totale.

MARQUES OU LABELS

- La marque Bienvenue à la Ferme valorise la vente en circuit-court et directement à la ferme. Elle est portée par 23 producteurs sur la totalité du territoire et concerne tous types de produits. (CA PACA, 2021)
- La marque Esprit Parc National valorise l'offre des parcs nationaux. Dans le PNN du Mercantour, 6 produits bénéficient de la marque. Il s'agit uniquement de produits mellifères.
- La marque Valeurs Parc Naturel Régional valorise l'offre des parcs régionaux. Dans le PNR des Préalpes d'Azur, 7 producteurs sont labellisés : un producteur de truites, un apiculteur et des éleveurs en bovin, ovin et caprin.
- Le label Aquaculteurs de Nos Régions certifie la production de Cannes Aquafruits sur le littoral. Il s'agit d'un label de qualité qui s'obtient au bout de 2 à 3 ans dans le cas de l'élevage de bars et dorades.
- Les PAPAM bénéficient également d'une marque collective Grasse Expertise
- Le label « Poisson îles de Lérins » valorise le poisson pêché localement. Une carte à afficher dans les restaurants permet de mettre en avant le partenariat avec les pêcheurs. (CDPEM, communication orale,



Annexe 12. Tableau récapitulatif des actions engagées par les différentes structures pour la sensibilisation au bien-manger

Tableau 13 : Aperçu des actions engagées par les différentes structures pour la sensibilisation au bien-manger

Structure	Action	Type de sensibilisation	Cible
CODES	Ratatouilles et cabrioles : programme d'éducation nutritionnelle : familiarisation avec les fruits, légumes, eau, programme triennal	Education au goût	Ecoles maternelles
	Programme régional « éducation alimentation et gout » : formation des professionnels à cette thématique	Formation	Professionnels du périscolaire et les enseignants du primaire
Commune de Saint-Vallier-de-Thiery (partenariat avec la CAPG et el SNRH Régal et Saveurs)	Ateliers d'éducation à l'alimentation durable sur les temps scolaires et périscolaires sur les thématiques de la teneur en sucre des aliments, la découverte des fruits et légumes à l'état brut, des variétés de pommes de terre, des cucurbitacées, etc avec la diététicienne et le chef cuisinier.	Education au goût Education à la santé	Ecoles primaires
Commune de Châteauneuf-de-Grasse	Projet de mise en place d'une cuisine pédagogique	Education aux bonnes pratiques	
	Un repas avec des protéines végétales obligatoire par semaine mais possibilité de choisir tous les jours	Education au goût Education à la santé	Ecoles primaires
	Cycle de conférences sur l'alimentation (goûter, perturbateurs endocriniens, glucides) 1 fois par trimestre, 4 fois par an, Groupe de travail, Partage de repas	Education à la santé	Parents d'élèves
	Implication des parents, élèves, élus et de l'équipe cuisine dans la commission de restauration collective qui élabore les menus		Elus, parents d'élèves, élèves
Commune de Peymeinade (partenariat avec Interfel, EEDD CAPG)	Fête des fruits et légumes frais : 6 animations durant 1 semaine à l'école Mistral sur les temps périscolaires du midi et du soir : 150 élèves ont participé à cette animation en juin 2021.	Education au goût	Ecole primaire
	Animation culturelle « à voir et à manger » : pièce de théâtre « la cuisine des auteurs » où un acteur intègre une cuisine et la pièce consiste à cuisiner en présentant des textes sur les thèmes de la gastronomie. Le service culturel a organisé des stands alimentaires pour valoriser la production locale, la cuisine végétarienne, et tout cela durant 3 jours	Education aux bonnes pratiques Education au goût Education à la santé	Grand public
	Festival des soupes : concours de la meilleure soupe par équipe d'habitants et les soupes ont été distribuées au public. Spontanément M. Chibois s'est associé et a offert des repas dans son restaurant aux meilleurs soupiers Ce festival a aussi permis de valoriser la cohésion d'équipe car des agents de restaurations sont venus spontanément et ont tenu des stands : 80% ont tenu les stands, présence d'ATSEM et d'agents BCD et cela a favorisé la cohésion d'équipe : c'est leur directrice qui les a invité et ils sont tous venus. Les soupes gagnantes ont été intégrées au menu des enfants	Education au goût	Grand public
Commune de Nice	Petit atelier d'1h30 sur les 5 sens associés à l'alimentation	Education au goût	Ecoles primaires

Structure	Action	Type de sensibilisation	Cible
Commune de Mouans Sartoux	Les classes perles et les classes alimentation durable se déroulent sur 1 journée ou sur 1 semaine : les écoles viennent à la régie de l'alimentation de Mouans Sartoux. Des animations ponctuelles ont également lieu	Education à la santé	Ecoles primaires
	Fête de la science : conférences sur la nutrition (du cerveau, des intestins) en lien avec l'alimentation durable	Education à la santé	Grand public
CCAA	« De la récolte à la ferme », financé par le LEADER, offre aux enfants la possibilité de faire des repas, notamment avec la présence de chefs, sur le temps périscolaire	Education aux bonnes pratiques	Ecoles primaires
	« Manger en temps de crise » 3 conférences ont été mises en place avec des experts sur la prise en compte d'enjeux contemporains : Météo France et le Grec Sud sur l'alimentation et le changement climatique, l'Inserm et la chaire alimentation du monde de Montpellier sur le lien entre santé et nutrition ou encore Grenier d'Abondance ;	Education à la santé	Grand public
CAPG (partenariat avec Agribio06)	Les légumes oubliés : promotion de vieux légumes méconnus	Education au goût	
Commune d'Opio	Communication via la newsletter auprès des parents sur l'alimentation	Education à la santé et aux bonnes pratiques	Parents d'élèves
CHU de Nice	Affichage au sein du restaurant collectif Accompagnement et animation au cours du repas	Education à la santé et aux bonnes pratiques	Patients et convives
	« Jeudis verts et jeux divers » : menus végétariens tous les jeudis dans les restaurants du personnel Déploiement d'outils pédagogiques : « serious game » et « escape game » sur la thématique de l'alimentation responsable	Education à la santé et aux bonnes pratiques	Personnel de la restauration
4 structures relais de la CCAA : Guillaumes, Puget-Thénier, Roquesteron, Saint-Vallier-de-Thiey	Le Défi FAAP est porté par le GEDAR en partenariat avec AgriBio et LEADER. Il s'agit de sensibiliser les foyers à une meilleure alimentation au quotidien avec le point très clair : faire rentrer dans le même budget une meilleure alimentation : sur quelques mois il est proposé aux familles qui ont envie de se lancer, quelques ateliers (cuisine, jardin, rencontres, diététiques) pour sensibiliser, des infos très pratiques et deux périodes de relevé des achats au début avec les dépenses des foyers, à la fin avec l'évolution des assiettes des foyers.	Accompagnement à la transition vers une alimentation saine	Foyers
Commune de Peymeinade (en partenariat avec Interfel)	Animation « les fruits et légumes restent légers dans votre budget » : sur le marché de Peymeinade pour communiquer sur le fait que le bien manger peut ne pas être très cher, proposition de recettes, questionnaires pour solliciter les gens les faire réfléchir à quels sont les fruits et légumes qu'ils mangent, documentation disponible, diététicienne qui animait l'atelier sur le marche	Accompagnement à la transition vers une alimentation saine	Grand public



Annexe 13. Tableau récapitulatif des axes de travail des PAT infradépartementaux

Porteur	Niveau	Axes
PAT de la CCAA	1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien & développement de la production agricole, mobilisation du foncier agricole, accompagnement à la transmission de fermes et à l'installation de porteurs de projet • Consommation soutenable, transformation et logistique, promotion des produits locaux ou durables, lutte contre le gaspillage dans les écoles • Adaptation au changement climatique et adaptation, sensibiliser les habitants aux liens alimentation-agriculture-territoire-climat, accompagner la mise en œuvre de pratiques adaptées au changement climatique • Bien communiquer, auprès des partenaires et des habitants
PAT de la CARF	En réflexion	Le PAT est en réflexion, plutôt orientée sur la question du foncier et de l'installation, la CARF a pour objectif dans un premier temps d'avoir des données agricoles. Il n'y a pas pour l'instant de donnée sur la restauration collective ou sur la précarité alimentaire, l'alimentation sera donc un volet traité ultérieurement.
PAT de la CAPG	1	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une gouvernance agricole et alimentaire large et cohérente. Les objectifs de cette gouvernance seront de définir les programmes de soutiens nécessaires pour le développement des thématiques identifiées lors du diagnostic comme étant à renforcer : foncier agricole, outils logistique ou de transformation, installation, filières de qualités, économie circulaire, accessibilité sociale des produits locaux, prévention du gaspillage alimentaire et activités sportives. • Le PAT complète ses politiques Contrat de Transition Ecologique, label French Impact, QPV, Contrat de ruralité... Il est désormais intégré au CRTE du pays de Grasse.
PAT de la CACPL	1	<ul style="list-style-type: none"> • Installation des agriculteurs en capacité d'approvisionner la restauration collective • La mise à disposition des outils nécessaires à la pérennité des exploitations
PAT de la CASA	1	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur la CASA • Définition d'un programme d'actions opérationnelles et d'indicateurs d'évaluation et suivi du PAT <i>Orientations pressenties:</i> continuité des actions de préservation du foncier agricole, soutien à l'installation et la transmission, développer l'approvisionnement de la restauration hors domicile, sensibiliser aux enjeux de l'alimentation, favoriser une économie circulaire vertueuse en luttant contre le gaspillage alimentaire, développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement au sein des exploitations agricoles,... • Mise en œuvre d'une gouvernance intra et interterritoriale : Assurer la cohérence et la coordination avec les autres démarches engagées à l'échelle de la CASA, du Département et de la Région
PAT de la Métropole NCA	1	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la vulnérabilité et la dépendance alimentaire du territoire, • Intégrer et répondre aux objectifs nationaux du PNA • Réaliser un plan de continuité alimentaire métropolitain

Porteur	Niveau	Axes
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les liens entre les acteurs « de la terre à la fourchette » du territoire élargi pour des projets communs autour de ces préoccupations.
PAT de la commune de Mouans-Sartoux	2	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir le projet alimentaire de territoire avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement économique local autour de l'alimentation durable ○ Le soutien et renforcement de l'agriculture bio et locale ○ L'éducation des publics • Transférer le savoir-faire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formations à destination des collectivités territoriales ○ Animation de réseaux ○ Food Policy Lab
PAT de la commune de Châteauneuf de Grasse	1	<ul style="list-style-type: none"> • Axe: Promouvoir une alimentation locale durable et saine : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer la production agricole locale ○ Fournir les cantines en produits « Bio »
PAT de la commune d'Opio	1	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une alimentation plus saine aux enfants • Développer la filière agricole locale et biologique • Favoriser les circuits de production courts • Diminuer le gaspillage • Diminuer la précarité alimentaire
PAT de la commune de Saint-Vallier-de-Thiery	1	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des agriculteurs pour augmenter la production locale, participer à la souveraineté alimentaire du territoire • Améliorer l'offre de restauration collective (Augmenter la part de production locale dans l'approvisionnement, 100% de valorisation des restes de repas, réduction du gaspillage) et en faire profiter les communes voisines. • Créer une « Maison de l'Alimentation Durable » (Lieu de maraichage, lieu de vente de production locale, lieu d'accueil et de sensibilisation)
Projet Alimentaire Durable de la commune de Peymeinade	Projet hors démarche PAT	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'installation d'agriculteurs pour la production de produits durables et de qualité (bio ou HVE niveaux 2 et 3) pour la restauration scolaire et l'offre locale • Atteinte des objectifs de la loi EGalim et adéquation avec les enjeux du PNA, avec un objectif de 100% de produits bio en 2025 pour la restauration collective, et la construction d'une nouvelle cuisine centrale • Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire : distribution via « les Restos du cœur » • Environnement : lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, compostage • Education à l'alimentation et la santé des enfants, familles, seniors (ateliers, défi FAAP) • Communication et valorisation du PAT via les divers canaux d'information (internet, presse, Facebook), et lors d'événements culturels.
Projets agricoles de la commune de Blaussac	Projet hors démarche PAT	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de serres sur une surface de 2 ha 7 ca avec culture de maraichage pour les 300 repas jour des écoles des communes de Blaussac et de Peillon • Création d'un rucher comprenant 30 ruches • Production d'huiles d'olive avec les 1200 oliviers dont la commune est la propriétaire



Annexe 14. Liste des acteurs interrogés

Structure	Fonction	Prénom - Nom	Date de l'entretien
Abattoir de Puget-Théniers	Assistant de coordination administrative et d'appui juridique	Johan GITTARD	27/12/2021
ADEAR	Président	Baptiste ROY	16/12/2021
ADEME	Changement climatique et alimentation	Emilie LE FUR	07/12/2021
Agence de l'eau	Cheffe du service Var et Alpes Maritimes Délégation PACA Corse	Sophie LASNIER	04/01/2022
Agribio06	Coordinatrice	Angélyke DOUCEY	06/01/2022
ARBE	Chargée de mission Alimentation durable Direction de la Transition des territoires	Samantha KHALIZOFF	12/01/2022
AriaSud	Délégué général	Jean-Michel SALON	09/02/2022
ARS	Responsable du département prévention et promotion de la santé	Isabelle VIREM	06/12/2021
Campus Vert d'Azur	Directeur Campus Vert d'Azur - Lycée agricole d'Antibes	Nicolas BOURGEOIS	08/12/2021
Cannes Aqua frais	DG de l'entreprise Canne Aqua frais	Jérôme HEMAR	18/01/2022
CARSAT Sud Est	Chargées de projets Dpt Aide Développement de l'Offre	Michèle PERETTI Marie-Jeanne SPERDUTO	11/01/2022
CERPAM	Chargée de mission	Marie GONTIER	04/02/2022
CFPPA	Directeur	Laurent CUQUEL	10/01/2022
Chambre d'Agriculture	Président	Michel DESSUS	04/01/2022
	Responsable Pôle Economie et Territoire et Experte foncier	Laura RUIZ	
	Cheffe de service Productions Animales	Monique BASSOLEIL	19/01/2022
Cité de l'agriculture : réseau pilote	Coordinatrice de projets en alimentation durable	Léna CONTI	11/01/2022
CODES	Chargée de projet nutrition	Sandra BONNET	15/12/2021
Comité de Pêche	Chargée de mission	Céline CASAMATA	04/02/2022
Communauté d'Agglomération Pays de Grasse	Chargé de mission Agriculture	Gabriel BOUILLON	08/12/2021

Structure	Fonction	Prénom - Nom	Date de l'entretien
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Directeur service Environnement	Franck LIANGE	03/12/2021
Communauté d'Agglomération Riviera Française	Chargée de mission agriculture	Pascaline DEVILLIERS	02/12/2021
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	Chargée de mission agriculture	Valentine VINCENTELLI	15/12/2021
Communauté de communes Alpes d'Azur	Chargé de mission agriculture	Grégoire LAMBERT	10/12/2021
Commune de Châteauneuf de Grasse	Maire	Emmanuel DELMOTTE	03/12/2021
Commune d'OPIO	Chargée de mission PAT	Cécile MATZ	17/12/2021
Commune de Mouans-Sartoux	Adjoint au maire délégué à l'enfance, l'éducation et l'alimentation	Gilles PEROLE	14/12/2021
Commune de Peymeinade	Chargée de mission alimentation	Aurélie BLANCHET	01/12/2021
Commune de Saint Vallier de Thieu	Chargée de mission en alimentation durable	Constance RIVIER	02/12/2021
CRES	Chargée de projets	Hélène MILAN	06/01/2022
	Documentaliste	Gaëlle LHOURES	
DDETS	Cheffe d'unité accès aux droits, à l'autonomie et politique en faveur des personnes handicapées	Céline ROSSERAY-RICHARD	27/01/2022
DDTM	Chef du service aménagement, urbanisme, paysage	Jean-Roch LANGLADE	04/02/2022
Direction de l'Autonomie et du Handicap	Chef du service des établissements et services médico-sociaux	Florence GUELAUD	03/01/2022
Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports	Chef du Service de l'Education	Hélène ROUMAJON	14/01/2022
	Adjoint au chef du service de l'éducation	Céline GIMENEZ	
	Diététicien en charge de l'animation en restauration scolaire	Elise CHARLES	
	Diététicien en charge de l'animation en restauration scolaire	Sandra AEIMERTON	
Direction de l'Enfance	Chef du service départemental de Protection maternelle et infantile	Mai Ly DURANT	04/01/2022



Structure	Fonction	Prénom - Nom	Date de l'entretien
	Adjoint au chef du service	Sophie ASENSIO-PIETTE	
	Diététicien	Romain SCIOLE	
	Adjoint au chef du service pilotage et parcours protection de l'enfance	François GUILBERT	
	Responsable de Section des modes d'accueil du jeune enfant	Emilie BOUDON	
	Directrice de l'enfance	Annie SEKSIKS	
Direction de l'insertion et de la lutte contre la fraude	Adjointe au chef du service du pilotage et du contrôle des parcours d'insertion	Perrine VIFFRAY	07/01/2022
Direction de la Santé	Chargé de projets innovation en santé	Delinda BARRACO	14/12/2021
Direction des Territoires de l'Action Sociale	Délégué de territoire	Dominique CUNAT SALVATERRA	13/12/2021
	Assistante de gestion	Anne MARECAILLE-PALAGI	
	Déléguée de l'action sociale	Béatrice VELOT	
Direction mobilité AM	Chef du service des procédures de la mobilité et des déplacements	Olivier Guilbert	21/12/2021
	Responsable de la section tourisme	Virgine SIMONCINI	27/12/2021
DRAAF	Responsable formation	Viviane CATALDO	10/12/2021
	Responsable installation	Philippe AUJAS	09/12/2021
	Cheffe de projet Ecophyto	Frédérique MAQUAIRE	12/01/2022
DREAL	Chargé de mission sobriété foncière et transition écologique	Jerome CROZY	12/01 /2022
DREETS	Responsable de projet Cohésion Sociale Pôle Inclusion et Solidarités	Patricia MORICE	07/12/2021
Education nationale	Médecin de l'éducation nationale	Nicole CASTELA	13/01/2022
GREC Sud	Coordinateur et animateur du GREC-SUD	Philippe ROSSELLO	06/01/2022
Métropole Nice Côte d'Azur	Cheffe de projet	Violaine DELANGE	03/12/2021
MIN	<i>Chef d'exploitation Régie des min d'azur</i>	Christophe NARDELLI	04/02/2022
Mosagri	Gérante et accompagnante	Catherine BERTHONNECHE	02/12/2021
	Accompagnant et espaces test agricoles	Robert DESVAUX	
PNN	Directrice du PN du Mercantour	Aline COMEAU	06/01/2022

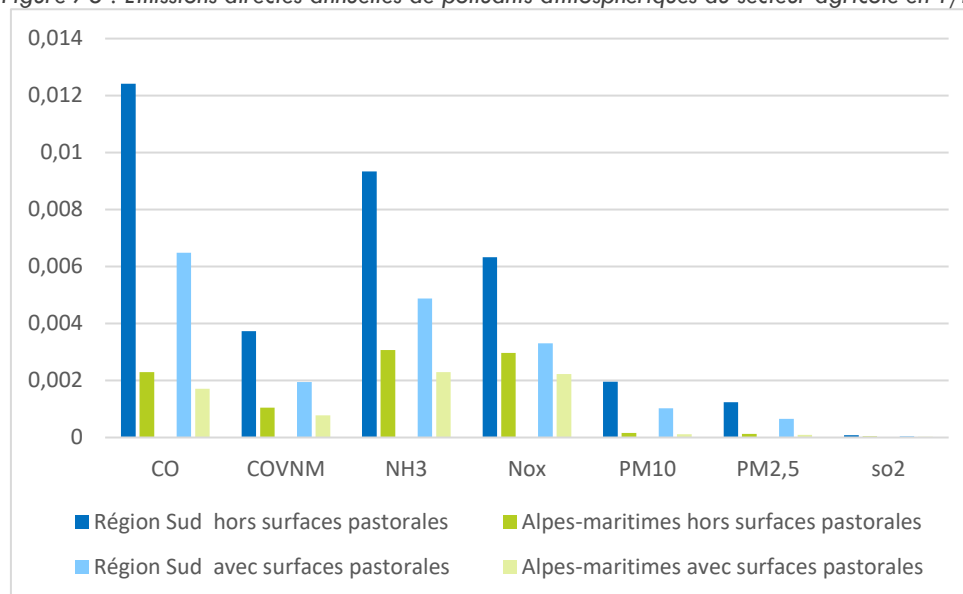
Structure	Fonction	Prénom - Nom	Date de l'entretien
PNR	Directrice	Elisabeth GALLIEN	18/01/2022
Région Sud	Chargée de mission alim pour la région paca?	Laurence FINEL	11/02/2022
SAFER	Directeur départemental	Thomas BARRALIS	17/12/2021
	Chef du Service Prospectives et Pôle Informatique	Erwan MAROLLEAU	24/01/2022
Terre de liens	Président Terre de liens PACA	Pierre FABRE	04/12/21
Vivea (organisme de formation du truc agricole)	Conseillère départementale 06 de Vivea	Florence GIRAUD	07/12/2021



Annexe 15. Indicateurs ADEME

Encart Indicateur : Les émissions directes de polluants atmosphériques du secteur agricole en T/ha ont également été calculées. Conformément aux exigences du contenu réglementaire des PCAET, l'oxyde d'azote (NOx), les particules PM 10 et PM 2,5, les composés organiques volatils (COV), le dioxyde soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3) ont été pris en compte.

Figure 73 : Emissions directes annuelles de polluants atmosphériques du secteur agricole en T/ha



Source : CIGALF-2019 - Atmosud

Encart Indicateur : La part de surface agricole certifiée en Agriculture Biologique ou en conversion est de 21 %.

Encart Indicateur : Deux exploitations du département des Alpes-Maritimes ont accepté de figurer dans l'annuaire national des exploitations HVE en juillet 2021. L'une se situe dans la commune de Pégomas et est orientée en maraichage, la seconde est une exploitation viticole située à Beausoleil.

Encart Indicateur Ademe : Un GIEE a été recensé au sein de la CCAA où 5 éleveurs sont actuellement accompagnés sur l'autonomie fourragère.

Annexe 16. Boite à outil ADEME

Boite à outil de l'ADEME : Levier 1 – Promouvoir des régimes alimentaires durables et accessibles

Levier 1.1 – Faire de la pédagogie sur le « panier moyen durable » du consommateur

- Visites de fermes en transition agroécologique/bio
- Ateliers de cuisine
- Atelier d'éveil alimentaire
- Accompagnement à la mise en place de repas de qualité voire bio à budget constant

Levier 1.2 – Rendre accessible une alimentation durable en circuits courts

- Favoriser l'accès de tous à une alimentation durable : épiceries solidaires, sécurité sociale de l'alimentation

Le Défi : faire du régime méditerranéen un tremplin vers une alimentation durable

Le régime méditerranéen est favorable à la santé et à l'environnement. L'Ademe propose de former et de mettre en réseau les professionnels de la restauration collective du territoire autour de la mise en pratique de nouvelles recommandations nutritionnelles dans un contexte méditerranéen

Boite à outil de l'ADEME :

Levier 2.2 – Diminuer la consommation d'eau

- Optimiser l'irrigation avec l'appui d'outils d'aide à la décision
- Tirer parti des zones bien irriguées pour en reproduire les clés de réussite dans les zones fragiles
- Revoir la gouvernance concernant la gestion du partage et de l'économie d'eau
- Améliorer la résilience des agroécosystèmes pour favoriser la rétention d'eau

Boite à outil de l'ADEME :

Levier 2.3 – Développer des variétés adaptées au changement climatique

- Développer du matériel végétal résilient face au changement climatique (résistants à la sécheresse, aux fortes températures, un besoin en froid modéré en période végétatif, etc)
- Travailler la substitution des cultures
- Inciter les agriculteurs à mettre en place des parcelles de tests pour l'innovation variétale en agroécologie
- Favoriser les échanges entre la recherche et les agriculteurs dans le processus

Boite à outil de l'ADEME : Levier 4 – Faciliter l'émergence de groupes de producteurs

Levier 4.1 – Accompagner la structuration d'organisations collectives de producteurs

- Mettre en place des formations agricoles sur l'utilisation d'outils communs (partage de pâturage, échange de fumier,...)
- Penser collectivement la recherche de l'équilibre économique d'une exploitation
- Organiser des rencontres inter-filières pour décloisonner l'innovation

Levier 4.2 – Monter des projets collectifs entre agriculteurs

- Mutualiser des moyens entre agriculteurs pour mettre en place des outils de stockage de première voire de deuxième transformation permettant d'améliorer la valorisation de leur production et la captation de valeur ajoutée en amont de la filière
- Diversifier la production locale en soutenant des processus collectifs



Boite à outil de l'ADEME :

Levier 5.1 : Soutenir et valoriser la production locale

- Monter des contrats de filière avec différentes typologies d'agriculteurs pour répondre aux besoins de l'industrie agroalimentaire locale
- Travailler avec les agro-industriels pour diminuer les produits ultra-transformés et valoriser les produits régionaux
- Capitaliser sur le bon développement des circuits-courts en produits laitiers locaux pour augmenter la part de transformation à la ferme dans les élevages laitiers
- Œuvrer au partage de la valeur en **développant des contrats tripartites (producteurs-transformateurs-distributeurs) pluriannuels avec prix planchers et grilles de prix associées à des critères de qualité, de volume, etc.**

Levier 5.2 : Diversifier la production locale

- Diversifier la production locale en développant des outils de fabrication des produits laitiers, surgélation, biscuits et pâtes alimentaires, mutualisés entre opérateurs des filières à des endroits stratégiques sur le territoire

Boite à outil de l'ADEME :

Levier 5.3 – Optimiser la logistique de proximité

- Pour les circuits-courts : améliorer la logistique du dernier km en renforçant le maillage en points de dépôts proches du consommateur
- Développer la logistique spécifique pour les territoires excentrés
- Mettre en place un GT dans le cadre des PAT mettant en relation les producteurs, grossistes, prestataires logistiques pour travailler à rationaliser les flux de transport alimentaire

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME. (2016). *Pertes et gaspillage alimentaire : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire*. Récupéré sur ADEME: <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/pertes-et-gaspillages-alimentaires-201605-rapport.pdf>
- ADEME. (2021). *Diagnostic régional de la résilience alimentaire du territoire de Provence Alpes Côte d'Azur*.
- ADEME. (2022). *ALIMENTATION - FAITS ET ENJEUX*. Récupéré sur <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/387-136>
- Agreste. (2020). Récupéré sur <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodons/methodons/>
- Agreste. (mai 2021). *Chiffres et données - Enquête aquaculture 2019*.
- ANDES. (2022). *CARTE DES ÉPICERIES SOLIDAIRES DU RÉSEAU ANDES*. Récupéré sur Andes France : <https://andes-france.com/carte/>
- Anses, r. d. (2017). *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*.
- ARS. (2012). *L'indice de masse corporelle des enfants en grande section de maternelle en PACA en 2012*.
- Atmosud. (2012). *Impact du trafic poids lourds en transit sur l'autoroute A8*. Récupéré sur Atmosud : https://www.atmosud.org/sites/paca/files/publications_import/files/121200_AirPACA_AERA_impact_Poids_Lourds_A8_net.pdf
- Atmosud. (2022). *Cigale*. Récupéré sur <https://cigale.atmosud.org/>
- B. Méreau, I. (2018, 12 27). Populations légales : 5 021 928 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2016. *INSEE FLASH PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR(47)*. Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3683296>
- CA PACA. (2021). *Bienvenue à la ferme*. Récupéré sur Produits fermiers et accueil à la ferme: <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca>
- CACPL. (2019). *Guide de l'offre d'accompagnement entrepreneurial à Cannes Lérins*.
- CAF. (2018). *Diagnostic social territorial de la*. Récupéré sur <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/061/Documents/PARTENAIRES/2018/Diagnostic%20social%20territorial.pdf>
- CapAzur. (2021). *Projet Alimentaire Territorial - Une synergie métropolitaine pour un territoire agricole*.
- CAPG. (2020). *Alimentation durable dans la restauration collective municipale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse- Diagnostic de la restauration collective municipale et plan projet en faveur d'une alimentation durable*.
- Carrega, P. (2015). *Les inondations azuréennes du 3 octobre 2015 : une catastrophe annoncée ? Premières considérations*. Récupéré sur Infoclimat: <https://www.infoclimat.fr/dossiers-meteo-19-inondations-azureennes-du-3-octobre-2015.html>
- Cartron, F., & Fichet, J.-L. (2020). Rapport d'information "vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France".
- CASA. (2019). *Diagnostic préalable à la mise en place d'un PAT sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis*.
- CCI. (2020). *Chiffres clés 2020*. Récupéré sur CCI Côte d'Azur: <https://www.cote-azur.cci.fr/wp-content/uploads/2020/11/chiffres-cles-AM-2020.pdf>
- CCI. (2020). *La silver économie en bonne forme dans les alpes-maritimes*. Récupéré sur cci nice côte d'azur : <file:///C:/Users/elfournier/Downloads/etude-sirius-silver-economie-decembre-2020.pdf>
- CD06. (2014). *Les Alpes-Maritimes à l'épreuve des risques naturels*. Récupéré sur Département des Alpes-Maritimes: https://www.departement06.fr/documents/Import/decouvrir-les-am/cg06-archives-exposmairies_catalogue_risques_naturels.pdf
- CD06. (2019). *Les risques majeurs dans les Alpes-Maritimes*. Récupéré sur Département des Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/30232/241847/file/Presentation_RisquesMajeurs_DDTM.pdf
- CD06. (2021). *Diagnostic social du Projet Alimentaire Territorial du Département des Alpes-Maritimes et pistes de réflexion pour l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous*.



- CD06. (2022). *Cahier des charges relatifs aux services de restauration scolaire des collèges des Alpes-Maritimes* .
- ClimAgri. (2015). Diagnostic ClimAgri régional et animation de la démarche - Région PACA. Dans C. d. geres.
- Club des entrepreneurs. (2022). Récupéré sur <https://club-entrepreneurs-grasse.com>
- Commune d'Opio. (2020). *Diagnostic de territoire pour PAT sur la commune d'Opio*.
- CRTCA, C. R. (2019). *Touristoscope*.
- CSFA. (2017). Comportements alimentaires de demain : les tendances à 2025 et leur diffusion aux acteurs de la filière. .
- Dictionnaire d'agroécologie. (2019). Dans H. B. Inès Plumecocq. Récupéré sur <https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/agriculture-urbaine/>
- Dissart, J.-C. (2006). *Protection des espaces agricoles et naturels : une analyse des outils américains et français*. Récupéré sur OpenEdition Journals: <https://journals.openedition.org/economierurale/578#tocto2n2>
- DRAAF PACA. (2021). *Comité régional de l'alimentation*. Récupéré sur https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_cle0fe158.pdf
- DSECE. (2021). *Le chiffre du commerce extérieur - les chiffres clés de la région PACA* . Récupéré sur Le chiffre du commerce extérieur : https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/Brochures/Reg_21.pdf
- Ecocert en cuisine . (2021). *Label Ecocert "En cuisine"* . Récupéré sur Label bio cantine : <http://labelbiocantine.com/>
- F. Michaillesco, I. (2017, 11 06). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2e région la plus marquée par les inégalités. *INSEE ANALYSES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR(53)*. Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3150621>
- Fenard. (1964). Étude économique de l'agriculture dans les AlpesMaritimes.
- Foncier et plateformes logistiques dans le Var et les Alpes-Maritimes. (2019).
- France Bleue. (2021). *Il y a un an, la tempête Alex ravageait les vallées de la Vesubie et de la Roya*. Récupéré sur France Bleue: <https://www.francebleu.fr/infos/meteo/il-y-a-un-la-tempete-alex-ravageait-les-vallées-de-la-vesubie-et-de-la-roya-1632912585>
- FranceAgriMer. (2015). *Éléments de conjoncture des marchés oléicoles*. Récupéré sur <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/40350/document/2a1%20-%20Comit%C3%A9%20ol%C3%A9icole%20conjoncture%20AC%20refait.pdf?version=3>
- FranceAgriMer. (2018). Panorama de la consommation alimentaire hors domicile .
- GEDAR. (2019). *Diagnostic alimentaire territorial* .
- GERES. (2015). *REALISATION D'UN DIAGNOSTIC climagri régional et animation de la démarche*.
- GHT 06. (2018). *Groupement hospitalier de Territoire des Alpes-Maritimes GHT06*. Récupéré sur Hopital Breil Roya : https://www.hopital-breil-roya.com/images/GHT_plaquette_mars_2018.pdf
- GrecSud. (2021). La Métropole Nice Côte d'Azur face aux risques climatiques . *Cahier territorial* .
- GrecSud. (2021). Solutions concrètes pour s'engager dans les transitions en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Cahiers Thématiques*.
- Greniers d'Abondance. (2021). *CRAter*. Récupéré sur <https://crater.resiliencealimentaire.org/>
- Ifremer. (2020). *Département des Alpes-Maritimes - Activité des navires de pêche* .
- INSEE. (2015). Alpes-Maritimes - Une population qui stagne malgré l'arrivée de jeunes diplômés.
- Insee. (2015). Cinquante ans de consommation alimentaire: unecroissancemodérée,maisdeprofondschangements.
- Insee. (2017). *Population dans les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2030 et 2050*.
- Insee. (2018). *L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur*.
- INSEE. (2022). Dossier complet - Département des Alpes-Maritimes (06).
- Insee. (2022, 28 02). *Dossier complet - Intercommunalité CACPL* . Récupéré sur Insee: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200039915>
- Insee. (2022, 02 28). *Dossier complet - Intercommunalité CARF*. Récupéré sur Insee: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-240600551>
- Insee. (2022, 02 28). *Dossier complet - Intercommunalité MNCA*. Récupéré sur Insee: https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200030195#tableau-REV_G1
- INSEE. (s.d.). Taux de chômage localisés au sens du BIT au 4^e trimestre 2021. Récupéré sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012804#tableau-TCRD_025_tab1_departements
- INSERM. (2018). Nutrition et santé : La santé passe par l'assiette et l'activité physique. Récupéré sur <https://www.inserm.fr/dossier/nutrition-et-sante/#:~:text=De%20nombreux%20travaux%20ont%20par,type%20%20ou%20l'hypercholest%C3%A9rol%C3%A9mie>
- INSERM. (2021). Pesticides et santé – Nouvelles données (2021).

- Institut Moreau-Daverne . (2021). *Livret d'accueil du stagiaire 2021/2022*.
- Institut National du Cancer. (2019). Nutrition et prévention des cancers.
- J. Bernard, I. (2015, 10 19). Communauté d'agglomération Sophia Antipolis - Une croissance démographique au ralenti. *INSEE ANALYSES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR*(24). Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1521257>
- J. Ventura, P. E. (2020, 10). Le portrait socio-économique du département des Alpes-Maritimes. *Statistiques, Etudes et Evaluation - Eclairages et synthèses*. Récupéré sur <https://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg-paca/files/documents/Statistiques%20%26%20analyses/Environnement%20socio-economique/portraits%20socio-%C3%A9conomiques%20des%20territoires%202020/DT06.pdf>
- La potion des lutins* . (2021). Récupéré sur <https://lapotiondeslutins.com/>
- Label Vie . (2021). *Le label Ecolo crèche*. Récupéré sur Label Vie : <https://label-vie.org/la-demarche/label-ecolo-creche/>
- l'ESS, L. d. (2020). *Agriculture et alimentation durables . Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité*.
- Marc Alphanhéry, F. L. (2021, 04). COORDINATION ET COOPÉRATION TERRITORIALES, DES OUTILS ESSENTIELS POUR AGIR COLLECTIVEMENT EN FAVEUR DE L'ACCÈS À une alimentation de qualité. *CAIRN Info, Érès | « Vie sociale »*, pp. 143-157.
- MEAD Mouans-Sartoux. (2022). Récupéré sur <https://mead-mouans-sartoux.fr/>
- Métropole NCA. (2021). La restauration collective sur la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Ministère des Solidarités et de la Santé. (2019). *Programme national nutrition santé 2019-2023*. Récupéré sur https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf
- Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion . (2021). *ESAT - Etablissements ou services d'aide par le travail* . Récupéré sur Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/handicap-et-travail/article/esat-etablissements-ou-services-d-aide-par-le-travail>
- Mon restau responsable . (2021). *Mon restau responsable* . Récupéré sur <https://www.monrestauresponsible.org/legal-notice>
- N. Chauvot, I. (2014, 11 27). Métropole Nice Côte d'Azur - Une croissance démographique à retrouver. *INSEE ANALYSES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR*(7). Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285761#titre-bloc-17>
- Nice-Matin. (2022, 01 07). *Cannes lance son école de maraîchage pour protéger la biodiversité et nourrir sa ville*. Récupéré sur Nice Matin: <https://www.nicematin.com/index.php/vie-locale/cannes-lance-son-ecole-de-maraichage-pour-protoger-la-biodiversite-et-nourrir-sa-ville-737952>
- Observatoire portuaire des Alpes-maritimes. (2021). Récupéré sur <https://www.observatoire-portuaire.fr/>
- PACA, Agam . (2019). *Foncier et plateformes logistiques dans le Var et les Alpes-Maritimes - Atelier de prospective* . Récupéré sur https://doc.agam.org/doc_num.php?explnum_id=10907
- PACA, Agam. (2019). *La logistique en région sud Provence-alpes-Côte d'Azur - Diagnostic et enjeux*. Récupéré sur https://doc.agam.org/doc_num.php?explnum_id=9580
- Parcel*. (s.d.). Récupéré sur Parcel-app: <https://parcel-app.org/mentions>
- RA2020. (2021). Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des surfaces et des exploitations en hausse rapide entre 2010 et 2020.
- Renouer . (2022). *Cueillette solidaire* . Récupéré sur <http://cueillette.renouer.com/index.php/le-projet-RRR>.
- RRR. (2016). *Elaborer un diagnostic du système agricole et alimentaire local*.
- SAFER. (2020). *Redévelopper les Espaces Agricoles en Région PACA* .
- Safer. (2021). Récupéré sur <https://www.le-prix-des-terres.fr>
- Silver fourchette. (2022). *Silver Fourchette*. Récupéré sur <https://www.silverfourchette.org/>
- Solagro. (2017). *Amélioration du volet nutritionnel et alimentaire du scénario Afterres2050* .
- Solinum . (2021). *Soliguide, quel impact pour l'action sociale?* . Récupéré sur Solinum : https://www.solinum.org/wp-content/uploads/2021/10/20210914_Solinum_Synthese-Soliguide_Global-1.pdf
- SPF, I. / . (2021). *Résultats du 15e baromètre sur la perception de la pauvreté et la précarité par les Françaises et les Français*.
- SRDAM. (2015).
- Union des Aéroports Français et Francophones associés . (2020). *Statistiques annuelles - Aéroport de Nice Côte d'Azur* . Récupéré sur UAFA: <https://www.aeroport.fr/view-statistiques/nice-cote-d-azur>



Véret, G. (2017). Programme de recherche et développement sur les serres maraîchères bioclimatiques et mobiles.

Ville de Paris . (2021). *Conférence citoyenne agriculture et alimentation durables*. Récupéré sur Paris: <https://cdn.paris.fr/paris/2021/07/02/c7b66ffc869a92bd815164adef08dca.pdf>

Worldpanel, K. (2018). *Finding growth in reinvented retail, june*.



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 84 81 11
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr